

Université de Montréal

Les discours de présentation des dictionnaires monolingues français (1680-2000) :
des dictionnaires non institutionnels au *Dictionnaire de l'Académie française*

par
Aline Francœur

Département de linguistique et de traduction
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph. D.)
en linguistique

Avril 2001

© Aline Francœur, 2001



P
25
U54
2001
v. 005

Université de Montréal

Les données de présentation des documents manuscrits français (1900-2000)
des bibliothèques de la Bibliothèque de l'Université de Montréal

Alain Lacombe

Département de linguistique et de traduction
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophie (B.A.)
en linguistique



1900-2000

© Alain Lacombe, 2001

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Les discours de présentation des dictionnaires monolingues français (1680-2000) :
des dictionnaires non institutionnels au *Dictionnaire de l'Académie française*

présentée par :
Aline Francoeur

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Richard PATRY
Président-Rapporteur

Monique C. CORMIER
Directrice de recherche

Jean-Claude BOULANGER
Codirecteur (Laval)

Pierre MARTEL
Membre du jury (Sherbrooke)

Jean PRUVOST
Examineur externe
(Cergy-Pontoise)

Thèse acceptée le : 18 mai 2001

Sommaire

La présente thèse a pour objet les discours de présentation des dictionnaires de langue monolingues français. Y sont mis en parallèle les discours de présentation de dictionnaires non institutionnels et ceux du *Dictionnaire de l'Académie française* afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle ces derniers se distinguent des premiers et laissent entrevoir, par la teneur de leur propos, le poids et l'autorité de l'institution dont ils émanent.

L'étude a été réalisée à partir de deux corpus de discours de présentation de dictionnaires. D'une part, nous avons examiné les discours de présentation de vingt et un répertoires non institutionnels publiés entre 1680 et 1993. D'autre part, nous avons étudié les discours de présentation des neuf éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694-2000).

Dans un premier temps, nous avons examiné les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels afin d'en faire ressortir les grands thèmes abordés. Nous avons pu ainsi constater que ces derniers gravitent autour de trois sujets : le dictionnaire, la lexicographie et la langue. Les préfaciers de dictionnaires tiennent donc des propos métadictionnaires, métalexigraphiques et métalinguistiques, les propos métadictionnaires prédominant dans tous les cas. Cette première étape a permis d'établir une typologie des thèmes récurrents traités par les préfaciers de dictionnaires non institutionnels.

Dans un deuxième temps, nous avons procédé à l'analyse des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694-2000) en vue de vérifier

dans quelle mesure leur contenu se rapproche ou diffère de celui des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels. Cela nous a permis de constater que les discours de présentation des répertoires non institutionnels et du répertoire académique traitent sensiblement des mêmes thèmes, mais qu'ils en traitent sous des angles différents. Autrement dit, ce n'est pas tant dans l'essence de leur propos qu'ils diffèrent, mais plutôt dans le ton général qu'ils adoptent.

Table des matières

Sommaire	i
Table des matières	iii
Liste des tableaux	viii
Liste des figures	ix
Remerciements	x
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : LE DICTIONNAIRE DE LANGUE COMME OBJET D'ÉTUDE GÉNÉRAL	7
Chapitre 1. Le dictionnaire de langue monolingue	8
1.1 Typologie des dictionnaires monolingues	9
1.1.1 Le dictionnaire de langue	10
1.1.2 Le dictionnaire encyclopédique	11
1.1.2.1 L'encyclopédie	12
1.2 Difficultés liées à la typologisation des dictionnaires	13
1.3 Découpage textuel du dictionnaire de langue	17
1.3.1 Le corps du dictionnaire : les articles	19
1.3.2 Les textes prédictionnaires	20
1.3.3 Les textes postdictionnaires	21
1.3.4 Les textes intradictionnaires	22
1.4 Remarques sur la terminologie employée	26
1.5 Conclusion	29
Chapitre 2. Les textes péri-dictionnaires	31
2.1 Considérations générales	31
2.2 Hétérogénéité des textes péri-dictionnaires	34
2.2.1 Fonction des textes péri-dictionnaires	37
2.2.2 Perméabilité des catégories proposées	40
2.3 Présentation de quelques études ayant pris en considération les textes péri-dictionnaires	42
2.3.1 Étude de Danielle Corbin et Pierre Corbin (1980)	45
2.3.2 Étude de Jean-Claude Boulanger (1985)	46
2.3.3 Étude d'André Collinot (1985)	47
2.3.4 Étude de Francine Mazière (1985)	48
2.3.5 Étude de Jean-Claude Boulanger (1989)	50
2.3.6 Étude de Margaret Cop (1989)	51
2.3.7 Étude de Pierre Corbin (1989a)	52
2.3.8 Étude de Betty Kirkpatrick (1989)	54
2.3.9 Étude de Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme (1991)	55
2.3.10 Étude d'Élisabeth Grimaldi (1993)	57

2.3.11	Étude d'André Collinot et de Francine Mazière (1997)	58
2.3.12	Conclusions sur les études citées	60
2.4	Conclusion	61

DEUXIÈME PARTIE. LES DISCOURS DE PRÉSENTATION DES DICTIONNAIRES NON INSTITUTIONNELS 63

Chapitre 3. Dictionnaires non institutionnels retenus aux fins de l'étude	64
3.1 Dictionnaires du XVII ^e siècle	66
3.2 Dictionnaires du XVIII ^e siècle	68
3.3 Dictionnaires du XIX ^e siècle	70
3.4 Dictionnaires du XX ^e siècle	74
3.5 Conclusion	77

Chapitre 4. Visées et forme des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels	79
4.1 Principales visées des discours de présentation	79
4.2 La forme des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels	81
4.2.1 Nombre de textes	82
4.2.2 Principaux intitulés	84
4.2.3 Nombre de pages	85
4.2.4 Structure du texte	86
4.2.5 Identité de l'auteur	89
4.3 Conclusion	91

Chapitre 5. Considérations métadictionnaires	94
5.1 Le public visé	94
5.1.1 Descriptions proposées dans les dictionnaires du XVII ^e , du XVIII ^e et du XIX ^e siècles	95
5.1.2 Descriptions proposées dans les dictionnaires du XX ^e siècle	97
5.2 Le contenu du dictionnaire	101
5.2.1 La macrostructure	103
5.2.1.1 Sélection des entrées	104
5.2.1.1.1 Les termes techniques et scientifiques	106
5.2.1.1.2 Les néologismes	108
5.2.1.1.3 Les mots vulgaires et grossiers	110
5.2.1.1.4 Conclusion sur la sélection des entrées	111
5.2.1.2 Nombre d'entrées	113
5.2.1.3 Classement des entrées	116
5.2.2 La microstructure	118
5.2.2.1 La prononciation	121
5.2.2.2 Les données historiques	123
5.2.2.3 La définition	125
5.2.2.4 Les exemples	126
5.2.2.5 L'information de nature grammaticale	128

5.2.3	Les textes périodictionnaires autres que le discours de présentation....	130
5.2.4	Les principes orthographiques adoptés	132
5.2.5	Les innovations proposées.....	136
5.2.5.1	Par rapport aux devanciers et/ou aux concurrents.....	137
5.2.5.2	Par rapport aux autres dictionnaires de la maison d'édition ou aux éditions antérieures du dictionnaire	140
5.3	Le processus d'élaboration du dictionnaire	142
5.3.1	Ampleur de la tâche à accomplir et difficultés qui en découlent.....	142
5.3.2	Sources d'inspiration.....	145
5.3.3	Principaux collaborateurs	151
5.4	La réception du dictionnaire	153
5.5	Conclusion	155

Chapitre 6. Considérations métalexigraphiques..... 159

6.1	L'activité lexicographique	159
6.1.1	Difficultés inhérentes à l'activité lexicographique	160
6.1.2	Rôle et utilité du dictionnaire	162
6.1.3	Rôle du lexicographe.....	163
6.1.4	Explication de concepts de base du domaine	164
6.2	Les origines et l'évolution de la lexicographie française	165
6.2.1	Origines et évolution d'un dictionnaire en particulier	166
6.2.2	Critique des devanciers et/ou des concurrents.....	167
6.3	Conclusion	172

Chapitre 7. Considérations métalinguistiques..... 174

7.1	L'évolution de la langue française	175
7.2	L'orthographe et la prononciation	177
7.3	Conclusion	179

TROISIÈME PARTIE. LES DISCOURS DE PRÉSENTATION DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE..... 181

Chapitre 8. Le *Dictionnaire de l'Académie française*..... 182

8.1	Contexte entourant la parution de la première édition du dictionnaire	183
8.1.1	Quelques facteurs expliquant la durée prolongée des travaux.....	186
8.1.2	Dissidence au sein de l'Académie française.....	189
8.1.3	Réception de la première édition du dictionnaire	191
8.1.3.1	Principales critiques formulées à l'endroit du dictionnaire	193
8.2	Les éditions subséquentes.....	195
8.2.1	Deuxième édition (1718).....	196
8.2.2	Troisième édition (1740).....	198
8.2.3	Quatrième édition (1762)	199
8.2.4	Cinquième édition (1798).....	201
8.2.5	Sixième édition (1835).....	203
8.2.6	Septième édition (1878)	205

8.2.7	Huitième édition (1932-1935)	207
8.2.8	Neuvième édition (1992-2000).....	209
8.3	Influence du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> sur la production lexicographique française	212
8.4	Conclusion	217

Chapitre 9. Description sommaire des discours de présentation du

	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	220
9.1	Présentation de l'étude publiée par Bernard Quemada en 1997	221
9.2	Particularités de la présente recherche.....	224
9.3	La forme des discours de présentation du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	225
9.3.1	Nombre de textes	225
9.3.2	Intitulés	226
9.3.3	Nombre de pages.....	227
9.3.4	Structure du texte	228
9.3.5	Identité de l'auteur	228
9.4	Le contenu des discours de présentation du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	232
9.4.1	Le discours de présentation de la cinquième édition	234
9.4.2	Le discours de présentation de la sixième édition	236
9.5	Conclusion	238

Chapitre 10. Considérations métadictionnaires

		240
10.1	Le public visé	240
10.2	Le contenu du dictionnaire.....	243
10.2.1	La macrostructure	245
10.2.1.1	Sélection des entrées.....	245
10.2.1.1.1	Les termes spécialisés	246
10.2.1.1.2	Les néologismes.....	250
10.2.1.1.3	Les archaïsmes et les mots vieilliss	252
10.2.1.2	Nombre d'entrées	255
10.2.1.3	Classement des entrées	256
10.2.2	La microstructure	258
10.2.2.1	Les exemples.....	259
10.2.2.2	La prononciation.....	261
10.2.2.3	L'information de nature grammaticale	263
10.2.3	Les textes péri-dictionnaires autres que le discours de présentation....	265
10.2.4	Les principes orthographiques adoptés	268
10.2.5	Les innovations proposées.....	276
10.3	Le processus d'élaboration du dictionnaire	280
10.3.1	Ampleur de la tâche à accomplir et difficultés qui en découlent.....	281
10.3.1.1	Justifications quant à la lenteur des travaux.....	281
10.3.2	Sources d'inspiration.....	284
10.3.3	Principaux collaborateurs	288
10.3.3.1	De la collégialité académique	288

10.4	La réception du dictionnaire	293
10.5	Conclusion	295
Chapitre 11. Considérations métalexigraphiques		298
11.1	L'activité lexicographique	298
11.1.1	Difficultés inhérentes à la réalisation d'un dictionnaire.....	299
11.1.2	Rôle et utilité du dictionnaire	302
11.1.3	Rôle de lexicographe.....	304
11.1.4	Concepts de base du domaine.....	307
11.2	Les origines et l'évolution de la lexicographie française	308
11.2.1	Origines et évolution du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	310
11.2.2	Critique des devanciers et/ou des concurrents.....	315
11.2.2.1	Critique des éditions antérieures du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	316
11.3	Conclusion	319
Chapitre 12. Considérations métalinguistiques		322
12.1	L'évolution de la langue française	322
12.1.1	Du beau langage au bon langage	324
12.2	L'orthographe et la prononciation.....	325
12.2.1	L'orthographe	326
12.2.2	La prononciation	329
12.3	Quelques notions de grammaire.....	330
12.4	Conclusion	331
CONCLUSION GÉNÉRALE		334
BIBLIOGRAPHIE		347
I. Monographies, articles et autres textes.....		347
II. Dictionnaires examinés		363
III. Discours de présentation étudiés.....		367

Liste des tableaux

Tableau 1.	Plan de la « Préface » du <i>Grand Robert</i>	87
Tableau 2.	Plan de la « Préface » du <i>Lexis</i>	88
Tableau 3.	Titres et nombre de pages des textes qui tiennent lieu de discours de présentation dans les dictionnaires non institutionnels du corpus.....	91
Tableau 4.	Principaux thèmes métadictionnaires abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels.....	156
Tableau 5.	Principaux thèmes métalexigraphiques abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels.....	173
Tableau 6.	Principaux thèmes métalinguistiques abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels.....	180
Tableau 7.	Nombre de pages des discours de présentation du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	227
Tableau 8.	Principaux thèmes métadictionnaires abordés dans les discours de présentation du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	296
Tableau 9.	Principaux thèmes métalexigraphiques abordés dans les discours de présentation du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	319
Tableau 10.	Principaux thèmes métalinguistiques abordés dans les discours de présentation du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	332

Liste des figures

Figure 1.	Le contenu du dictionnaire de langue analysé d'un point de vue structurel.....	25
Figure 2.	Fonction des textes périodictionnaires.....	38

Remerciements

Nous tenons d'abord à exprimer notre profonde gratitude à notre directrice de recherche, Monique C. Cormier, professeur titulaire à l'Université de Montréal, qui, depuis le début de nos études supérieures, a partagé sans réserve sa vaste expérience de la recherche et de l'enseignement avec nous, et l'a fait avec un tel enthousiasme qu'elle a su nous communiquer le feu sacré. Nous la remercions de sa grande générosité, de son soutien indéfectible et de la confiance qu'elle nous a témoignée durant toutes ces années.

Nous éprouvons une grande reconnaissance envers notre codirecteur, Jean-Claude Boulanger, professeur titulaire à l'Université Laval, dont les observations judicieuses ont alimenté et guidé nos réflexions, et dont l'appui nous fut des plus précieux.

Nous sommes redevable à nos collègues de l'Université du Québec à Hull, qui ont fait preuve de compréhension tout au long de l'année universitaire 2000-2001.

Nos remerciements s'adressent également à notre entourage, à René Gemme en particulier, qui nous a appuyée de mille et une façons. Nous somme obligée envers notre mère, Monique Francœur, qui nous a maintes fois encouragée.

Nous ne saurions passer sous silence la contribution de Lise-Andrée Francœur à la saisie des discours de présentation du corpus étudié, et nous l'en remercions chaleureusement.

Enfin, nous sommes redevable au Fonds pour les Chercheurs et l'Aide à la recherche, au Conseil de recherches en sciences humaines, à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université du Québec à Hull pour leur soutien financier.

Introduction

La présente thèse s'inscrit dans un secteur de recherche relativement nouveau : la métalexigraphie. Nous entendons par *métalexigraphie* « toute activité qui fait du dictionnaire un objet de réflexion et de recherche mais qui, elle-même, ne vise pas à la production de dictionnaires » (Hausmann 1989a : 216). Franz Josef Hausmann (1989a : 221-222) situe l'essor de la discipline métalexigraphique en France à la fin des années 1960, avec la parution des ouvrages de Robert-Léon Wagner (1967 et 1970), de Bernard Quemada (1967), de Georges Matoré (1968), de Jean Dubois et Claude Dubois (1971) ainsi que de Josette Rey-Debove (1971).

Jusqu'à présent, la majeure partie des travaux réalisés dans le secteur de la métalexigraphie ont porté sur le cœur même du dictionnaire, c'est-à-dire sur les articles et les différentes rubriques qui les composent. C'est ainsi qu'ont été et sont encore étudiés les éléments de la nomenclature et de la microstructure, des entrées aux marques d'usage en passant par les définitions et les exemples. Les recherches ont par ailleurs pris pour objet tant les premiers dictionnaires monolingues du français que des dictionnaires plus récents.

À l'inverse, les textes qui, dans les dictionnaires, sont présentés en périphérie des articles, ont à ce jour suscité peu d'intérêt de la part des chercheurs. La présente thèse porte principalement sur ces textes, qualifiés ici de *péridictionnaires*¹, et, parmi ceux-ci, sur une catégorie en particulier, les discours de présentation. Le terme *discours de*

¹ Nous nous expliquerons sur la terminologie employée à la fin du premier chapitre.

présentation est employé ici comme un générique qui englobe les textes contenus dans les pages liminaires du dictionnaire et qui visent à présenter le contenu de l'ouvrage ainsi qu'à justifier les approches théoriques et méthodologiques adoptées préalablement à son élaboration². Depuis les débuts de la lexicographie française, les dictionnaristes ont attribué divers intitulés à cette catégorie d'écrits : « Avant-propos », « Avertissement », « Avis aux lecteurs », « Discours préliminaire », « Introduction », « Note de l'éditeur », « Préface », « Présentation », etc. Nous avons voulu éviter toute confusion notionnelle pouvant découler de cette pléthore de titres, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'utiliser le terme *discours de présentation* pour désigner notre objet d'étude. Le déterminé *discours* doit être pris ici dans son acception linguistique moderne, telle que définie dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois *et al.* 1994 : 150), à savoir « tout énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases ». C'est donc dire que le terme *discours de présentation* s'applique essentiellement, dans la présente thèse, à des textes suivis. Nous excluons ainsi de l'étude les tableaux d'abréviations et de symboles, les listes des collaborateurs de l'ouvrage, les tables des matières, les bibliographies, pour ne conserver que des textes au sens restreint, c'est-à-dire des ensembles finis d'énoncés écrits formant un discours suivi et un tout spécifique (Galisson et Coste 1976 : 560).

Les discours de présentation des dictionnaires ont rarement été étudiés dans leur intégralité. En effet, les chercheurs qui ont fait montre d'intérêt pour ce genre de textes

² Mentionnons que tous les dictionnaires retenus aux fins de l'étude comptent au moins un texte de cette nature, et que, dans tous les cas, ce texte est présenté dans les pages liminaires de l'ouvrage.

se sont surtout penchés sur des passages bien précis et circonscrits, portant sur des sujets préalablement délimités. À notre connaissance, seuls les chercheurs ayant collaboré à l'étude menée par Bernard Quemada (1997a) se sont penchés sur des préfaces entières, celles des neuf éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*. En outre, personne n'a tenté d'établir une typologie des thèmes abordés dans les discours de présentation, et la vision que l'on a de cette catégorie de textes est, par conséquent, limitée. C'est en partie pour pallier cette lacune que nous avons entrepris la présente recherche.

Deux objectifs principaux sont visés par l'étude qui suit. Premièrement, nous souhaitons établir une typologie des thèmes abordés dans les discours de présentation des dictionnaires de langue monolingues français non institutionnels. L'établissement d'une telle typologie s'effectuera à partir de l'analyse des discours de présentation de vingt et un dictionnaires parus entre 1680 et 1993. Deuxièmement, nous voulons vérifier si la même typologie peut rendre compte des thèmes abordés dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, ouvrage institutionnel publié depuis 1694 et dont la neuvième édition est actuellement en cours de préparation³. En mettant ainsi en parallèle les discours de présentation des ouvrages non institutionnels et ceux du *Dictionnaire de l'Académie française*, nous souhaitons faire ressortir les similitudes qu'ils partagent et les différences qui, le cas échéant, particularisent les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*.

³ Deux tomes de cette édition sont déjà parus, le premier en 1992 et le deuxième, en 2000.

La présente thèse est divisée en trois parties. La première partie s'intéresse à l'objet d'étude général, le dictionnaire de langue. Le chapitre 1 a d'abord pour but de situer le dictionnaire de langue parmi les productions lexicographiques monolingues et, plus particulièrement, de le distinguer du dictionnaire encyclopédique. Il vise ensuite à démontrer que le dictionnaire de langue ne contient pas uniquement un ensemble d'articles présentés en ordre alphabétique. Il renferme en outre des écrits périodictionnaires dont la forme peut varier du texte suivi à la liste ou au tableau. Le chapitre 2 porte en entier sur les textes périodictionnaires. À l'aide d'exemples, nous faisons d'abord ressortir le caractère hétérogène de ces textes, pour ensuite nous attarder aux différentes fonctions qu'ils remplissent dans le dictionnaire. Nous verrons que la plupart d'entre eux assument l'une ou l'autre des fonctions suivantes : métadictionnaire, métalinguistique, encyclopédique ou commerciale. De plus, certains textes peuvent aisément être classés dans une catégorie particulière, alors que d'autres se situent aux confins de deux catégories ou plus. Le chapitre se poursuit avec une revue d'études ayant porté en tout ou en partie sur les textes périodictionnaires.

La deuxième partie de la thèse, qui compte cinq chapitres, a pour thème les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels. Dans le chapitre 3, nous présentons les vingt et un dictionnaires non institutionnels retenus aux fins de l'analyse. Ces ouvrages couvrent une période qui s'étend de 1680 à 1993. Au chapitre 4, nous nous penchons d'abord sur les visées du discours de présentation, puis sur ses caractéristiques externes. Les chapitres 5, 6 et 7 portent quant à eux sur le contenu des discours de présentation, qui gravite autour de trois axes principaux. Le chapitre 5

montre clairement que l'axe métadictionnaire est central aux discours de présentation. Il met en évidence les quatre grands thèmes métadictionnaires chers aux préfaciers de dictionnaires non institutionnels : le public visé, le contenu du dictionnaire, le processus d'élaboration de l'ouvrage et sa réception par le public ou la critique. Le chapitre 6 illustre le fait que, malgré un contenu d'abord et avant tout métadictionnaire, les discours de présentation abordent aussi des questions d'ordre métalxicographique. Les préfaciers de dictionnaires proposent ainsi une réflexion sur la pratique lexicographique et s'intéressent par ailleurs à l'histoire de la lexicographie française. Enfin, le chapitre 7 atteste la présence, dans les discours de présentation, de passages consacrés à la langue française. Il porte donc sur les considérations métalinguistiques qui ont trait à l'histoire de la langue, mais également aux questions d'orthographe et de prononciation. Au terme de cette deuxième partie, nous disposons d'une typologie des principaux thèmes traités dans les discours de présentation des dictionnaires de langue non institutionnels.

Enfin, la troisième et dernière partie de la thèse vise à analyser les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* à partir de la typologie établie dans la deuxième partie. Il s'agit, d'une part, de vérifier si cette typologie peut rendre compte du contenu d'un tel ouvrage institutionnel et, d'autre part, d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse selon laquelle les discours de présentation du répertoire académique se distinguent de ceux des dictionnaires non institutionnels. Le chapitre 8 vise à présenter le *Dictionnaire de l'Académie française*; il relate son origine et résume l'histoire des huit refontes qu'il a connues depuis la parution de la première édition en

1694 jusqu'à la parution du deuxième tome de la neuvième édition à l'automne 2000. Le chapitre 9 brosse un portrait sommaire des discours de présentation du répertoire académique. Il est principalement question de la forme des discours de présentation, mais on donne aussi un aperçu de leur contenu. Les chapitres 10, 11 et 12 correspondent aux chapitres 5, 6 et 7 de la première partie, dans la mesure où ils traitent respectivement des considérations métadictionnaires, métalexigraphiques et métalinguistiques dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Ils reprennent la typologie proposée pour chacun des axes discursifs décrits dans la première partie — l'axe métadictionnaire, métalexigraphique et métalinguistique —, et visent à illustrer les similitudes et les dissemblances qui caractérisent les discours de présentation du répertoire académique lorsqu'on le compare à ceux des dictionnaires non institutionnels. Enfin, une conclusion générale fait le point sur l'ensemble de l'étude.

Première partie

Le dictionnaire de langue comme objet d'étude général

Chapitre 1

Le dictionnaire de langue monolingue

C'est à la fin du XVII^e siècle qu'ont été publiés les premiers dictionnaires monolingues du français, dictionnaires qui, depuis, ont servi de modèles aux principaux répertoires lexicographiques généraux de langue française. Le *Dictionnaire François contenant les mots et les choses*⁴ de Pierre Richelet, publié en 1680, fut suivi dix ans plus tard du *Dictionnaire Universel*⁵ d'Antoine Furetière. Le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, qui « aurait dû représenter le premier dictionnaire monolingue du français » (Quemada 1997b : III), ne fut pour sa part publié qu'en 1694, presque soixante ans après sa mise en chantier⁶.

⁴ Le titre complet de l'ouvrage se lit comme suit : *Dictionnaire François contenant les mots et les choses plusieurs nouvelles remarques sur la langue française ses expressions propres figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes avec les termes les plus connus des arts et des sciences le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue française*. Dans la suite de la présente thèse, nous employerons l'appellation écourtée *Dictionnaire François*.

⁵ Le titre complet se lit comme suit : *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts, sçavoir La Philosophie, Logique, & Physique; la Medecine, ou Anatomie; Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Minéraux, Métaux et Pierreries, & les noms des Drogues artificielles : La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances : Les Mathématiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre; la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpentage, & les Sections coniques; l'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Geographie; la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes; l'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & Perspective; l'Architecture civile et militaire, la Pyrotechnie, Tactique, & Statique : Les Arts, la Rhetorique, la Poésie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manege, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, la Pesche, l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plus-part des Arts mechaniques : Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Mesures et Monnoyes; les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'Origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues : Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples de phrases & de constructions. Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens et modernes*. Il sera simplement question du *Dictionnaire Universel* dans la suite de la présente thèse.

⁶ Les circonstances particulières entourant la parution de ces trois ouvrages seront décrites plus en détail dans la troisième partie de la présente thèse.

Dès la parution de ces premiers dictionnaires du français, on voit poindre chez les lexicographes des pratiques différentes, reflets d'approches descriptives divergentes qui, déjà, laissent se profiler des catégories de répertoires distinctes.

Le dictionnaire de l'Académie est prescriptif; ceux de Richelet et de Furetière sont, chacun à leur manière, des ouvrages descriptifs. L'Académie annonce la définition d'un usage idéal de la langue [...], Richelet celle d'un usage effectif [...]. À la description de la langue commune, Furetière superpose celle des technocrates et de leurs référents (Bray 1990 : 1800).

Ce qui fait dire à Bernard Quemada (1997b : III) que les dictionnaires de Richelet, de Furetière et de l'Académie française sont chacun, par leurs caractères propres, « un “premier” dictionnaire de notre langue classique : le Richelet, pour la *lexicographie descriptive*; le Furetière, pour la *lexicographie encyclopédique*; et le Dictionnaire de l'Académie, pour la *lexicographie normative* dont il est le chef de file incontesté ».

1.1 Typologie des dictionnaires monolingues

Au XVIII^e siècle, Jean Le Rond d'Alembert (1751-1780 : 958) explique dans l'article « dictionnaire » de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* que les dictionnaires peuvent être classifiés en trois catégories majeures :

On peut distinguer trois sortes de *dictionnaires* ; *dictionnaires de langues*, *dictionnaires historiques*, & *dictionnaires de Sciences & d'Arts* : division qu'on pourroit présenter sous un point de vûe plus général, en cette sorte ; *dictionnaires de mots*, *dictionnaires de faits*, & *dictionnaires de choses*.

La typologie proposée a pour principale assise la nature des unités lexicales traitées. L'encyclopédiste considère en effet que le dictionnaire de langue, dont

l'objectif essentiel est d'« expliquer les mots les plus usuels & les plus ordinaires d'une langue », se distingue du dictionnaire historique « en ce qu'il exclut les faits, les noms propres de lieux, de personnes, &c. », et du dictionnaire de sciences et d'Arts « en ce qu'il exclut les termes de sciences trop peu connus & familiers aux seuls savans » (d'Alembert 1751-1780 : 958).

De nos jours, cette trilogie se ramène à deux grandes catégories de dictionnaires : les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques⁷. À l'instar de d'Alembert, certains auteurs utilisent encore les appellations respectives *dictionnaire de mots* et *dictionnaire de choses* pour les désigner. La désormais traditionnelle opposition entre ces genres lexicographiques prend toujours pour point d'appui la nature des unités lexicales décrites, mais également la nature des informations fournies sur ces unités lexicales.

1.1.1 Le dictionnaire de langue

En vertu de la distinction proposée par les chercheurs contemporains, un dictionnaire de langue vise la description du mot considéré comme signe linguistique, ou *signe-nommant* (Rey-Debove 1971) et renseigne l'utilisateur sur les aspects proprement linguistiques du mot. Robert-Léon Wagner (1967 : 127) explique :

Les dictionnaires de langue doivent être considérés avant tout comme des *dictionnaires de mots*, c'est-à-dire comme des répertoires qui font état des signes linguistiques, de leur nature, de leurs genres, de leur forme graphique et sonore, de leur origine, de leur signification, de leurs valeurs d'emploi, de leur spécialisation suivant le niveau de langue où ils peuvent être employés, et de

⁷ Nous ne prenons pas en compte ici les dictionnaires terminologiques, c'est-à-dire les ouvrages qui recensent le vocabulaire d'un seul champ de connaissances. La nature restrictive de leur nomenclature les distingue des dictionnaires de langue et des dictionnaires encyclopédiques, dont l'orientation est plutôt extensive.

leurs relations avec les autres éléments constitutifs du lexique. [...] Les dictionnaires de mots se bornent à ne donner que des informations succinctes et superficielles à propos des réalités évoquées par le signe.

Pour Paul Imbs (1971 : XI-XII), l'objet des dictionnaires de langue est « d'aider leurs usagers à interpréter correctement ce qu'ils entendent dire ou lisent, et à dire et à écrire correctement et "recevablement" ce qu'ils veulent faire entendre ou lire ». Ils servent ainsi de guide pour l'encodage et le décodage des messages. Le prototype des dictionnaires de langue contemporains correspond au *Nouveau Petit Robert*.

1.1.2 Le dictionnaire encyclopédique

Le dictionnaire encyclopédique⁸ va pour sa part au-delà de la compréhension du mot et de son fonctionnement en discours, décrivant également la réalité extralinguistique correspondante. Selon Josette Rey-Debove (1971 : 33), il possède « tous les caractères du dictionnaire de langue et tous ceux de l'encyclopédie » puisqu'il décrit aussi bien le lexique que la réalité qui s'y rattache⁹. Le dictionnaire encyclopédique accorde « une place prépondérante, si ce n'est exclusive, à la description ou au commentaire des concepts ou des réalités désignés par les mots » (Quemada 1989 : 108). Il s'intéresse donc avant tout à l'objet ou à la notion dont le signe est la représentation, c'est-à-dire à la *chose-nommée* (Rey-Debove 1971), précisant par exemple l'origine de l'objet, son histoire, son fonctionnement ou encore l'usage que l'on

⁸ On peut penser que le dictionnaire encyclopédique correspond aujourd'hui à un amalgame des catégories « dictionnaire historique » et « dictionnaire de sciences et d'Arts » auxquelles d'Alembert (1751-1780 : 958) fait allusion.

⁹ Louis Guilbert (1969) désigne ces ouvrages par l'appellation *dictionnaires linguistico-encyclopédiques*, ce qui met bien en évidence leur double visée.

en fait (Quemada 1967 : 77). Paul Imbs (1971 : XII) présente comme suit l'objectif du dictionnaire encyclopédique et met clairement en évidence ce qui le distingue du dictionnaire de langue :

[...] les dictionnaires encyclopédiques se proposent d'aider leurs usagers non seulement à interpréter et à dire, mais encore et surtout à connaître et à manier les concepts et les choses mêmes, vus sous l'angle de leur vérité ou de leur rendement non langagier. En d'autres termes, sur le chemin qui dans le signe mène du support matériel au sens, puis du sens au concept ou à la chose à quoi se réfère virtuellement et intentionnellement le sens, le dictionnaire de langue s'arrête au sens, alors que le dictionnaire encyclopédique va nécessairement plus loin en direction de la réalité non linguistique — sans d'ailleurs jamais la rejoindre tout à fait puisqu'il ne peut en donner qu'une représentation elle-même langagière ou pour le moins figurative [...].

Une dernière particularité du dictionnaire encyclopédique est d'accorder une place relativement importante aux noms propres (noms de personnalités du domaine politique ou artistique, de personnages de fiction, de pays, de villes, etc.). L'inclusion d'illustrations dans le corps de l'ouvrage caractérise également une bonne majorité des dictionnaires encyclopédiques. On peut citer le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* en tant que prototype des dictionnaires encyclopédiques contemporains.

1.1.2.1 L'encyclopédie

La raison d'être de l'encyclopédie est de faire le bilan des connaissances humaines à une certaine époque. De ce fait, les encyclopédistes s'intéressent exclusivement à la réalité extralinguistique. Comme le précise Louis Guilbert (1969 : 8-9), « [l]e langage sous forme d'énoncé écrit y est certes employé parce qu'il est la forme privilégiée de communication entre les hommes et, par conséquent, le moyen nécessaire de transmission des connaissances [...] ». Toutefois, prend-t-il soin d'ajouter, « l'énoncé

lui-même, en tant que forme et que substance, objet même de la science de la linguistique, n'est pas pris en considération». Dans une encyclopédie, les considérations sur le langage ont trait aux principes et méthodes de la linguistique envisagée en tant que domaine d'étude scientifique, au même titre que les autres domaines du savoir.

Alors que le dictionnaire encyclopédique contient une certaine part d'informations de nature linguistique, on ne trouve rien de tel dans l'encyclopédie. Ici, « l'entrée désigne directement le monde (c'est le nom de la chose) » (Rey-Debove 1989 : 307), et non un signe linguistique en soi. C'est pourquoi toute information de nature grammaticale, phonétique ou étymologique en lien avec l'entrée serait ici superflue. De plus, le mode de classement des entrées diffère généralement dans les deux types de répertoires : les entrées du dictionnaire encyclopédique sont classées par ordre alphabétique, tandis que celles de l'encyclopédie sont souvent regroupées selon un classement thématique.

1.2 Difficultés liées à la typologisation des dictionnaires

L'opposition entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique, clairement exprimée en théorie, n'est pas tranchée de façon aussi nette dans la réalité. La « mixité des genres », pour reprendre l'expression de Bernard Quemada (1989 : 108), est en effet courante et, comme le soulignent Jean Dubois et Claude Dubois (1971 : 15), la plupart des dictionnaires sont hétérogènes. La distinction tracée entre les deux types de répertoires « représente beaucoup plus l'opposition de deux tendances qu'une séparation absolument étanche », expliquent pour leur part Lucien Collignon et Michel

Glatigny (1978 : 35). Dans les faits, donc, « le dictionnaire de langue est en relation de contiguïté et d'interpénétration avec le dictionnaire encyclopédique » (Rey 1982 : 36). Les propos de Robert-Léon Wagner (1967 : 119) font aussi ressortir le caractère hétérogène des dictionnaires :

L'ensemble des dictionnaires élaborés depuis le XVI^e siècle ne constitue pas, bien entendu, un tout homogène, ni d'un point de vue diachronique, ni d'un point de vue synchronique. À côté des dictionnaires gros ou petits, monolingues ou plurilingues, généraux ou spécifiques, que les usagers sont accoutumés à reconnaître sans peine, d'autres caractéristiques moins perceptibles sont autant, sinon plus, représentatives de la réalité linguistique concernée. De même, il n'existe pas de répertoire développé qui ne mêle plusieurs traits typologiques différents en regard de la nomenclature, des procédés de définition, du choix des exemples cités, etc... qui constituent des options essentielles pour la connaissance d'un ouvrage. Le caractère hybride de la majorité des répertoires, en référence à la catégorie dans laquelle un caractère dominant les fait figurer, tient en effet à la multiplicité des éléments mis en œuvre pour l'élaboration de ce que nous considérons globalement comme un dictionnaire défini par son auteur, sa date, son titre et son format.

La frontière entre les catégories de dictionnaires n'était pas tracée de façon plus apparente à l'époque où d'Alembert travaillait à la rédaction de l'*Encyclopédie*; ce dernier prend soin, en effet, de préciser qu'« un *dictionnaire* de langues, qui paroît n'être qu'un *dictionnaire* de mots, doit être souvent un *dictionnaire* de choses quand il est bien fait » (d'Alembert 1751-1780 : 958). On peut en effet considérer que, dans une certaine mesure, tout dictionnaire de langue contient des informations de nature encyclopédique. Comme le rappelle Luis Fernando Lara (1989 : 280), « il n'est pas facile de maintenir une démarcation entre le mot et l'objet auquel il se réfère : chaque fois que l'on voudra parler de l'objet [...] le mot apparaîtra et chaque fois que le mot apparaîtra, il se référera à un objet ». En outre, le nombre croissant de termes spécialisés que l'on tend à introduire dans le dictionnaire de langue et le fait que certaines définitions ou certains

exemples relèvent davantage du discours sur le monde que du discours linguistique viennent amplifier le phénomène de mixité des genres. Josette Rey-Debove (1971 : 32) explique :

On dit notamment que le dictionnaire de langue traite des mots et non des choses, ce qui est impossible puisque toutes les entrées nominales sont des signes-nommants ET des choses-nommées. La définition des noms, à elle seule, parle du signe et de la chose, elle est le lieu de rencontre d'un discours sur le signe et d'un discours sur le monde.

De même, tout dictionnaire encyclopédique contient une certaine proportion d'informations de nature strictement linguistique, entre autres, la mention de la catégorie grammaticale et du genre du mot en entrée. Qui plus est, étant donné que le dictionnaire encyclopédique utilise dans un discours le signe linguistique qui désigne la réalité extralinguistique décrite, il illustre ainsi les conditions d'emploi du signe en question (Collignon et Glatigny 1978 : 34). On peut dès lors considérer que le dictionnaire encyclopédique renseigne l'utilisateur non seulement sur le monde, mais également sur la langue.

Selon Josette Rey-Debove et Alain Rey (1993 : x), c'est d'abord le programme d'information sur le signe proposé dans un dictionnaire qui permettra de classer ce dernier dans une catégorie déterminée.

[...] la différence fondamentale entre le vrai dictionnaire de langue et les ouvrages apparentés réside dans le programme d'**information sur le signe**. Ce programme n'est pas seulement lié à la reconnaissance et à la compréhension du mot; il doit permettre la production des phrases en montrant comment le mot s'emploie à l'écrit comme à l'oral. La **prononciation** est fondamentale, mais aussi l'entourage du mot, les **collocations** [...], les **locutions** (expressions figées), et aussi les **constructions** syntaxiques, les difficultés d'emploi. En somme, ce qui est absolument nécessaire, après la définition, c'est une large exemplification où le mot se trouve dans des contextes attendus, ce qu'on appelle la **phraséologie**.

Plus généralement, toutes les informations sur le signe, à l'exception de la définition, sont de nature à distinguer le dictionnaire de langue du dictionnaire encyclopédique.

Malgré ces précisions théoriques, il n'en demeure pas moins difficile d'établir avec certitude à quelle catégorie appartiennent certaines productions lexicographiques. On peut penser, entre autres, au *Petit Larousse illustré*, prototype par excellence du dictionnaire hybride. En plus des rubriques telles que la transcription phonétique, l'étymologie¹⁰, la définition et les exemples, qui font partie de la microstructure d'un dictionnaire de langue, le *Petit Larousse illustré* contient des développements encyclopédiques ainsi que des illustrations. Il renferme en outre une section consacrée aux noms propres. Signalons toutefois que, contrairement à des ouvrages tels que le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* et le *Dictionnaire encyclopédique universel* de Quillet, dans lesquels les noms propres sont insérés dans la même nomenclature que les noms communs, le *Petit Larousse illustré* présente deux nomenclatures distinctes, l'une regroupant les noms communs, l'autre, les noms propres. Pour certains, le *Petit Larousse illustré* est un dictionnaire encyclopédique qui se veut aussi dictionnaire de langue (Collignon et Glatigny 1978 : 54). On pourrait aussi considérer la première section du *Petit Larousse illustré* comme un dictionnaire de langue ou un dictionnaire encyclopédique, et la seconde comme une encyclopédie. Pour d'autres enfin, il fait partie de la catégorie « dictionnaire de langue » prise au sens large

¹⁰ Il faut cependant noter que, dans le *Petit Larousse illustré*, les rubriques « transcription phonétique » et « étymologie » ne sont pas récurrentes. Seules « les prononciations des mots français qui présentent une difficulté » sont indiquées (*Petit Larousse illustré* 1998 : 8). Par ailleurs, l'étymologie est surtout donnée pour les mots de base de familles morphologiques, et seulement « si nécessaire » (*Petit Larousse illustré* 1998 : 7).

(Rey-Debove 1971 : 34). Notre ambition n'est pas ici de trancher la question. L'exemple du *Petit Larousse illustré* a été cité simplement dans le but d'illustrer les problèmes susceptibles de se présenter au chercheur qui tente, dans la pratique, de classer les dictionnaires dans une typologie bien définie. Il est utile de se rappeler que « tout classement, quelle que soit sa valeur, est nécessairement simplificateur de la réalité diverse qu'il essaie d'enfermer dans une grille de critères notionnels plus ou moins abstraits » (Collignon et Glatigny 1978 : 32).

1.3 Découpage textuel du dictionnaire de langue

Tout comme le roman est formé de chapitres, le dictionnaire de langue monolingue se compose de plusieurs sections. Chaque section correspond à un ensemble de textes qui, d'un dictionnaire à l'autre, présentent des similitudes quant aux thèmes traités. Il faut prendre ici le mot *texte* au sens large, dans l'acception que lui a notamment donnée Louis Hjelmslev (Dubois *et al.* 1994 : 482) pour faire référence à tout énoncé quel qu'il soit, peu importe sa longueur ou le fait qu'il s'agisse d'un discours suivi ou fragmenté.

À l'instar de Franz Josef Hausmann (1989b : 330), nous partons ici du principe que le dictionnaire possède une structure textuelle. Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de dégager les grands sous-ensembles de textes qui, dans le dictionnaire de langue, sont présentés en périphérie des articles. Des exemples permettront d'illustrer le genre de textes faisant partie de chacun des groupes distingués.

Dans le cercle des lexicographes et des chercheurs en lexicographie, on s'entend généralement pour reconnaître l'existence d'une structure textuelle au dictionnaire et le

fait que son contenu va au-delà d'une série d'articles présentés par ordre alphabétique d'entrées. Pierre Corbin (1989b : 36), par exemple, brosse un portrait sommaire des différentes catégories de textes qui encadrent les articles du dictionnaire :

Le texte lexicographique (pris au sens large et incluant l'iconographie) des dictionnaires, lui-même susceptible d'être démultiplié en plusieurs nomenclatures, est encadré et/ou pénétré de textes divers, textes péri-, inter- et intralxicographiques afférents à son fonctionnement (préfaces, tables d'abréviations, conventions de transcription phonétique, ...) ou prélevés sur lui (listes d'affixes, de noms de nombres, de dérivés de noms propres, drapeaux, ...) ou surajoutés (traités lexicologiques, grammaticaux, stylistiques, guides de correspondance, ...).

Il évoque de plus le fait que ces « textes divers » ont été peu étudiés et qu'aucune typologie n'a encore permis de les recenser. Selon lui, l'établissement d'une telle typologie permettrait de mieux comprendre leur finalité — « contribuer à la maîtrise de l'usage du texte lexicographique, fournir à l'utilisateur un vade-mecum polyvalent, appâter l'acheteur avec de la pacotille » (Corbin 1989b : 36) — et, par le fait même, d'évaluer les dictionnaires en conséquence.

Margaret Cop (1989 : 761) propose pour sa part un découpage du contenu du dictionnaire qui s'articule autour de trois principales catégories. Elle explique : « [t]he dictionary seen as a book [...] can be divided into 3 parts: front matter (including front end paper) — main body — back matter (including back end paper) ». Les mêmes catégories sont distinguées par Franz Josef Hausmann (1989b). Dans ce qui suit, nous reprenons sensiblement le même découpage que celui présenté par ces deux chercheurs.

1.3.1 *Le corps du dictionnaire : les articles*

Le corps du dictionnaire de langue monolingue — *main body* dans la terminologie de Cop (1989) et de Hausmann (1989b) — est constitué d'« une suite d'énoncés séparés, isolés par le passage à la ligne et/ou les caractères typographiques spéciaux et constants du début de chaque énoncé » (Rey-Debove 1971 : 20), chaque paragraphe pris individuellement formant un article. L'article de dictionnaire, introduit par l'entrée, regroupe toutes les informations relatives à une unité de signification (Galisson et Coste 1976 : 47). Il est défini par Jean Dubois et Claude Dubois (1971 : 39) comme une « suite ordonnée de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations ».

L'ensemble des articles forme la section fondamentale du dictionnaire, sans contredit la plus volumineuse, et la seule qui existe si l'on adopte le point de vue de la plupart des usagers. Le mot *dictionnaire* n'évoque-t-il pas, en effet, l'idée d'une liste de mots ou d'entrées ordonnée selon l'ordre alphabétique, chaque mot étant suivi d'explications plus ou moins détaillées ? C'est d'ailleurs ce que laisse entendre Franz Josef Hausmann (1989b : 328), qui déclare : « [i]n a textual perspective, the word *dictionary* has at least two meanings : the whole book and the *word list* [...], which constitutes the main part of the book. » Dans cet esprit, nous employerons ici l'adjectif *dictionnairique* pour faire référence à l'essence même du dictionnaire, c'est-à-dire à l'ensemble des articles qu'il contient. Nous attribuons donc une nouvelle acception à cet adjectif qui, normalement, porte plutôt le sens « relatif au dictionnaire en tant qu'objet », par exemple, dans les expressions *contenu dictionnairique*, *programme dictionnairique*,

*texte dictionnaire*¹¹. En vertu de ces dernières précisions, nous avons convenu de dénommer la section dans laquelle sont regroupés les articles du dictionnaire par le terme *section dictionnaire*¹².

1.3.2 Les textes prédictionnaires

La section dictionnaire qui, comme nous l'avons vu, correspond à l'ensemble des articles, est généralement précédée de textes divers dont le regroupement constitue la *section prédictionnaire* de l'ouvrage. À titre d'exemples de textes prédictionnaires, mentionnons l'« Avertissement », la table des conjugaisons ainsi que la table des signes et abréviations employés dans le corps de l'ouvrage que l'on trouve au début du *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française*¹³ de Claude Marie Gattel. Dans le *Grand Larousse de la langue française en six volumes*¹⁴, la section dictionnaire est précédée des textes suivants : une liste des principaux collaborateurs, une table des matières de l'introduction, une préface, un texte d'introduction à la partie « grammaire et lexique », un texte d'introduction à la partie

¹¹ Pour sa part, Bernard Quemada (1987) emploie l'unité lexicale *dictionnaire* à la forme nominale. Il explique : « La notion de *dictionnaire* circonscrit le domaine qui a pour objet et pour finalité le *genre dictionnaire* et inclut toutes les problématiques dont relève, en tout ou en partie, chaque réalisation particulière » (Quemada 1987 : 236). Pour Quemada (1987 : 235), la *dictionnaire* désigne « le champ couvert à la fois par le *dictionnaire-réalisation* et le *dictionnaire objet-d'étude* ».

¹² Des explications plus détaillées concernant la terminologie employée seront fournies plus loin.

¹³ Le titre complet de l'ouvrage se lit comme suit : *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, composé sur la dernière édition de l'Abrégé de Richelet par Wailly, entièrement refondue d'après le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, etc. le Dictionnaire [sic] Critique de la Langue Française par Féraud, le Dictionnaire de Grammaire et de Littérature dans l'Encyclopédie méthodique, etc. On y a joint 1.° Un extrait des Synonymes François par Girard, Beauzée, Roubaud, etc. 2.° Une Méthode de prononciation aussi facile que sûre appliquée à tous les mots de la Langue. 3.° Les mots nouveaux et les autres changemens introduits dans la Langue par la Révolution Française. 4.° Un Vocabulaire Géographique, augmenté des noms Latins de chaque lieu.* Dans la suite du texte, nous utiliserons l'appellation écourtée *Nouveau dictionnaire portatif*.

¹⁴ Nous l'appellerons simplement *Grand Larousse de la langue française* dans la suite du texte.

historique du dictionnaire, un texte intitulé « Fondements lexicologiques du dictionnaire » (dans lequel il est question, notamment, de la formation des unités lexicales), une bibliographie des ouvrages employés pour la partie historique du dictionnaire, un tableau présentant les règles de la prononciation française, un tableau des conjugaisons, enfin, un tableau des abréviations employées dans l'ouvrage.

Le contenu présenté dans la section prédictionnaire correspond au concept auquel font référence Margaret Cop (1989), Franz Josef Hausmann (1989b), Betty Kirkpatrick (1989) et Sidney I. Landau (1989) par l'appellation *front matter*, et défini comme suit par Hausmann (1989b : 330) : « [a]ll functional text parts preceding the (central) word list are called the *front matter* of the dictionary. »

1.3.3 Les textes postdictionnaires

Par ailleurs, la composante dictionnaire peut être suivie d'annexes qui constituent un ou des compléments au contenu des articles et qui forment une section de l'ouvrage que nous qualifierons de *postdictionnaire*. Margaret Cop (1989), Franz Josef Hausmann (1989b) et Sidney I. Landau (1989) emploient pour leur part la dénomination *back matter* pour y référer. Les textes présentés dans cette section, que nous désignerons par l'appellation *textes postdictionnaires*, peuvent correspondre à des éléments tels qu'un supplément grammatical, une liste d'adjectifs dérivés de noms de lieux, une liste de proverbes ou de synonymes, un guide stylistique, un tableau des poids et mesures ou des principales monnaies en usage.

Ainsi, le *Dictionnaire classique de la langue française*¹⁵ d'Henri Bescherelle Jeune contient en annexe un dictionnaire d'histoire, de géographie et de mythologie, complément encyclopédique à l'ouvrage. Dans le *Dictionnaire du français contemporain*, on trouve d'abord une liste de proverbes, suivie d'une liste d'ouvrages consacrés à la langue française ayant été publiés par la maison Larousse. Enfin, on trouve à la fin du *Dictionnaire Hachette de la langue française*¹⁶ un supplément grammatical intitulé « Des mots du dictionnaire aux mots de la parole » ainsi que différents tableaux dans lesquels sont présentés des alphabets non latins, des conjugaisons, des symboles mathématiques, des éléments chimiques, des monnaies, etc.

1.3.4 Les textes intradictionnaires

Nous avons vu que Margaret Cop (1989) et Franz Josef Hausmann (1989b) proposent de regrouper le contenu des dictionnaires en trois grandes sections. Les sections dictionnaire, prédictionnaire et postdictionnaire que nous venons de distinguer correspondent à celles-ci. Ils introduisent néanmoins dans leur découpage la notion de *middle matter*, qui renvoie à un ensemble de textes enchâssés dans le corps même de l'ouvrage, c'est-à-dire dans la section dictionnaire, mais ne faisant pas partie en tant que tel de la nomenclature.

The word list is called continuous when there is no *middle matter* inserted.
Middle matter units are those immediate constituents of the whole dictionary text

¹⁵ Le titre complet de l'ouvrage est formulé comme suit : *Dictionnaire classique de la langue française, le plus exact et le plus complet de tous les ouvrages de ce genre et le seul où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française suivi d'un dictionnaire géographique, historique, biographique et mythologique*. Dans la suite du texte, nous référerons à cet ouvrage par l'appellation écourtée *Dictionnaire classique*.

¹⁶ L'ouvrage sera simplement désigné *Dictionnaire Hachette* dans ce qui suit.

which are inserted into the (central) word list but which are not part of this word list (Hausmann 1989b : 331).

Franz Josef Hausmann (1989b) propose le terme français *intertextes* pour dénommer ces textes introduits dans la structure que forme la nomenclature du dictionnaire, mais extérieurs à cette structure¹⁷. Par souci de cohérence terminologique, nous utiliserons pour notre part le terme *textes intradictionnaires*, selon nous plus motivé, en autant que l'on garde à l'esprit que *dictionnaire* renvoie ici au corps de l'ouvrage, c'est-à-dire à la section dans laquelle sont regroupés les articles, et non au dictionnaire en tant que livre ou objet.

Parmi les ouvrages que nous avons examinés, seuls le *Grand Larousse de la langue française* et le *Dictionnaire de la langue française*. *Lexis*¹⁸ comportent des textes intradictionnaires. Dans le *Grand Larousse de la langue française*, ces textes correspondent à des rubriques encyclopédiques consacrées à des termes de grammaire et de linguistique et présentées dans le corps même de la nomenclature de l'ouvrage, à la suite de l'article consacré au terme qui fait l'objet d'une explicitation. En somme, on trouve un dictionnaire de linguistique dans un dictionnaire de langue. Par exemple, le

¹⁷ Bien que l'introduction de textes intradictionnaires dans les répertoires monolingues du français semble être une pratique peu courante chez les lexicographes, elle n'en demeure pas moins une réalisation potentielle qu'il importe de souligner. D'après nos observations, c'est principalement dans les dictionnaires qui comportent deux macrostructures distinctes que sont insérés des intertextes. C'est le cas, par exemple, dans le *Petit Larousse illustré*, qui compte deux nomenclatures, l'une destinée aux noms communs, l'autre, aux noms propres, traditionnellement séparées par une section dans laquelle sont répertoriés des locutions, des proverbes et des maximes. C'est aussi le cas dans certains dictionnaires bilingues, dont le *Robert & Collins*, qui comporte une section intermédiaire, intercalée entre la nomenclature de la partie anglais-français et celle de la partie français-anglais, et consacrée à la grammaire « active ». On y explique, par exemple, les principes de rédaction d'une lettre et d'une dissertation, les différentes expressions employées lorsque l'on souhaite exprimer une opinion, etc. L'adjectif *intradictionnaire* a donc deux valeurs dans la terminologie que nous employons : 1) à l'intérieur d'une nomenclature; 2) entre deux nomenclatures. On peut trouver les deux valeurs dans le même dictionnaire, le *Petit Larousse illustré*, par exemple.

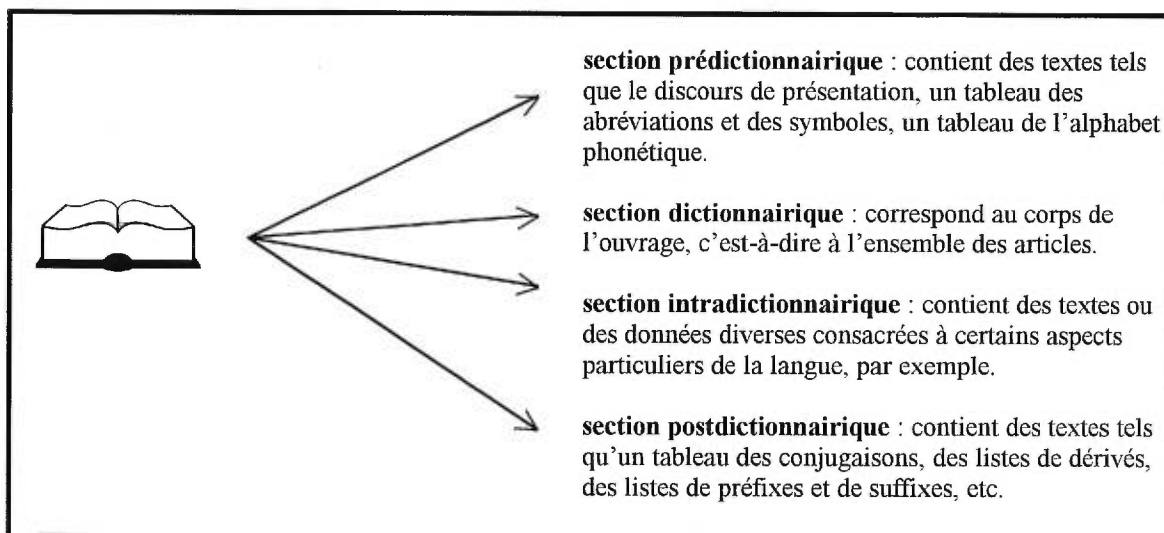
premier volume du dictionnaire contient de telles rubriques pour les termes *accord*, *actualisation*, *adjectif*, *adverbe*, *agent*, *alphabet*, etc. Certaines de ces rubriques couvrent plusieurs pages du dictionnaire; c'est le cas de celle consacrée à la notion d'*emprunt* dans le deuxième volume, qui compte un peu plus de dix pages. Les thèmes suivants y sont abordés : distinction entre *emprunt* et *héritage*, caractéristiques linguistiques des signes empruntés, raisons qui motivent l'emprunt, etc. Dans le *Lexis*, les textes intradictionnaires sont de natures variées. On trouve par exemple une liste des principales monnaies étrangères présentée à la suite de l'article « monnaie », un schéma représentant une coupe de l'oreille, présenté à la suite de l'article « oreille », des tableaux d'unités de mesure, etc.

La figure 1 représente de façon schématique le contenu du dictionnaire de langue vu sous l'aspect structurel, tel que nous venons de le décrire¹⁹.

¹⁸ Nous employerons le titre écourté *Lexis* dans la suite de la présente thèse.

¹⁹ La couverture du dictionnaire et, le cas échéant, la jaquette qui la recouvre, comportent aussi un certain nombre d'informations parmi lesquelles figurent généralement le titre de l'ouvrage, le nom du lexicographe ou du rédacteur principal ainsi que, le plus souvent, une description abrégée du contenu qui fait état, par exemple, de la taille de la nomenclature, du type d'unités lexicales traitées et des différentes informations fournies dans la microstructure de l'ouvrage (étymologie, synonymes, antonymes, etc.). Aucun des auteurs cités dans la présente section ne tient compte de cette catégorie de textes. Nous n'en tiendrons pas compte non plus étant donné que nous nous intéressons essentiellement au *contenu* du dictionnaire de langue, c'est-à-dire aux textes qui sont présentés à l'intérieur de la couverture qui lui sert de contenant.

Figure 1. Le contenu du dictionnaire de langue analysé d'un point de vue structurel



Enfin, mentionnons que Margaret Cop (1989) et Franz Josef Hausmann (1989b) emploient le terme *outside matter* pour désigner l'ensemble des composantes présentées à l'extérieur de la section dictionnaire proprement dite et ainsi chapeauter les termes *front matter*, *back matter* et *middle matter*. Pour sa part, Josette Rey-Debove (1971 : 56) utilise l'expression *textes hors nomenclature* pour faire référence aux textes qui, tels les compléments grammaticaux, les tableaux de conjugaisons, de suffixes ou de préfixes, les listes de locutions latines et étrangères, ont un objet grammatical ou lexical. Notre souci de cohérence terminologique nous amène plutôt à proposer le terme *textes péri-dictionnaires* comme hyperonyme pour englober l'ensemble des textes présentés en périphérie de la section dictionnaire. En vertu de cette dernière précision, nous pouvons dire, par exemple, que la préface du dictionnaire fait partie des textes prédictionnaires dans la plupart des dictionnaires, mais qu'elle figure aussi, bien entendu, au nombre des textes péri-dictionnaires que renferme l'ouvrage.

1.4 Remarques sur la terminologie employée

Nous sommes consciente que la terminologie employée pour désigner les différents groupes de textes contenus dans le dictionnaire de langue n'est pas totalement satisfaisante. D'une part, les expressions *prédictionnairique* et *postdictionnairique* peuvent donner lieu à deux interprétations, et cela, en raison du caractère polysémique des préfixes *pré-* et *post-*. Ces expressions représentent donc des causes potentielles d'ambiguïté sémantique. Lorsqu'il est accolé au nom *texte*, l'adjectif *prédictionnairique* peut soit signifier que les textes en question ont été rédigés antérieurement à la production du dictionnaire (antériorité dans le temps), soit que ces textes sont présentés dans la section liminaire du dictionnaire (antériorité dans l'espace), avant les articles ou, pour faire suite aux explications fournies précédemment, avant la section dictionnairique. C'est bien sûr cette deuxième acception qui est attribuée ici à l'adjectif *prédictionnairique*. De même, l'adjectif *postdictionnairique* pourrait être compris dans le sens de « postérieur dans le temps à la rédaction du dictionnaire » ou dans le sens de « postérieur dans l'espace par rapport à la section dictionnairique ». C'est ce deuxième sens qui correspond à l'utilisation que nous faisons ici de cet adjectif.

D'autre part, nous avons mentionné que l'adjectif *dictionnairique*, tel qu'il est généralement utilisé par les chercheurs du domaine de la lexicographie, renvoie au dictionnaire considéré comme objet. Mais qu'est-ce que l'essence du dictionnaire si ce n'est l'ensemble formé de sa macrostructure et de sa microstructure ? Compte tenu du fait que les articles forment le noyau de l'ouvrage, il a paru justifié de qualifier de *dictionnairique* la section dans laquelle ils sont regroupés. En somme, si l'on part du principe que l'adjectif *dictionnairique* fait référence non pas à l'objet dictionnaire lui-

même, mais plutôt à la section de l'ouvrage qui regroupe l'ensemble des articles, on peut considérer que *prédictionnaire* signifie « présenté avant la section consacrée aux articles », que *postdictionnaire* signifie « présenté après la section consacrée aux articles », et qu'*intradictionnaire* signifie « présenté à l'intérieur de la section consacrée aux articles ou entre deux nomenclatures, mais ne faisant pas partie de la nomenclature ». Mentionnons que Pierre Corbin (1989b) emploie pour sa part l'adjectif *lexicographique* aux mêmes fins. Il utilise notamment le terme *texte lexicographique* pour désigner le regroupement des articles du dictionnaire, et qualifie de *périlexicographiques*, d'*interlexicographiques* et d'*intralexicographiques* les textes présentés ailleurs dans l'ouvrage. Étant donné que l'adjectif *lexicographique* renvoie non pas au dictionnaire et à son contenu, mais plutôt aux principes et méthodes mis en œuvre pour son élaboration, nous croyons qu'il n'est pas le plus approprié pour qualifier les textes qui font l'objet de notre propos.

Par ailleurs, les termes français *pré-texte* et *posttexte* proposés par Franz Josef Hausmann (1989b) comme équivalents respectifs de *front matter* (anglais) / *Vorspann* (allemand) et *back matter* (anglais) / *Nachspann* (allemand), du fait qu'ils font aussi appel aux préfixes *pré-* et *post-*, présentent un problème similaire à celui que nous venons de soulever et sont donc également susceptibles d'engendrer certaines ambiguïtés sémantiques. En outre, ils sont opaques en ce sens que, hors contexte, ils laissent difficilement deviner leurs points de référence respectifs, à savoir les sections présentées avant et après l'ensemble textuel formé de la macrostructure et de la microstructure du dictionnaire.

Une autre possibilité serait d'employer le terme *textes introductifs* pour désigner les textes présentés dans la section liminaire du dictionnaire, et le terme *textes conclusifs* pour désigner ceux présentés en annexe, à la fin du dictionnaire. Toutefois, en y regardant de plus près, on constate que les adjectifs *introductif* et *conclusif* possèdent une extension sémantique quelque peu limitative pour dénommer efficacement, et sans ambiguïté, les groupes de textes qui nous intéressent. On pourrait *a priori* croire que les textes introductifs servent uniquement d'entrée en matière aux articles du dictionnaire et qu'ils se limitent à en présenter le contenu. Or, cela n'est pas toujours le cas. On peut difficilement considérer que les tables de conjugaisons présentées au début du *Nouveau dictionnaire portatif* tiennent lieu d'introduction à l'ouvrage. De même, malgré son titre, le texte « Fondements lexicologiques du dictionnaire » que l'on trouve dans le *Grand Larousse de la langue française* aborde principalement deux grands thèmes, à savoir la formation des unités lexicales et la notion de vocabulaire essentiel. Il ne s'agit donc pas en soi d'un texte qui introduit l'ouvrage ou son contenu, mais plutôt d'un texte qui vient compléter l'information linguistique fournie par le biais des articles. Quant aux textes conclusifs, on pourrait penser qu'ils constituent un épilogue au dictionnaire, ce qui, non plus, n'est pas toujours le cas. En effet, les différents tableaux servant à présenter des alphabets non latins, des conjugaisons, des symboles mathématiques, des éléments chimiques, des monnaies, que l'on trouve à la fin du *Dictionnaire Hachette*, n'amènent pas, comme tels, une conclusion.

1.5 Conclusion

Ce premier chapitre a donné une vue d'ensemble des deux grands types de productions lexicographiques monolingues du français, à savoir le dictionnaire de langue et le dictionnaire encyclopédique. Dans le cadre de la présente étude, nous nous intéresserons essentiellement à des ouvrages qui appartiennent à la catégorie des dictionnaires de langue. Il s'agit donc de répertoires dont les entrées correspondent à des signes linguistiques et dont la macrostructure et la microstructure fournissent des informations de nature linguistique, c'est-à-dire des informations qui ont trait, par exemple, à la forme graphique ou phonique du mot, à son sens, à son utilisation dans le discours, aux relations qu'il entretient avec d'autres mots (synonymie, antonymie, etc.), à ses particularités d'usage. Bien que les dictionnaires de langue, par le biais des définitions ou des exemples, renseignent aussi sur le monde, c'est-à-dire sur des réalités extralinguistiques, il ne s'agit pas là de leur propos principal. C'est d'ailleurs ce qui les distingue des dictionnaires encyclopédiques, qui contiennent aussi des informations linguistiques, mais qui n'accordent à ces dernières qu'une valeur accessoire. Dans un dictionnaire encyclopédique, c'est l'objet ou la réalité dont le mot est la représentation qui prédomine.

Par ailleurs, nous avons montré que le dictionnaire de langue, malgré l'image courante que l'on s'en fait, ne correspond pas qu'à un ensemble d'articles ordonnés par ordre alphabétique. Les écrits qu'il renferme lui confèrent une véritable structure textuelle construite autour de quatre grands axes, dont l'un est fondamental et justifie la présence des autres. À ce noyau constitué du regroupement des articles se greffent des

écrits que nous avons qualifiés de *péridictionnaires*, du fait qu'ils se présentent en périphérie de la section dictionnaire. Trois catégories de textes péridictionnaires ont été distinguées en fonction de leur emplacement dans le dictionnaire : les textes prédictionnaires, les textes intradictionnaires et les textes postdictionnaires. Cette structuration textuelle vaut aussi bien pour les répertoires en un seul volume que pour les répertoires en plusieurs volumes. Elle vaut également pour chaque volume, quand l'ouvrage en contient plus d'un, par exemple, le *Grand Larousse de la langue française*.

Chapitre 2

Les textes péri-dictionnaires

Nous avons établi au chapitre précédent que, du point de vue structurel, le dictionnaire de langue monolingue comporte quatre composantes principales. À l'exclusion de la section dictionnaire, qui renferme un groupe homogène de constituants formé par l'ensemble des articles, les autres sections se composent d'éléments disparates sur le plan du contenu : tables d'abréviations et de symboles employés dans le dictionnaire, listes ou tableaux de conjugaisons, listes de collaborateurs, de proverbes, d'ouvrages cités, etc. Dans le présent chapitre, nous nous intéresserons au contenu des textes péri-dictionnaires en vue de dégager les grands thèmes qui y sont abordés. Nous proposerons en outre une réflexion sur la fonction des textes péri-dictionnaires, et nous résumerons les principales études ayant pris en compte cette catégorie de textes.

2.1 Considérations générales

Les textes péri-dictionnaires ne sont pas des constituants essentiels du dictionnaire, ce que souligne notamment Margaret Cop (1989 : 762) : « [w]hile a dictionary without headwords is not a dictionary, one without outside matter does not lose its status as a dictionary. » Ce point de vue est partagé par Franz Josef Hausmann (1989b : 331), qui considère optionnelle la présence de tels textes dans le dictionnaire de langue monolingue. Il n'en demeure pas moins, cependant, qu'une majorité de dictionnaires de langue semblent contenir des textes péri-dictionnaires. En fait, tous

les dictionnaires examinés dans le cadre de nos travaux²⁰ en contiennent sans exception. Ces textes sont répartis principalement dans les sections prédictionnaire et postdictionnaire, bien qu'on en trouve exceptionnellement dans la section intradictionnaire.

Tout laisse croire, par ailleurs, que les textes présentés en périphérie des articles n'intéressent guère les usagers du dictionnaire, qui, semble-t-il, les lisent ou les consultent rarement. C'est du moins la conclusion à laquelle sont arrivés quelques chercheurs qui se sont penchés sur la question. Francine Mazière (1985 : 34) déclare notamment que « fort peu d'utilisateurs, fort peu de linguistes aussi, lisent aujourd'hui la préface du *Petit Larousse Illustré* », ou de tout autre dictionnaire, pourrions-nous ajouter. Betty Kirkpatrick (1989 : 754) soutient pour sa part que plusieurs éditeurs européens de dictionnaires sont convaincus qu'un nombre relativement restreint de consommateurs ont une opinion sur la valeur ou l'utilité des textes prédictionnaires. « The general assumption is that no-one bothers to read the front matter of dictionaries », explique-t-elle. De son côté, Sidney I. Landau (1989 : 116) est d'avis que l'utilisateur du dictionnaire lit rarement les textes présentés dans la section prédictionnaire, mais que, en contrepartie, les critiques leur accordent un grand intérêt, ce qui donne à ces textes une valeur marchande non négligeable.

In reviewing a dictionary of sixteen hundred double-column pages, the critic seizes on the most conspicuous elements to read. It takes less time and effort to comment on the front matter and look up one or two favorite neologisms than to make an informed estimate of the value of an entire dictionary. [...] The attention given them [the front-matter articles] by reviewers [...] makes them of considerable commercial importance.

²⁰ On trouve une liste des dictionnaires étudiés dans la deuxième section de la bibliographie.

Selon Margaret Cop (1989 : 762), le manque d'intérêt des usagers pour les textes péri-dictionnaires pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que ces textes passent le plus souvent inaperçus. De l'avis de Betty Kirkpatrick (1989 : 754), c'est plutôt le caractère « prêt-à-utiliser » de l'objet livre, et, partant, du dictionnaire, qui justifierait l'attitude de la majorité des usagers.

For the most part we have become used to books which are instantly understandable. [...]. No-one really expects to be able to master a complicated piece of electric or electronic equipment without reading the instructions provided in the package. But mechanical devices are high-tech and books are old hat. Familiarity breeds contempt. In Britain at least there is a further complication. It is widely believed that one dictionary is much like another. So it is that people refer to "the dictionary" in much the same way as they refer to the Bible. That one dictionary should differ from another so radically as to require explanatory introductory material is a novel idea beyond comprehension.

On observe également une lacune sur le plan pédagogique dans la formation scolaire. Des professeurs enseignent à utiliser les dictionnaires, mais ils articulent leur propos sur l'axe central, c'est-à-dire sur le contenu des articles, pas sur les axes périphériques tels que les préfaces ou les autres textes qui tiennent lieu de discours de présentation.

Quelles que soient les raisons invoquées pour expliquer la situation, le caractère accessoire que semblent attribuer la majorité des usagers du dictionnaire aux textes péri-dictionnaires n'en demeure pas moins paradoxal. Comme l'observe Sidney I. Landau (1989 : 116), « the guide to the use of the dictionary [...] is the only part of the front matter of demonstrable practical importance and the only one that most readers ever use ». N'est-il pas étrange, en effet, si l'on part du principe que les textes présentés dans la section péri-dictionnaire renferment le plus souvent le mode d'emploi du

dictionnaire, de penser que la plupart des usagers ne prennent pas le temps de les lire ou de les consulter ?

2.2 Hétérogénéité des textes péri-dictionnaires

L'analyse — même sommaire — d'un certain nombre de textes répertoriés dans les sections pré-dictionnaire et post-dictionnaire de différents répertoires révèle clairement au chercheur leur grande hétérogénéité. Contrairement aux éléments de l'article de dictionnaire, qui, ne serait-ce qu'à l'intérieur d'un même ouvrage, sont présentés dans un ordre précis et régis par des conventions établies, les textes péri-dictionnaires ne semblent soumis à aucune règle particulière. Les thèmes dont ils traitent sont variés, voire disparates, et il ne semble pas y avoir de corrélation entre les thèmes abordés et la section du dictionnaire dans laquelle le texte est présenté. Par exemple, une liste de préfixes et de suffixes peut tout aussi bien être introduite dans la section pré-dictionnaire que dans la section post-dictionnaire. Les propos tenus par Margaret Cop (1989 : 762) à ce sujet résument bien le phénomène :

The position and content of outside matter is not as strongly conventionalized as elements of the main body. Attributing material to front matter as opposed to back matter can be seen as an indication of its importance relative to effective use of the dictionary [...]. Outside matter is thus heterogenic in nature, varying widely in importance and in kind [...].

Quelques exemples suffiront pour illustrer la grande diversité des textes péri-dictionnaires. Ainsi, certains textes, le plus souvent présentés dans la section pré-dictionnaire, visent à expliciter le contenu du dictionnaire, permettant entre autres à l'utilisateur de décoder les informations présentées dans les articles. Il en est ainsi, par exemple, de la table alphabétique des abréviations employées et de la liste des noms des

auteurs et titres des ouvrages cités que l'on peut consulter dans le premier tome du *Dictionnaire Critique de la Langue française*²¹ de Jean-François Féraud. De même, le texte intitulé « Logos. Grand dictionnaire de la langue française » qui se trouve au début de l'ouvrage du même nom a pour principale fonction d'explicitier les principes et conventions adoptés par l'équipe éditoriale et de répondre à diverses questions que pourraient se poser les usagers du dictionnaire. Quelle est la signification de l'abréviation BOT. ? Comment doit-on interpréter la marque d'usage FAM. ? À quoi correspond le symbole ♦ employé au début de certains articles ?

Par ailleurs, le *Dictionnaire de la langue française*²² d'Émile Littré comporte un texte intitulé « Complément de la préface ou coup d'œil sur l'histoire de la langue française » qui, comme l'indique son titre, a une visée résolument historique; il retrace notamment l'évolution des règles grammaticales de l'ancien français, de l'orthographe et de la prononciation, et aborde au passage l'histoire de la littérature française. Dans le même esprit, Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, auteurs du *Dictionnaire général*

²¹ Dans la suite de la présente thèse, l'ouvrage sera simplement désigné *Dictionnaire Critique*.

²² Pour éviter la confusion entre deux ouvrages qui portent le titre *Dictionnaire de la langue française*, à savoir ceux d'Émile Littré et de Prosper Poitevin, il sera question du Littré dans la suite du texte pour désigner le *Dictionnaire de la langue française contenant 1° Pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique; 2° Pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée et, quand il y a lieu, discutée; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue; 3° Pour la signification des mots : les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres; les synonymes principalement considérés dans leurs relations avec les définitions; 4° Pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent; 5° Pour l'étymologie : la détermination et du moins la discussion de l'origine de chaque mot établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc.*

*de la langue française*²³, proposent un « Traité de la formation de la langue française » qui compte plus de 200 pages et qui est présenté en deux parties. La première partie « indique les sources diverses du lexique français », alors que la deuxième « a pour objet les lois phonétiques qui ont modifié par degrés la prononciation » (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : VII). Pour leur part, les auteurs du *Lexis* ont inclus dans leur ouvrage un « Dictionnaire grammatical » qui « présente sous une forme alphabétique la grammaire du français, c'est-à-dire les règles phonétiques, morphologiques et syntaxiques de la langue » (« Préface » 1975 : XII). Ces textes auxquels nous venons de faire allusion portent principalement sur la langue, certains traitant plus spécifiquement de son évolution, d'autres s'intéressant à son fonctionnement et à son utilisation. De même, les listes de préfixes et de suffixes contenues dans le *Dictionnaire du français contemporain* et les tableaux de conjugaison de verbes présentés dans la section postdictionnaire du *Dictionnaire Hachette* ont la langue pour objet central.

Quelques dictionnaires de langue renferment en outre des textes à contenu encyclopédique. C'est le cas notamment du *Dictionnaire Hachette*, dans lequel on répertorie des listes de symboles mathématiques et d'éléments chimiques ainsi qu'un tableau des principales monnaies utilisées à travers le monde. De même, le dictionnaire d'histoire, de géographie et de mythologie présenté à la fin du *Dictionnaire classique*

²³ L'ouvrage porte le titre suivant : *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Précédé d'un traité de la formation de la langue et contenant : 1^o la prononciation figurée des mots; 2^o leur étymologie; leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du traité qui les expliquent, et l'exemple le plus ancien de leur emploi; 3^o leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement; 4^o des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités.* Nous le désignerons ici *Dictionnaire général*.

d'Henri Bescherelle Jeune se veut d'abord et avant tout un complément encyclopédique à l'ouvrage.

Enfin, certains dictionnaires de langue renferment des écrits périodictionnaires dont la présence relève d'une visée strictement publicitaire. Dans le *Dictionnaire du français contemporain*, par exemple, on trouve en annexe une liste qui contient les titres d'ouvrages consacrés à la langue française et publiés par la maison Larousse. De même, deux pages de la section postdictionnaire du *Dictionnaire du français vivant* visent à faire la promotion de dictionnaires publiés chez Bordas.

2.2.1 Fonction des textes périodictionnaires

Les exemples cités dans les paragraphes qui précèdent amènent donc à distinguer différentes catégories de textes périodictionnaires en vertu du propos central qui se dégage de chaque texte pris isolément et, partant, de la fonction remplie par chacun.

Les écrits tels les tableaux d'abréviations et de symboles ainsi que les tableaux de transcription phonétique ont pour but de fournir à l'utilisateur l'information nécessaire à l'utilisation adéquate du dictionnaire et, surtout, à la juste interprétation des données que renferment ses articles. De même, les discours de présentation visent en premier lieu à résumer le programme qui est à l'origine du dictionnaire et à décrire les principales caractéristiques de ce dernier. Il s'agit là d'exemples d'écrits qui portent sur le dictionnaire et sur son contenu, écrits dont la fonction est *métadictionnaire*²⁴.

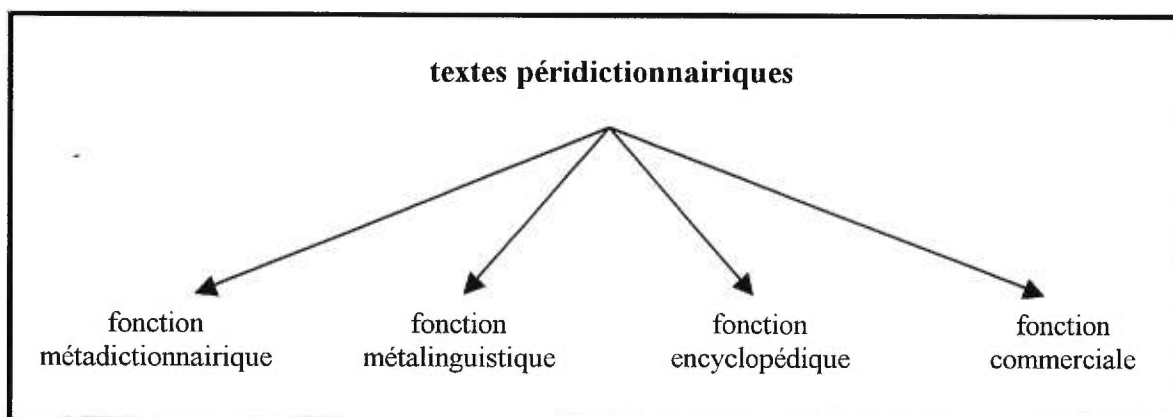
²⁴ L'adjectif *métadictionnaire* renvoie ici tant à l'objet dictionnaire qu'à la section dictionnaire proprement dite. C'est dire que l'élément *dictionnaire* porte ici les deux significations qu'il est possible de lui attribuer et qui ont été distinguées au chapitre précédent.

Par ailleurs, les textes tel le « Complément de la préface » proposé par Émile Littré dans son dictionnaire portent principalement sur la langue et visent à en décrire l'évolution, le fonctionnement ou les particularités d'usage; ils ont de fait une fonction *métalinguistique*.

On dénombre par ailleurs d'autres textes, généralement présentés dans la section postdictionnaire, qui relèvent d'un discours sur le monde; ils ont donc une fonction *encyclopédique*.

Quant aux encarts publicitaires qui se trouvent dans les sections postdictionnaire ou périctionnaire de certains dictionnaires, on peut dire qu'ils correspondent à un discours commercial. Ce sont donc des textes à fonction *commerciale*.

Figure 2. Fonction des textes périctionnaires



La typologie des écrits périctionnaires que nous proposons correspond d'assez près à celle établie par Margaret Cop (1989 : 761) :

Front and back matter of a dictionary can be separated into two different categories: such containing information which is essential to the effective use of the dictionary or which can be considered as an integral part of the main body,

and such which complements the information given in the main part of the dictionary or which provides additional linguistic and/or encyclopedic information; this information need not have a direct relationship to the main body.

To the first group belong the foreword [...] and the guide to the use of the dictionary [...] to which is added the phonetic alphabet and a list of abbreviations used in the dictionary. Accordingly, almost every dictionary contains these elements, and mostly places them in front matter. [...]

To the second group belong a grammar [...], place names with their adjectives (common in dictionaries of the Romance languages), articles on the language treated in the dictionary (especially in American dictionaries), lists of abbreviations, of foreign words and phrases, of synonyms [...]. This information can also be of a purely commercial nature consisting in advertising for other books sold by the publisher [...].

Comme on peut le constater à la lecture de l'extrait ci-dessus, la typologie de Margaret Cop est aussi basée sur la fonction des écrits périodictionnaires. C'est ainsi que sont distinguées deux catégories de textes : d'une part, ceux qui contiennent de l'information utile pour tirer efficacement profit du dictionnaire et, d'autre part, ceux qui se veulent un complément linguistique ou encyclopédique aux articles. Toutefois, Margaret Cop n'a pas cru bon d'adopter une terminologie particulière pour désigner chacune des catégories qu'elle distingue. De plus, la deuxième catégorie répertoriée (« which complements the information given in the main part of the dictionary or which provides additional linguistic and/or encyclopedic information ») renvoie à des textes hétéroclites si l'on tient compte de leur fonction et de leur nature. Certains ont une fonction linguistique, d'autres, une vocation encyclopédique, et d'autres enfin une visée commerciale. Dans un souci de rigueur terminologique, il a paru essentiel d'établir une typologie plus fine afin d'isoler chaque catégorie de textes et, surtout, d'attribuer à chacune une dénomination précise et univoque qui montre bien qu'il s'agit de notions distinctes. C'est dans cette optique que nous avons distingué les quatre catégories de textes proposées dans les paragraphes qui précèdent.

Il importe en outre de préciser qu'il n'y a pas nécessairement de symétrie entre la fonction des textes périodictionnaires et la section dans laquelle ils se trouvent. Autrement dit, on remarque certaines tendances, mais les pratiques observées ne sont pas généralisées. On constate toutefois que les textes à fonction métadictionnaire sont le plus souvent présentés en début d'ouvrage, alors que les textes à fonction métalinguistique, encyclopédique ou commerciale sont généralement regroupés à la fin du dictionnaire. Par exemple, le tableau des symboles et abréviations employés dans le dictionnaire, dont la visée est strictement métadictionnaire, figure habituellement dans la section périodictionnaire, mais il peut aussi se trouver dans la section postdictionnaire, ce qui est le cas dans le *Dictionnaire Hachette*. De même, les tables de conjugaisons des verbes, qui ont une vocation métalinguistique, peuvent tout aussi bien être consignées dans la section périodictionnaire, comme dans le *Nouveau dictionnaire portatif* et dans le *Dictionnaire du français contemporain*, que dans la section postdictionnaire, comme dans le *Dictionnaire du français vivant* et le *Nouveau Petit Robert*. Nous avons donc évité d'établir des généralisations sur la base des tendances observées, puisque ces généralisations seraient à notre avis arbitraires.

2.2.2 Perméabilité des catégories proposées

Certains textes périodictionnaires ont un contenu ciblé, bien tranché, et s'intègrent donc aisément à une seule catégorie de textes. C'est le cas du « Complément de la préface » du dictionnaire d'Émile Littré, cité en exemple précédemment, dont le contenu est résolument métalinguistique de par sa nature; les propos qu'y tient l'auteur portent en effet essentiellement sur la langue, et, plus particulièrement, sur l'histoire de

la langue française. Il en va de même du « Dictionnaire grammatical » présenté dans le *Lexis*. Ce supplément, qui couvre plus de cinquante pages, ne traite que de questions linguistiques : accord de l'adjectif, accord du participe passé, concordance des temps et des modes, conjugaisons, etc. On peut donc, sans le moindre doute, l'assimiler à la catégorie des écrits à fonction métalinguistique.

Par contre, d'autres textes abordent plus d'un thème et sont, par conséquent, plus difficiles à classer dans une catégorie précise. Par exemple, la « Préface » du *Littré*, dans laquelle il est surtout question du contenu et des particularités du dictionnaire, traite également de certains aspects d'ordre linguistique, entre autres, d'étymologie. Doit-on considérer qu'il s'agit d'un texte à fonction métadictionnaire ou à fonction métalinguistique ? Même chose pour le « Tableau de la figuration de la prononciation » qui, dans le même ouvrage, est consacré à la question de la représentation de la prononciation dans le dictionnaire. Par rapport au dictionnaire, il remplit une fonction métadictionnaire dans la mesure où il décrit les principes de transcription adoptés dans l'ouvrage. Mais on pourrait aussi considérer qu'il joue un rôle métalinguistique du fait qu'il décrit le système phonétique du français.

C'est donc dire que les catégories proposées ne sont pas étanches et que certains textes remplissent plus d'une fonction. Cette dernière remarque est d'une grande importance étant donné qu'elle s'applique tout particulièrement au discours de présentation du dictionnaire qui, comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, correspond le plus souvent à un amalgame de thèmes relevant de diverses catégories de discours. Il importe cependant de préciser que, malgré le caractère multidimensionnel de certains textes — le discours de présentation étant sans doute celui qui se démarque le

plus sur ce point —, la majorité des textes périodictionnaires peuvent être classés dans l'une ou l'autre des catégories proposées. Autrement dit, il est possible, dans la plupart des cas, d'isoler le thème central du texte, le noyau dur, et ainsi de dégager la fonction principale du texte, ce qui permet de lui attribuer une étiquette dominante.

2.3 Présentation de quelques études ayant pris en considération les textes périodictionnaires

En France, on peut dire que la fin des années 1960 marque le début des travaux d'envergure consacrés à la métalexicographie. En effet, c'est à cette époque qu'ont été réalisées les principales études sur les dictionnaires français, études auxquelles on se réfère encore aujourd'hui puisqu'elles ont donné lieu à des manuels qui sont devenus des classiques du domaine. Parmi ceux-ci, citons :

- *Les vocabulaires français*, de Robert-Léon Wagner (1967 et 1970);
- *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, de Bernard Quemada (1967);
- *Histoire des dictionnaires français*, de Georges Matoré (1968);
- *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, de Jean Dubois et Claude Dubois (1971);
- *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, de Josette Rey-Debove (1971);
- *Les dictionnaires. Initiation à la lexicographie*, de Lucien Collignon et Michel Glatigny (1978).

À la même époque, Ladislav Zgusta publiait un important ouvrage consacré à la lexicographie, le *Manual of Lexicography*, paru en 1971. Plus récemment, Sidney I. Landau et Bo Svensén ont également publié des études approfondies sur les principes de base de la lexicographie, respectivement *Dictionaries. The Art and Craft of*

Lexicography, paru en 1984²⁵, et *Practical Lexicography. Principles and Methods of Dictionary-Making*, paru en version anglaise en 1993²⁶. Bien que ces deux derniers ouvrages s'appuient principalement sur des répertoires de langue anglaise, ils n'en constituent pas moins des sources d'information intéressantes pour le chercheur du domaine.

En plus de ces ouvrages, un certain nombre de revues spécialisées ont vu le jour, tant en France qu'ailleurs dans le monde. Parmi celles-ci, mentionnons les *Cahiers de lexicologie*, publiés depuis 1959, *Dictionaries*, publication de la Dictionary Society of North America qui paraît depuis 1979, la revue *Lexique*, dont le premier numéro est paru en 1982, *Lexicographica*, qui remonte à 1985, et l'*International Journal of Lexicography*, qui a fait son apparition en 1988. Ce cycle de publications a culminé entre 1989 et 1991 avec la parution de l'*Encyclopédie internationale de lexicographie*, œuvre monumentale en trois volumes regroupant plus de trois cents textes et publiée sous la direction de Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta.

Les ouvrages et revues mentionnés ci-dessus ont, chacun à leur façon, permis de mieux connaître et de mieux comprendre l'activité lexicographique, établissant les fondements historiques et théoriques de la métalexigraphie. Jusqu'à présent, les efforts de recherche ont été principalement centrés sur les contenus macrostructurel et microstructurel du dictionnaire ou, en d'autres termes, sur le contenu de la section dictionnaire. C'est ainsi que les marques d'usage, les définitions et les exemples,

²⁵ Une nouvelle édition de l'ouvrage est sous presse.

²⁶ La version originale en suédois est parue en 1987.

pour ne citer que ces éléments, ont été observés, analysés, décortiqués et comparés. Les études réalisées ont permis d'isoler les différentes composantes de l'article de dictionnaire, de mieux comprendre le rôle de chacune d'entre elles, et de voir comment elles s'assemblent et se complètent.

Même si, manifestement, on peut dire que tout dictionnaire de langue contient des textes péri-dictionnaires, ces derniers ont suscité relativement peu d'intérêt chez les chercheurs du domaine. C'est là une constatation qu'a pu faire Margaret Cop (1989 : 765), qui explique en outre que la situation n'est pas propre à la lexicographie française :

Outside matter has generally received little attention in descriptions of monolingual lexicography of the English, French, German and Italian languages as well as in general handbooks on lexicography. An exception to this is the situation in American meta-lexicography [...] : Landau 1984, 115-119, for example, deals with front and back matter as "key elements of dictionaries", but works discussing the components of French, German and Italian dictionaries make no mention of outside matter. [...] The framework of lexicographic description and the heterogenic nature of outside matter are two factors which may explain this lacuna in meta-lexicography.

C'est souvent de façon accidentelle, ou, à tout le moins, de façon accessoire, que les textes péri-dictionnaires ont retenu l'attention des chercheurs.

Dans la présente section, nous allons passer en revue (par ordre chronologique) une dizaine d'études qui ont donné lieu à une réflexion sur les textes présentés en périphérie des articles du dictionnaire²⁷. À l'exception de celles de Margaret Cop (1989) et de Betty Kirkpatrick (1989), qui portent sur les textes péri-dictionnaires en général, les études dont les grandes lignes seront résumées ici traitent de textes qui, tels la

²⁷ Il ne sera pas question ici de l'étude dirigée par Bernard Quemada en 1997 (Quemada 1997a) et ayant pour objet les préfaces du *Dictionnaire de l'Académie française*. Comme elle touche directement le *Dictionnaire de l'Académie française*, cette étude sera plutôt résumée dans la troisième partie de la thèse.

préface ou les tableaux d'abréviations et de symboles, sont communément présentés dans la section prédictionnaire. Comme nous le verrons, on s'intéresse surtout, dans la plupart des cas, au message livré dans des passages isolés de textes, des fragments de préfaces, par exemple, sans tenter de dégager une vue d'ensemble des différents genres textuels dont relèvent les écrits prédictionnaires, et sans non plus chercher à réfléchir sur leur utilité, leurs particularités ou encore leur contenu.

2.3.1 Étude de Danielle Corbin et Pierre Corbin (1980)

Danielle Corbin et Pierre Corbin ont publié en 1980 les résultats d'une étude portant sur le discours explicite relatif aux niveaux de langue tenu dans le *Micro Robert*, étude qui leur a donné l'occasion de se pencher sur le contenu de certains textes prédictionnaires de cet ouvrage.

Dans un premier temps, les chercheurs ont isolé les marques de niveau de langue proposées dans deux textes à fonction métadictionnaire présentés dans les pages liminaires de l'ouvrage, à savoir le discours de présentation du dictionnaire et le tableau des abréviations et symboles. Ils ont en outre examiné les éléments définitoires fournis dans ces deux mêmes textes relativement à chacune des marques proposées et ont également étudié les définitions proposées dans les articles du dictionnaire concernant les marques mentionnées dans les textes métadictionnaires. C'est ainsi qu'ils ont pu dégager la valeur attribuée à chaque marque de niveau de langue par les auteurs du dictionnaire.

Dans un deuxième temps, ils ont confronté le discours explicite sur les niveaux de langue tenu par l'équipe éditoriale aux pratiques réelles de marquage adoptées dans

l'ouvrage. Plusieurs éléments intéressants sont ressortis de cette confrontation. Mentionnons notamment le manque de cohérence observé entre le contenu du tableau des abréviations du *Micro Robert* et le contenu des articles, manque « qui se manifeste à la fois par la non-utilisation de marques définies et référées à des variables précises et par le recours à des marques et des indications définitionnelles non répertoriées » (Corbin et Corbin 1980 : 266). Les auteurs ont également noté que, dans certains cas, les renvois et les entrées du dictionnaire ne portent pas la même marque, tandis que dans d'autres cas, une même entrée porte deux marques qui ne sont pas compatibles du point de vue des définitions fournies dans le tableau des abréviations.

2.3.2 Étude de Jean-Claude Boulanger (1985)

Pour sa part, Jean-Claude Boulanger s'est intéressé au traitement lexicographique des régionalismes dans les dictionnaires de langue, ce qui l'a amené à se pencher sur la définition du concept de « régionalisme lexical » proposée par les lexicographes du *Petit Robert*, du *Lexis* et du *Dictionnaire Hachette* dans leurs écrits métadictionnaires (discours de présentation et tables d'abréviations et de symboles) de même que dans les articles consacrés aux mots *régionalisme* et *région* dans chacun de ces dictionnaires.

L'étude met en lumière le fait que les lexicographes sont en général peu bavards sur la question du régionalisme lexical dans leurs écrits métadictionnaires. « Les écrits “commerciaux” des lexicographes, autrement dit les introductions et les présentations des dictionnaires de langue, sont [...] fort laconiques sur ce sujet », fait ainsi remarquer Jean-Claude Boulanger (1985 : 127). En outre, l'auteur a pu observer que le contenu très formel exposé à l'occasion dans les textes introductifs au sujet du

concept de régionalisme est souvent en contradiction avec le discours lexicographique lui-même, qui semble plutôt banalisé, « comme si les publics visés par ces discours différaient » (Boulanger 1985 : 129). En d'autres termes, Jean-Claude Boulanger a notamment pu constater, dans cette étude, que le discours que l'on tient sur le régionalisme dans les textes métadictionnaires et le discours qui se dégage des articles consacrés aux mots *régionalisme* et *région* dans le corps des ouvrages étudiés ne sont pas nécessairement cohérents.

2.3.3 Étude d'André Collinot (1985)

André Collinot a porté son attention sur les titres et préfaces des précurseurs de la lexicographie française, à savoir les dictionnaires de Pierre Richelet, d'Antoine Furetière et de l'Académie française. L'auteur s'est penché sur des passages bien circonscrits des préfaces de ces ouvrages, à savoir ceux qui traitent du public visé et ceux qui portent sur l'art de la définition.

En ce qui a trait au premier thème, André Collinot en arrive à la conclusion que, à la lumière des segments de préfaces examinés, les trois ouvrages ont été conçus pour un même public, une minorité nationale, sorte d'état-major de la langue française, formée notamment des hommes de Cour, des hommes de loi et des hommes de lettres, qui, « tour à tour ou tous ensemble avaient besoin d'être fixés et confortés dans l'usage d'une langue conçue comme une marque de distinction dans un système de relations sociales soumis aux canons d'une stricte civilité » (Collinot 1985 : 11-12).

Par ailleurs, les passages consacrés à l'art de la définition illustrent, selon André Collinot, deux points de vue divergents sur la question. Dans les dictionnaires de Pierre

Richelet et de l'Académie, « la base du travail définitoire consiste en la distinction des sens ». Dans ces ouvrages, la tâche principale du lexicographe « est d'étiqueter les emplois des mots et des phrases citées, selon leur sens et leur usage » (Collinot 1985 : 21), de façon, notamment, à refléter le beau langage. « L'art de définir les mots et les choses relève, pour A[cadémie] et R[ichelet], d'une régulation de la langue selon un usage grammatical et rhétorique », écrit André Collinot (1985 : 26). Dans le dictionnaire d'Antoine Furetière, la définition représente plutôt un « discours de description sur la chose signifiée »; elle sert à « représenter et à communiquer les choses, par le truchement du discours, mais aussi à connaître et à percevoir le secret de ces choses » (Collinot 1985 : 23). Ce qui fait dire à André Collinot (1985 : 26) que, pour Furetière, « l'apprentissage de cette Langue commune aux honnêtes gens n'est qu'"accessoire", l'objectif n'étant pas le maniement de la Langue pour elle-même, mais son intention signifiante ».

2.3.4 Étude de Francine Mazière (1985)

Francine Mazière s'est penchée sur les discours de présentation des productions lexicographiques monolingues françaises du XVII^e siècle (Richelet, Furetière et Académie) et sur celle du *Dictionnaire de Trévoux* (1743), se concentrant sur « deux passages obligés dans une préface de dictionnaire : la question de l'orthographe, et la question de la citation d'auteur » (Mazière 1985 : 33). Dans ces passages, la fixation de la langue ressort comme une préoccupation majeure des lexicographes de l'époque. Comme le signale l'auteur, « [l]e besoin du recours à la citation d'auteur, qui trouvera tant de variantes dans sa justification jusqu'au moderne Trésor de la langue française, est

[...] inséparable de la constitution de la langue du roi et de ses sujets les mieux aimés et jugés les mieux formés » (Mazière 1985 : 35).

C'est dans l'« Avertissement » du *Dictionnaire François* de Pierre Richelet que transparaît le plus, semble-t-il, cette préoccupation de « fixer la langue », par les citations des « plus excellents auteurs », mais également par les innovations proposées en matière d'orthographe, où « Richelet ici est encore dans la norme de fixation de la langue française débarrassée du latin et parfaite en sa figure » (Mazière 1985 : 35). Le point de vue de l'Académie diffère de celui de Richelet, tant en ce qui a trait à la citation d'auteur qu'en ce qui concerne l'orthographe. On ne cite point dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, sous prétexte que plusieurs des plus célèbres orateurs et poètes de l'époque font eux-mêmes partie de l'équipe ayant travaillé au projet du dictionnaire, et « qu'on a cru s'en devoir tenir à leurs sentiments » (Mazière 1985 : 37). On se montre également moins enclins que Richelet aux réformes de l'orthographe et l'on considère que les retranchements orthographiques que pratiquent les imprimeurs sont non seulement inutiles, mais contraires aux règles de la langue.

Cette étude de Francine Mazière montre finalement que la plupart des discours de présentation auxquels elle fait référence reflètent la position de leurs auteurs par rapport à la langue, « position souvent contradictoire avec le corps de l'objet, censé combler le lecteur par l'inclusion d'un tout [...] et dont les rédacteurs savent bien qu'il est, de par la formule même de l'ouvrage, exclusion de réels et de possibles » (Mazière 1985 : 43-44).

2.3.5 Étude de Jean-Claude Boulanger (1989)

En 1989, Jean-Claude Boulanger s'est intéressé à l'impact des lois linguistiques françaises et québécoises sur la lexicographie. Afin d'évaluer dans quelle mesure les lexicographes prennent en compte les avis officiels émis par les commissions de terminologie, il a étudié les textes prédictionnaires de six répertoires français publiés entre 1979 et 1988, soit le *Lexis* (1979), le *Dictionnaire Hachette* (1980), le *Grand Robert de la langue française* (1985), le *Petit Robert* (1986), le *Dictionnaire du français*, paru chez Hachette en 1987, et le *Petit Larousse illustré* (1988).

L'analyse effectuée a permis de dégager le fait que, dans trois des ouvrages à l'étude, on décrit dans les discours de présentation la position adoptée par l'équipe éditoriale vis-à-vis des termes officialisés. Dans les trois autres dictionnaires examinés, les préfaces restent muettes sur la question du traitement des officialismes, et cela, même si des termes officiels figurent dans la nomenclature de chacun d'entre eux. Cette deuxième étude de Jean-Claude Boulanger vient donc aussi mettre en évidence un manque d'appariement entre le contenu des textes prédictionnaires et les pratiques réelles de traitement mises en œuvre dans les articles.

Jean-Claude Boulanger a par ailleurs constaté que la présence des officialismes ne se manifeste pas uniquement dans les discours de présentation des dictionnaires, mais également « dans la liste des abréviations, dans les annexes et, bien entendu, dans les articles » (Boulanger 1989 : 52).

2.3.6 *Étude de Margaret Cop (1989)*

Les travaux de Margaret Cop (1989), cités à quelques reprises déjà dans le présent chapitre, abordent la question générale des textes péri-dictionnaires et s'appuient principalement sur l'analyse de dictionnaires monolingues anglais. Ils se veulent à la fois une réflexion sur les textes péri-dictionnaires et une étude comparative des pratiques des lexicographes américains, français et russes en regard de cette catégorie d'écrits. Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'auteur présente un découpage structurel du dictionnaire qui s'articule autour de trois sections, à savoir, en vertu de la terminologie que nous proposons, les sections pré-dictionnaire, dictionnaire et post-dictionnaire. Elle observe en outre que l'emplacement et le contenu des textes péri-dictionnaires varient grandement d'un ouvrage à l'autre, ce qui laisse croire que les règles régissant ce genre de textes sont plus arbitraires que celles qui s'appliquent aux articles du dictionnaire.

Par ailleurs, l'auteur livre quelques réflexions sur les pratiques des lexicographes américains, français et russes en regard de l'inclusion de textes en périphérie du cœur du dictionnaire. Selon Margaret Cop (1989 : 763-764), les dictionnaires américains contiennent davantage de textes péri-dictionnaires que la plupart des autres dictionnaires et, dans la plupart des cas, ces textes ont une vocation encyclopédique.

The trend to outside matter begins with American lexicography itself: Noah Webster's first dictionary (1806) contained a number of appendices such as weights and measures and Joseph Worcester's dictionary of 1846 included pronouncing vocabularies of names. [...] Kinds of outside matter generally present in contemporary American dictionaries continue to be encyclopedic rather than linguistic [...].

Les lexicographes français contemporains auraient pour leur part un intérêt plus marqué pour les textes à fonction métalinguistique, ce qui explique l'inclusion de listes d'homonymes, de paronymes, de régionalismes, d'éléments de formation de mots, de listes de fréquence, de tableaux de conjugaisons, etc. (Cop 1989 : 764). Quant aux lexicographes russes, Margaret Cop (1989 : 764) est d'avis qu'ils ne sont guère enclins à inclure du matériel péri-dictionnaire dans les ouvrages qu'ils produisent, ce qui pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que la production de dictionnaires est plus centralisée dans leur pays qu'en France ou en Angleterre.

Information (especially encyclopedic) outside of the main body of dictionaries of the Russian language tends to be very limited; because of centralized dictionary production, the factor of commercial competition is not relevant and there is little variation in this respect from dictionary to dictionary. Besides a foreword, a guide to the use of the dictionary and lists of abbreviations used in the dictionary, it is not uncommon to find the Russian alphabet in front matter [...]. Grammatical supplements are rare in Russian monolingual dictionaries and inflectional guides too [...].

En guise de conclusion à son étude, Margaret Cop (1989 : 765) rappelle que les textes péri-dictionnaires ont été peu étudiés, ce qui constitue selon elle une lacune importante. La situation serait due à deux facteurs : « [t]he framework of lexicographic description and the heterogenic nature of outside matter ».

2.3.7 Étude de Pierre Corbin (1989a)

Pierre Corbin s'est à nouveau penché, en 1989, sur les pratiques de marquage dans les dictionnaires monolingues contemporains, et, plus particulièrement, sur les marques stylistiques employées dans trente-sept dictionnaires du français contemporain

publiés entre 1967 et 1985, parmi lesquels figurent des dictionnaires généraux, mais également des dictionnaires de synonymes.

L'auteur s'est d'abord intéressé au discours sur les marques d'usage tenus dans les préfaces des répertoires du corpus. Selon ses observations, nombre de préfaciers de dictionnaires n'explicitent pas leurs pratiques de marquage, et parmi ceux qui le font, « il s'en trouve une majorité pour le faire de façon allusive » (Corbin 1989a : 674). Pierre Corbin (1989a : 674) ajoute toutefois qu'il reste « quelques dictionnaires dont les préfaces se caractérisent, dans des proportions et avec une réussite différentes, par une typologie des classes de marques ».

Pierre Corbin s'est ensuite penché sur le contenu des tables d'abréviations et de symboles afin d'y déceler des informations sur les marques d'usage. D'après les résultats de son analyse, seuls quatre dictionnaires du corpus examiné, tous quatre produits par la maison Robert, définissent les marques employées dans les tables d'abréviations, « tout le reste de la production française s'en tenant à une simple explicitation des abréviations (*fam.* = familier, etc.), sans aucun complément d'information » (Corbin 1989a : 675).

En somme, Pierre Corbin (1989a : 675) en arrive à la conclusion suivante :

L'examen conjugué des préfaces et des tables d'abréviations amène à dresser un bilan d'ensemble très réservé. Dans leur grande majorité, les dictionnaires actuels explicitent insuffisamment leur pratique du marquage, l'évocation occasionnelle de tel fragment du dispositif adopté pouvant souvent apparaître plus comme un argument de vente que comme un mode d'emploi.

Enfin, Pierre Corbin procède à une mise en parallèle des pratiques de marquage réelles mises en œuvre dans les dictionnaires à l'étude et des descriptions des marques

proposées dans les textes métadictionnaires. Il en arrive sensiblement aux mêmes constatations qu'en 1980 : il existe un manque de cohérence dans certains cas flagrant entre la distribution des marques sur le lexique recensé dans les dictionnaires et le discours métadictionnaire tenu relativement aux pratiques de marquage.

2.3.8 Étude de Betty Kirkpatrick (1989)

Reposant sur une douzaine de dictionnaires monolingues anglais publiés au Royaume-Uni²⁸, l'étude de Betty Kirkpatrick (1989), à l'instar de celle de Margaret Cop, rend compte de la grande diversité des textes péri-dictionnaires sur les plans quantitatif et qualitatif. L'auteur retrace le mouvement de transition qui, de la préface d'autrefois, modèle de prose riche et instructif — elle cite en exemple la préface du *Dictionary of the English Language* rédigée par Samuel Johnson —, a conduit au guide visuel qui tient désormais lieu de texte introductif dans nombre de dictionnaires contemporains²⁹.

Elle passe également en revue les différents sujets abordés dans les préfaces de dictionnaires anglais contemporains, accordant une attention particulière au discours sur la grammaire tenu dans les textes introductifs de nombreux dictionnaires, notamment ceux destinés aux apprenants de la langue. Betty Kirkpatrick constate que les préfaciers prennent généralement soin d'énumérer les marques grammaticales employées dans

²⁸ Betty Kirkpatrick a entre autres étudié le *Collins Dictionary of the English Language* (1979), le *Chambers Universal Learners' Dictionary* (1980), le *Concise Oxford Dictionary of Current English* (1982), le *Chambers 20th Century Dictionary* (1983), le *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English* (1986) et le *Collins Cobuild English Language Dictionary* (1987).

²⁹ Betty Kirkpatrick fonde ses propos sur une étude de dictionnaires anglais, mais on peut tout de même observer une tendance similaire dans certains dictionnaires français contemporains, notamment le *Petit Larousse illustré*.

l'ouvrage (*C* pour *noun countable*, *U* pour *noun uncountable*, etc.), et que cette énumération donne le plus souvent lieu à des explications détaillées sur les catégories grammaticales auxquelles les marques renvoient ou sur la politique d'attribution des marques en question. Parmi les autres thèmes relevés dans les écrits préfaciels des dictionnaires qu'elle a étudiés, Betty Kirkpatrick fait état du classement des entrées, de l'ordre dans lequel sont présentées les définitions, des marques d'usage et des données étymologiques.

Par ailleurs, Betty Kirkpatrick (1989 : 760) souligne la présence de textes à fonction métalinguistique dans les pages liminaires de certains dictionnaires³⁰. « Occasionally the introduction to a dictionary provides us with more general information than that required simply to use the book effectively », écrit-elle, citant notamment en exemple un texte intitulé « Pronunciation of British English » présenté dans le *Collins Dictionary of the English Language*. En guise de conclusion, Betty Kirkpatrick (1989 : 760) rappelle qu'il n'existe pas un modèle unique de préface. « It would seem that there is as yet no established pattern for prefaces to dictionaries. They are in a state of flux. »

2.3.9 Étude de Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme (1991)

Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme se sont intéressés en 1991 à la question du traitement des vocabulaires spécialisés dans les dictionnaires généraux

³⁰ Notons toutefois que Betty Kirkpatrick n'attribue aucune appellation particulière aux textes de nature métalinguistique, les qualifiant simplement d'*informative*.

monolingues³¹. Même si la vocation de tels ouvrages n'est pas de recenser systématiquement le vocabulaire propre à chaque domaine du savoir, il n'en demeure pas moins que « [d]epuis l'origine de la lexicographie française, aucun dictionnaire de langue [...], monolingue, bilingue ou multilingue, ne peut s'exempter de répertorier de nombreuses terminologies » (Boulanger et L'Homme 1991 : 26).

Les auteurs ont montré, notamment, que les textes prédictionnaires, en particulier les discours de présentation et les listes d'abréviations et de symboles, témoignent de la présence des vocabulaires spécialisés dans le dictionnaire général monolingue.

Les discours tenus sur les technolectes dans les introductions de dictionnaires portent essentiellement sur deux aspects : le premier concerne le choix des mots ou des sens spéciaux, terminologiques, techniques, scientifiques ou didactiques, à retenir dans le dictionnaire. Le second aspect touche le protocole d'encodage des unités sélectionnées (Boulanger et L'Homme 1991 : 28).

L'examen des discours de présentation des dictionnaires retenus aux fins de l'étude révèle que le principal critère de sélection des termes mentionné « est le contact que les usagers ordinaires ont avec ces unités et les besoins qu'ils ont de pouvoir décoder le terme sans avoir à recourir à un dictionnaire terminologique ou à un dérivé informatisé » (Boulanger et L'Homme 1991 : 28-29). Il montre en outre que « la majorité des dictionnaires ne précise pas vraiment quelle est la provenance des contingents technolectaux » (Boulanger et L'Homme 1991 : 29).

³¹ Les ouvrages suivants ont été étudiés : le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (1951-1964), le *Petit Robert* (1967), le *Petit Larousse illustré* (1972), le *Lexis* (1975) et (1979), le *Dictionnaire Hachette de la langue française* (1980), le *Grand Robert de la langue française* (1985), le *Dictionnaire CEC Jeunesse* (1986), le *Dictionnaire du français plus* (1988), le *Petit Larousse illustré* (1989) et le *Petit Robert I* (1989).

Par ailleurs, les tableaux des marques et symboles traduisent la diversité des domaines de spécialité représentés dans les dictionnaires de langue étudiés. L'analyse de ces tableaux « révèle aussi comment les dictionnaires s'enrichissent lors des mises à jour » (Boulangier et L'Homme 1991 : 36)³².

2.3.10 Étude d'Élisabeth Grimaldi (1993)

Dans le cadre de ses travaux, Élisabeth Grimaldi a pour sa part examiné les discours de présentation de dictionnaires monolingues du XIX^e siècle³³ dans le but d'en dégager la représentation de la norme que se faisaient les lexicographes de l'époque. L'analyse montre que ces derniers étaient pour la plupart conscients de l'activité normative exercée par le biais de leur dictionnaire, activité qu'ils définissent d'ailleurs en termes de fonctionnement sociolinguistique. Deux tendances semblent prédominer dans les propos tenus à ce sujet par les lexicographes. D'une part, « le dictionnaire est présenté comme un outil destiné à favoriser la transmission de l'information dans une communication sociale, entre des locuteurs appartenant à des groupes sociaux qui diffèrent par leurs activités économiques ». D'autre part, « il est présenté comme le lieu où s'élabore un modèle linguistique » (Grimaldi 1993 : 137).

³² Jean-Claude Boulangier a publié un autre article traitant de la question en 1994, article intitulé « L'aménagement du lexique spécialisé dans le dictionnaire de langue. Du prélexicographique au microstructurel », et dans lequel il s'intéresse également aux discours préfaciels relativement à la nomenclature et, plus précisément, à la recension des termes spécialisés.

³³ Les ouvrages suivants ont été étudiés : le *Dictionnaire universel de la langue française* de Nodier et Verger (1826), le *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Noël et Chapsal (1826), le *Dictionnaire universel de la langue française* de Boiste (8^e édition, 1834), le *Dictionnaire national de la langue française* de Bescherelle (1841), le *Grand dictionnaire de langue française* de Landais (12^e édition, 1853), le *Dictionnaire de la langue française* de Poitevin (1855), le *Littré* (1863), le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larousse (1866), le *Nouveau dictionnaire classique de la langue française* de Bescherelle (4^e édition, 1870), le *Dictionnaire de l'Académie française* (7^e édition, 1877), et le *Dictionnaire général* d'Hatzfeld et Darmesteter (1890).

De plus, l'analyse dévoile que les recueils étudiés renferment plus d'une norme, et que celles-ci s'expriment de différentes façons. La norme descriptive « se définit par sa vocation à l'universalité », qui se traduit notamment par l'étendue du public visé, public que l'on désigne dans les préfaces par des indéfinis tels que « tous », « on » ou encore par des termes tels que « le public », « le lecteur » ou « le plus grand nombre » (Grimaldi 1993 : 124-125). L'universalité à laquelle on tend se manifeste dans l'étendue de la nomenclature par un enrichissement sur le plan « des termes techniques et des vocabulaires de spécialité » (Grimaldi 1993 : 127). La norme prescriptive, qui répond à un souci idéologique, est aussi présente dans le dictionnaire de langue, où ses manifestations se font sentir, entre autres, du côté de l'orthographe, de la prononciation et des marques d'usage.

2.3.11 Étude d'André Collinot et de Francine Mazière (1997)

Dans leur ouvrage intitulé *Un prêt à parler : le dictionnaire*, André Collinot et Francine Mazière s'intéressent aux phénomènes d'historicité et de systématité du dictionnaire. Le dictionnaire est ici envisagé « comme un processus théorique et un produit manufacturé mis sur le marché des lettrés, qui transforme l'annuaire technique des mots en lieu de représentation de la langue » (Collinot et Mazière 1997 : 2). On s'intéresse tout particulièrement aux processus discursifs mis en œuvre dans les définitions. Toutefois, dans le deuxième chapitre de l'ouvrage, on examine « au fil du texte des préfaces comment se formule le travail de la nomenclature sur les données attestées d'une langue vivante » (Collinot et Mazière 1997 : 56). C'est donc surtout le discours sur la nomenclature représenté dans les préfaces qui est ici analysé.

Dans les premiers répertoires monolingues du français, ce discours met en lumière les divergences de positions exprimées dans les préfaces du *Dictionnaire de l'Académie française* et du *Dictionnaire Universel*, où se dégagent respectivement les notions de « langue restreinte », commune à une certaine élite proche du pouvoir, et de « langue étendue » représentant toutes les connaissances de l'époque et transparente aux choses qu'elle dénomme. Dans les dictionnaires du XIX^e siècle, dont on prend ici pour représentants le *Littre* et le *Dictionnaire général*, on ne s'appuie plus sur les pratiques langagières de telle ou telle classe de la société pour établir la nomenclature, mais bien plutôt sur « le mouvement de l'histoire interprété comme force agissant à l'intérieur même de la langue » (Collinot et Mazière 1997 : 61). Autrement dit, l'étendue du lexique à traiter n'est plus délimitée dans un espace social déterminé, mais bien dans un espace temps. C'est du moins ce que semblent démontrer les extraits de préfaces analysés. Ce changement d'attitude tend à expliquer, selon les auteurs, le phénomène d'expansion des nomenclatures qui caractérise le XIX^e siècle dans le domaine de la lexicographie française. Les mots servent de témoins du passé de la langue, et pour cette raison, on doit en recenser le plus grand nombre possible dans les dictionnaires. Enfin, dans les dictionnaires du XX^e siècle — on s'intéresse ici exclusivement à trois ouvrages, le *Trésor de la langue française*, le *Grand Larousse de la langue française* et le *Grand Robert* —, les préfaces manifestent un compromis entre les deux approches de leurs prédécesseurs. Ainsi, on tient compte à la fois de la compétence langagière d'un locuteur prédéfini, qu'on prend soin de décrire dans la préface, et de la périodisation du lexique de la langue.

2.3.12 Conclusions sur les études citées

Les études dont nous venons de résumer les grandes lignes se distinguent de plusieurs façons, notamment par l'objet que chacune prend en considération. Certaines envisagent un seul dictionnaire, d'autres plusieurs; certaines portent sur des dictionnaires anciens, d'autres sur des dictionnaires contemporains; certaines se limitent à l'analyse de discours de présentation, d'autres traitent à la fois de ces discours et des tableaux d'abréviations et de symboles; certaines se restreignent à l'examen de fragments de préfaces, d'autres tentent d'aller plus loin en vérifiant si les principes énoncés dans les préfaces sont reflétés dans le traitement lexicographique mis en œuvre dans le corps des ouvrages étudiés.

Malgré leurs apparentes dissemblances, ces études se rejoignent toutefois dans le fait que toutes mettent en lumière un ou des thèmes qui font l'objet de développements dans les discours de présentation. D'après les résultats des travaux de Danielle Corbin et Pierre Corbin (1980) ainsi que de Pierre Corbin (1989a), un nombre relativement important de lexicographes contemporains expliquent la politique de marquage mise de l'avant dans leur ouvrage. Les marques d'usage sont ainsi au nombre des thèmes abordés dans les préfaces. Le thème du destinataire se dégage quant à lui des travaux d'André Collinot (1985) et d'André Collinot et Francine Mazière (1997). La contribution de Francine Mazière (1985) révèle que les questions relatives à l'orthographe et à la citation d'auteur sont chères aux préfaciers français de dictionnaires du XVII^e et du XVIII^e siècles. L'étude d'Élisabeth Grimaldi (1993) montre que les lexicographes traitent souvent de la norme dans leurs écrits métadictionnaires. Enfin, les travaux de Jean-Claude Boulanger (1985 et 1989) et ceux de Jean-Claude Boulanger

et Marie-Claude L'Homme (1991) témoignent de trois autres thèmes qui, à l'occasion, font l'objet d'un développement dans les textes prédictionnaires : le traitement réservé aux régionalismes, le traitement des termes officialisés et la recension des termes techniques et scientifiques.

2.4 Conclusion

Il ressort du présent chapitre qu'une majorité de dictionnaires de langue monolingues du français contiennent des textes péri-dictionnaires. Ces derniers, hétérogènes sur le plan du contenu, remplissent également des fonctions différentes. Quatre fonctions principales ont été isolées : métadictionnaire, métalinguistique, encyclopédique et commerciale. Bien qu'un même texte puisse remplir plus d'une fonction, on constate cependant que l'une d'entre elles prédomine dans la plupart des cas.

Les textes péri-dictionnaires, malgré l'intérêt qu'ils ont suscité chez certains chercheurs, n'ont encore fait l'objet d'aucune description systématique, ce qui explique pourquoi on ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'une typologie fonctionnelle de ces textes. En fait, ce sont surtout les textes présentés dans la section prédictionnaire — principalement les discours de présentation — qui, à ce jour, ont intéressé les chercheurs. Comme nous l'avons constaté, les analyses qui en découlent sont thématiques en ce sens qu'elles se canalisent sur des portions de textes limitées, déterminées en fonction des sujets qui y sont abordés. Selon que l'on s'intéresse au discours sur la norme, au traitement de la citation d'auteur ou à la recension des

officialismes dans le dictionnaire de langue, on circonscrit les passages à examiner et l'on se concentre sur ceux-ci.

Il ressort néanmoins des travaux effectués que les thèmes abordés dans les discours de présentation sont non seulement variés, mais qu'ils sont de plus communs à bon nombre d'ouvrages. Autrement dit, ce sont sensiblement les mêmes thèmes qui sont couverts dans les préfaces de dictionnaires, et cela, peu importe le siècle au cours duquel ces dernières ont été rédigées. D'après nos observations, il en serait ainsi depuis le XVII^e siècle, c'est-à-dire depuis les débuts de la lexicographie française.

On peut se demander, toutefois, si les propos tenus dans les discours de présentation diffèrent selon qu'ils se trouvent dans un répertoire à visée commerciale ou dans un répertoire institutionnel. Les préfaciers de dictionnaires qui découlent d'initiatives privées — le plus souvent les lexicographes responsables du projet — abordent-ils les mêmes thèmes que les préfaciers qui écrivent au nom d'une institution ? Le cas échéant, les abordent-ils de la même façon ? La présente thèse vise principalement à répondre à ces deux questions. Pour ce faire, nous dégagerons dans un premier temps les principaux thèmes abordés dans les discours de présentation de dictionnaires non institutionnels. Dans un deuxième temps, nous analyserons les discours de présentation des neuf éditions existantes du *Dictionnaire de l'Académie française* en vue de déterminer si les mêmes thèmes y sont abordés et, le cas échéant, s'ils dénotent néanmoins des différences. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les discours de présentation du répertoire académique diffèrent de ceux des répertoires non institutionnels, et que les origines institutionnelles de l'ouvrage transparaissent dans les propos des préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Deuxième partie

Les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

Chapitre 3

Dictionnaires non institutionnels retenus aux fins de l'étude

À la lumière — quoique souvent tamisée — des critères de typologisation proposés par les auteurs dont les propos ont été cités au chapitre 1, nous avons convenu, dans la présente étude, de nous intéresser essentiellement à la catégorie « dictionnaire de langue ». Les ouvrages qui nous intéressent ont une portée strictement linguistique : ils visent à renseigner sur la langue, c'est-à-dire sur son fonctionnement et son utilisation.

Nous avons donc délibérément laissé de côté les dictionnaires purement encyclopédiques, tels le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* et le *Dictionnaire encyclopédique universel* de Quillet, ouvrages dont la visée est orientée principalement vers la description du monde. De même, nous avons écarté de l'étude les dictionnaires hybrides qui, tels le *Petit Larousse illustré* et le *Dictionnaire encyclopédique Hachette*, ont une double visée : renseigner sur la langue et renseigner sur le monde, l'information de nature purement encyclopédique, qu'il s'agisse d'illustrations, de noms propres ou de développements encyclopédiques sur un thème particulier, y étant sciemment introduite et occupant une place aussi importante que l'information linguistique. Les ouvrages examinés dans la présente thèse, qu'il s'agisse des dictionnaires non institutionnels ou du *Dictionnaire de l'Académie française*, peuvent être considérés comme des dictionnaires de langue au sens strict.

Il serait sans doute très difficile de faire une recension complète des dictionnaires monolingues français publiés depuis le *Dictionnaire François* de Pierre Richelet tant leur nombre est imposant. Comme le relate Jacques-Philippe Saint-Gérard (1999 : 482), au cours de la seule période qui s'étend de 1798 à 1863, Bernard Quemada a répertorié plus de mille dictionnaires divers publiés en français. Parmi cette multitude d'ouvrages parus depuis les débuts de la lexicographie française, certains ont connu un grand succès auprès du public et, partant, une large diffusion — il suffit de penser, par exemple, au *Littré* —, tandis que d'autres sont pratiquement passés inaperçus. Pour le chercheur, il va sans dire que tous présentent cependant un intérêt.

Nous avons dû procéder à un choix dans ce riche ensemble de dictionnaires et c'est ainsi que nous nous sommes limitée à l'examen de vingt et un dictionnaires monolingues non institutionnels. Dans cette optique, nous avons tâché de retenir des ouvrages de toutes les époques, et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble du panorama lexicographique de chaque siècle. Nous avons tenu compte de la date de la première édition du dictionnaire pour déterminer à quel siècle il serait rattaché. Par exemple, le *Dictionnaire François* de Richelet, publié la première fois en 1680, a été considéré comme un ouvrage du XVII^e siècle, et cela, même s'il a connu des rééditions au cours du siècle suivant. On remarquera en outre que, d'un siècle à l'autre, le nombre de dictionnaires retenus va croissant, parallèlement au nombre de dictionnaires publiés, qui n'a cessé d'augmenter depuis la parution des premiers dictionnaires monolingues au XVII^e siècle.

3.1 Dictionnaires du XVII^e siècle

Dans le corpus de dictionnaires non institutionnels étudiés, le XVII^e siècle est représenté par les deux premiers dictionnaires du français, à savoir le *Dictionnaire François* de Pierre Richelet, paru en 1680, et le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière, paru dix ans plus tard.

Comme l'observe Jean-Louis Tritten (1999 : 119), le *Dictionnaire François* fut, à sa parution, qualifié de *puriste*. « Richelet [...] opère un choix dans la langue de son temps, et comme l'Académie il ne prétend recueillir [...] que les termes du “bon usage” », explique pour sa part Georges Matoré (1968 : 76). Effectivement, Richelet rejette les mots « bas et orduriers », les « termes dialectaux » et « un peu trop de mots techniques » (Tritten 1999 : 119). L'ouvrage propose également des modifications orthographiques importantes telles que la suppression d'un certain nombre de consonnes inutiles, des *s* implosifs et de consonnes géminées, et remplace en outre les *y* en *i* (Tritten 1999 : 119). Comme le souligne Jean-Louis Tritten (1999 : 119), « Richelet a au moins le mérite d'avoir tenté de réaliser une réforme qui n'a manqué que de maîtrise et de cohérence absolues ».

Quelques explications s'imposent par ailleurs pour justifier l'inclusion dans le corpus du *Dictionnaire Universel*, considéré de nos jours comme un dictionnaire encyclopédique ou, du moins, comme l'ancêtre de cette catégorie de dictionnaires. Charles Bruneau (1955 : 183) écrit notamment à ce sujet : « [l]e *Dictionnaire de Furetière* (1690) est un dictionnaire de “choses” en même temps qu'un dictionnaire de mots. [...] C'est en quelque sorte la première de nos encyclopédies. » Robert-Léon

Wagner (1967 : 111) considère quant à lui que la nature des informations contenues dans *Dictionnaire Universel* « le fait classer parmi les dictionnaires de type encyclopédique ». C'est aussi le point de vue de Bernard Quemada (1972 : 101), qui voit dans l'ouvrage le premier véritable dictionnaire de choses, par opposition au *Dictionnaire de l'Académie française*, premier dictionnaire de mots. Toutefois, à l'époque, cette distinction typologique entre les deux ouvrages ne s'impose pas nécessairement d'elle-même.

Il n'est pas certain que la complémentarité des deux types d'ouvrages ait été sentie par les contemporains. [...] C'est qu'en effet, leur caractère commun de dictionnaire *monolingue* fit écran à toute autre considération et masqua leurs caractères distinctifs pour les opposer, ensemble, aux ouvrages traditionnels de type traductif (Quemada 1972 : 101-102).

Même si, du point de vue de Furetière, « le dictionnaire est un instrument culturel qui, par le truchement des mots, assume la mission “philosophique” de cataloguer et d'expliquer toutes les connaissances, préludant ainsi aux ambitions encyclopédiques du siècle suivant » (Quemada 1972 : 101), le *Dictionnaire Universel* n'en demeure pas moins un ouvrage d'une grande richesse sur le plan de la description de la langue, comme le fait observer Ferdinand Brunot (1966 : 34) :

Le Dictionnaire de Furetière [...] réunit les mots d'art aux autres, il ne mutile pas la langue. En outre il renferme beaucoup de mots assez courants qui ne sont pas dans l'Académie, et il n'est pas rare de trouver à l'intérieur de ses articles, des expressions, des phrases, des proverbes, voire des acceptions propres ou figurées des mots, que l'Académie a omises, et qui sont utiles ou même nécessaires à connaître.

Georges Matoré (1968 : 78) partage le même point de vue :

Furetière n'est pas un puriste, et le principal mérite de son ouvrage est sa richesse, qui en fait le meilleur instrument de travail lexicographique du XVII^e

siècle. [...] [d]ans l'ensemble, le recueil de Furetière est beaucoup plus complet que ceux de ses concurrents.

Le dictionnaire proposé par Furetière se voulant, rappelons-le, une « Encyclopédie de la langue française » (Quemada 1967 : 80), il contient une large proportion de termes des sciences et des arts, mais il n'est pas pour autant un dictionnaire restrictif. Il constitue plutôt, selon Bernard Quemada (1981 : 340) « le prototype des dictionnaires extensifs ouverts à tous les mots, sans exclusives, sans limites chronologiques ».

Enfin, les liens étroits qui unissent les trois premiers dictionnaires monolingues du français — « frères de lait, élevés dans le même temps par une même nourrice : l'Académie française » (Collinot 1985 : 12) —, les conditions particulières entourant leur publication ainsi que leur grande influence sur les pratiques lexicographiques françaises sont au nombre des facteurs qui nous incitent à inclure le *Dictionnaire Universel* dans le corpus.

3.2 Dictionnaires du XVIII^e siècle

Le XVIII^e siècle, riche en productions terminologiques et encyclopédiques — l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est sans contredit la plus fidèle représentante de cette catégorie —, est relativement pauvre sur le plan de la production lexicographique. Laurent Bray (1990 : 1801) brosse ainsi le portrait de cette période :

On a dit du dix-huitième siècle qu'il a tout mis en dictionnaires : c'est en effet le siècle du grand inventaire des technoclectes. Du *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture* de Lieger (1703) au *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* de Peuchet (1798), les terminologies les plus diverses ont été inventoriées [...]. [...] La lexicographie monolingue française de l'époque est une lexicographie spécialisée qui poursuit et cultive, en

l'aménageant, la tradition du dictionnaire universel telle qu'elle a pris forme chez Furetière. De fait, le genre du dictionnaire de langue, opposé à l'universel, y apparaît bien négligé. Les grandes productions de lexicographie générale sont des reprises du siècle précédent.

Parmi les reprises auxquelles Laurent Bray fait allusion, mentionnons le *Dictionnaire de Trévoux*, « plagiat grossier de la deuxième édition [...] du dictionnaire de Furetière »³⁴, qui paraît pour la première fois en 1704, et qui sera remanié cinq fois (Bray 1990 : 1801). Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage marquant, sa visée résolument encyclopédique nous a incitée à l'exclure du corpus. Le *Dictionnaire François* de Richelet connu pour sa part treize éditions in-folio de 1706 à 1769 (Bray 1990 : 1801).

En fait, nous avons retenu deux dictionnaires non institutionnels parus au XVIII^e siècle. D'abord, le *Dictionnaire Critique* de Jean-François Féraud, publié en trois tomes en 1787 et considéré par Georges Matoré (1968 : 106) comme le meilleur dictionnaire de cette fin de siècle. Selon Jean-Louis Tritten (1999 : 139), l'œuvre de Féraud se caractérise surtout par les nombreuses marques de niveaux de langue attribuées aux mots en entrées. De telles marques étaient déjà employées par les dictionnaristes du XVII^e siècle, mais elles représentaient « un nombre restreint de jugements ». « L'originalité de l'abbé Féraud est d'avoir étendu énormément la gamme des options : “bas”, “populaire”, “familier”, “vieux”, “simple”, “tout juste bon pour le burlesque”, “bon pour la conversation”, etc. » (Tritten 1999 : 139). Le *Dictionnaire Critique* accueille également, selon Georges Matoré (1968 : 106-107), « de très nombreux termes nouveaux : mots techniques, néologismes d'écrivains, mots populaires, etc. ».

³⁴ La deuxième édition du *Dictionnaire Universel* parut en 1701; elle fut préparée sous la direction d'Henri Basnage de Beauval (Bray 1990 : 1801).

Ensuite, pour représenter « les répertoires de petit format [...] qualifiés de *portatifs* ou *de poche*, [qui] prennent une part considérable du marché des dictionnaires français³⁵ » à partir du dix-huitième siècle (Bray 1988 : 96), nous avons retenu le *Nouveau dictionnaire portatif* de Claude Marie Gattel, paru en 1797, et composé à partir de l'abrégé du *Dictionnaire François* de Richelet (Bray 1988 : 99). On trouve peu d'informations sur cet ouvrage dans les monographies ou les articles consacrés à l'histoire de la lexicographie française. D'après ce qu'on peut lire dans la « Préface » de l'ouvrage, ce dernier se caractérise notamment par la recension d'expressions ayant trait à la Révolution française et l'inclusion d'indications relatives à la prononciation des mots (« Préface » 1797 : III).

3.3 Dictionnaires du XIX^e siècle

Pierre Larousse (1866 : v) a qualifié le XIX^e siècle de « siècle des dictionnaires ». Un grand nombre d'ouvrages ont en effet été publiés à cette époque, parmi lesquels des « compilations plus ou moins indigestes [...] dont les auteurs se sont attachés à ramasser le plus de mots possible, les acceptant de toutes mains et sans contrôle » (Paris 1901a : 255). Parmi les ouvrages marquants de ce siècle, nous avons retenu le *Nouveau dictionnaire de la langue française*³⁶ de Jean-Charles Laveaux, paru

³⁵ Selon Laurent Bray (1988 : 97), de 1750 à 1850, « près d'un dixième de la production lexicographique française originale (premières éditions et remaniements importants) est présenté en format réduit ».

³⁶ L'ouvrage porte le titre suivant : *Nouveau dictionnaire de la langue française où l'on trouve 1°. Le Recueil de tous les Mots de la Langue usuelle, dont un grand nombre ne se trouve point dans les autres Dictionnaires, avec leurs définitions, et des exemples propres à en indiquer l'usage et la construction; — 2°. Les Étymologies nécessaires pour l'intelligence de ces mots, tirées des langues anciennes ou étrangères; — 3°. Un grand nombre d'Acceptions non indiquées ni définies jusqu'à présent, justifiées par des passages d'auteurs classiques, et auxquelles ces passages servent en même temps de fondement et d'exemples; — 4°. L'explication détaillée des Synonymes; — 5°. Des Remarques sur la Prononciation et l'Orthographe, lorsqu'elles s'écartent des règles générales; — 6°. La Solution des principales Difficultés grammaticales; — 7°. Les Noms des Outils et Instrumens des Arts et des Métiers, avec l'indication de*

en 1820, qui « inaugure la série des répertoires qui entendent se fonder [...] sur l'analyse des exemples littéraires majoritairement empruntés aux grands écrivains des XVII^e et XVIII^e siècles » (Quemada 1981 : 351). De l'avis de Jean-Louis Tritten (1999 : 221), le dictionnaire de Laveaux « est un dictionnaire puriste qui, tout en critiquant le Dictionnaire de l'Académie, tente de rivaliser avec lui ». Laveaux s'appuie sur des citations d'écrivains classiques, mais le choix des citations a fait l'objet de certaines critiques. Jean-Louis Tritten (1999 : 221) souligne notamment que Laveaux préfère les auteurs du XVIII^e siècle à ceux du XVII^e, et que « dans le XVIII^e lui-même, les auteurs de seconde catégorie » sont privilégiés. Georges Matoré (1968 : 116) soutient pour sa part que les exemples du dictionnaire de Laveaux « ne sont ni abondants ni très bien choisis ».

Nous avons également considéré le *Dictionnaire de la langue française*³⁷ de Prosper Poitevin (1855), qui, selon Charles Bruneau (1961a : 98), « marque un progrès considérable sur les recueils précédents » et « annonce Littré ». L'ouvrage répertorie le fonds invariable du français, est moins strict que l'Académie dans le choix des mots, et contient de nombreuses citations d'auteurs classiques ainsi que d'écrivains du XIX^e

grammaticales; — 7°. Les Noms des Outils et Instrumens des Arts et des Métiers, avec l'indication de leurs usages divers; — 8°. Les Termes des Arts et des Sciences, avec les définitions ou les descriptions des objets qui sont soumis aux procédés des uns et aux spéculations des autres; — 9°. La Critique de plusieurs Mots recueillis ou insérés mal à propos dans quelques Dictionnaires modernes, etc., etc. Il sera désigné dans la suite du texte par l'appellation *Nouveau dictionnaire de la langue française*.

³⁷ L'ouvrage s'intitule *Dictionnaire de la langue française. Glossaire raisonné de la langue écrite et parlée présentant l'explication des étymologies, de l'orthographe et de la prononciation, les acceptions propres, figurées et familières, la conjugaison de tous les verbes irréguliers ou défectueux, les principales synonymies, les gallicismes, les locutions populaires et proverbiales, enfin la solution de toutes les difficultés grammaticales. Appuyé de remarques, de jugemens littéraires et d'exemples empruntés aux écrivains les plus illustres des deux derniers siècles et aux littérateurs contemporains les plus célèbres et précédé d'un Tableau synoptique de l'Académie française depuis l'époque de sa création.* Nous employerons l'appellation écourtée *Dictionnaire de la langue française* dans la suite du texte.

siècle (Bruneau 1961 : 98; Bruneau 1968 : 568). Selon Robert-Léon Wagner (1967 : 116), il s'agit en fait du « [p]remier dictionnaire à être abondamment complété de citations littéraires empruntées à la fois aux auteurs des XVII^e-XVIII^e siècles et aux écrivains contemporains ».

Le *Nouveau dictionnaire de la langue française*³⁸ de Louis Dochez (1860), riche en exemples tirés d'auteurs du XVII^e siècle, du XVIII^e et du début du XIX^e (Larousse 1866 : XV), a aussi été retenu. Selon Laurent Bray (1990 : 1803), le *Dochez* compte parmi les ouvrages dont « l'usage de référence est celui des dix-septième et dix-huitième siècles » et qui ont su mettre à profit la méthode historique de description lexicale. Robert-Léon Wagner (1967 : 116) signale pour sa part que Louis Dochez est le « [p]remier lexicographe à organiser les exemples dans l'ordre chronologique pour illustrer — très abondamment — ce qu'il nomme l'*histoire* des mots ».

Le *Litttré*, publié en 1863, œuvre « doublement imposante par la masse des matériaux [que Littré] a réunis et par la façon toute personnelle dont il les a disposés, ordonnés, interprétés, et soumis à une pensée directrice » (Paris 1901a : 269), représente un ouvrage d'un « incontestable mérite » qui se démarque nettement des « insignifiantes productions » publiées au cours du siècle (Larousse 1866 : XVIII). L'ouvrage recense tous les mots traités dans la septième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*,

³⁸ Le titre complet de l'ouvrage se lit comme suit : *Nouveau dictionnaire de la langue française contenant : la définition de tous les mots en usage, leur étymologie, leur emploi par époques; leur classification par radicaux et dérivés, les modifications qu'ils ont subies, les idiotismes expliqués, développés et rangés par ordre chronologique, de nombreux exemples choisis dans les auteurs anciens et modernes et disposés de manière à offrir l'histoire complète du mot auquel ils se rattachent.* Dans la suite du texte, nous employerons l'appellation *Dochez* pour désigner cet ouvrage, ce qui permettra d'éviter qu'il ne soit confondu avec le dictionnaire de Jean-Charles Laveaux, dont le titre commence aussi par *Nouveau dictionnaire de la langue française*.

auxquels s'ajoutent les mots classiques de la littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, des termes des métiers, des arts et des sciences, des néologismes ainsi que des mots de la langue parlée (Matoré 1968 : 120-121; Tritter 1999 : 247). Littré innove également dans la façon de présenter les sens des mots traités, classement « à la fois logique et historique » (Matoré 1968 : 121).

Nous avons par ailleurs retenu un abrégé publié en 1880, le *Dictionnaire classique* d'Henri Bescherelle Jeune, ouvrage peu connu si l'on en juge par la rareté des études qui y font référence. L'auteur affirme dans la « Préface » de l'ouvrage qu'il a prêté un soin particulier à formuler des définitions justes et exactes et laisse entendre que « [c]'est surtout par là que pèchent presque tous les Dictionnaires » (« Préface » 1880 : 1). Il soutient en outre que l'usager pourra trouver dans son dictionnaire « la solution non-seulement de toutes les difficultés grammaticales, mais encore de toutes les difficultés que présente notre langue » (« Préface » 1880 : 1).

Enfin, il était inconcevable de ne pas retenir dans le corpus de dictionnaires non institutionnels le *Dictionnaire général* d'Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, paru en 1890, qualifié de « meilleur dictionnaire français » par Georges Matoré (1968 : 130) et d'« œuvre révolutionnaire en matière de DGM [dictionnaire général monolingue] » par Jean-Claude Boulanger (1994a : 40). Le *Dictionnaire général* adopte en effet un système de classement des sens novateur et recherché, basé sur l'évolution sémantique et historique, et c'est cette « ingénieuse disposition [qui] fait la grande originalité » de l'ouvrage (Paris 1901b : 821). Le mode de classement proposé par Hatzfeld et Darmesteter, décrit par Alain Rey (1984c : XX) comme des « plans d'articles "arborescents" », constitue selon ce dernier le « seul moyen de représenter clairement

l'articulation sémantique des unités décrites », et cette façon de faire a par la suite été adoptée « par tous les grands dictionnaires de langue ». « Malgré ses dimensions relativement modestes et encore qu'il soit resté, pour le public, dans l'ombre du *Littré*, [le *Dictionnaire général*] est peut-être le sommet de la lexicographie française philologique et historique » (Rey 1990 : 1822).

3.4 Dictionnaires du XX^e siècle

Compte tenu de la riche production lexicographique du XX^e siècle, nous avons retenu onze ouvrages représentatifs des principales maisons d'édition qui, de nos jours, publient des dictionnaires, ouvrages que nous présentons ici non pas par ordre chronologique, mais plutôt selon la maison d'édition dont ils émanent. Ces ouvrages datent tous de la deuxième moitié du XX^e siècle, ce qui s'explique par le fait que, avant 1950, peu de dictionnaires de langue ont été produits, ce que souligne entre autres Alain Rey (1984c : XX).

Entre 1900 et 1952, c'est le désert. Alors que de nombreux pays élaborent ou perfectionnent une description que toutes les civilisations sentent nécessaire, celle du lexique comme moyen d'expression et de communication fondamental, la France ne produit que des encyclopédies et des dictionnaires encyclopédiques. C'est Paul Robert, en reprenant le contenu philologique et littéraire de Littré, en adoptant l'organisation du *Dictionnaire général*, en intégrant l'analyse sémantique des dictionnaires appelés analogiques (Boissière, l'anglais Roget), qui renouvelle la tradition.

La maison Robert est représentée dans le corpus du XX^e siècle par la première et la deuxième éditions du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue*

*française*³⁹, parues respectivement en 1965 et en 1985⁴⁰, ainsi que par trois éditions du *Petit Robert*, celles de 1967, de 1977 et de 1993. Le *Dictionnaire alphabétique et analogique*, construit sur le modèle du *Littré*, innove principalement sur deux aspects. D'une part, il contient des exemples du français contemporain, ce qui le particularise entre autres du *Littré* et du *Dictionnaire général*, qui privilégient la langue classique (Matoré 1983a : 89). D'autre part, il introduit systématiquement un système de renvois analogiques (Matoré 1983a : 89). Le *Petit Robert* est pour sa part « un abrégé [et] un prolongement » du *Dictionnaire alphabétique et analogique* (Matoré 1983a : 89-90). Il tient en un seul volume, comparativement au *Dictionnaire alphabétique et analogique*, qui en compte neuf, et se veut à la fois « un dictionnaire de langue descriptif, historique et analogique » (Arveiller 1968 : 340).

La maison Larousse est représentée par le *Dictionnaire du français contemporain*, paru en 1966, le *Grand Larousse de la langue française*, publié de 1971 à 1978, et la première édition du *Lexis*, qui date de 1975. Le *Dictionnaire du français contemporain* « offre aux usagers un certain nombre d'innovations intéressantes qui lui confèrent une place à part parmi les dictionnaires d'aujourd'hui », écrivait Georges Matoré en 1968 (Matoré 1968 : 149). Il « se situe à l'écart du courant puriste » et « se présente à la fois comme un greffier de l'usage d'aujourd'hui, comme un guide grammatical et comme un dictionnaire analogique » (Matoré 1983a : 91). À l'époque où il parut, le *Grand Larousse de la langue française* fut pour sa part considéré comme « le

³⁹ Dans la suite de la présente thèse, nous employerons l'appellation écourtée *Dictionnaire alphabétique et analogique*.

⁴⁰ Pour éviter tout risque de confusion, la deuxième édition de l'ouvrage sera désignée dans la présente thèse par l'appellation *Grand Robert*.

meilleur dictionnaire de grand format dont [pouvaient] disposer les spécialistes du français » (Matoré 1983a : 91). Enfin, le *Lexis* peut être considéré comme le pendant du *Petit Robert* parmi les produits Larousse, ouvrages comparables par leur programme et leur modèle d'utilisation (Rey 1990 : 1833). Il s'agit en effet d'un dictionnaire de langue de petit format, mais dont la nomenclature comporte plus de 50 000 entrées⁴¹.

La maison Bordas est représentée dans le corpus par deux ouvrages, le *Dictionnaire du français vivant* (1972) et le *Logos. Grand dictionnaire de la langue française*⁴² (1976). Le *Dictionnaire du français vivant*, ouvrage en un volume, comporte une nomenclature d'environ 34 000 entrées (Rey 1990 : 1833). Il innove entre autres par sa formulation des définitions, qui ne sont présentées « qu'après un exemple qui en [actualise] l'usage » (Rey 1990 : 1833), et par le fait que les mots y sont regroupés en « familles simples » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : VIII). Quant au *Logos*, il se distingue notamment des autres dictionnaires publiés à la même époque par son format. Présenté en trois volumes de taille moyenne, il se situe en fait aux confins du dictionnaire portatif (en un volume) et du dictionnaire de grand format en plusieurs volumes et renferme une nomenclature d'« environ soixante mille mots » (Girodet 1976 : IX).

Finalement, la maison Hachette est représentée par le *Dictionnaire Hachette*, publié en 1980, et qui se veut un prolongement d'un dictionnaire encyclopédique de petit format publié par la même maison. La nomenclature de l'ouvrage « comporte

⁴¹ Selon Georges Matoré (1983a : 89-91), la deuxième édition du *Petit Robert* compte plus de 60 000 entrées, tandis que la première édition du *Lexis* en compte 76 000.

⁴² L'ouvrage sera dorénavant désigné simplement par l'appellation *Logos*.

environ 50 000 mots et décrit le lexique du français parlé et écrit aujourd'hui, sans négliger les termes qui témoignent d'un passé proche ou lointain » (Guerard 1980 : s. p.).

3.5 Conclusion

Le nombre de dictionnaires non institutionnels publiés depuis les débuts de la lexicographie française est particulièrement imposant. Par conséquent, il n'était pas facile de procéder à un choix parmi ce vaste ensemble de dictionnaires. Nous avons tenté de retenir à la fois des ouvrages ayant connu un grand succès et une large diffusion (le *Littré*, par exemple) et des ouvrages moins connus et moins étudiés par les linguistes (le *Dictionnaire classique* d'Henri Bescherelle Jeune, par exemple). Nous avons également tenu compte du mouvement de la production lexicographique en France, qui s'est accrue au fil des siècles, et c'est pourquoi les XIX^e et XX^e siècles sont plus largement représentés dans le corpus que le XVII^e et XVIII^e siècles. Enfin, nous avons choisi tant des dictionnaires en plusieurs volumes ou tomes que des dictionnaires en un volume.

Nous avons ainsi retenu deux ouvrages parus à la fin du XVII^e siècle, le *Dictionnaire François* de Pierre Richelet et le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière, qui correspondent aux deux premiers dictionnaires monolingues français. Le XVIII^e siècle est aussi représenté par deux ouvrages, à savoir le *Dictionnaire Critique* de Jean-François Féraud et le *Nouveau dictionnaire portatif* de Claude Marie Gattel. Par ailleurs, nous avons retenu six ouvrages publiés au XIX^e siècle : le *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux, le *Dictionnaire de la langue française*

de Prosper Poitevin, le *Dochez*, le *Litttré*, le *Dictionnaire classique* d'Henri Bescherelle Jeune et le *Dictionnaire général* d'Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter. Enfin, le XX^e siècle est représenté par onze ouvrages publiés par quatre grandes maisons d'édition. Cinq produits de la maison Robert font partie du corpus; il s'agit de la première et de la deuxième éditions du *Dictionnaire alphabétique et analogique* ainsi que des trois premières éditions du *Petit Robert*, publiées respectivement en 1967, 1977 et 1993. Trois dictionnaires de la maison Larousse ont aussi été étudiés, à savoir le *Dictionnaire du français contemporain*, le *Grand Larousse de la langue française* et le *Lexis*. La maison Bordas est pour sa part représentée par deux ouvrages, le *Dictionnaire du français vivant* et le *Logos*. Enfin, nous avons retenu le *Dictionnaire Hachette*, de la maison du même nom.

Chapitre 4

Visées et forme des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

Nous avons expliqué dans l'introduction de la présente thèse ce que nous entendons par *discours de présentation*. Nous nous sommes alors arrêtée brièvement à décrire la fonction de cette catégorie d'écrits. Dans le présent chapitre, nous nous pencherons plus avant sur les particularités des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels et nous en proposerons une description sommaire qui sera approfondie dans les chapitres 5, 6 et 7.

Premièrement, nous nous efforcerons de dégager les principales visées et fonctions des écrits qui relèvent du discours de présentation dans les dictionnaires non institutionnels. Deuxièmement, nous nous intéresserons à la forme des discours de présentation, c'est-à-dire à des caractéristiques externes telles que le nombre de textes et de pages qui les composent, les principaux intitulés qui leur sont attribués, la façon dont ils sont structurés, et le fait d'être signés ou non signés. Troisièmement, nous donnerons un aperçu global des axes thématiques représentés dans les discours de présentation des répertoires non institutionnels retenus aux fins de l'étude.

4.1 Principales visées des discours de présentation

Avant de procéder à une analyse approfondie de la structure et du contenu du discours de présentation, il importe de dégager la perspective générale dans laquelle il s'inscrit. Pour ce faire, nous citerons les propos de Bernard Quemada (1997b : VIII-IX),

qui expose on ne peut mieux la fonction première de cette catégorie de textes, soit de présenter le dictionnaire aux lecteurs, et qui résume les principaux thèmes qui y sont abordés.

Nous manquons d'études d'ensemble sur le genre *Préfaces de dictionnaires*, comme sur les textes qui les complètent ou en tiennent lieu : « Avis au lecteur », « Avant-propos », « Éclaircissement », « Avertissement », « Discours préliminaire », « Prospectus », etc. Destinés à expliquer ou à justifier le projet particulier que représente chaque dictionnaire, à préparer sa réception et son utilisation, ils abordent, à l'occasion ou en marge de la présentation du contenu, de nombreuses questions de linguistique, d'histoire de la langue, de théorie et d'histoire de la lexicographie, quand ce n'est pas la critique d'ouvrages ou d'auteurs rivaux. En dépit de leurs lacunes ou d'un ton parfois polémique — certains sont de véritables manifestes —, la plupart de ces textes éclairent de manière irremplaçable l'entreprise, ses objectifs linguistiques, didactiques, politiques, les destinataires visés, les positions théoriques et méthodologiques des rédacteurs envers la langue et sa description, les conditions d'exécution de l'ouvrage, etc.

De la citation ci-dessus se dégagent deux attributs du discours de présentation.

D'une part, le fait qu'il s'articule autour d'un thème central : le dictionnaire. Non pas le dictionnaire au sens large, mais bien le dictionnaire particulier dans lequel figure le discours en question. On peut donc envisager le discours de présentation comme métadictionnaire dans son essence. D'autre part, le fait que les visées du discours de présentation sont multiples. Il s'agit, pour ne citer que les principales :

- d'expliquer le projet du dictionnaire en regard des objectifs qui en sont à l'origine et des besoins d'un public préalablement défini;
- de présenter et de justifier les approches théoriques et méthodologiques adoptées;
- de décrire les contenus macrostructurel et microstructurel de l'ouvrage.

Le discours de présentation déborde parfois le cadre strict de sa fonction métadictionnaire, effleurant à l'occasion des questions de linguistique, d'histoire de la langue, de théorie et d'histoire de la lexicographie, pour reprendre les exemples de Bernard Quemada. Toutefois, compte tenu du caractère accessoire de ces derniers thèmes, ceux-ci ne viennent pas modifier sa fonction métadictionnaire essentielle. Par ailleurs, il importe d'ajouter que, dans bien des cas, du moins dans les ouvrages contemporains, les discours de présentation sont teintés d'arguments commerciaux⁴³ ce qui, en soi, n'a rien d'étonnant. En effet, il faut garder à l'esprit que c'est notamment par le biais des préfaces que les auteurs tentent de convaincre l'utilisateur qu'il a bel et bien trouvé le dictionnaire qui saura le mieux répondre à ses besoins.

Avant d'aller plus loin dans la description du contenu du discours de présentation, arrêtons-nous quelques instants aux caractéristiques formelles de cette catégorie d'écrits.

4.2 La forme des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

Le discours de présentation n'est pas, sur le plan de la forme, construit selon un modèle unique. Des disparités sont observables, entre autres, en regard des titres qui lui sont attribués et du nombre de pages qui lui sont consacrées. Ces disparités ne sont pas le propre des productions lexicographiques d'un siècle en particulier; elles se manifestent indépendamment de l'époque à laquelle le dictionnaire a été publié. En

⁴³ Jean-Claude Boulanger (1985) qualifie d'ailleurs à l'occasion ces discours de *commerciaux*.

outre, leur présence a été remarquée aussi bien dans des ouvrages qui comptent un seul volume que dans des ouvrages qui en comptent plusieurs.

4.2.1 Nombre de textes

Le discours de présentation peut tenir en un ou en plusieurs textes. Dans la plupart des cas, il s'articule autour d'un seul texte. Parmi l'ensemble des textes prédictionnaires du *Nouveau dictionnaire portatif*, par exemple, seul l'« Avertissement » relève du discours de présentation. La table des conjugaisons est de nature strictement métalinguistique, et la table des signes et abréviations, bien que métadictionnaire dans son propos, ne se présente pas comme un texte suivi. Par conséquent, elle ne correspond pas à un discours suivi au sens propre, mais plutôt à un discours fragmentaire ou séquencé⁴⁴. De même, les préfaces du *Littre*, du *Dictionnaire classique* et du *Lexis* forment à elles seules le discours de présentation de l'ouvrage dans lequel elles s'inscrivent.

Nous avons néanmoins observé que les discours de présentation d'un certain nombre de répertoires gravitent autour de plus d'un texte. C'est le cas, par exemple, dans le *Dictionnaire François*, où, en plus de l'« Avertissement », on peut lire une « Explication des marques qu'on a mises aux Mots, & des accens dont on les a marquez », texte de nature métadictionnaire qui tient du discours de présentation puisqu'il est présenté comme un texte suivi et qu'il vise à décrire et à expliquer les

⁴⁴ Comme nous l'avons expliqué précédemment, seuls les textes suivis sont ici pris en considération.

marques typographiques employées dans les articles ainsi qu'à fournir à l'usager les indications nécessaires pour comprendre celles-ci⁴⁵.

Dans le *Grand Larousse de la langue française*, les écrits suivants relèvent du discours de présentation : la « Préface », l'« Introduction à la partie grammaire et linguistique » ainsi qu'un court texte intitulé « La partie historique des articles ». Ces textes se veulent complémentaires; ils présentent tour à tour différentes caractéristiques de l'ouvrage. Le premier est de nature générale : il porte sur l'ensemble du contenu du dictionnaire et décrit l'optique dans laquelle ce dernier a été conçu. Les deux autres textes s'attachent pour leur part à des éléments bien précis, respectivement, le dictionnaire grammatical inséré dans le corps de l'ouvrage et les rubriques étymologiques contenues dans les articles. Enfin, le *Logos* contient pour sa part deux textes qui tiennent lieu de discours de présentation et qui fournissent tour à tour des indications sur différentes composantes du dictionnaire : une « Préface » et un texte intitulé tout simplement « Logos. Grand dictionnaire de la langue française ».

On remarque en outre, dans les dictionnaires qui comptent plusieurs volumes ou tomes, qu'un discours de présentation distinct introduit parfois chacun des volumes ou des tomes. Ainsi, chacun des trois tomes du *Dictionnaire Critique* comporte un texte qui tient lieu de discours de présentation. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ceux-ci portent des intitulés différents : le premier tome contient une « Préface », le deuxième, un « Avertissement », et le troisième, un « Errata raisonné ». De même, les cinq textes

⁴⁵ On trouve également dans le *Dictionnaire François* une dédicace au Prince Ferdinand, « Evesque de Munster et de Paderborn, Burggraff de Stromberg, Prince du Saint Empire, [...], &c », signée par Pierre Richelet. Toutefois, ce texte est plutôt un discours d'hommage au Prince Ferdinand qu'un discours de présentation du dictionnaire.

qui tiennent lieu de discours de présentation dans le *Dictionnaire alphabétique et analogique* sont répartis dans différents volumes : une « Introduction » et une « Postface » dans le premier volume, et une « Préface » dans les quatrième, cinquième et sixième volumes.

4.2.2 Principaux intitulés

Lorsqu'on s'intéresse au discours de présentation du dictionnaire, ce qui attire d'emblée l'attention, ce sont, comme nous l'avons déjà signalé, les différents intitulés qui lui sont attribués. Parmi les plus fréquents et les plus généraux, on rencontre les suivants :

- « Avant-propos » (ex. : *Dictionnaire du français contemporain*);
- « Avertissement » (ex. : *Dictionnaire François*, deuxième tome du *Dictionnaire Critique*);
- « Discours préliminaire »⁴⁶ (ex. : *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux);
- « Errata raisonné » (ex. : troisième tome du *Dictionnaire Critique*);
- « Introduction » (ex. : *Dictionnaire général*, premier volume du *Dictionnaire alphabétique et analogique*);
- « Note de l'éditeur » (ex. : *Dictionnaire Hachette*);

⁴⁶ Il est intéressant de noter qu'il se trouve un texte intitulé « Discours préliminaire » dans le *Dochez*, mais que, de par sa nature purement métalinguistique, il ne relève pas du discours de présentation. Rédigé par Paulin Paris, linguiste renommé de l'époque, le texte en question traite essentiellement d'histoire de la langue française. En ce sens, il s'apparente donc au « Complément de la préface » que l'on trouve dans le *Littre* ou encore au « Traité de la formation de la langue française » qui figure parmi les textes pré-dictionnaires du *Dictionnaire général*. Seule une brève allusion au dictionnaire dans lequel il s'inscrit a été relevée dans ce texte de quatre pages et demi. Elle est formulée comme suit : « nous manquons d'un travail approfondi sur l'origine des mots consacrés, sur la date de leur introduction, sur leurs acceptions diverses, sur l'idée qu'ils rappelaient autrefois et sur l'idée qu'ils expriment aujourd'hui. C'est un livre de cette nature que le respectable et savant M. Dochez avait entrepris dans sa laborieuse retraite et que nous présentons aujourd'hui au public » (Dochez 1860 : 7).

- « Préface » (ex. : *Dictionnaire Universel*, premier tome du *Dictionnaire Critique*, Littré);
- « Présentation du dictionnaire » (ex. : 1^{re} et 2^e éditions du *Petit Robert*).

Dans certains cas, le titre du discours de présentation correspond au titre du dictionnaire lui-même. On trouve ainsi dans le *Logos* un texte intitulé « Logos. Grand dictionnaire de la langue française » qui vient compléter la « Préface » et qui relève également du discours de présentation. Même chose dans le *Nouveau Petit Robert*, dont le discours de présentation principal s'intitule simplement « Le Nouveau Petit Robert ». Dans d'autres cas, lorsque le discours de présentation porte sur un aspect particulier, le titre est généralement précis et reflète le contenu du texte en question. Par exemple, le titre « Explication des marques qu'on a mises aux Mots, & des Accens dont on les a marquez » présente sous forme de texte suivi les différentes abréviations et marques utilisées dans le *Dictionnaire François*. Enfin, le texte intitulé « La partie historique des articles » dans le *Grand Larousse de la langue française* reflète bien son propos central : la façon dont les données historiques ont été répertoriées, traitées et consignées dans le dictionnaire.

4.2.3 Nombre de pages

La longueur des discours de présentation varie grandement d'un répertoire à l'autre. Comparativement à la « Préface » de trente-neuf pages et à l'« Introduction » de vingt-cinq pages rédigées respectivement par Émile Littré et par Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, le discours de présentation du *Dictionnaire classique* comporte uniquement deux pages, et celui du *Dictionnaire Hachette* tient en une page et demi. On

pourrait croire que la longueur du discours de présentation varie parallèlement à la taille du dictionnaire. Or, il semble que ce ne soit pas nécessairement le cas. Parmi les ouvrages en un volume examinés, le *Dictionnaire du français vivant* et la première édition du *Petit Robert* font respectivement l'objet d'un discours de présentation de huit et de dix-sept pages tandis que, parmi les dictionnaires en plusieurs volumes, le *Grand Larousse de la langue française* (sept volumes) est présenté par le biais de trois textes qui totalisent sept pages et demi, et le *Dictionnaire alphabétique et analogique* (six volumes et un supplément) comporte au total sept pages de discours de présentation.

4.2.4 Structure du texte

Deux tendances générales sont observables sur le plan de l'organisation formelle des discours de présentation. Dans un certain nombre de dictionnaires, les discours de présentation se lisent comme des textes non fractionnés; ils comportent alors un titre, mais pas de sous-titres, et sont essentiellement divisés en paragraphes. Les discours de présentation du *Dictionnaire François*, du *Dictionnaire Universel*, du *Dictionnaire classique* et du *Nouveau dictionnaire portatif* en sont des exemples.

Dans d'autres répertoires, les discours de présentation sont divisés en sections et sous-sections. Citons d'abord l'exemple du *Dictionnaire Critique*, dont la « Préface » est divisée en huit grandes sections, chacune précédée d'un numéro en chiffre romain, et identifiée par un thème figurant dans la marge : « Orthographe », « Prononciation », « Prosodie », « Définitions », « Remarques », « Néologismes », « Gasconismes, etc. », « Réponse à quelques Objections ». Pour sa part, Émile Littré a divisé la « Préface » de son dictionnaire en dix sections : « I. Nomenclature des mots », « II. Classification des

significations des mots », « III. Prononciation », « IV. Exemples tirés des auteurs classiques ou autres », « V. Remarques », « VI. Définitions et synonymes », « VII. Historique », « VIII. Patois; langues romanes », « IX. Étymologie », « X. Conclusion ». Dans le *Grand Robert*, la « Préface » a d'abord été divisée en deux grands thèmes : « Un dictionnaire moderne dans une tradition » et « Nature et caractères du *Grand Robert* ». Chacun de ces thèmes est à son tour fractionné en sections et, dans le cas du deuxième thème, en sections et sous-sections, ce qui donne la structure suivante :

Tableau 1. Plan de la « Préface » du *Grand Robert*

<p>I. UN DICTIONNAIRE MODERNE DANS UNE TRADITION</p> <ul style="list-style-type: none"> • La tradition du dictionnaire de langue dans la culture française <p>II. NATURE ET CARACTÈRES DU <i>GRAND ROBERT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La nomenclature <ul style="list-style-type: none"> - Les régionalismes - Les emprunts - Organisation matérielle de la nomenclature - La fréquence • Les informations : la forme • Les informations historiques : étymologies et datations <ul style="list-style-type: none"> - L'étymologie - Les datations • Analyse des mots : sens et emplois. Organisation visuelle des articles <ul style="list-style-type: none"> - Nature des données à classer • L'information morphologique • La définition • Les relations « syntagmatiques » : discours, exemples et citations <ul style="list-style-type: none"> - Exemples - Citations et exemples référencés • Le dictionnaire analogique dans le dictionnaire • Le fonctionnement social du français dans le dictionnaire
--

Les exemples que nous venons de citer renvoient à des textes relativement longs : la « Préface » du *Dictionnaire Critique* compte quinze pages, celle du *Littre* en compte trente-neuf, et celle du *Grand Robert*, vingt-cinq et quart. Des textes plus courts sont aussi découpés en thèmes et sous-thèmes. C'est le cas, par exemple, de la « Préface » du *Lexis*, qui compte sept pages seulement, et qui comporte les grandes divisions suivantes :

Tableau 2. Plan de la « Préface » du *Lexis*

<p>I. LE LEXIQUE RECENSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vocabulaire courant • Le vocabulaire des sciences et des techniques • Les locutions et syntagmes figés • La partie classique et littéraire • Les néologismes • Le français « marginal » <p>II. LA PRÉSENTATION DU LEXIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthode suivie • L'ordre des regroupements et des dégroupements • Les renvois <p>III. LA STRUCTURE DE L'ARTICLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La phonétique • Les informations historiques (étymologie et datation) • La définition • Les exemples • Les synonymes et contraires • Divers renseignements orthographiques et grammaticaux <p>IV. LE DICTIONNAIRE GRAMMATICAL</p>
--

Le découpage des discours de présentation en sections et sous-sections est une pratique particulièrement marquée chez les préfaciers de dictionnaires publiés depuis la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. On peut voir dans cette pratique un reflet de l'orientation résolument didactique qu'a prise le dictionnaire de langue à la même époque. Comme le rappellent Jean Dubois et Claude Dubois (1971 : 50), « [c]haque

forme littéraire peut servir de support ou de cadre formel à un énoncé didactique », et le discours de présentation du dictionnaire n'échappe pas à la règle.

4.2.5 *Identité de l'auteur*

Les discours de présentation sont parfois signés, parfois anonymes. Par exemple, celui du *Grand Larousse de la langue française* porte une signature collective, celle des trois auteurs principaux, Louis Guilbert, René Lagane et Georges Niobey, tandis que celui du *Logos* porte les initiales J. G. pour Jean Girodet, auteur du dictionnaire⁴⁷. Le discours de présentation du *Dictionnaire du français vivant* se termine quant à lui par une signature collective, mais non personnalisée, simplement Les auteurs.

Le fait de signer le discours de présentation semble correspondre à une pratique contemporaine. Dans le corpus examiné, la plupart des discours de présentation rédigés aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, en effet, ne sont pas signés. C'est le cas, notamment, de l'« Avertissement » du *Dictionnaire François* et de celui du *Nouveau dictionnaire portatif*, du « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française*, de même que des préfaces du *Dictionnaire Universel* et du *Littre*. Malgré l'absence de signature, on peut toutefois présumer que la paternité de certains de ces textes revient aux auteurs des dictionnaires en question. L'usage du « je » ou du « nous » de modestie — ou l'alternance de deux formes, comme dans le discours de présentation du *Dictionnaire Critique* — constitue un indice en ce sens. Lorsqu'on lit la première phrase de l'« Avertissement » du *Nouveau dictionnaire portatif* (« Avertissement » 1797 : I), « [l']ouvrage que je présente au Public [...] », on peut croire que l'auteur du texte est

⁴⁷ Le deuxième texte qui relève du discours de présentation dans le *Logos* n'est toutefois pas signé.

bien le même que l'auteur du dictionnaire, en l'occurrence, Claude Marie Gattel. Un peu plus loin dans le même texte, un autre passage vient dissiper les derniers doutes quant à l'identité de l'auteur : « [o]n ne sera pas étonné que n'ayant d'abord voulu que revoir et corriger un Dictionnaire existant, j'aie fini par en composer un tout-à-fait différent, et à beaucoup d'égards entièrement neuf » (« Avertissement » 1797 : II)⁴⁸.

Le paragraphe d'ouverture de l'« Avertissement » du *Dictionnaire François* (1680 : s. p.) laisse aussi croire que Pierre Richelet en est l'auteur⁴⁹ :

J'ai fait un Dictionnaire François afin de rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment notre Langue. Pour cela j'ai lu nos plus excellens Auteurs [...]. J'ai composé mon livre de leurs mots les plus-reçus [...]. Je marque les diferens endroits d'où je prens ces mots [...].

De même, le style personnalisé de certains discours de présentation semble indiquer que le lexicographe ayant élaboré le dictionnaire en est à l'origine. Ainsi, certains passages de la préface du *Littré* laissent entendre que c'est l'auteur du dictionnaire qui l'a rédigée⁵⁰. Par exemple, à la page I, où l'on peut lire « je ne me serais pas décidé à me détourner de mes études habituelles et à consacrer vingt années à une pareille entreprise, si je n'y avais été entraîné par le plan que je conçus », à la page V, « mon dictionnaire à moi », à la page XIV, « [l]es vieillards que j'ai connus dans ma jeunesse [...] », ou encore, à la page XXXIX, « mon entreprise est œuvre particulière et d'un seul esprit, en tant du moins que conception et direction ».

⁴⁸ Dans ce qui suit, nous considérons donc Claude Marie Gattel comme étant l'auteur du discours de présentation de son dictionnaire.

⁴⁹ Nous allons dès à présent tenir pour acquis que Pierre Richelet est effectivement l'auteur de l'« Avertissement » qui introduit son ouvrage.

⁵⁰ Dans la suite, nous partirons du principe qu'Émile Littré est bien le préfacier du *Dictionnaire de la langue française*.

4.3 Conclusion

Construits autour de un ou de plusieurs textes, les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels examinés présentent une certaine disparité sur le plan de la forme, disparité qui se manifeste notamment par la variété d'intitulés qui leur sont attribués ainsi que par la place variable qu'on leur accorde en nombre de pages. Le tableau 3 donne une vue d'ensemble de la situation.

Tableau 3. Titres et nombre de pages des textes qui tiennent lieu de discours de présentation dans les dictionnaires non institutionnels du corpus

XVII^e siècle	
<i>Dictionnaire François</i> (1680)	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement (4 p.) • Explication des marques qu'on a mises aux Mots, & des Accens dont on les a marquez (1 p.)
<i>Dictionnaire Universel</i> (1690)	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (11 p.)
XVIII^e siècle	
<i>Dictionnaire Critique</i> (1787)	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (tome premier) (15 p.) • Avertissement (tome second) (9 p.) • Errata raisonné (tome troisième) (10 p.)
<i>Nouveau dictionnaire portatif</i> (1797)	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement (8½ p.)
XIX^e siècle	
<i>Nouveau dictionnaire de la langue française</i> (1820)	<ul style="list-style-type: none"> • Discours préliminaire (7¼ p.)
<i>Dictionnaire de la langue française</i> (1855)	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (3 p.)
<i>Dochez</i> (1860)	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement de l'auteur (1½ p.)
<i>Littre</i> (1863)	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (39 p.)
<i>Dictionnaire classique</i> (1880)	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (2 p.)
<i>Dictionnaire général</i> (1890)	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction (23½ p.) • Note de l'éditeur (¼ p.) • Avis (¾ p.)

... suite

XX^e siècle	
<i>Dictionnaire alphabétique et analogique (1951-1965)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction (1^{er} vol.) (4½ p.) • Postface (1^{er} vol.) (½ p.) • Préface (4^e vol.) (1 p.) • Préface (5^e vol.) (½ p.) • Préface (6^e vol.) (½ p.)
<i>Dictionnaire du français contemporain (1966)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant-propos (3 p.)
<i>Petit Robert (1967)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (1 p.) • Présentation du dictionnaire (13 p.) • Principes généraux de la transcription phonétique (3 p.)
<i>Grand Larousse de la langue française (1971-1978)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (5 p.) • Introduction à la partie « grammaire et lexique » (1 p.) • La partie historique des articles (1½ p.)
<i>Dictionnaire du français vivant (1972)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Dictionnaire du français vivant (8 p.) • Note de l'éditeur (1 p.)
<i>Lexis (1975)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (7 p.)
<i>Logos (1976)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (2 p.) • LOGOS. Grand dictionnaire de la langue française (3 p.)
<i>Petit Robert (1977)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préface (1 p.) • Présentation du dictionnaire (11 p.) • Principes généraux de la transcription phonétique (2 p.)
<i>Dictionnaire Hachette (1980)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Note de l'éditeur (1½ p.)
<i>Grand Robert (1985)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préface de la deuxième édition (25¼ p.) • Principes généraux de la transcription phonétique (2¼ p.)
<i>Nouveau Petit Robert (1993)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Nouveau Petit Robert (10½ p.) • La transcription phonétique du <i>Nouveau Petit Robert</i> (2½ p.)

Dans les chapitres qui suivent, nous constaterons que, contrairement à la forme, le fond du discours de présentation présente une certaine constance en regard des thèmes abordés, et cela, d'un dictionnaire à l'autre. Comme nous l'avons déjà expliqué, le discours de présentation a une fonction qui se veut d'abord métadictionnaire et il porte spécifiquement sur le dictionnaire dans lequel il s'inscrit. Toutefois, des thèmes secondaires y sont à l'occasion traités. Le cas échéant, ceux-ci relèvent d'un discours métalexigraphique ou d'un discours métalinguistique. En outre, au discours métadictionnaire, que nous supposons neutre dans son propos, se superposent parfois, en filigrane, des intonations commerciales.

Chapitre 5

Considérations métadictionnaires

Les considérations métadictionnaires sont au cœur des propos tenus par les préfaciers de dictionnaires non institutionnels. Nous avons pu constater que ces derniers s'intéressent en fait à quatre grands thèmes : le public visé, le contenu du dictionnaire, le processus d'élaboration de l'ouvrage et la réception du dictionnaire par le public et/ou la critique. Le présent chapitre est construit autour de ces thèmes.

5.1 Le public visé

Toute réalisation lexicographique contemporaine s'appuie sur des objectifs précis, qui sont fonction des besoins auxquels l'ouvrage vise à répondre et, par le fait même, sont aussi largement tributaires du public visé (Corbin 1983 : 57). Selon Georges Matoré (1968 : 189), « un dictionnaire s'adresse à une certaine catégorie d'«usagers», et c'est pour satisfaire les besoins de ce public qu'il a été réalisé ». Le lien étroit qui unit l'objectif du dictionnaire et les destinataires auxquels il s'adresse est aussi reconnu par Jean Dubois et Claude Dubois (1971 : 18), qui écrivent à ce sujet :

Avant de mettre en chantier un nouveau dictionnaire, un long et délicat travail permet d'en préciser l'objet et d'en définir les destinataires qui vont devenir les *usagers*. C'est ainsi que sont dégagés les principes qui guident l'équipe rédactionnelle dans le choix du vocabulaire et dans la sélection et la mise en forme de l'information.

Les préfaces et autres textes qui tiennent lieu de discours de présentation dans le dictionnaire projettent une image du public visé, ce qu'ont constaté avant nous d'autres

chercheurs, notamment Danielle Corbin (1983), André Collinot (1985), André Collinot et Francine Mazière (1997) ainsi que Bernard Quemada (1997b). La majorité des discours de présentation examinés renferment des références explicites au destinataire et proposent dans la plupart des cas une description de ce dernier. Toutefois, les descriptions proposées dans les dictionnaires du XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles sont des plus sommaires, ce qui laisse croire que l'importance accordée par les dictionnaristes à la description du ou des destinataires de leur ouvrage s'est accrue parallèlement à la diffusion de leurs œuvres. « La notion de "public" ressortit à une évolution de la conception du dictionnaire », font d'ailleurs remarquer Simone Benhamou et Eugénia Roucher (1997 : 41).

5.1.1 Descriptions proposées dans les dictionnaires du XVII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècles

Ainsi, bien qu'abordé par les auteurs de discours de présentation de dictionnaires non institutionnels parus aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, le thème du destinataire n'est pas, en règle générale, un sujet fondamental de leurs propos. Les exemples qui suivent permettront d'illustrer ce phénomène. Citons d'abord l'« Avertissement » du *Dictionnaire François*. Des quatre pages qu'il comporte, seules deux courtes phrases font référence au public visé. Le texte s'ouvre sur la phrase suivante : « [j]'ai fait un Dictionnaire François afin de rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment notre Langue ». Le deuxième paragraphe est par ailleurs introduit comme suit : « [e]n faveur des Etrangers, on a ajouté aux mots, & aux phrases des bons Ecrivains le genre de chaque nom avec la terminaison féminine des adjectifs, & l'on en a donné des exemples » (« Avertissement » 1680 : s. p.).

Pour sa part, Jean-François Féraud, auquel on attribue la « Préface » de quinze pages du premier tome du *Dictionnaire Critique*, réserve deux courts passages à la question du destinataire. D'abord à la page IJ, où il explique que l'ouvrage contient des remarques et observations puisées dans différents ouvrages tels que les grammaires et les journaux de littérature et précise, au sujet de ces remarques et observations, qu'elles rendront un grand service « non seulement à toutes les Nations, chez qui notre Langue et notre Littérature sont familières; non seulement aux jeunes gens et aux habitans des différentes Provinces de France, [...] mais aux Français même de la Capitale, sans en excepter les Gens de lettres [...] ». Puis, à la page XII, où l'auteur ajoute que « ce Dictionnaire est spécialement destiné à l'instruction des étrangers, des jeunes gens, des Habitans des différentes Provinces ».

Les dictionnaristes du XIX^e siècle adoptent une attitude semblable à celle de leurs devanciers, laissant de côté le thème du destinataire pour se pencher sur des préoccupations plus linguistiques dans les discours préliminaires de leurs ouvrages. Les trente-neuf pages de la « Préface » du *Littre* renferment bien quelques occurrences des mots *lecteur* et *public*, mais aucune description du lecteur type ou du public pour lequel l'ouvrage a été conçu. Selon Georges Matoré (1983b : 417), « [o]n devine un public de médecins, de notaires, de professeurs, de gens du monde et aussi de bourgeois cultivés pour qui la possession du *Littre* était le signe d'un statut social et aussi sans doute un instrument de référence dans des conversations ». Mais ce ne sont là que des présomptions, Émile Littré ayant gardé le silence sur la question.

Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, auteurs du *Dictionnaire général*, tracent quant à eux un portrait du public qu'ils privilégient, portrait dont les contours

restent cependant assez flous. Ils expliquent, dès le deuxième paragraphe de l'« Introduction », qu'ils ont essayé « de répondre aux besoins du plus grand nombre » et « de composer une œuvre simple, claire et intelligible pour tous », précisant que l'histoire des mots « ne s'adresse pas seulement aux érudits; elle intéresse tous ceux qui veulent connaître exactement le sens des mots qu'ils emploient » (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : 1). L'évocation du destinataire revient plus loin dans le texte. À la page VIII, les auteurs soulignent qu'ils ont tenté de rendre leur ouvrage « assez complet pour répondre aux besoins des différentes classes de lecteurs ». Enfin, ils signalent plus avant, à la page XXIII, que leur dictionnaire s'adresse aux « Français comme aux étrangers, aux lettrés comme aux gens du monde ». Ces mentions relatives au public visé sont pour ainsi dire noyées dans l'« Introduction » de près de vingt-cinq pages du dictionnaire. Autrement dit, les auteurs n'insistent pas outre mesure sur la question du destinataire, et ce thème occupe une place somme toute assez discrète dans le discours de présentation de leur ouvrage.

5.1.2 Descriptions proposées dans les dictionnaires du XX^e siècle

L'image du public visé est nettement mieux cernée dans les discours de présentation des répertoires du XX^e siècle. Ainsi, non seulement tous les textes contemporains analysés comportent-ils une référence explicite au public visé, mais on constate en outre que, en comparaison avec les brèves mentions relevées dans les préfaces des répertoires des siècles précédents, la description du destinataire fait généralement l'objet de passages étoffés, voire de paragraphes entiers, dans les discours de présentation des ouvrages contemporains. Le passage ci-dessous, tiré de la première

édition du *Petit Robert*, illustre de façon éloquente cette tendance des lexicographes contemporains à décrire avec force détails le public auquel ils destinent leur ouvrage :

Ce dictionnaire s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la langue française, à ceux qui désirent l'apprendre si elle n'est pas leur langue maternelle, aussi bien qu'à ceux qui veulent la bien connaître.

Il est destiné d'abord aux **élèves** de l'enseignement secondaire et aux **étudiants**. Quelles que soient leurs études, ils doivent maîtriser le langage et enrichir les connaissances qu'ils en ont, en s'appuyant sur un ouvrage de base. Nous avons voulu leur donner le dictionnaire indispensable qu'un grand nombre de professeurs nous ont encouragés à élaborer, et, remplissant le vœu des uns, satisfaire les besoins des autres.

Le *Petit Robert* s'adresse aux **étrangers**, pour lesquels il est aussi conçu, par l'abondance des exemples et des constructions [...].

Bien entendu, ce public d'« apprentis » n'est pas le seul auquel soit destiné notre dictionnaire. Tous ceux qui ont à employer notre langue, par profession ou par goût, y trouveront un ensemble de connaissances encore jamais réunies en un seul volume. Nous espérons surtout que ce dictionnaire sera un jour celui du **grand public** de langue française, qu'il s'agisse des Français, des Canadiens ou des Suisses, des Belges ou des élites francophones d'Afrique et d'ailleurs (Rey 1967 : IX).

La « Préface » du *Lexis* constitue un exemple similaire. Des sept pages qu'elle comporte, une page est consacrée presque en entier à la description du public visé, description exhaustive, s'il en est une.

De par son objet, il [le *Lexis*] est destiné d'abord au large public de l'enseignement. Par sa présentation, le nombre et la diversité des informations qu'il donne sur l'utilisation des mots de la langue, il s'adresse à tous les enseignants, aux élèves du deuxième cycle, aux étudiants de l'enseignement supérieur, à la formation permanente, aux étrangers, à tous ceux qui veulent comprendre le fonctionnement de la langue et ont à se perfectionner dans sa pratique, à ceux qui doivent en acquérir la maîtrise intelligente et les techniques d'expression. [...]

Mais un dictionnaire de langue s'adresse aussi au public très vaste de tous ceux qui sont confrontés journellement à tous les systèmes de communication, qui écoutent la radio, regardent la télévision, lisent des journaux et des revues, ou qui, au détour d'un texte, d'un rapport, d'une conversation, rencontrent une expression technique ou scientifique dont le sens est inconnu ou mal connu. [...]

Le *Lexis* veut ainsi répondre aux besoins du public toujours plus vaste des techniciens, des ingénieurs, des scientifiques, pour lesquels la connaissance de la langue et du vocabulaire est aussi un moyen de promotion intellectuelle et sociale. [...]

Le *Lexis* est un dictionnaire de langue adapté aux besoins nouveaux de ceux qui utilisent le français pour lire les textes les plus divers et pour recourir à toutes les sources d'information; aussi s'adresse-t-il à tout le public français et étranger pour lequel le français n'est pas une langue morte, figée dans la contemplation de son seul passé (« Préface » 1975 : VI).

Les descriptions détaillées du destinataire telles que celles présentées dans le *Petit Robert* et dans le *Lexis* ne sont pas le propre des dictionnaires de petit format. La « Préface » du *Grand Larousse de la langue française* va en effet dans le même sens. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'elle est divisée en sous-sections, dont l'une qui s'intitule justement « Le public auquel il [le dictionnaire] s'adresse ». On peut y lire que le *Grand Larousse de la langue française* « s'adresse à tous les francophones curieux de la langue qu'ils parlent, et à tous les étrangers désireux de trouver une information précise et détaillée sur le contenu et l'emploi des termes de la langue qu'ils apprennent à parler ». On explique plus loin que les auteurs ont élaboré leur ouvrage avec en tête un modèle du « francophone cultivé », usager virtuel dont on décrit les principales activités : il écoute la radio, regarde la télévision, lit un ou plusieurs journaux, est abonné à une revue (spécialisée ou non), suit une chronique de langage dans un journal, assiste à des spectacles, va au cinéma, assiste à des congrès, lit des œuvres littéraires modernes ou classiques, mais également des ouvrages scientifiques ou de vulgarisation scientifique (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : 1). Le thème du public visé, longuement développé dans la « Préface » du *Grand Larousse de la langue française*, est en outre abordé dans un deuxième texte intitulé « Introduction à la partie historique “grammaire et linguistique” » (Bonnard 1971 : VI), texte qui relève aussi du discours de présentation.

La diffusion accrue que connaît de nos jours l'objet dictionnaire, tant dans la société en général qu'à l'école, n'est sans doute pas étrangère à l'orientation nouvelle

des propos tenus sur le public cible dans les discours de présentation. Depuis le début du XX^e siècle, « [g]rammaires et dictionnaires sont devenus des marchandises, des marchandises précieuses, car ils se vendent cher » (Bruneau 1968 : 578). Qui plus est, depuis la venue sur le marché de dictionnaires de petit format, ce ne sont plus seulement les lettrés ou les gens fortunés qui ont accès au dictionnaire, mais bien la population en général, comme le fait remarquer Georges Matoré (1968 : 138) :

La publication des petits dictionnaires Larousse a modifié complètement ce qu'on pourrait appeler le "marché des dictionnaires". Autrefois, seules les personnes relativement instruites et aisées possédaient un dictionnaire. À vrai dire, depuis 1845, la mise en vente de dictionnaires par fascicules avait permis à des couches de population assez étendues : instituteurs, petits fonctionnaires, artisans autodidactes, etc., de se procurer des ouvrages dans lesquels ils pouvaient non seulement vérifier l'orthographe ou la définition des mots, mais aussi puiser des renseignements de tous ordres : historiques, juridiques, etc. [...]. Cette diffusion restait toutefois limitée : beaucoup de gens appartenant à des milieux modestes continuaient à considérer le dictionnaire comme un luxe. La publication d'ouvrages lexicographiques de petit format et de prix modique d'une part, la diffusion de l'enseignement primaire et le progrès général des connaissances d'autre part, ont transformé le dictionnaire en objet de première nécessité.

De plus, les dictionnaires ont été publiés en nombre croissant depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, ce qui a eu pour effet de créer une concurrence pratiquement inexistante auparavant. D'où ce besoin de cibler un ou des publics en particulier, ce qui permet de mieux répondre à leurs attentes. D'après ce que laissent entendre les auteurs de certains discours de présentation étudiés, le dictionnaire monolingue général du français que l'on propose sur le marché au XX^e siècle veut convenir à des catégories d'utilisateurs bien définies, ou, du moins, mieux identifiées qu'aux siècles précédents. Ainsi, on s'adresse non seulement à des publics d'origine différente (du Français au Canadien, en passant par les élites francophones d'Afrique), mais également à des catégories d'utilisateurs aux besoins souvent fort diversifiés (enseignants, élèves du

primaire ou du secondaire, étudiants des cycles supérieurs, ingénieurs, scientifiques, linguistes, francophones cultivés, etc.). D'hier à aujourd'hui, le public ciblé s'étend donc de l'homme ordinaire au scientifique, du Français au francophone.

De ces propos sur le public visé se dégage une impression générale qu'Henri Meschonnic (1991 : 59) a su fort bien décrire en déclarant que, pour les éditeurs de dictionnaires et d'encyclopédies, « conquérir le public, l'ensemencer, le nourrir, en faire par là bien plus qu'un simple acheteur, sont leur raison d'être ».

5.2 Le contenu du dictionnaire

L'un des objectifs du discours de présentation du dictionnaire est de donner à l'utilisateur — de même qu'aux critiques et aux lexicographes concurrents — une vue d'ensemble du contenu de l'ouvrage et d'explicitier les positions théoriques et méthodologiques des auteurs envers la langue décrite et la description qui en est faite. C'est ainsi qu'est brièvement exposée, à l'occasion, l'approche descriptive adoptée. C'est le cas dans le *Littré* et le *Dictionnaire général*, ouvrages conçus dans une perspective résolument diachronique. On peut lire dans la « Préface » du *Littré* que le contenu de celui-ci « est un enregistrement très-étendu des usages de la langue, enregistrement qui, avec le présent, embrasse le passé, partout où le passé jette quelque lumière sur le présent quant aux mots, à leurs significations, à leur emploi » (« Préface » 1863 : IV). De leur côté, les auteurs du *Dictionnaire général* expliquent :

L'ouvrage que nous présentons au public est un Dictionnaire de la langue française depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Il a pour objet, non seulement de définir les mots de la langue écrite ou parlée, d'en déterminer les diverses applications, d'en indiquer le véritable emploi, mais encore de rendre compte de cet emploi et d'en expliquer l'origine. C'est un dictionnaire raisonné de l'usage, pendant trois siècles, des changements que la

langue a subis durant cette période et des causes qui ont amené ces changements (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : 1).

Pour leur part, les auteurs du *Dictionnaire du français contemporain*, du *Logos* et du *Dictionnaire Hachette* ont opté pour une description qui se veut d'abord synchronique. Ils expliquent respectivement que leur ouvrage « vise à présenter un état actuel du lexique usuel » (« Avant-propos » 1966 : III), qu'il est « avant tout un dictionnaire général de la langue française actuelle » (Girodet 1976 : IX) et qu'il « décrit le français parlé et écrit aujourd'hui » (Guerard 1980 : s. p.). L'approche synchronique est aussi celle qu'ont privilégiée les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* dans l'intention de faire un dictionnaire qui « dresse un tableau de la langue usuelle » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : XIV).

Mais les passages de discours de présentation consacrés au contenu du dictionnaire visent surtout à répondre à des questions concrètes susceptibles de surgir à l'esprit des usagers. Quelle est l'information consignée dans les articles ? De quelle façon celle-ci est-elle présentée ? Y a-t-il des catégories de mots qui ont été exclues du dictionnaire ? Quel est le rôle des marques d'usage dans les articles ? En quoi tel dictionnaire se distingue-t-il de tel autre dictionnaire similaire ? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles répondent ou tentent de répondre la plupart des préfaciers de dictionnaires.

L'analyse des discours de présentation retenus aux fins de l'étude révèle que les thèmes liés au contenu du dictionnaire se répartissent en cinq catégories : la macrostructure, la microstructure (et l'architecture des différentes rubriques qui la composent), les textes péri-dictionnaires (autres que le discours de présentation), les

principes orthographiques adoptés dans l'ouvrage et les innovations proposées par rapport aux dictionnaires antérieurs et/ou concurrents.

5.2.1 *La macrostructure*

Peu importe l'approche descriptive qu'ils adoptent, qu'elle soit diachronique ou synchronique, les dictionnaristes tendent à l'exhaustivité dans la recension des unités lexicales traitées. C'est du moins ce qu'ils affirment dans les discours de présentation de leurs ouvrages. L'orientation extensive prédomine sur l'orientation restrictive dans tous les discours de présentation d'ouvrages non institutionnels examinés.

Par exemple, on peut lire dans leurs discours de présentation respectifs que le *Dictionnaire du français contemporain* contient « tous les mots qui entrent dans l'usage écrit ou parlé du français le plus habituel » (« Avant-propos » 1966 : III), que la première édition du *Petit Robert* renferme « un ensemble de connaissances encore jamais réunies en un seul volume » (Rey 1967 : IX), que le *Grand Larousse de la langue française* recèle « une description complète du lexique » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : I), et que le *Lexis* « s'attache à décrire le lexique du français dans sa plus grande extension », le lexique qu'il recense étant, au dire du préfacier, « le plus important de tous les dictionnaires de langue de taille équivalente » (« Préface » 1975 : VI-VII).

La description de la macrostructure est un thème cher aux préfaciers de dictionnaires. Ces derniers « découpent dans le lexique d'une langue le territoire de leur nomenclature » (Collignon et Mazière 1997 : 55). On remarque d'ailleurs que, dans plusieurs ouvrages, une section du discours de présentation est consacrée uniquement à ce thème. Ainsi, l'« Introduction » du *Dictionnaire général* et la présentation de la

première édition du *Petit Robert* contiennent une section intitulée « Nomenclature », la « Préface » du *Grand Larousse de la langue française* comporte une section intitulée « Le lexique décrit », et l'« Avant-propos » du *Dictionnaire du français vivant*, une section qui porte le titre « Sélection des mots ». Les passages consacrés à la nomenclature gravitent autour de trois sous-thèmes : la sélection des entrées, le nombre d'entrées et le mode de classement adopté pour les présenter.

5.2.1.1 Sélection des entrées

Quelle que soit l'étendue de sa nomenclature, « un dictionnaire est nécessairement un objet fini et partiel », même si, dans les faits, « les lexicographes revendiquent l'exhaustivité, du moins dans leurs arguments publicitaires » (Corbin 1983 : 57). « Considerations of available space always place practical limits on the number of entries that can be accommodated, especially in a one-volume dictionary », explique pour sa part Sidney I. Landau (1989 : 238), qui soutient d'ailleurs que l'établissement de la nomenclature constitue l'une des étapes qui, dans l'ensemble du processus d'élaboration du dictionnaire, nécessite le plus de temps. Compte tenu des choix qu'elle sous-tend, il s'agit également d'une étape délicate, exigeante pour le lexicographe. « [D]éterminer le *nombre* de mots, c'est *choisir* certains mots et en écarter d'autres », écrit Georges Matoré (1968 : 190).

Les dictionnaristes, même s'ils prétendent à une utopique exhaustivité de leurs nomenclatures, tiennent néanmoins des propos qui révèlent les limites de celles-ci. En effet, ils explicitent généralement les choix auxquels ils ont été contraints de procéder dans le bassin lexical français. Dans la sous-section de l'« Introduction » de leur

dictionnaire intitulée « Nomenclature », Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890 : VIII) précisent d'emblée : « [i]l est inutile de dire que nous n'avons pas prétendu donner tous les mots de la langue; qui pourrait tracer la limite où s'arrête le lexique d'un idiome encore vivant ? » Ils signalent plus loin (p. IX) qu'ils ont consulté « tous les matériaux accumulés par les lexicographes jusqu'à nos jours » et ajoutent : « toutes ces richesses ont passé devant nous, mais nous avons dû faire un choix. Le véritable lexique d'une langue ne se compose que des mots qui ont un emploi déterminé dans la langue écrite ou parlée ». Les auteurs du *Dictionnaire général* disent avoir pris l'usage pour « suprême arbitre », puisque « c'est lui qui donne la vie aux mots de formation nouvelle, qui la retire à ceux qui tombent en désuétude, qui parfois rajeunit des mots vieillis et surranés » (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : IX).

Lorsqu'on s'intéresse aux passages consacrés au contenu de la macrostructure, on constate que les catégories de mots dont on justifie le traitement sont sensiblement les mêmes d'un discours de présentation à l'autre : anglicismes, archaïsmes et mots vieillis, argotismes, mots vulgaires, néologismes, régionalismes, termes techniques et scientifiques sont ainsi au cœur de l'argumentation relative au contenu macrostructurel de l'ouvrage. Il s'agit de catégories de mots qui présentent un caractère polémique, d'où la nécessité d'exposer ses vues sur leur traitement lexicographique⁵¹. Quelques exemples suffiront pour illustrer cette tendance.

⁵¹ Il est d'ailleurs intéressant d'observer que ces catégories de mots correspondent de près aux différentes interdictions lexicographiques identifiées par Jean-Claude Boulanger (1986), à savoir les néologismes, les terminologismes, les régionalismes, les emprunts, les vulgarismes et les argotismes ainsi que les dérivés onomastiques.

5.2.1.1.1 Les termes techniques et scientifiques

Le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière fait une large place aux termes spécialisés dans sa nomenclature, et c'est sur ce point surtout qu'il se distingue de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Cette particularité de l'ouvrage est mise en évidence dans certains passages de la « Preface ». On peut lire, notamment, que « [c]e ne sont pas de simples mots qu'on nous enseigne, mais une infinité de choses », et que « les principes, les regles & les fondemens des Arts & des Sciences » y sont exposés. « C'est dans les termes affectez aux Arts, aux Sciences, & aux professions, que consiste le principal » de l'ouvrage, explique Pierre Bayle (« Preface » 1690 : s. p.).

Le traitement des termes spécialisés donne lieu également à des explications dans l'« Introduction » du *Dictionnaire général* :

Pour la terminologie spéciale des arts et des métiers, de la flore et de la faune, qui appartient à la langue populaire, nous avons tâché de n'omettre aucun terme utile. Mais nous n'avons pas à faire entrer dans le Dictionnaire tous les termes employés encore aujourd'hui dans les divers patois sortis du latin populaire des Gaules, et conservés sur tel ou tel point du territoire (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : IX).

Les auteurs du *Dictionnaire du français contemporain* expliquent pour leur part que « les termes qui sont restreints à des milieux professionnels étroitement spécialisés ou qui appartiennent à une terminologie proprement scientifique » ont été éliminés, mais que « les mots techniques vulgarisés, communs dans la presse et les conversations » ont été traités (« Avant-propos » 1966 : III). Le rejet des termes hautement spécialisés est ici justifié par le fait que le dictionnaire se limite au traitement des mots « qui entrent dans

l'usage écrit ou parlé du français le plus habituel » (« Avant-propos » 1966 : III). Cependant, les façons de mesurer l'usage, pas plus que la notion de « français le plus habituel », ne sont explicitées dans le texte.

Dans la « Présentation du dictionnaire » de la première édition du *Petit Robert*, Alain Rey (1967 : X-XI) soutient que la nomenclature de l'ouvrage se compose de « tous les termes courants du français contemporain » et répertorie les « très nombreux mots techniques, scientifiques ou spéciaux indispensables à l'expression de la pensée moderne ». Il ajoute :

Les termes et emplois techniques ou scientifiques, il est vrai, sont innombrables, s'usent rapidement et sont vite remplacés, mais leur importance est grande en français moderne. Les métaphores techniques, de plus en plus nombreuses, colorent notre langue quotidienne et certains mots de science sont couramment utilisés sans être toujours bien compris (par exemple *électronique, atomique* ou *nucléaire*).

Sur le plan des idées, comme sur celui du langage, l'élaboration de sciences nouvelles, la diffusion de techniques et d'activités sans précédent, telles que les voyages spatiaux ou les applications de la physique contemporaine, nous ont conduits à inclure de nombreux termes qui ne figuraient que dans les encyclopédies.

De leur côté, les auteurs du *Grand Larousse de la langue française* précisent que le lexique recensé « comprend une gamme très étendue de termes techniques et scientifiques » et ils ajoutent que le choix de ceux-ci a été déterminé « par l'intérêt linguistique que présente leur formation, soit par leur emploi courant dans un vocabulaire spécialisé ». « Ce choix, forcément arbitraire, représente un compromis entre le vocabulaire exhaustif du spécialiste et le vocabulaire limité du Français cultivé non spécialiste » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : II).

Par ailleurs, dans la « Préface » du *Logos*, Jean Girodet (1976 : IX-X) mentionne que « des milliers de termes très techniques (de chimie, d'informatique, de biologie, de

médecine, etc.), qui sont du ressort des ouvrages spécialisés » ont été exclus de la nomenclature, mais que le vocabulaire scientifique « est très largement représenté, car un dictionnaire moderne ne saurait ignorer la place que la science occupe dans le monde actuel ».

Enfin, on peut lire dans la « Note de l'éditeur » du *Dictionnaire Hachette* que « [l]a langue que nous parlons et écrivons reflète le monde où nous vivons, et, ce monde est de plus en plus marqué par le développement des sciences; nous donnons donc sa place au vocabulaire scientifique et technique » (Guerard 1980 : s. p.).

Ces exemples viennent étayer l'idée avancée par Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme (1991 : 28) suivant laquelle les lexicographes contemporains « insistent sur le fait qu'il est impensable [...] de constituer une nomenclature de dictionnaire de langue sans y incorporer des éléments techno-scientifiques ». La plupart des préfaciers contemporains mettent en outre l'accent sur le grand nombre de termes inclus dans leur dictionnaire, justifiant cette attitude par le fait que les sciences et les techniques occupent une place de plus en plus importante dans la société moderne. Ils reconnaissent néanmoins « que le DGM [dictionnaire général monolingue] n'est pas le lieu pour recenser systématiquement tous les vocables des multiples expériences humaines » (Boulanger et L'Homme 1991 : 28).

5.2.1.1.2 Les néologismes

« Un problème particulier qui se pose à l'auteur d'un dictionnaire est celui des néologismes, c'est-à-dire des mots nouveaux déjà employés sporadiquement, mais non encore sanctionnés par l'usage », écrit Georges Matoré (1968 : 202). Les discours de

présentation examinés reflètent la situation; on trouve en effet dans la plupart d'entre eux des remarques et explications sur le traitement des néologismes.

Ainsi, on peut lire dans la « Préface » du *Dictionnaire Critique* de Jean-François Féraud :

La fureur du *Néologisme* a saisi les meilleurs esprits, et non seulement dans les mots, mais dans les expressions composées, dans les régimes, les tours de phrase, etc. Il y a peut-être deux mille mots nouveaux, qui se sont éforcés de s'introduire dans notre Langue depuis vingt ans. Un assez grand nombre ont été déjà adoptés par l'Usage. Plusieurs, qui ne le seront peut-être jamais, sont dans des Livres fort répandus. Nous les avons insérés dans ce Dictionnaire avec des remarques (« Préface » 1787 : XIJ).

Les propos tenus par Jean-François Féraud dénotent une attitude relativement accueillante vis-à-vis des néologismes, attitude qu'adoptèrent jusqu'en 1850 une majorité de lexicographes (Matoré 1968 : 203). Par contre, « les grands dictionnaires de la fin du XIX^e siècle [...] observent à l'égard des néologismes une attitude non seulement expectante [...], mais sévère », explique Georges Matoré (1968 : 203). C'est d'ailleurs ce qui se dégage des propos tenus par les auteurs du *Dictionnaire général*. Ces derniers distinguent deux grands types de néologismes, à savoir « les mots de formation populaire, produits naturels de la langue vivante, dont la fécondité est inépuisable, et les mots de formation savante, qu'un érudit compose dans son cabinet, d'une manière arbitraire, artificielle », et expliquent que « [l]es premiers nous ont trouvés plus disposés à leur donner place dans le lexique, parce qu'ils étaient marqués de l'empreinte française » (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : IX).

Selon Jean-Claude Boulanger (1986 : 59), il « aura fallu patienter jusqu'au milieu du 20^e siècle avec l'entreprise du *Grand Robert* dans l'immédiat après-guerre, pour

observer un affranchissement très net de l'attitude de méfiance envers le néologisme ». Les propos tenus dans les discours de présentation d'ouvrages contemporains reflètent ce changement de point de vue. Ainsi, la « Préface » du *Lexis* comporte une sous-section intitulée « Les néologismes », dans laquelle on peut lire ce qui suit :

Les néologismes. Ouvert sur la langue du passé, le *Lexis* l'est aussi sur celle du présent le plus immédiat. Il nous a paru important de relever, en bannissant les exclusives puristes ou socioculturelles, les néologismes de la langue actuelle, pourvu qu'ils aient un champ d'application suffisamment large. [...] Les néologismes ainsi relevés ne vivront peut-être pas tous — ils sont d'ailleurs datés [...] —, et peut-être disparaîtront-ils d'une édition postérieure. Nous avons d'autre part, quand il y avait opposition, cité, à côté de la forme usuelle, la forme préconisée par l'Administration dans les circulaires parues au *Journal officiel* (18 janvier 1973, 3, 12 et 16 janvier 1974). L'avenir dira quel mot sera finalement consacré par l'usage, de *kitchenette* (terme souvent rencontré dans les petites annonces) ou de *cuisinette* (terme préconisé par l'Administration), de *software* ou de *logiciel*. La fonction du dictionnaire n'est pas de prendre parti entre ces synonymes, entre les deux usages concurrents, mais de constater qu'aujourd'hui deux usages s'opposent (« Préface » 1975 : VII-VIII).

Enfin, Jean Girodet (1976 : X) explique que « les néologismes commerciaux, les mots à la mode, qu'une saison voit naître et mourir, [n'ont] pas leur place » dans son dictionnaire. Il ajoute toutefois que « les néologismes qui ont quelque chance de durer et de marquer un moment de l'évolution linguistique » ont été retenus. De cette façon, le lexicographe a voulu « garder la juste mesure entre le snobisme de la nouveauté, qui conduit à accepter sans discernement les innovations les plus contestables, et le purisme timoré, qui voudrait priver la langue de toute création enrichissante ».

5.2.1.1.3 Les mots vulgaires et grossiers

Le traitement des mots vulgaires ou grossiers donne lieu également à des explications dans un certain nombre de discours de présentation. En général, les lexicographes se montrent peu accueillants vis-à-vis de cette catégorie d'unités lexicales.

« Comme on s'en doute, les dictionnaires qui s'adressent en général à un vaste public ne peuvent, pour des raisons faciles à comprendre, héberger des termes que la bonne société continue, en théorie du moins, à réprouber », explique Georges Matoré (1968 : 219).

Alain Rey (1967 : XI) signale dans la présentation du *Petit Robert* que « [q]uelques mots très vulgaires ont été supprimés : les linguistes le regretteront, les pédagogues s'en féliciteront ». Les auteurs du *Grand Larousse de la langue française* expliquent que « les termes dits "vulgaires" » ont été admis « pourvu qu'ils soient relativement généralisés » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : II). Pour leur part, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* écrivent : « Quand aux mots obscènes, dussions-nous être taxés de pudibonds ou de rétrogrades, nous avons estimé qu'ils n'avaient pas leur place dans cet ouvrage » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : VII).

5.2.1.1.4 Conclusion sur la sélection des entrées

En plus de devoir sélectionner les mots à traiter dans un ensemble lexical des plus riches, le lexicographe ne dispose pas nécessairement, pour ce faire, de critères objectifs sur lesquels orienter ses décisions⁵². D'où les difficultés liées à l'établissement des nomenclatures, difficultés reconnues par les chercheurs du domaine et signalées dans les manuels de lexicographie, mais rarement abordées de façon explicite dans les discours de présentation des dictionnaires⁵³.

⁵² Il faut garder à l'esprit qu'une certaine part de subjectivité intervient dans le processus d'établissement des nomenclatures de dictionnaires, comme l'ont constaté, entre autres, Georges Matoré (1968), Josette Rey-Debove (1971), Lucien Collignon et Michel Glatigny (1978), ainsi que Jean-Claude Boulanger (1986).

⁵³ Quelques-uns le font, mais de façon dépersonnalisée, c'est-à-dire qu'ils abordent le thème sans le rattacher à leur dictionnaire. Leurs propos prennent la forme de réflexions théoriques sur le processus d'élaboration du dictionnaire; il s'agit donc de considérations métalexigraphiques, et nous en traiterons plus loin.

« Si à partir de 1650, les répertoires de langue prirent le parti de donner une justification plus ou moins détaillée des limites de leur nomenclature [...], la portée des indications fournies demeure générale et décevante », observe Bernard Quemada (1967 : 293). Nous en sommes arrivée à la même constatation. Bien que, comme l'illustrent les exemples cités dans les pages qui précèdent, les lexicographes rendent compte de leurs choix, ils justifient rarement de façon convaincante leurs décisions quant au rejet de telle ou telle catégorie de mots, et ils explicitent plus rarement encore les critères de sélection mis de l'avant lors de l'établissement de la nomenclature, sans doute du fait que de tels critères sont le plus souvent inexistant.

« [L]es nomenclatures des dictionnaires loin d'être toujours objectives, révèlent des transgressions par rapport à un modèle scientifique de description auquel le public devrait s'attendre », estime Jean-Claude Boulanger (1986 : 104). Georges Matoré (1968 : 202) qualifie d'ailleurs d'*arbitraires* les choix effectués par les lexicographes. En fait, on s'appuie le plus souvent sur la notion d'« usage » pour justifier ses décisions, notion qui, chaque fois qu'elle est invoquée, soulève les mêmes interrogations.

L'usage auquel se réfèrent les lexicographes de Vaugelas à Hatzfeld et Darmesteter est une notion imprécise. Quel usage ? Celui de l'ouvrier de chez Renauld qui dit : "Ma femme, elle est formidable pour la tambouille" ? Celui de mon collègue de faculté qui évoque l'*intellectualité* du *classicisme* ?

Pour Jean-Pierre Beaujot (1989 : 80), le fait d'affirmer que l'on s'en tient à l'usage n'est qu'un alibi qui permet de masquer les choix idéologiques des rédacteurs et éditeurs de dictionnaires et qui donne ainsi une impression d'objectivité.

5.2.1.2 Nombre d'entrées

En plus de présenter les catégories d'éléments lexicaux qui composent la nomenclature et, à l'occasion, de justifier les choix faits à cet égard, les lexicographes font souvent mention du nombre approximatif d'unités lexicales que compte la nomenclature. On peut penser qu'il s'agit là d'une empreinte laissée par le phénomène d'« inflation des nomenclatures » (Bray 1990 : 1802) observé notamment par Louis Dochez (1860 : 5), qui note à ce propos dans l'« Avertissement » de son dictionnaire : « [d]epuis près de cinquante ans les dictionnaires se succèdent avec une rapidité remarquable, et chacun d'eux se flatte de l'emporter sur ses devanciers par le nombre de mots qu'il a consignés dans ses colonnes [...] » Jean-Charles Laveaux, que l'on présume être l'auteur du « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française*, fait également état de cette situation. « Depuis quelque temps, il a paru des Dictionnaires où l'on a affecté de rassembler le plus grand nombre possible de mots » (« Discours préliminaire » 1820 : VIJ). Il est vrai, comme le souligne Georges Matoré (1968 : 192), que nombre de dictionnaristes du début du XIX^e siècle ont choisi de « faire figurer, dans un format relativement réduit, le plus grand nombre de mots possible, ces mots n'étant définis que d'une manière succincte et non accompagnés d'exemples ». D'après Bernard Quemada (1967 : 266), cette pratique remonterait même au XVI^e siècle :

Il est bien connu que, du XVI^e au XIX^e siècle, les dictionnaires généraux ont enregistré un nombre croissant de mots, sans rendre compte pour autant du développement réel du vocabulaire. L'accroissement est aussi perceptible au niveau des répertoires sélectifs qui n'enregistrent qu'une partie de la langue. Quant aux versions abrégées ou portatives, nous avons vu que la réduction était pratiquée plus souvent au détriment du contenu des articles qu'à celui des

adresses. Tous participent donc, dans des proportions diverses, à la tendance commune.

Louis Dochez et Jean-Charles Laveaux se gardent bien de préciser dans le discours de présentation de leur dictionnaire le nombre d'entrées traitées. On ne fait pas non plus mention de cette information dans les discours de présentation des dictionnaires d'Émile Littré (1863), d'Henri Bescherelle Jeune (1880) et d'Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890).

D'après ce que nous avons pu constater, c'est surtout dans les répertoires du XX^e siècle que l'on fait état de la taille de la nomenclature. Ainsi, dans l'« Avant-propos » du *Dictionnaire du français contemporain*, on précise que « [le]s termes [...] retenus sont au nombre d'environ 25 000 » (« Avant-propos » 1966 : III). Le discours de présentation de la première édition du *Petit Robert* (Rey 1967 : X) mentionne que l'ouvrage « peut atteindre ou dépasser le chiffre de 50 000 mots qui est celui des grands dictionnaires généraux ». Les auteurs du *Grand Larousse de la langue française* expliquent pour leur part qu'ils ne sauraient, « dès ce premier volume, donner exactement le nombre de termes enregistrés. Le total dépasse largement celui de la partie lexicale du *Petit Larousse*, qui est de 44 500 » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : II). Dans le discours de présentation du *Dictionnaire du français vivant*, on peut lire que, « [a]vec une nomenclature dépassant 45 000 mots et locutions, ce dictionnaire semble répondre à la réalité du français vivant » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : VII). Enfin, on déclare que « le Dictionnaire Hachette de la langue française comporte environ 50 000 mots » dans la « Note de l'éditeur » qui sert de discours de présentation à l'ouvrage (Guerard 1980 : s. p.) tandis que, dans la présentation du *Grand Robert*, on

peut lire que l'ouvrage « présente une nomenclature d'environ 75 000 entrées » (Rey 1984c : XXII).

La mention de la taille de la nomenclature se situe aux confins du discours métadictionnaire et du discours commercial. Discours métadictionnaire puisque l'information se rapporte au dictionnaire en tant que tel et permet à l'utilisateur d'en évaluer quantitativement le contenu, et discours commercial du fait qu'il s'agit là d'un argument de vente que les lexicographes semblent employer pour se démarquer de leurs concurrents⁵⁴. D'ailleurs, il importe de garder à l'esprit que les lexicographes des siècles précédents usaient aussi, dans une certaine mesure, de cet argument. En effet, même s'il n'était pas fait mention de la taille de la nomenclature dans le discours de présentation, le titre même de certains dictionnaires véhiculait en somme le même message, à savoir que le contenu du dictionnaire en question est plus exhaustif que celui des autres ouvrages du même type. Selon Bernard Quemada (1967 : 300-301), cette pratique était d'ailleurs fort répandue :

Selon une tradition des plus anciennes, des indications complémentaires touchant le caractère de l'ouvrage sont incluses dans l'énoncé du titre [...]. Nombreuses sont celles qui concernent l'étendue de la nomenclature de l'ouvrage, soit en référence à une catégorie : dictionnaires *universels*, *complets*, *de mots usuels*, etc. [...], soit par des indications explicatives plus précises.

Des extraits de certains titres permettront d'illustrer le phénomène :

⁵⁴ Citons à ce sujet les propos de Jean-Pierre Beaujot (1989 : 85) : « [s]électif par nécessité, un dictionnaire général connaît aussi la tentation de l'impossible exhaustivité; la fuite en avant, à quoi ne sont pas étrangères les exigences du commerce, demeure la règle d'or des lexicographes; chacun enchérit sur l'autre, chaque édition sur la précédente, la crédibilité d'un dictionnaire dépendant de l'importance de sa nomenclature [...]. »

- *Nouveau dictionnaire de la langue française où l'on trouve 1^o. Le Recueil de tous les Mots de la Langue usuelle, dont un grand nombre ne se trouve point dans les autres Dictionnaires [...]* (Laveaux 1820);
- *Nouveau dictionnaire de la langue française contenant : la définition de tous les mots en usage [...]* (Dochez 1860);
- *Dictionnaire de la langue française contenant 1^o Pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique [...]* (Littré 1863);

5.2.1.3 Classement des entrées

Trois principaux modes de classement des entrées ont, au fil des siècles, été employés dans les dictionnaires du français : le classement alphabétique, le classement étymologique⁵⁵ et le classement idéologique⁵⁶ (Matoré 1968 : 195-200). Ils ont en outre donné lieu à des modes de classement hybrides, par exemple, ceux mis de l'avant dans certains dictionnaires de la maison Larousse. Citons à ce propos Lucien Collignon et Michel Glatigny (1978 : 93) :

⁵⁵ Adopté par les académiciens en 1694, le classement étymologique consiste à réunir autour d'un vocable « chef de file » tous les mots de la même famille (Matoré 1968 : 196). On regroupe ainsi à l'intérieur de l'article consacré à un mot les dérivés et les composés formés à partir de ce mot et liés à ce dernier sur le plan sémantique. Le procédé a pour effet d'insérer dans la microstructure des mots qui, autrement, figureraient dans la macrostructure. Un ouvrage ainsi constitué comporte donc une macrostructure principale et une macrostructure secondaire, laquelle est incorporée dans la microstructure. Mais il faut bien comprendre que l'ordre alphabétique intervient néanmoins dans cette façon de faire, la nomenclature principale étant toujours présentée selon cet ordre.

⁵⁶ Le classement idéologique s'appuie sur les rapports conceptuels qui unissent les mots entre eux. Il aurait été employé pour la première fois dans un dictionnaire de langue au XVIII^e siècle (Quemada 1967 : 377). Georges Matoré (1968 : 197) illustre ce procédé à partir de l'exemple suivant : « Pour reprendre l'exemple de *chien*, un dictionnaire utilisant un classement idéologique lui attribuerait une place voisine de celle de *chat*, sous la même rubrique intitulée "animaux domestiques", tandis que le mot *canine*, voisin de *molaire* et d'*incisive*, appartiendrait au groupe "dent", constituant un sous-groupe dans la rubrique "corps humain". » Il s'agit, comme on peut le constater, du principe du thésaurus. Son application est plutôt rare de nos jours dans les dictionnaires de langue. Ce procédé fait aussi intervenir le classement alphabétique; en effet, les mots traités dans l'ouvrage doivent figurer dans un index alphabétique de façon que l'utilisateur puisse identifier la classe conceptuelle à laquelle le mot qu'il recherche a été associé.

Le *D.F.C.* [*Dictionnaire du français contemporain*] et à sa suite le *Lexis* dans un parti pris résolument synchronique ne fondent pas les regroupements de dérivés sur l'observation stricte de l'étymologie. Ne sont intégrées dans un article que les formes liées les unes aux autres par des rapports à la fois morphologiques et sémantiques. *Cordial* formé sur la même racine que *cœur* a une entrée particulière et une définition où n'intervient pas le mot *cœur* [...] parce que, dans son emploi le plus courant, la parenté de sens avec *cœur* n'est plus évidente. Inversement, *cardiaque*, *cardiologie*, *cardiogramme*, malgré leur sens très proche de *cœur*, ne figurent pas sous celui-ci en raison de leur origine différente. *Démembrer* et *membre* dont tous les sens ne sont pas respectivement apparentés ne figurent pas dans le même article.

On pourrait penser que le classement alphabétique des entrées, le plus utilisé des modes de classement, s'est imposé de lui-même, sans la moindre difficulté. Or, cela n'est pas le cas. L'ordre alphabétique découlant de la fixation de l'orthographe, il n'a pu être adopté dans les dictionnaire du français qu'à partir de la stabilisation du système graphique (Collignon et Glatigny 1978 : 88). En fait, « tant que l'orthographe française n'a pas été normalisée, le classement alphabétique s'est trouvé fortement compliqué et les pratiques des auteurs ont été assez divergentes » (Wagner 1967 : 129). C'est à Robert Estienne que l'on devrait l'initiative « d'avoir mis en œuvre plus systématiquement » les mots selon l'ordre des lettres (Quemada 1967 : 325). Toutefois, cette pratique ne s'est généralisée qu'au XVIII^e siècle.

Le fait que l'ordre alphabétique soit celui qu'une majorité d'usagers s'attendent à rencontrer dans le dictionnaire explique sans doute pourquoi les lexicographes l'ayant adopté n'estiment pas nécessaire, dans la majorité des cas, de justifier cette décision. En revanche, ceux qui ont opté pour un mode de classement des entrées qui ne correspond pas à l'ordre alphabétique strict expriment généralement leurs positions dans le discours de présentation de leur ouvrage.

On explique ainsi, dans le *Dictionnaire du français contemporain*, que « [l]es possibilités qu'offrent les systèmes de suffixation et de préfixation [...] ont été mises en évidence [...] par des regroupements autour des termes de base; ces ensembles comportent à la fois les dérivés [...] et les composés [...] ». Dans un même article sont ainsi regroupés les dérivés et composés formés à partir d'une même base. Cependant, on prend soin d'ajouter que les dérivés et composés « sont indiqués à leur ordre alphabétique et que des renvois, quand ils sont indispensables, font référence aux mots de base » (« Avant-propos » 1966 : III). Dans le *Lexis*, des sept pages que compte la « Préface », près de deux pages sont consacrées à la question du classement des entrées. Rappelons que le *Lexis* adopte un mode de classement similaire à celui mis de l'avant dans le *Dictionnaire du français contemporain*.

Enfin, la « Préface » du *Logos* contient des précisions sur le mode de présentation des entrées. On peut y lire que l'ordre alphabétique a été adopté dans la présentation des entrées, « mais en groupant à la suite d'un mot principal ceux des mots de la même famille qui lui sont étroitement apparentés par la forme et par le sens » (Girodet 1976 : X). On précise cependant que l'on a renoncé à ce mode de présentation « toutes les fois qu'il risquait d'être gênant pour la consultation » (Girodet 1976 : X).

5.2.2 La microstructure

La macrostructure, nous venons de le voir, est un thème longuement traité dans les discours de présentation du dictionnaire. De la même façon, les dictionnaristes brossent habituellement un tableau du contenu de la microstructure, passant en revue les différentes rubriques qui la composent. Dans les discours de présentation des

dictionnaires élaborés aux XVII^e et XVIII^e siècles, les explications relatives à la microstructure sont en général assez sommaires. On se borne souvent à énumérer les éléments d'information répertoriés dans la microstructure, sans proposer une description détaillée de ceux-ci. Citons, à titre d'exemple, un extrait de l'« Avertissement » du *Dictionnaire François* :

En faveur des Etrangers, on a ajouté aux mots, & aux phrases des bons Ecrivains le genre de chaque nom avec la terminaison féminine des adjectifs, & l'on en a donné des exemples. On a expliqué les diverses significations d'un même mot, découvert le sens des dictionnaires difficiles, ou équivoques, mis le régime des verbes, & des adjectifs, & même quand les verbes sont irréguliers, ou mal-aisez à conjuguer, on en a marqué la première personne du présent, du preterit, du futur, & de l'imperatif. [...]

À l'égard de chaque mot, on a observé cet ordre. On a commencé par le sens propre avec les façons de parler qui se rapportent à ce sens. On y a joint le figuré avec ses phrases. On a accompagné cela de quelques proverbes, au cas que sur le mot il y en ait eu de raisonnables, & on a marqué si le mot est un terme d'art, s'il est vrai qu'il en soit un (« Avertissement » 1680 : s. p.).

Dans les productions lexicographiques des XIX^e et XX^e siècles, les descriptions du contenu microstructurel sont plus étoffées et mieux organisées. Il faut dire que, à l'époque, le contenu de la microstructure est, lui aussi, mieux structuré que dans les dictionnaires des siècles précédents⁵⁷. Selon Bernard Quemada (1967 : 467), c'est au XVIII^e siècle que se serait imposée la conception traditionnelle de l'article de dictionnaire en tant que regroupement d'informations présentées de façon ordonnée et systématique.

⁵⁷ Dans les premiers dictionnaires du français, « les articles doivent se lire comme un texte ordinaire continu, et le discours métalinguistique n'est ni abrégé, ni normalisé » (Rey-Debove 1982 : 140). Il faut cependant souligner que les lexicographes du XVII^e siècle employaient des attributs graphiques pour distinguer certaines rubriques de l'article. Ainsi, aussi bien dans le dictionnaire de Pierre Richelet que dans ceux d'Antoine Furetière et de l'Académie française, les sous-entrées étaient imprimées en caractères différents de l'entrée (en italique dans Richelet et en petites capitales dans Furetière et l'Académie). De même, l'exemple était graphiquement distingué de la définition dans les trois ouvrages.

La plupart des rubriques qui forment la microstructure font l'objet de sections autonomes à l'intérieur du discours de présentation des dictionnaires du XIX^e et du XX^e siècles examinés. La prononciation, les étymologies et datations, les définitions, les marques d'usage, les exemples et citations deviennent ainsi les thèmes de paragraphes entiers, les nœuds d'une argumentation étoffée. Dans l'« Introduction » du *Dictionnaire général*, par exemple, les rubriques « étymologie », « définition », « classement des sens » et « choix des exemples » font l'objet de développements de plusieurs pages. La « Préface » du *Lexis* comporte quant à elle une section intitulée « La structure de l'article », qui se subdivise en six thèmes, à savoir : la phonétique, les informations historiques (étymologie et datation), la définition, les exemples, les synonymes et les contraires, et les divers renseignements orthographiques et grammaticaux. Chacun de ces thèmes fait l'objet d'au moins un paragraphe. Enfin, le discours de présentation de la première édition du *Petit Robert* se divise en sections parmi lesquelles certaines sont consacrées spécifiquement au contenu de la microstructure : la section III, « Prononciation et transcription phonétique »; la section IV, « Partie historique : étymologies et datations »; la section V, « Analyse des mots : sens et emplois »; la section VI, « Les définitions » et la section VII, « Les exemples ».

Dans les pages qui suivent, nous nous intéresserons à cinq sous-thèmes qui donnent lieu à des développements dans bon nombre de discours de présentation, à savoir la prononciation, les données historiques, la définition, les exemples et l'information de nature grammaticale.

5.2.2.1 La prononciation

La prononciation figure au nombre des thèmes récurrents en regard des éléments de la microstructure⁵⁸ présentés dans les discours de présentation. Le thème est traité notamment par Jean-François Féraud dans la « Préface » du *Dictionnaire Critique* :

La PRONONCIATION est une chôte, qu'on ne peut bien montrer que de vive voix, et bien apprendre que par un long usage. En tâchant de la peindre à l'oeuil, nous n'avons prétendu que dégrôssir cette partie, et faire éviter les faûtes les plus grossières et les plus sensibles. Nous avons borné notre travail (en répétant les mots entre deux crochets) à supprimer les lettres, qui ne se prononcent pas; à mettre un équivalent aux diphtongues, plus rapproché de la Prononciation; à substituer, aux caractères de l'Ortographe, d'aûtres caractères moins équivoques; enfin à mettre entre deux *tirets*, ou divisions, les assemblages de voyelles, qui ne forment qu'une seule syllabe. Ainsi, dans ACCABLEMENT, par exemple, un des deux *cc* ne se prononçant pas, non plus que le *t* final, *en* se prononçant comme *an* et *c* comme *k*, nous écrivons entre deux crochets [*akâbleman*] (« Préface » 1787 : IX).

Un siècle plus tard, les auteurs du *Dictionnaire général* abordent le même thème dans l'« Introduction » de leur ouvrage. Ils précisent d'abord que « [c]haque tête d'article est immédiatement suivie de la prononciation figurée du mot, placée entre crochets ». Ils expliquent ensuite que la norme de référence est « la manière de

⁵⁸ La prononciation indiquée dans l'article de dictionnaire correspond à une transcription, dans un code particulier, de la manière dont un mot se prononce hors contexte. De l'avis de Josette Rey-Debove (1971 : 160), il s'agit d'une information que les lexicographes estiment depuis longtemps nécessaire, mais qu'ils pouvaient difficilement fournir à l'utilisateur avant l'invention de l'alphabet phonétique international (API) par Paul Passy, en 1898. « La nécessité de préciser quelques prononciations "difficiles", c'est-à-dire qui ne sont pas conformes aux lois générales du système, ou qui obéissent à une loi générale se trouvant en concurrence avec une autre loi générale, s'est toujours fait sentir en lexicographie. Mais les moyens nécessaires à une telle information, les alphabets phonétiques, n'existent que depuis peu. » Certains dictionnaristes, tels Jean-François Féraud et Émile Littré, ont développé leur propre système de notation phonétique. De nos jours, une majorité de dictionnaires de langue donnent la transcription phonétique des entrées, et celle-ci est basée sur le système de notation de l'API. Par souci d'uniformité et, surtout, pour éviter d'avoir à classer les mots selon qu'ils présentent des difficultés de prononciation ou qu'ils n'en présentent pas, classement qui serait alors fondé sur l'idée arbitraire que se fait le lexicographe de la compétence de l'utilisateur de son dictionnaire, on indique généralement la prononciation de toutes les entrées qui font l'objet d'une description complète dans le dictionnaire. Signalons que le *Petit Larousse illustré* fait exception, car il ne donne que les prononciations réputées difficiles.

prononcer usitée à Paris dans la société polie et généralement adoptée à la Comédie française » et ajoutent que les « prononciations provinciales, dont la diversité eût troublé les lecteurs et surtout les étrangers » ont par conséquent été rejetées. Enfin, ils rappellent que « [l]a prononciation figurée représente chaque mot dit isolément » et que « la place que les mots occupent dans la phrase apporte à la prononciation des finales, voyelles ou consonnes, des modifications nombreuses » (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : XXII).

Dans les discours de présentation des dictionnaires contemporains, l'importance accordée aux questions de prononciation varie grandement d'un ouvrage à l'autre. Dans la « Préface » du *Grand Larousse de la langue française*, par exemple, on se limite à mentionner que « [c]haque article comprend sous l'entrée l'indication de la prononciation du mot, traduite selon l'alphabet phonétique international » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : IV). Dans le *Lexis*, on précise que la « prononciation de chaque mot-entrée est transcrite à l'aide de l'alphabet phonétique international », que « la prononciation des mots dérivés et composés n'est pas mentionnée » dans le corps des articles, « à moins qu'elle ne présente des difficultés particulières par rapport à celle du terme-entrée ». On explique de plus que la prononciation indiquée « est celle qui paraît la plus courante dans le cadre de l'usage parisien cultivé » et que, dans le cas des mots étrangers, c'est la prononciation « du Français moyen ignorant la langue-source du mot et ne possédant pas certains phonèmes particuliers aux systèmes phonologiques étrangers » qui est notée, et non celle « de l'usager bilingue » (« Préface » 1975 : X).

Enfin, dans la première édition du *Petit Robert*, Alain Rey consacre une demi-page de la « Présentation du dictionnaire » aux questions de prononciation, expliquant

notamment que « [t]ous les mots traités sont transcrits phonétiquement », à l'exception des « éléments de composition, qui ne se rencontrent jamais seuls », et que le système de notation retenu est celui de « l'Association Phonétique internationale » puisque seule cette notation « permet de noter avec précision le timbre des voyelles et l'articulation des consonnes » (1967 : XIII). En outre, les principes de base de notation phonétique adoptés dans l'ouvrage sont décrits en détail par le biais d'un texte de trois pages intitulé « Principes généraux de la notation phonétique »⁵⁹.

5.2.2.2 Les données historiques

Les passages des discours de présentation consacrés aux données historiques s'articulent autour de deux sous-thèmes : d'une part, l'origine des étymologies et des datations proposées, c'est-à-dire les sources dictionnaires dans lesquelles elles ont été puisées et, d'autre part, les règles de notation adoptées pour rendre compte des données historiques. À titre d'exemple, citons d'abord un extrait du discours de présentation du *Dictionnaire du français vivant* :

Étymologies. Nous avons donné une indication étymologique pour chaque mot, à l'exception de ceux pour lesquels rien n'a pu être trouvé de rigoureusement valable. Nous nous sommes référés au *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Oscar Bloch et W. von Wartburg (5^e édition), au *Nouveau Dictionnaire étymologique et historique* de Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterand (2^e édition) et, seulement en fin de travail, à l'*Etymologisches Wörterbuch der Französischen Sprache* de Ernst Gamillscheg. En outre, des indications proviennent du *Grand Larousse Encyclopédique* et du *Grand Robert*. Enfin, disons que, tout au long de l'élaboration de notre ouvrage, des spécialistes ont été fréquemment consultés et que des vérifications ont été faites à l'aide du *Dictionnaire étymologique de la langue latine* de A. Ernout et A. Meillet (4^e édition). Notre rédaction a évité de mettre des formes reconstituées précédées

⁵⁹ On trouve un texte similaire dans la deuxième édition du *Petit Robert*, texte qui, d'ailleurs, porte le même titre, mais se résume à deux pages. Enfin, la troisième édition du dictionnaire renferme un texte de deux pages et demi qui s'intitule « La transcription phonétique du *Nouveau Petit Robert* ».

d'un astérisque, tant pour le bas latin que pour le germanique. Dans toute la mesure du possible, nous avons voulu que l'utilisateur soit renseigné sur les origines diverses de notre langue (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : IX).

La « Préface » du *Lexis* accorde également une large place à la question des données historiques.

Les informations historiques (étymologie et datation). L'étymologie est indiquée dans la parenthèse qui suit la caractérisation grammaticale. L'étymon du mot (latin, grec, francique, etc.) est présenté en italique, suivi de sa traduction si celle-ci diffère du sens français. Dans le cas contraire, la traduction de l'étymon n'est pas indiquée. Quand l'évolution phonétique ou morphologique du mot mérite d'être expliquée, nous avons indiqué toute la filiation : ancien français, latin populaire, latin classique, etc. L'astérisque (*) placé devant un étymon indique qu'il s'agit d'une forme reconstituée dont on ne connaît pas d'attestation écrite. Certains termes ne sont suivis d'aucune explication étymologique : il s'agit soit de mots dont l'origine est évidente, formés par exemple de deux mots français facilement identifiables [...], soit de termes formés à partir d'un nom propre expliqué dans la définition [...], ou enfin de termes formés de deux éléments (un préfixe et un suffixe) qui se trouvent tous deux traités à leur ordre alphabétique [...]. L'étymologie est suivie de la date d'apparition du mot dans la langue, du moins de sa première attestation écrite. Ces dates n'ont naturellement qu'un caractère approximatif; de nouvelles recherches en reculeront sans doute un grand nombre. [...] Pour les établir, nous avons tenu compte des travaux les plus récents, en particulier de ceux qui sont effectués pour le *Grand Larousse de la langue française*. À l'intérieur de l'article, nous n'avons pas répété, sauf quand se posait quelque problème particulier, l'étymologie des dérivés et des composés, celle-ci renvoyant, en règle générale, à celle du mot d'entrée. La plupart du temps, seule apparaît après le dérivé sa datation. L'emploi d'abréviations nombreuses, mais facilement déchiffrables, à l'intérieur de cette parenthèse historique, permet de faire tenir un maximum d'informations dans un minimum de place (« Préface » 1975 : X-XI).

On tient des propos similaires dans le discours de présentation du *Nouveau Petit*

Robert, comme en fait foi le passage suivant :

Dans le *Nouveau Petit Robert*, des étymologies brèves, mais aussi précises que possible, qui suivent les entrées, résument l'état actuel des connaissances : les informations apportées par le *Grand Robert* (1985), par le *Trésor de la langue française* (en fin de publication) et par le *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert, 1992) ont été largement utilisées. Ces étymologies comportent une date (ou une époque, un siècle), celle de la première apparition connue dans un texte du mot concerné; puis, éventuellement, la forme ancienne

est mentionnée avec le sens le plus archaïque de ce mot, s'ils sont très distincts de la forme et des sens modernes; enfin, on donne l'**étymon**, le mot latin, grec ou autre dont est issu le vocable français. En outre, quelques dates situent l'apparition de sens particuliers, à l'intérieur de l'article. Ces informations sont plus abondantes et plus précises que dans tout autre dictionnaire français en un seul volume (Rey-Debove et Rey 1993 : XIII).

5.2.2.3 La définition

Bernard Quemada (1967 : 17) déplore le fait que la définition, pièce maîtresse de l'article du répertoire monolingue et « problème capital entre tous », figure rarement au nombre des thèmes développés dans les préfaces de dictionnaires. Rappelons toutefois que l'étude qu'il a réalisée portait sur les ouvrages parus entre 1539 et 1863. Or, en ce qui nous concerne, c'est surtout dans les discours de présentation de dictionnaires de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle qu'ont été relevés des passages consacrés à la définition, ou, mieux, à l'art de la définition⁶⁰.

Ainsi, la définition donne lieu à des explications très détaillées dans le *Dictionnaire général*; trois pages et demi du discours de présentation sont consacrées à ce thème. À l'aide d'exemples qu'ils critiquent et commentent, les auteurs de l'ouvrage insistent sur l'importance de formuler des définitions précises, dénoncent la circularité et exposent certaines difficultés liées à la définition des termes des arts et des métiers.

Par ailleurs, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* énoncent dans la section « Explication des mots » du discours de présentation les principes qu'ils ont suivis dans l'élaboration des définitions :

⁶⁰ Notons que certains de ces passages relèvent plutôt d'un discours métalexigraphique que d'un discours métadictionnaire. En effet, on y aborde alors la question de façon théorique et dépersonnalisée. Ce thème sera donc repris plus loin.

Dans toute la mesure du possible, les *mots trop techniques ou trop savants ont été bannis des définitions*.

Pour compenser dans une certaine mesure l'extension de place que nécessitent les pratiques ci-dessus exposées, les auteurs, tirant profit du système de présentation des mots en familles ou sous-familles, ont réduit de façon sensible le développement donné à certains mots secondaires. Ainsi, il arrive que soient minimisés des contraires (ex. **inhospitalier**, qu'il n'est pas nécessaire de définir quand on a, quelques lignes plus haut, la définition de **hospitalier**), des substantifs verbaux (ex. **abasourdissement** = état d'une personne abasourdie, dont le sens se comprend de lui-même quand on vient de lire ce que signifie **abasourdir**), des adverbes de manière (ex. **lentement**, pour lequel il n'est pas nécessaire de donner la définition traditionnelle : D'une manière lente), etc. Il est d'ailleurs facile de suivre, d'un mot à l'autre d'un même groupe, les correspondances de sens; des renvois précis permettent à tout usager de s'y retrouver facilement (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : XIII-XIV).

Enfin, un long paragraphe de la « Préface » du *Lexis* est consacré à la définition.

On y explique notamment que « chaque définition est précédée d'un numéro nettement visible », que l'ordre de présentation des définitions « est celui qui a paru le plus approprié à chaque cas » et qu'il s'agit le plus souvent « d'un ordre logique allant du plus courant au plus rare, du général au particulier, du sens de la langue usuelle au sens technique ou scientifique ». On ajoute que les « définitions par simple synonymie, définitions qui renvoient à une autre partie du dictionnaire et aboutissent quelquefois à des cercles fermés » ont été évitées, et que « le point de départ de la définition consiste, toutes les fois que cela est nécessaire, à replacer le mot dans sa construction » (« Préface » 1975 : XI).

5.2.2.4 Les exemples

Le choix des exemples figure au nombre des thèmes récurrents traités dans les discours de présentation en regard du contenu microstructurel du dictionnaire. De façon générale, le discours sur les exemples vise à justifier le type d'exemples privilégié, en faisant ressortir les avantages et les inconvénients de chacun. Dans bien des cas, ces

justifications prennent pour points de comparaison les pratiques des devanciers ou des concurrents. Dans les dictionnaires qui ont opté pour la citation d'auteur, c'est principalement par rapport aux pratiques de l'Académie — qui ne cite point, rappelons-le — que l'on se positionne. L'extrait ci-dessous, tiré du « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française*, illustre fort bien cette tendance :

Au lieu de nous traîner servilement sur les pas de l'Académie française, et de chercher les acceptions des mots dans nos réminiscences, nous avons cru qu'on ne pouvait trouver la langue littéraire que dans les auteurs classiques des dix-septième et dix-huitième siècles, qui l'ont fixée et enrichie. Après avoir lu, la plume à la main, la plupart de leurs ouvrages, nous avons rassemblé et classé, pour chaque mot, une grande quantité de phrases que nous en avons extraites; et c'est sur ces phrases que nous avons composé et les définitions principales, et les définitions d'une multitude d'acceptions qui ne se trouvent point dans le Dictionnaire de l'Académie. Les exemples qui accompagnent ces définitions sont choisis parmi les phrases mêmes qui en ont motivé l'adoption, de manière que les définitions et les exemples ayant pour source commune les meilleurs ouvrages des deux derniers siècles, offrent par leur accord une double garantie que la critique la plus sévère ne saurait attaquer (« Discours préliminaire » 1820 : VJ).

Se situant également par rapport à l'Académie, les auteurs du *Dictionnaire général* expliquent pour leur part la nécessité de recourir aux citations pour illustrer les emplois sortis de l'usage :

Un dictionnaire de l'usage, tel que celui de l'Académie française, peut se dispenser de citations empruntées aux principaux écrivains. [...]

[...]

Il en est autrement d'un dictionnaire raisonné de la langue, qui doit souvent reproduire des mots oubliés et remonter à des sens disparus, pour expliquer des mots et des sens encore usités. On ne saurait les mettre en lumière sans recourir à des exemples. L'Académie se contente de dire que le mot *soupe* signifie aujourd'hui *potage au pain*. Mais nous sommes obligés de citer un exemple emprunté à la vieille langue : « Si fist li rois apoteir pain et vin; et fist taillier des *soupes* et en prist une et la manja, » pour expliquer et justifier, par le sens ancien du mot *soupe* (tranche de pain mince), ces locutions encore employées de nos jours : *tailler la soupe*, *tremper la soupe*, et, au figuré, être trempé comme une soupe. Il s'agit de dresser l'état de la langue depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours : la langue a changé, les mots ont subi des transformations durant ces trois siècles; nous ne pouvons établir ces

transformations que par des textes authentiques, qui permettent de passer de l'ancien usage à celui qui existe aujourd'hui.

Nous avons cité les exemples d'après les éditions les plus autorisées, en les vérifiant par nous-mêmes, et en indiquant avec soin la place du texte dans l'ouvrage d'où il était tiré. Il suffit d'un texte dénaturé pour faire croire à des sens que la langue n'a pas connus (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : XXI).

Enfin, Jean Girodet (1976 : X) évoque le fait qu'« une définition est la plupart du temps insuffisante si elle n'est suivie d'un exemple » pour expliquer la présence « d'exemples nombreux » dans le *Logos*. Il ajoute par ailleurs avoir « usé avec prudence des citations empruntées à des écrivains. De telles citations sont souvent plus trompeuses qu'éclairantes, car elles risquent de donner pour fait de langue ce qui n'est bien souvent qu'effet de style. »

5.2.2.5 L'information de nature grammaticale

L'indication de la nature grammaticale du mot en entrée et, plus précisément, de la partie du discours (ou catégorie grammaticale) à laquelle il appartient, est une information jugée nécessaire et donnée de manière explicite dans les dictionnaires de langue. La mention de la catégorie grammaticale informe le lecteur sur la fonction syntaxique du mot en entrée (Rey-Debove 1971 : 155). D'autres renseignements complémentaires s'ajoutent habituellement à la mention de la catégorie grammaticale, par exemple, le genre des noms ou la classe des verbes (transitif, intransitif, etc.).

Dans bon nombre de discours de présentation, on fait état des données grammaticales contenues dans les articles. Ainsi, le préfacier du *Nouveau Dictionnaire portatif* explique qu'il a qualifié de *verbes actifs* ceux « qui expriment une action *transitive*, c'est-à-dire qui opère ou qui peut opérer sur un sujet différent de celui qui la produit, comme *battre, porter, aimer, instruire*, etc. » et qu'il a « réuni indistinctement

sous la dénomination commune de verbes *neutres*, tous ceux qui énoncent ou un simple état du sujet, *exister*, *demeurer*, etc. ou cette sorte d'action que les Grammairiens nomment *intransitive* ou *permanente* » (« Avertissement » 1797 : VIII).

Les auteurs du *Dictionnaire général* exposent pour leur part les principes généraux appliqués dans l'ouvrage en regard des données grammaticales.

Nous indiquons à la suite de chaque mot, et avant l'étymologie, la catégorie grammaticale à laquelle le mot appartient. C'est une chose simple lorsqu'il s'agit des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des mots invariables; il n'en est pas de même pour certains emplois des participes et des verbes.

Le participe présent et le participe passé peuvent être de simples modes du verbe [...]. Alors ils ont leur place marquée à l'article consacré au verbe, et ne doivent pas plus en être séparés que les autres modes : indicatif, subjonctif ou infinitif. S'ils ont pris une valeur adjectivale ou substantivale nettement caractérisée, ils doivent être l'objet d'un article à part, comme les autres adjectifs ou substantifs. Telle est la règle que nous avons suivie, excepté pour certaines locutions d'un emploi spécial, que nous réunissons au verbe, en indiquant leur valeur grammaticale.

[...]

Nous n'avons pas cru devoir faire une division séparée pour l'emploi pronominal des verbes, lorsque cet emploi ne présentait qu'un cas particulier de la forme transitive (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : X-XI).

Enfin, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* expliquent qu'ils ont « précisé la nature de chaque mot et de chaque locution dans chaque emploi déterminé », et que le même souci « de discerner la valeur grammaticale du mot dans son contexte » a conduit « à indiquer comme adjectifs les participes passés sans auxiliaire [...] et comme adjectifs ou locutions adjectivales invariables certains noms et certaines expressions employés comme épithètes ou comme attributs ». Ils précisent en outre qu'ils ont distingué les verbes transitifs et intransitifs et que « lorsqu'un verbe transitif a des emplois directs et des emplois indirects », des exemples pour chaque cas

sont fournis, « sans oublier éventuellement l'emploi absolu » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : XII).

5.2.3 Les textes péri-dictionnaires autres que le discours de présentation

Il n'est pas rare, dans les ouvrages qui comportent des textes péri-dictionnaires autres que le discours de présentation, que ceux-ci fassent l'objet d'un paragraphe à l'intérieur du discours de présentation. Dans la plupart des cas, on vise alors à attirer l'attention du lecteur sur la présence du ou des textes en question. En outre, on s'applique à décrire leur contenu et à faire ressortir leur utilité. En d'autres termes, on justifie la présence de tels textes dans le dictionnaire. Le plus souvent, ce sont les textes à vocation métalinguistique ou encyclopédique qui font l'objet de descriptions.

Ainsi, on mentionne dans la « Préface » du *Dictionnaire classique* que l'utilisateur trouvera à la fin de l'ouvrage « un Dictionnaire d'histoire, de géographie et de mythologie », et l'on prend soin d'ajouter que ce supplément « empêchera de recourir aux livres spéciaux et épargnera ainsi bien des frais » (« Préface » 1880 : II). Par ailleurs, le préfacier du *Dictionnaire de la langue française* explique que, « [p]our que ce Glossaire ne laissât rien à désirer, même au point de vue historique, nous l'avons fait précéder d'un tableau synoptique des membres de l'Académie française depuis sa création, et de la liste de tous les grands écrivains des deux derniers siècles » (« Préface » 1855 : VII). Pour leur part, les auteurs du *Dictionnaire général* consacrent une page du discours de présentation à la description détaillée du contenu du « Traité de la formation de la langue française » qui figure dans la section péri-dictionnaire de

l'ouvrage, faisant ressortir le caractère complémentaire qui unit le « Traité » et les articles. Les grandes lignes en sont résumées ci-dessous.

La méthode historique a fait ainsi connaître les changements par lesquels chaque mot a passé et les causes particulières qui ont amené ces changements.

Mais le Dictionnaire ne peut expliquer les lois générales qui ont dominé l'action de ces causes particulières. L'exposition de ces lois est l'objet d'un *Traité de la formation de la langue* qui sera placé en tête de l'ouvrage.

La première partie de ce traité indique les sources diverses du lexique français. [...]

Ce n'est là que le commencement de la tâche; les mots, en effet, sont formés de sons qui varient selon les temps et les lieux; ils subissent des flexions grammaticales; enfin ils se combinent de façons diverses pour former des phrases. La deuxième partie du traité a pour objet les lois phonétiques qui ont modifié par degrés la prononciation. [...]

Dans la troisième partie on étudie les formes grammaticales, dans leur développement historique, depuis les origines latines, et la suite des changements par lesquels ont passé les diverses parties du discours. [...]

Enfin la quatrième et dernière partie est consacrée à l'étude des variations de la syntaxe, nécessaire pour expliquer certains tours qui ont leur place dans le dictionnaire de la langue. [...]

Le Traité et le Dictionnaire, qui s'y réfère sans cesse, se complètent donc l'un l'autre : le premier est la synthèse raisonnée des faits multiples et divers qui sont analysés dans le second; il présente l'exposition théorique des lois qui régissent la langue; il trace les cadres réguliers où chacun des termes disposés dans le Dictionnaire selon l'ordre alphabétique trouve la place que son origine, sa forme et sa signification lui assignent (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : VII-VIII).

De leur côté, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* précisent dans le discours de présentation qu'ils ont rédigé que les annexes placées à la fin de l'ouvrage contiennent « divers articles et tableaux touchants à la linguistique : homonymes, paronymes, noms de lieux (et de leurs habitants), noms de peuples, noms de personnages et adjectifs dérivés, proverbes, noms de nombres (avec les remarques orthographiques qui les concernent) » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : XIV). De même, pratiquement une page entière de la « Préface » du *Lexis* traite du rôle du « dictionnaire grammatical », qui « présente sous une forme alphabétique la grammaire du français, c'est-à-dire les règles phonétiques, morphologiques et syntaxiques de la langue »

(« Préface » 1975 : XII). En guise de conclusion sur ce thème, le préfacier explique que, « [e]n faisant précéder la description du lexique du français d'un dictionnaire grammatical, on a voulu répondre à ce double objectif : fournir une description scientifiquement fondée de la langue française et offrir un véritable instrument de travail » (« Préface » 1975 : XII).

5.2.4 Les principes orthographiques adoptés

Au XVII^e siècle, l'orthographe française est caractérisée par une grande instabilité. Imprimeurs, philologues, grammairiens, écrivains et lexicographes représentent, chacun à leur façon, les premiers codificateurs de la langue française. Leurs efforts, « malheureusement orientés dans plusieurs directions » ne pouvaient qu'aboutir à la mise en place d'une « pluralité de “manières d'écrire” » (Quemada 1983 : 109). « Devant les variétés graphiques en usage au XVII^e siècle, la nécessité d'une uniformisation de l'usage graphique était devenue urgente, ainsi que le besoin de conférer une stabilité et une certaine permanence au signe graphique », écrit Liselotte Biedermann-Pasques (1998 : 112) à ce propos. Les dictionnaires deviendront rapidement le véhicule privilégié de la norme orthographique.

À l'époque de la parution des premiers dictionnaires monolingues du français, deux attitudes opposées sont observables sur la question de l'orthographe : d'une part, le traditionalisme, qui prône l'ancienne orthographe basée sur l'étymologie et, d'autre part, le modernisme, qui revendique une orthographe rajeunie et simplifiée. Les lexicographes n'ont guère le choix : ils doivent expliciter et justifier leur position. Le

discours de présentation du dictionnaire constitue le lieu privilégié pour s'exprimer sur la question.

Les divergences notables entre la graphie et la prononciation des mots français ont incité nombre de lexicographes du XVII^e et du XVIII^e siècles à préconiser une simplification de l'orthographe, ce que fit notamment Pierre Richelet, qui explique en détail, dans l'« Avertissement » de son dictionnaire, les principes orthographiques qu'il a mis de l'avant :

Touchant l'Ortographie, on a gardé un milieu entre l'ancienne, & celle qui est tout à fait moderne, & qui défigure la Langue. On a seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnoissables quand elles en sont otées, & qui ne se prononçant point, embarassent les Etrangers, & la plu-part des Provinciaux. [...]

Dans la même vuë on retranche l's qui se trouve apres un e clair, & qui ne se prononce point, & on met un accent aigu sur l'e clair qui accompagnoit cette s: si bien que présentement on écrit dédain, détruire, répondre, & non pas desdain, détruire, resondre.

On retranche aussi l's qui fait la syllabe longue, & qui ne se prononce point, soit que cette s, se rencontre avec un e ouvert, ou avec quelque autre lettre, & on marque cet e ou cette autre lettre d'un circonflexe qui montre que la syllabe est longue. On écrit Apôtre, jeûne, tempête, & non pas Apostre, jeusne, tempeste. Cette dernière façon d'orthographier est contestée. Néanmoins, parce qu'elle empêche qu'on ne se trompe à la prononciation, & qu'elle est autorisée par d'habiles gens, j'ai trouvé à propos de la suivre si ce n'est à l'égard de certains mots qui sont si nuds lorsqu'on en a oté quelque lettre qu'on ne les reconnoit pas.

A l'imitation de l'illustre Monsieur d'Ablancourt, [...] & de quelques Auteurs célèbres, on change presque toujours l'y grec en i simple. On retranche la plu-part des lettres doubles & inutiles qui ne défigurent pas les mots lorsqu'elles en sont retranchées. [...]

Chacun se conduira là dessus comme il le trouvera à propos. Je ne prétens prescrire de loix à personne. Je raporte seulement ce que j'ai vû pratiquer par d'habiles gens [...] (« Avertissement » 1680 : s. p.).

À la même époque, l'Académie française conserve pour sa part une attitude plus conservatrice. Comme le rappelle le préfacier de la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, « entre les deux manières en usage alors d'écrire les mots, elle choisit la plus savante, la plus compliquée, celle qui pouvait intéresser seulement les

lettrés du temps » (« Préface » 1932 : IV). Qu'importe, l'orthographe prônée par l'Académie s'impose dès lors aux autres lexicographes, et les graphies retenues par l'Académie sont « vite assimilées à une orthographe “officielle“, l'orthographe “d'État” du français moderne » (Quemada 1983 : 110).

Les discours de présentation de plusieurs dictionnaires rendent compte de l'influence de l'Académie sur l'orthographe. Ainsi, on peut lire dans l'« Avertissement » du *Nouveau dictionnaire portatif* que, en dépit des « tentatives néographiques » proposées par « plusieurs Écrivains plus ou moins célèbres », tentatives qui « ont eu jusqu'à présent si peu de succès », on en est toujours revenu « au système d'orthographe que l'Académie a adopté dans son Dictionnaire, et qui est en effet le plus conforme à l'usage ». L'auteur prend soin d'ajouter :

Ce système est aussi le seul que j'ai suivi, et si par respect pour l'étymologie ou pour quelqu'autre raison semblable j'ai cru pouvoir, dans un petit nombre de mots, conserver les changemens que Wailly y avoit faits, j'ai toujours eu soin d'indiquer, pour ces mots mêmes, la manière dont l'Académie les écrit (« Avertissement » 1797 : III-IV).

Citons également un passage du « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française*, dans lequel il est aussi fait mention de l'Académie comme source de référence en matière d'orthographe :

Jusqu'ici nous nous étions conformés à l'Académie, en n'adoptant point l'orthographe de Voltaire; mais cette compagnie ayant décidé qu'elle suivrait dans son nouveau Dictionnaire cette orthographe, qui est généralement reçue aujourd'hui, même dans les actes du gouvernement, nous avons cru devoir nous soumettre à cette décision. D'ailleurs les lettres *ai* ne représentent pas plus le son *ê* que les lettres *oi*, et c'est une irrégularité substituée à une autre (« Discours préliminaire » 1820 : VI).

L'orthographe, thème cher aux lexicographes des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, est de nos jours plus rarement abordée dans les discours de présentation, ce qu'a observé avant nous Nina Catach (1989 : 501) :

Les ouvrages du XIX^e, comme ceux qui les avaient précédés [...] multipliaient encore les déclarations préliminaires, et les proclamations de conformité avec l'orthographe officielle y côtoyaient l'annonce d'innovations dont le public était friand. [...]

Alors que les continuateurs de Duden en Allemagne, de Webster aux États-Unis, gèrent constamment le glorieux héritage qui leur a été laissé, et s'en expliquent abondamment, ce genre de discours a disparu en France, et a fait place à un grand silence. Si l'on prend aujourd'hui n'importe quel dictionnaire d'orthographe [...], on peut relever un grand nombre de secteurs qui posent problème : accentuation, division des mots, majuscules, noms propres, finales, liaisons, accords irréguliers, homographes, etc. Or, nos ouvrages les plus consultés [...] n'accordent semble-t-il guère d'importance à ces aspects de leur travail, et ne jugent nullement utile d'explicitier leur méthodologie.

Parmi les discours de présentation de dictionnaires contemporains examinés, seuls ceux du *Grand Robert* et du *Nouveau Petit Robert* accordent une place relativement importante aux questions d'orthographe. On peut lire dans l'« Introduction » du *Grand Robert* :

Un autre problème se pose : l'orthographe [...] du français est capricieuse; les variantes et les irrégularités sont nombreuses. En principe, l'orthographe du dictionnaire de l'Académie fait foi : mais on a pu montrer que ses solutions étaient peu cohérentes. La politique suivie a été celle d'une simplification; seules les variantes courantes sont signalées en entrée, quitte à mentionner dans le corps de l'article celles qui sont attestées chez de bons écrivains.

On a tenu compte des décisions récentes de l'Académie, décisions qui ne seront entérinées que dans sa 9^e édition [...]. [...] En outre, on a en général suivi la politique orthographique du Conseil international de la Langue française [...].

Certains conflits inévitables apparaissent entre la tendance souhaitable à la simplification et la tradition. Ainsi, les composés formés sur des préfixes savants (*bio- chrono- ...*) devraient ne garder une division (un « trait d'union ») que si le second élément commence par une voyelle; et, même dans ce cas, la tendance est à écrire le mot de manière ininterrompue, mais on rencontre souvent la graphie en deux éléments et l'usage hésite. Ainsi, pour *bioélectrique*, *bioélectricité*, *bioénergie*, les entrées sont écrites soudées, avec la précision suivante : « on écrit

souvent *bio-énergie* » [...]. Si deux variantes sont également attestées et également « normales », elles peuvent être signalées toutes deux en entrée [...]. Cependant, d'une manière générale, on a réduit le nombre des entrées multiples, ainsi que celui des variantes. Encore fallait-il que l'une de ces formes paraisse nettement préférée ou préférable (Rey 1984c : XXVI).

Dans le discours de présentation du *Nouveau Petit Robert*, Josette Rey-Debove et Alain Rey rappellent que l'écrit n'est pas un système régulier dans son ensemble; « [i]l a subi des réformes autoritaires [...] et il lui est arrivé maints accidents qu'on appelle pudiquement "exceptions" » (Rey-Debove et Rey 1993 : XVI). Ils expliquent qu'ils n'ont pas entériné « les "Rectifications de l'orthographe", rapport présenté par le *Conseil supérieur de la langue française* et publié le 6 décembre 1990 au *Journal officiel* » et précisent que le *Nouveau Petit Robert* est néanmoins « très attentif aux évolutions des graphies, qui souvent tendent naturellement à plus de simplicité » (Rey-Debove et Rey 1993 : XVI).

5.2.5 Les innovations proposées

Le dictionnaire est un produit commercial qu'il faut « replacer parmi les biens de consommation courants et concurrentiels de la société actuelle » (Boulangier 1986 : 6)⁶¹. « Le marché est dur. La clientèle, pratiquement la même », rappelle Henri Meschonnic (1991 : 60).

D'où cette volonté des éditeurs de dictionnaires de se démarquer des devanciers, des concurrents et/ou des éditions antérieures d'un même ouvrage, en faisant plus ou en

⁶¹ Bien sûr, nous faisons ici exclusivement allusion aux dictionnaires non institutionnels.

faisant mieux. On souhaite ainsi offrir « un produit qui se différencie des autres produits semblables, de préférence en y ajoutant quelque chose de plus » (Corbeil 1998 : 40).

5.2.5.1 Par rapport aux devanciers et/ou aux concurrents

L'intention de proposer à l'utilisateur un ouvrage différent et novateur par rapport aux autres dictionnaires sur le marché est clairement exprimée dans le discours de présentation de plusieurs dictionnaires, par exemple, dans celui du *Nouveau dictionnaire portatif*, où l'on peut lire :

Parmi les corrections et les additions très-nombreuses qui rendent ce Dictionnaire portatif fort supérieur à tous ceux qui ont été publiés jusqu'à présent, on distinguera sans peine celles qui ont rapport à la révolution Française. Cet événement mémorable [...] a introduit dans la langue une multitude d'expressions jusqu'alors inconnues, et donné à plusieurs autres des significations entièrement différentes de celles qu'elles avoient auparavant. [...]

Un autre avantage qui distingue ce Dictionnaire de tous ceux du même genre, c'est la manière aussi facile que sûre dont la prononciation y est indiquée (« Avertissement » 1797 : II-III).

De même, l'auteur du « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française* écrit sans détour : « on ne nous taxera pas de beaucoup d'amour propre, si nous pensons que notre ouvrage est meilleur que le vieux Dictionnaire de l'Académie, et que tous ceux que l'on a publiés jusqu'à présent ». Il ajoute qu'il en est ainsi du fait que « l'ancienne routine qui s'opposait à une bonne exécution » a été abandonnée « pour prendre une route plus naturelle, plus facile, plus sûre, plus fertile en résultats utiles » (« Discours préliminaire » 1820 : VI).

Par ailleurs, on peut lire dans la « Préface » du *Dictionnaire classique* que l'ouvrage vise à répondre à une nécessité bien précise, à savoir fournir la solution « non-seulement de toutes les difficultés grammaticales, mais encore de toutes les difficultés

que présente notre langue » (« Préface » 1880 : I). Le préfacier ajoute que l'ouvrage offrira un avantage « sur tous les autres, et même sur celui de l'Académie » du fait qu'il contient, en plus de la conjugaison de tous les verbes irréguliers, « la forme orthographique d'un grand nombre d'autres verbes » (« Préface » 1880 : II). Il poursuit en précisant : « [n]ous n'aurions pas été complet, si nous n'avions placé, à leur ordre alphabétique, tous nos synonymes. C'est encore une partie qui manque dans tous les petits Dictionnaires et qui se trouve dans le nôtre. »

À la lumière des exemples ci-dessus, on constate que le ton adopté par les auteurs de discours de présentation se veut souvent plus persuasif qu'informatif lorsqu'il s'agit d'exposer en quoi le dictionnaire présenté se distingue des autres. La lecture de certains passages porte à croire, en effet, que le but premier n'est pas alors d'informer l'usager de l'optique générale dans laquelle l'ouvrage a été conçu et élaboré, mais bien plutôt de le convaincre que le dictionnaire qu'il tient entre les mains saura répondre à ses besoins mieux que tout autre recueil similaire. C'est dire que, sur ce plan, le discours métadictionnaire se teinte fréquemment d'arguments qui relèvent du discours commercial.

Les lexicographes du XX^e siècle se montrent un peu moins tranchés dans leurs propos lorsqu'ils décrivent les caractéristiques propres à leur dictionnaire. Par exemple, Paul Robert (1965a : III-IV) déclare que c'est mû par l'ambition de combler un vide lexicographique qu'il a entrepris la rédaction du *Dictionnaire -alphabétique et analogique*, souhaitant mettre à la disposition des gens de sa génération un ouvrage de la trempe du *Littre*, qu'il qualifie d'« irremplaçable » tout en estimant cependant qu'« il a vieilli à bien des égards » et que « le besoin d'une mise à jour s'impose depuis

longtemps déjà ». De même, le principe de l'analogie mis de l'avant dans le *Dictionnaire alphabétique et analogique* et, plus tard, dans le *Petit Robert*, correspond à ce désir de répondre à des besoins jugés insatisfaits par les dictionnaires existants. Paul Robert (1967 : VII) explique notamment dans la « Préface » du *Petit Robert* que la « nécessité d'un nouveau dictionnaire n'apparaîtrait pas évidente s'il ne devait innover sur ceux qui existent déjà », ajoutant que l'innovation du *Petit Robert* « réside principalement dans l'enrichissement du cadre alphabétique par le jeu des associations d'idées. Cette conception, qui a fait le succès du grand dictionnaire, s'imposait dans l'élaboration du petit ».

Les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* étaient aussi animés par le désir de proposer au public un ouvrage de conception originale et, selon eux, inédite, fruit du travail d'enseignants « qui se sont efforcés de réaliser l'outil simple, clair, précis et commode qu'ils eussent aimé trouver jadis dans leur milieu familial et à l'école [...], puis plus tard dans l'exercice de leur métier d'instituteur ou de professeur » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : VII). Cette visée ressort également des propos tenus dans la « Note de l'éditeur », où l'on insiste sur le fait que l'ouvrage a été conçu par des enseignants et qu'il constitue « une véritable méthode d'apprentissage de la langue, parfaitement originale et adaptée » (« Note de l'éditeur » 1972 : p. XVII).

Enfin, c'est par le format adopté — trois volumes — que Jean Girodet a pour sa part voulu distinguer le *Logos* des autres dictionnaires sur le marché et présenter au public un ouvrage « adapté à l'usage pratique ».

Il existe déjà plusieurs grands dictionnaires de la langue française. Certains sont d'admirables monuments d'érudition, d'autres constituent des applications savantes des théories linguistiques les plus subtiles. Mais ces ouvrages, par leurs

qualités mêmes, sont d'une utilisation difficile pour le public, d'une part parce qu'ils s'adressent à des spécialistes, d'autre part parce qu'ils comportent un nombre excessif de tomes. C'est pourquoi, si souvent, nos contemporains préfèrent se contenter de petits dictionnaires en un volume, nécessairement sommaires et incomplets, mais peu coûteux et peu encombrants. [...] un seul volume est très insuffisant pour exposer clairement et en détail tout ce qu'un lecteur exigeant veut savoir sur le sens exact et sur l'emploi des mots. Nous avons donc choisi la formule moyenne d'un dictionnaire en trois tomes. Elle nous a permis de réaliser un ouvrage à la fois complet et commode, plus riche que la plupart des dictionnaires français [...] (Girodet 1976 : IX).

5.2.5.2 Par rapport aux autres dictionnaires de la maison d'édition ou aux éditions antérieures du dictionnaire

Dans le discours de présentation du *Grand Larousse de la langue française*, c'est la volonté de compléter la série des dictionnaires Larousse qui se dégage des propos des auteurs. « Voici l'ouvrage qui manquait dans la collection des Dictionnaires Larousse », déclare-t-on d'entrée de jeu dans la « Préface » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : 1). Après le *Grand Larousse encyclopédique*, le *Petit Larousse* et le *Dictionnaire du français contemporain*, le *Grand Larousse de la langue française* vient, semble-t-il, combler un vide lexicographique et répondre à d'autres attentes des usagers. On situe donc ici le nouvel ouvrage par rapport aux membres de sa « famille ».

Par ailleurs, bien que l'échantillon de dictionnaires étudié comprenne peu de rééditions d'un même ouvrage, il permet néanmoins de constater que, dans les discours de présentation de rééditions d'ouvrages, l'édition ou les éditions antérieures vont souvent servir de point de référence pour situer les innovations de la nouvelle édition. Il en est ainsi dans le *Petit Robert*. On remarque que le discours de présentation de la deuxième édition de l'ouvrage correspond en partie à celui de la première. En fait, les neuf premières pages sont identiques, et l'on a ajouté un peu plus de deux pages dans

une sous-section du texte intitulée « Présentation de l'édition de 1977 ». On peut y lire que « [l]a deuxième édition du *Petit ROBERT*, sans toucher aux principes de la description et à la présentation typographique [...] apporte de nombreuses informations nouvelles » (Rey 1977 : xvii). L'auteur poursuit en proposant une description détaillée des innovations proposées : ajout de « [p]lusieurs milliers de néologismes ou de termes spéciaux récemment diffusés », mention des « termes approuvés par arrêtés ministériels » qui remplacent un anglicisme figurant à la nomenclature, ajout de canadianismes et de belgicismes, amélioration des datations, ajout d'exemples tirés de sources didactiques et journalistiques, etc. Il conclut sur ces mots :

L'ensemble de ces données nouvelles fait du *Petit ROBERT* 1977 le dictionnaire de langue le plus à jour. En outre, on l'a vu, cette édition n'est pas seulement « revue et augmentée », selon la formule reçue. Elle est aussi rendue plus homogène sur le plan de la description des termes scientifiques [...] (Rey 1977 : xix).

De la même façon, le discours de présentation du *Nouveau Petit Robert* — le *Nouveau Petit Robert* correspond à la troisième édition de l'ouvrage — s'ouvre sur le passage suivant :

Nous présentons aujourd'hui un *Nouveau Petit Robert* à nos amis lecteurs et à ceux qui le deviendront. On verra au simple coup d'œil que ce dictionnaire reste fidèle à tout ce qui a fait son succès, la richesse, la précision et la modernité de la description du lexique. C'est justement ce souci de modernité qui nous a amenés à publier une nouvelle édition entièrement remaniée. Car il ne suffit pas d'ajouter des mots nouveaux pour qu'un dictionnaire soit actualisé; la modernité pénètre la langue dans toute son épaisseur : les mots, certes, mais aussi les significations, les contextes d'emploi, les locutions, et les allusions qui sont les témoins et les signaux de notre époque.

Ce *Petit Robert* est donc nouveau parce que, le français ayant profondément changé depuis les années 60, il a fallu en reprendre la description par le menu. [...] Nous pensons également avoir apporté quelques améliorations de méthode qui sont le fruit de l'expérience, et tiré les leçons des tentatives d'intervention

réformatrices en matière de rejet des anglicismes, de féminisation des noms de métiers, et de rectifications orthographiques. [...] Enfin, ce *Petit Robert* est nouveau parce qu'il bénéficie des techniques de l'informatique [...] (Rey-Debove et Rey 1993 : IX).

On précise plus loin que « [l]e *Nouveau Petit Robert* répertorie près de 60 000 mots, dont 4 000 ont été ajoutés dans la présente édition, et environ cinq cents depuis la seconde édition de 1977 » (Rey-Debove et Rey 1993 : XI).

5.3 Le processus d'élaboration du dictionnaire

Certains thèmes abordés dans les discours de présentation font directement référence au processus d'élaboration du dictionnaire dans lequel ils s'inscrivent. Trois aspects particuliers du labeur lexicographique sont alors abordés. Premièrement, on fait parfois référence à l'ampleur du travail à accomplir, ce qui donne lieu, généralement, à une description des difficultés qui en découlent. Deuxièmement, on mentionne à l'occasion les sources qui ont été consultées lors de l'élaboration du dictionnaire. Troisièmement, on souligne la participation de certaines personnes à la réalisation de l'entreprise.

5.3.1 Ampleur de la tâche à accomplir et difficultés qui en découlent

L'élaboration d'un dictionnaire est une entreprise colossale s'il en est une, et l'on peut aisément imaginer la somme de travail qu'elle représentait à l'époque des Richelet, Furetière, Féraud, Gattel, Laveaux et Dochez, qui disposaient de moyens techniques des plus réduits. Certains pionniers de la lexicographie française ont d'ailleurs consacré une importante partie de leur existence à cette entreprise monumentale; c'est le cas

d'Antoine Furetière, l'un « de ces fous qui se sont usés à écrire un dictionnaire » (Meschonnic 1991 : 139), mais aussi d'Émile Littré, de Paul Robert et, plus près de nous, d'Alain Rey et de Josette Rey-Debove.

Dans certains discours de présentation, on rend compte du caractère titanesque de toute entreprise lexicographique. Émile Littré souligne par exemple dans la « Préface » de son ouvrage le fait qu'un dictionnaire, « même lorsqu'il porte le moins le caractère d'une élaboration originale et le plus celui d'une compilation, est toujours une œuvre et bien longue et bien lourde ». Il avoue en outre avoir consacré « vingt années à une pareille entreprise » (« Préface » 1863 : 1). Paul Robert laisse pour sa part entendre que maints écueils se sont dressés devant lui lors de la réalisation de son premier dictionnaire. Il écrit notamment dans la « Préface » du 4^e volume du *Dictionnaire alphabétique et analogique* :

Six ans se sont écoulés depuis la publication du premier volume de ce Dictionnaire, six ans au cours desquels j'ai éprouvé d'angoissantes difficultés, mais aussi la joie de les surmonter finalement.

Il n'est pas temps de retracer l'histoire d'une entreprise que j'aurais jugée aventureuse et même irréalisable, il y a quinze ans, si une foi aveugle ne m'avait dissimulé les terribles obstacles qui devaient, inévitablement, se jeter à la traverse (Robert 1963 : s. p.).

Dans la « Préface » du sixième volume de l'ouvrage, il exprime en outre son désarroi face à l'immense tâche qu'il s'est assignée. « Voici que s'achève enfin un ouvrage auquel j'ai consacré dix-huit années de ma vie. Ce n'est pas le lieu de dire ici combien il m'a coûté d'efforts, de soucis, de tourments » (Robert 1964 : s. p.).

Par ailleurs, certains lexicographes mettent sur le compte de l'harassante tâche qui est la leur les éventuelles erreurs qui auraient pu se glisser dans leur dictionnaire.

Pierre Richelet explique ainsi dans l'« Avertissement » du *Dictionnaire François* que parce que l'élaboration d'un dictionnaire est un travail « lassant & long », au cours duquel « l'esprit s'abat & s'endort quelquefois », il est presque impossible « qu'il ne s'y soit glissé des fautes ». Il ajoute au dernier paragraphe du texte :

Un homme seul ne sauroit tout voir. Un Dictionnaire est l'Ouvrage de tout le Monde. Il ne se peut mêmes faire que peu à peu & qu'avec bien du tems. Des personnes illustres dans les lettres travaillent depuis près de 43 ans à un Ouvrage de cette nature, & toutefois ils n'en sont pas encore venus à bout. En attendant que leur travail paroisse, & vienne heureusement remplir les vœux du public, on met en lumiere ce Dictionnaire qui est une espece d'aventurier qu'on rendra plus digne de voir le jour si les honnêtes gens qui sont éclairés nous font la grace de marquer les choses en quoi on leur aura pû déplaire. On corrigera, on retranchera, on ajoutera ce qu'ils trouveront à propos. Le public leur sera obligé, & on les remerciera des bontés qu'ils auront eues (« Avertissement » 1680 : s. p.).

Les propos tenus dans le « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française* vont dans le même sens :

Nous ne concluerons point [...] que le Dictionnaire que nous présentons aujourd'hui au public est un ouvrage parfait; nos efforts pour le rendre tel nous ont convaincus de plus en plus que la chose était au-dessus de nos forces; et qu'un ouvrage de cette nature, s'il est possible de le porter à ce point, ne peut y parvenir que par des améliorations successives [...] (« Discours préliminaire » 1820 : VI).

Enfin, on fait parfois état de difficultés précises liées au processus d'élaboration d'un dictionnaire. Les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* évoquent ainsi certains problèmes qui se sont posés au moment de déterminer le mode de classement des entrées :

Instituteurs et professeurs souhaitent depuis longtemps un ouvrage qui les aide vraiment dans *l'étude du vocabulaire*. Maintes fois, ils ont déploré la difficulté, sinon l'impossibilité, de retrouver rapidement à travers l'éparpillement alphabétique des dictionnaires ordinaires, tous les mots d'une famille. Grouper en un seul article tous les mots d'une même racine était une idée séduisante.

Mais, pratiquement, elle conduisait, dans un assez grand nombre de cas, à des articles beaucoup trop longs, avec des familles beaucoup trop ramifiées où se confondaient beaucoup trop d'idées, et dans lesquelles l'utilisateur risquait de se perdre. (Par exemple, la famille de FAIRE, la plus nombreuse de la langue, ne comprend pas moins de 170 mots sans compter la multitude de ceux qui sont terminés par « -fier », « -fice », « -fique »). Il nous fallait un outil plus maniable; aussi avons-nous divisé ces grandes familles chaque fois que l'utilité s'en faisait sentir. Pour cela, nous avons tenu compte de divers faits étymologiques, sans perdre de vue la commodité de la recherche (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : VIII).

Nous verrons plus loin que d'autres lexicographes ont traité de difficultés liées à leur labeur de façon plus générale, sans nécessairement faire référence au dictionnaire qu'ils ont produit. Pour cette raison, leurs propos tiennent alors du discours métalexigraphique plutôt que du discours métadictionnaire.

5.3.2 Sources d'inspiration

Tout dictionnaire, on le sait, s'inspire dans une certaine mesure de ses prédécesseurs; « le fait lexicographique procède par filiation continue et reprises incessantes », observe à ce propos Robert-Léon Wagner (1967 : 120). Il s'agit là d'un phénomène reconnu des théoriciens du domaine, mais également des lexicographes. « All commercial dictionaries are based to some extent on preexisting works », écrit ainsi Sidney I. Landau (1989 : 228). Pour sa part, Josette Rey-Debove (1971 : 42) déclare :

Les dictionnaires se copient les uns les autres. C'est un reproche qu'on leur fait, et qui n'a pas de valeur en soi. Toute nomenclature nouvelle est la copie retouchée d'une autre nomenclature qui n'est que partiellement satisfaisante. On y ajoute et on y retranche, ou pour la moderniser si le modèle est ancien, ou pour la restructurer si le modèle est actuel mais paraît arbitraire.

Bernard Quemada (1997b : VIII) abonde dans le même sens lorsqu'il affirme que « tous les répertoires modernes se sont enrichis par emprunts et compilations » et qu'ils « relèvent de filiations plus ou moins longues et complexes ».

La filiation des dictionnaires est explicitement évoquée par nombre de préfaciers de dictionnaires du XVIII^e et du XIX^e siècles; ceux-ci étaient en effet enclins à rendre crédit aux travaux de leurs devanciers et à confesser sans détours s'en être inspirés⁶². Le rappel de l'œuvre académique constituait d'ailleurs, à l'époque, un passage presque obligé pour la plupart des préfaciers, sans compter que la mention du *Dictionnaire de l'Académie française* figurait également dans nombre de titres d'autres dictionnaires, ce qui fait dire à Laurent Bray (1990 : 1803) que « l'influence de la Compagnie s'exerce alors plus par le biais de tous ces vocabulaires, de tous ces abrégés, que par ses productions mêmes »⁶³.

Certains lexicographes rendent compte de cette filiation. Ainsi, on peut lire dans l'« Avertissement » du *Nouveau dictionnaire portatif* :

L'ouvrage que je présente au Public a pour première base l'*Abrégé du grand Dictionnaire de Richelet*, publié par Wailly en 1790, et dont le succès a prouvé d'une manière non équivoque le mérite et l'utilité. [...] [P]endant tout le cours de mon travail j'ai eu sans cesse sous les yeux le *Dictionnaire de l'Académie*,

⁶² Dans certains cas, l'auteur du dictionnaire témoigne de ses sources d'inspiration dans le titre même de son ouvrage. Citons en exemple le *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française composé sur la dernière édition de l'Abrégé de Richelet par Wailly, entièrement refondue d'après le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, etc. le Dictionnaire [sic] Critique de la Langue Française par Féraud, le Dictionnaire de Grammaire et de Littérature dans l'Encyclopédie Méthodique, etc. [...]*, de Claude Marie Gattel, et le *Nouveau dictionnaire de la langue française rédigé sur le plan du dictionnaire anglais de Johnson [...] de Noël et Chapsal* (1826).

⁶³ Il est vrai que de nombreux abrégés ou vocabulaires ont été tirés du *Dictionnaire de l'Académie française*. « L'Académie demeure [...] l'autorité par excellence des "abréviateurs" », explique Bernard Quemada (1967 : 220). Pour les auteurs de « diverses cacologies puristes destinées à la bonne société ou, à l'inverse, aux classes les plus populaires, le recours à l'Académie prend valeur d'absolu et représente la principale autorité alléguée ». Enfin, pour les auteurs d'ouvrages « qui embrassent une nomenclature étendue, elle figure en tête des sources citées ».

ceux de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Furetière*, etc.; que j'ai cherché sur-tout à fondre dans mon abrégé ce qu'il y a de plus substantiel et de plus utile dans le *Dictionnaire* [sic] *critique de la langue Française* par *Féraud*. [...] [...]

J'ai puisé des secours non moins importants dans le *Dictionnaire de Grammaire et de Littérature*, qui fait partie de l'Encyclopédie méthodique. Wailly, dans son abrégé de Richelet, avoit inséré un petit nombre de synonymes extraits de ceux de Girard. Cette idée m'a paru utile, je l'ai suivie et étendue; et pour la remplir avec plus d'intérêt, je ne me suis pas borné aux synonymes de Girard, j'ai mis également à contribution Beauzée, Roubaud, d'Alembert, l'Encyclopédie, etc. (« Avertissement » 1797 : I-II)

Louis Dochez affirme pour sa part avoir « compulsé tous les lexiques, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à nos jours » et avoir « profité des travaux publiés sur notre vieille langue par des linguistes éminents » (Dochez 1860 : 6). Enfin, Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter consacrent le dernier paragraphe de l'« Introduction » du *Dictionnaire général* à l'énumération des multiples sources, dictionnaires ou autres, auxquelles ils ont puisé :

Il nous reste à dire, en terminant, tout ce que nous devons aux précieux travaux de nos devanciers : au *Glossaire* de Du Cange; au *Dictionnaire historique* de La Curne de Sainte-Palaye; à celui de Godefroy [...]; aux *Dictionnaires* anciens de Cotgrave, de Nicot, de Furetière, de Richelet, de la Société de Trévoux, etc.; aux *Dictionnaires* plus modernes de Bescherelle, de Laveaux, de Dupiney de Vorepierre, etc.; à la vaste *Encyclopédie* de Larousse; aux diverses éditions du *Dictionnaire* de l'Académie [...]; aux lexiques qui accompagnent les éditions savantes de nos auteurs, particulièrement à ceux des *Grands Écrivains de la France*, publiés sous la direction de M. Régnier; au recueil de *Matériaux pour servir à l'histoire du français*, publié par M. Delboulle; aux documents inédits que MM. Godefroy, Delboulle et Schöne ont bien voulu mettre à notre disposition; aux premières livraisons du *Dictionnaire historique* de l'Académie française, vaste répertoire d'exemples, où nous avons puisé; enfin, et surtout, au *Dictionnaire* de Littré [...] (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : XXIII-XXIV).

En révélant s'être appuyés sur des ouvrages reconnus et salués, les lexicographes d'alors assoyaient leur crédibilité et donnaient à leur dictionnaire une valeur indéniable aux yeux du public et de la communauté scientifique. « Du milieu du XVIII^e siècle aux premières décennies du XIX^e, il sera tenu pour publicitaire [...] de citer avec ostentation

les sources de ses “emprunts” à la manière de cautions, de garants d’autant plus valorisants qu’ils font autorité dans le domaine », écrit Bernard Quemada (1981 : 337). On comprend cependant que des témoignages de ce genre ne soient plus de mise dans les discours de présentation rédigés à une époque où « [l]e monde des dictionnaires est [...] un univers de batailles non seulement linguistiques mais économiques » (Boulangier 1986 : 6). Mêmes s’ils ont toujours des maîtres à penser, les lexicographes contemporains en dévoilent rarement l’identité. « While early lexicographers, if sometimes grudgingly, acknowledged their sources, their twentieth-century successors are often less open », fait remarquer Jonathon Green (1996 : 22) à ce propos.

Paul Robert et Alain Rey se distinguent toutefois de leurs homologues sur ce plan. Dans l’« Introduction » du premier volume du *Dictionnaire alphabétique et analogique*, Paul Robert prend soin de nommer les ouvrages dans lesquels il a puisé des données présentées dans les articles de son grand dictionnaire.

Un dictionnaire doit toujours beaucoup à ceux qui l’ont précédé [...]. Le principal de mon effort s’est appliqué au classement des idées et au dépouillement des auteurs [...]. Pour le reste, j’ai dû emprunter aux dictionnaires généraux et spéciaux, sous peine de reculer indéfiniment l’achèvement. Faute de les citer tous, je mentionnerai ceux auxquels je dois le plus.

Ce sont :

pour l’*étymologie* : les dictionnaires de W. v. Wartburg, O. Bloch et W. v. Wartburg, Albert Dauzat, L. Clédat, H. Stappers, Hatzfeld et Darmesteter;
 pour la *nomenclature*, le *classement des sens*, les *définitions*, les dictionnaires généraux de Littré, de Hatzfeld et Darmesteter, de Larousse et, plus particulièrement, la huitième édition du *Dictionnaire de l’Académie française*, les dictionnaires de H. Bauche pour le langage populaire, de Lalande pour la philosophie, de M. Garnier et V. et J. Delamare pour la médecine, de R. Gruss pour la marine, de Louis Réau pour l’art et l’archéologie, le Larousse de l’Industrie et des Arts et Métiers, le Larousse Commercial, l’Omnium agricole publié sous la direction de Henri Sagnier, les ouvrages de Gaston Bonnier pour la botanique, de Rémy Perrier pour une grande part de la zoologie, de A. Ménégaux pour les oiseaux, de Louis Roule pour les poissons, etc...
 pour les *associations d’idées*, en plus des ouvrages signalés plus haut, j’ai eu fréquemment recours au vieux *Dictionnaire des synonymes* de B. Lafaye, paru en

1858, ainsi qu'au récent *Dictionnaire des synonymes* de René Bailly (Larousse, 1946). [...]

Parmi les ouvrages qui ont guidé ma voie, je n'aurai garde d'oublier *La pensée et la langue* de Ferdinand Brunot (Masson, 2^e édition, 1926) dont la lecture, entreprise au cours de mes travaux, m'encouragea vivement à la persévérance (Robert 1965a : VI-VII).

Alain Rey justifie pour sa part, dans une note en bas de page, la provenance des quelque 50 000 mots de la nomenclature de la première édition du *Petit Robert* :

Ce sont d'abord les 1 063 mots du « **Français fondamental** », les plus courants de notre langue, repris parmi les 3 000 termes du *Dictionnaire élémentaire* de G. Gougenheim, et les 2 000 des listes de fréquence de *Van der Beke*, pour la langue écrite. S'y ajoutent plus de 15 000 termes longuement décrits dans le *Robert*, qui, avec les précédents, correspondent à peu près à la nomenclature de l'*Académie française* (quelques dizaines de mots inusités ont été supprimés). Enfin, nous avons choisi plus de 30 000 termes techniques ou scientifiques, d'après leur intérêt conceptuel ou linguistique (Rey 1967 : X).

Les discours de présentation des autres répertoires contemporains examinés occultent le processus de filiation des dictionnaires. Sidney I. Landau (1989 : 172) observe à ce propos : « [f]or marketing reasons, every dictionary is represented as being unaffected by every other. Nothing could be further from the truth. » L'utilisateur non averti aura donc l'impression que le contenu du dictionnaire qu'il consulte est inédit, c'est-à-dire que l'information qu'il contient est essentiellement le fruit des réflexions et du travail de l'équipe de rédaction qui a contribué à sa réalisation. Ce qui, évidemment, ne correspond pas à la réalité du travail lexicographique.

En fait, outre les extraits que nous venons de citer, les seules mentions similaires relevées dans des dictionnaires publiés au XX^e siècle ont trait à l'origine des données étymologiques. Les sources dictionnaires d'où proviennent les étymologies et les datations présentées dans les articles sont en effet indiquées dans les discours de

présentation de certains ouvrages⁶⁴. C'est le cas, par exemple, dans le *Dictionnaire du français vivant* :

Nous avons donné une indication étymologique pour chaque mot, à l'exception de ceux pour lesquels rien n'a pu être trouvé de rigoureusement valable. Nous nous sommes référés au *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Oscar Bloch et W. von Wartburg (5^e édition), au *Nouveau Dictionnaire étymologique et historique* de Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterand (2^e édition) et [...] à l'*Etymologisches Wörterbuch der Französischen Sprache* de Ernst Gamillscheg. En outre, des indications proviennent du *Grand Larousse Encyclopédique* et du *Grand Robert*. Enfin, disons que, tout au long de l'élaboration de notre ouvrage, des spécialistes ont été fréquemment consultés et que des vérifications ont été faites à l'aide du *Dictionnaire étymologique de la langue latine* de A. Ernout et A. Meillet (4^e édition) (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : IX).

Dans le *Grand Larousse de la langue française*, on explique que l'ouvrage « contient peu d'étymologies nouvelles » et que l'on a repris les étymologies du *Französisches etymologisches Wörterbuch* (FEW) de W. von Wartburg, celles de la dernière édition du *Dictionnaire étymologique* de Bloch et Wartburg, ou celles du *Nouveau dictionnaire étymologique* de Dauzat, Dubois et Mitterand (Lerond 1971 : VII).

Comme on peut le constater, la plupart des ouvrages dont il est fait mention dans les deux derniers extraits cités appartient à la catégorie des dictionnaires étymologiques, et ils n'entrent donc pas en concurrence avec les dictionnaires de langue monolingues dans lesquels figurent les discours de présentation étudiés. C'est dire que la mention de ces sources, plutôt que de nuire à l'ouvrage en cause, représente au contraire un gage de fiabilité des données historiques et reflète un souci d'exactitude et de précision de la part de l'équipe de rédaction. Le recours à des dictionnaires

⁶⁴ Elles peuvent l'être également dans la bibliographie du dictionnaire, si bibliographie il y a.

spécialisés semble ici tout à fait justifié aux yeux des préfaciers, et justifiable devant l'utilisateur. Par contre, le fait de taire les sources plus générales ayant été consultées, entre autres les dictionnaires concurrents, laisse poindre les desideratas commerciaux qui font partie du quotidien du lexicographe.

5.3.3 Principaux collaborateurs

L'élaboration d'un dictionnaire de langue est rarement l'œuvre d'un seul auteur, ce dont témoignent les listes de collaborateurs que l'on trouve dans la plupart des dictionnaires contemporains. Il semble que, jusqu'au milieu du XX^e siècle, on énumérait parfois directement dans le discours de présentation les noms des principaux collaborateurs, mentionnant au passage la nature de leur contribution. Pierre Richelet, par exemple, déclare : « [j]'ai [...] tiré pour mon travail beaucoup de lumières du judicieux Monsieur *Patru* [...]. Il m'a éclairci mes doutes avec une bonté singulière, & c'est par ses avis que j'ai rendu mon travail plus supportable » (« Avertissement » 1680 : s. p.). De son côté, Émile Littré rend longuement hommage aux personnes l'ayant aidé à mener à bien son projet :

Ce long travail, bien long surtout pour un homme qui est entré dans la vieillesse, ne s'est pas fait sans secours et sans aide. Plusieurs personnes ont dépouillé pour moi les auteurs, recueilli les exemples [...], compulsé des dictionnaires, préparé des matériaux. Je nommerai M. Braut; M. Huré, aujourd'hui maître de pension; M. Pommier, aujourd'hui professeur de littérature à Saint-Petersbourg; M. Peyronnet, employé au ministère des finances; surtout M. Leblais, professeur de mathématiques, qui a le plus et le plus longtemps travaillé pour moi et a été mon compagnon le plus assidu. [...]

Dans le temps où j'amassais mes provisions, M. Humbert, de Genève, [...] me remit une riche collection d'exemples [...].

Quand, après quinze ans d'un travail non interrompu, il fallut songer à l'impression, il fallut aussi songer à une nouvelle série de collaborateurs. [...]

C'est dans cette laborieuse opération que je suis d'abord et principalement aidé par M. Beaujean, professeur de l'Université; il y est mon associé; il revoit la première et la dernière épreuve de chaque feuille. [...]

Puis vient le secours de M. Sommer, issu de l'École normale et bien connu par plusieurs publications, et de M. B. Jullien, auteur d'ouvrages estimés de grammaire et de belles-lettres. Tous les deux mettent au service du dictionnaire leurs lectures, leur expérience, leur savoir [...].

J'ai eu quelques auxiliaires bénévoles. Je citerai M. Laurent-Pichat, nom cher aux lettres; il a bien voulu me communiquer d'utiles remarques. Je citerai aussi M. Deroisin, avocat, l'un de mes jeunes amis; lui m'a fourni des indications surtout en ce qui concerne les termes de droit et d'économie politique (« Préface » 1863 : XXXVIII-XXXIX).

Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890 : XXIV) soulignent aussi l'apport d'un certain nombre de personnes dans l'« Introduction » du *Dictionnaire général*, entre autres, celui de « M. Gréard, de l'Académie française, de M. Baudrillart, de l'Académie des sciences morales, et de M. Marguerin, directeur de l'école Turgot », qui ont assuré une partie de la révision du travail, ainsi que de « M. Godefroy, M. Schöne et plusieurs professeurs de l'Université, MM. Delboulle, Pellissier et Vauthier », qui ont participé au « long travail de la vérification des exemples et de la correction des épreuves ». Ils remercient en outre leur imprimeur, M. Jules Bardoux, « qui a fait œuvre de lettré dans la révision définitive » de l'ouvrage, ainsi que Gaston Paris pour « l'intérêt qu'il n'a cessé de prendre à notre œuvre et de l'obligeance avec laquelle il a toujours mis à notre service la sûreté de son jugement, l'étendue et la précision de sa science ».

De son côté, Paul Robert exprime personnellement sa gratitude aux personnes l'ayant aidé et appuyé dans sa tâche dans pratiquement chacun des textes qui constituent le discours de présentation du *Dictionnaire alphabétique et analogique*. Les noms d'une dizaine de personnes sont ainsi mentionnés dans l'« Introduction » et la « Postface » du premier volume. Dans la « Préface » du quatrième volume (Robert 1963 : s. p.), il avoue que, « [a]u travail solitaire des débuts s'est substitué [...] un travail d'équipe » et fait état des contributions de Georges Chetcuti, d'Henri Cottez, de Robert Le Bidois et d'Alain

Rey. Enfin, il souligne l'appui d'une dizaine de personnes dans la « Préface » du sixième volume de son dictionnaire.

5.4 La réception du dictionnaire

Comme le signale Bernard Quemada (1998b : 325), les préfaces de dictionnaires servent parfois à préparer la réception de l'ouvrage. Dans cet esprit, certains dictionnaristes prennent soin d'essayer à l'avance les critiques qui pourraient être formulées à l'endroit de leur recueil. Le *Dictionnaire Critique* constitue un exemple des plus éloquents : la dernière section de la « Préface » du premier tome s'intitule « Réponse à quelques objections », ce qui en dit long sur les propos qu'y tient l'auteur. Ce dernier explique qu'il lui reste « à répondre à quelques *Objections* et à quelques *Critiques*, que nous avons déjà essayées depuis la distribution du Prospectus; et à prévenir en partie celles que nous ne manquerons pas d'essayer dans la suite » (« Préface » 1787 : XII), ce qu'il fait dans les trois dernières pages de ladite « Préface ». En guise de conclusion à celle-ci, il ajoute :

Voilà tout ce que j'avais à dire pour le moment. Si après la publication du premier Volume, on m'honore de quelque aître Critique, ou l'on me demande quelque aître éclaircissement, qui en vaille la peine, j'y satisferai dans un Avertissement, qui sera placé au commencement du Second Tome (« Préface » 1787 : XV).

Chose promise, chose due. Le second tome du *Dictionnaire Critique* est effectivement précédé d'un « Avertissement » de neuf pages, véritable plaidoyer en faveur des principes mis de l'avant dans le dictionnaire, notamment en regard de l'orthographe. De même, l'« Errata raisonné » de dix pages qui introduit le troisième tome constitue une

réponse aux critiques essuyées, ce qui est clairement énoncé dès le premier paragraphe du texte :

Nous nomons cet Avertissement ERRATA, parce que, dans l'opinion de quelques critiques, les articles, qui y sont mentionés, seraient autant de faûtes à corriger; et nous l'apelons ERRATA RAISONÉ, parce que nous discutons leurs remarques, et nous donons les *raisons*, pour lesquelles nous n'y adhérons pas (« Errata raisoné » 1787 : III).

D'autres préfaciers demandent aux usagers d'excuser — parfois même de signaler à l'éditeur — les inexactitudes, les erreurs ou les oublis qui auraient pu se glisser dans l'ouvrage. Les propos que tient Pierre Bayle à la fin de la « Preface » du *Dictionnaire Universel* vont dans ce sens :

Pour conclusion on avertit le public, qu'on est bien éloigné de croire qu'il ne manque rien à cet Ouvrage. Un Dictionnaire est un de ces livres qui peuvent être améliorés à l'infini; & quoy qu'on ne les gâte que trop souvent dans les dernières Editions, il faut pourtant convenir, qu'en general la première n'est qu'une ébauche en comparaison de celles qui la suivent [...]. En disant cela, on ne veut pas dire qu'un coup d'essay tel que celui-ci fait dans un siècle si savant, & limé plusieurs années, ne surpasse les dernières Editions de plusieurs autres Dictionnaires. On veut seulement avouer, qu'il peut devenir meilleur : & c'est pourquoy le Sieur Reinier Leers, à qui le public est redevable de l'impression de ce livre, prie ceux qui y trouveront quelque chose ou à corriger, ou à ajouter, de le luy faire tenir, afin que si le débit des Exemplaires le fait songer à une nouvelle Edition, elle puisse être plus parfaite, par le soin que prendront des personnes intelligentes de mettre chaque chose à sa place, & de luy fournir leurs observations particulieres : de quoy ils luy ont déjà donné leur parole. Ceux qui souaitteront qu'on leur fasse honneur des Avis & des Memoires qu'on tiendra d'eux, seront servis selon leur envie (« Preface » 1690 : s. p.).

De son côté, Émile Littré explique qu'il lui a fallu, pour réaliser son projet, « rassembler des matériaux, puis les classer, les interpréter, les discuter, les employer ». Il ajoute : « [j]e n'ai certainement suffi ni à les réunir tous ni à tous les éclaircir; et déjà des trouvailles que je rencontre ou qu'on me signale m'apprennent que des choses d'un véritable intérêt m'ont échappé ». Plus loin, il sollicite la clémence des utilisateurs à

l'endroit de son dictionnaire. « [J]e n'ai besoin d'aucune modestie pour demander l'indulgence à l'égard des omissions et des erreurs », écrit-il notamment (« Préface » 1863 : XXXVIII). De même, Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890 : XXIII) reconnaissent que le plan qu'ils s'étaient imposé les a forcés « plus d'une fois à prendre parti dans des cas douteux, à établir des classements incertains, là où l'étymologie était incertaine », et que certains lecteurs trouveront sans doute qu'ils ont parfois été téméraires dans leurs décisions. « Nous ne dissimulons donc nullement l'imperfection de notre œuvre; notre seule espérance a été de nous approcher du but autant que pouvait le permettre l'état actuel des connaissances philologiques », concluent-ils.

Enfin, certains préfaciers vont jusqu'à dépeindre l'attitude avec laquelle ils souhaitent voir leur dictionnaire accueilli par le public. « Tous ces avantages réunis nous permettent d'espérer que le succès couronnera nos efforts, et que le public accueillera avec bienveillance un livre qui sera d'une utilité réelle, et qui manquait incontestablement à toutes les classes de la société », peut-on lire à la fin de la « Préface » du *Dictionnaire classique* (« Préface » 1880 : II).

5.5 Conclusion

Dans le présent chapitre, nous nous sommes intéressée aux considérations métadictionnaires exprimées par les préfaciers de dictionnaires non institutionnels, et nous avons vu que celles-ci s'articulent autour de quatre grands thèmes : le public visé, le contenu du dictionnaire, le processus d'élaboration et la réception du dictionnaire. Le tableau 4 donne une vue d'ensemble des thèmes métadictionnaires abordés dans les discours de présentation étudiés.

Tableau 4. Principaux thèmes métadictionnaires abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

CONSIDÉRATIONS MÉTADICIONNAIRIQUES	Public visé
	Contenu du dictionnaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Macrostructure ▪ Microstructure ▪ Textes péri-dictionnaires autres que le discours de présentation ▪ Principes orthographiques adoptés ▪ Innovations proposées
	Processus d'élaboration du dictionnaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ampleur de la tâche à accomplir et difficultés qui en découlent ▪ Sources d'inspiration ▪ Principaux collaborateurs
	Réception du dictionnaire

Premièrement, nous avons pu constater que bon nombre de discours de présentation comportent des références explicites au public visé. Toutefois, l'importance accordée à ce thème s'est intensifiée au fil des siècles : de discrètes qu'elles étaient dans les discours de présentation des dictionnaires du XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, les allusions au destinataire deviennent, dans les dictionnaires du XX^e siècle, des explications détaillées et complètes et donnent parfois lieu à de très longs développements. Des facteurs tels que la diffusion accrue du dictionnaire au sein de la population et la forte concurrence qui caractérise le marché du dictionnaire français depuis le milieu des années 1900 ont été évoqués pour expliquer le changement d'attitude de la part des lexicographes.

Deuxièmement, nous avons montré que la description des contenus macrostructurel et microstructurel du dictionnaire est au cœur des propos

métadictionnaires des préfaciers. Ces derniers justifient les choix faits lors de l'établissement de la nomenclature et exposent ainsi leurs vues sur le traitement de différentes catégories d'unités lexicales : archaïsmes, mots vieillis, mots vulgaires, néologismes, etc. Dans les discours de présentation d'ouvrages parus au XX^e siècle, on s'attache également à fournir des indications quantitatives sur la nomenclature; les propos des dictionnaristes se teintent alors d'intonations commerciales. Par ailleurs, les éléments de la microstructure donnent lieu également à des descriptions plus ou moins étoffées. Prononciation, données historiques, définitions, exemples et informations de nature grammaticale comptent en effet parmi les sujets abordés par les auteurs de discours de présentation. De même, dans les répertoires qui comportent des textes périodictionnaires autres que le discours de présentation, il n'est pas rare de trouver dans la préface des justifications quant à l'inclusion de tels textes. Toujours en regard du contenu du dictionnaire, nous avons observé que les préfaciers de dictionnaires anciens exposent généralement les principes orthographiques mis de l'avant dans leurs ouvrages et prennent soin, dans bien des cas, de se positionner par rapport à l'orthographe prônée par l'Académie française dans son dictionnaire. De nos jours, le thème de l'orthographe n'est pratiquement plus présent dans les discours de présentation de répertoires non institutionnels. Enfin, les auteurs de discours de présentation se plaisent à décrire, parfois avec force détails, les particularités de leurs dictionnaires et les innovations qui font que leurs ouvrages se distinguent de ceux des devanciers ou des concurrents. Ils adoptent alors un ton qui se veut plus persuasif qu'informatif.

Troisièmement, les préfaciers traitent à l'occasion du processus d'élaboration du dictionnaire, faisant allusion à la somme de travail investie dans l'entreprise ou à

certaines difficultés particulières auxquelles ils ont dû faire face. Dans les discours de présentation des dictionnaires du XVII^e et du XVIII^e siècles, on fait par ailleurs mention des sources consultées, ce qui met en lumière le phénomène de filiation des dictionnaires et éclaire en outre l'usager sur les méthodes de travail adoptées par les lexicographes. Toutefois, on peut penser que ce n'est pas tant pour renseigner l'usager sur les principes et méthodes de la lexicographie que les préfaciers font état des sources consultées, mais plutôt pour asseoir la crédibilité de leurs ouvrages. En effet, en reconnaissant s'être inspirés de dictionnaires reconnus et salués — le *Dictionnaire de l'Académie française* figure au nombre des sources les plus fréquemment évoquées —, les lexicographes rassurent le public sur la valeur de leurs ouvrages. Enfin, les propos tenus par certains préfaciers illustrent clairement le fait qu'une entreprise lexicographique est rarement l'œuvre d'une seule personne. De nos jours, les noms des collaborateurs sont le plus souvent mentionnés sous forme de liste présentée en début d'ouvrage. Dans les ouvrages publiés avant 1950, cette information était le plus souvent intégrée au discours de présentation.

Quatrièmement, et en dernier lieu, nous avons constaté, à l'instar de Bernard Quemada (1998b : 325), que les discours de présentation servent à l'occasion à préparer la réception du dictionnaire. Ainsi, certains lexicographes, anticipant les critiques qui pourraient être formulées, signalent les lacunes de leurs ouvrages ou justifient les décisions qui pourraient être blâmées.

Chapitre 6

Considérations métalexigraphiques

Métadictionnaire dans son essence, le discours de présentation aborde néanmoins des questions d'ordre plus général, entre autres de l'ordre du discours métalexigraphique⁶⁵. Selon Franz Josef Hausmann (1989a : 216), les préfaces constituent des sources d'information d'une grande importance pour l'histoire de la métalexigraphie, et ce, malgré le fait que « leur contenu métalexigraphique reste souvent à découvrir et à décrire de façon systématique ». Les observations métalexigraphiques des préfaciers de dictionnaires sont centrées sur deux grands thèmes : l'activité lexicographique et l'histoire de la lexicographie française.

6.1 L'activité lexicographique

À l'occasion, les discours de présentation recèlent des réflexions sur la lexicographie en tant que pratique, sur le dictionnaire en tant qu'ouvrage de référence, et sur le rôle de « secrétaire de l'usage » (« Discours préliminaire » 1820 : 1) dévolu au lexicographe. De plus, ils proposent parfois des explications relatives à certains concepts clés du domaine, par exemple, la définition, les notions de « dictionnaire de

⁶⁵ Soulignons que Danielle Corbin et Pierre Corbin (1980) ainsi que Pierre Corbin (1989a) utilisent le terme *discours métalexigraphique* pour dénommer les textes « figurant dans les dictionnaires extérieurement au texte lexicographique proprement dit, qui exposent les principes et les conventions adoptés par les lexicographes : préfaces (et textes assimilés) et tables d'abréviations » (Pierre Corbin 1989a : 673). Franz Josef Hausmann (1989a) considère aussi la préface de dictionnaire comme un écrit métalexigraphique. En ce qui nous concerne, nous établissons une distinction entre *discours métadictionnaire* et *discours métalexigraphique*, et nous employons l'adjectif *métalexigraphique* pour qualifier les textes ou segments de textes qui traitent des principes et méthodes de la lexicographie.

langue » et de « dictionnaire encyclopédique », etc. Selon Franz Josef Hausmann (1989a : 221), « la théorie de la lexicographie est un des sujets privilégiés des préfaces ».

6.1.1 Difficultés inhérentes à l'activité lexicographique

Nous avons vu précédemment que les dictionnaristes font à l'occasion état, dans leurs écrits préfaciels, de difficultés particulières qui se sont présentées lors de l'élaboration de leur répertoire. Ces difficultés sont alors décrites dans le contexte d'un dictionnaire particulier. Il arrive également que l'on signale de telles difficultés en des termes métalexigraphiques, c'est-à-dire sans faire référence à un ouvrage précis. On fait alors état de « problèmes techniques » (Hausmann 1989a : 221) susceptibles de se poser à tout lexicographe. Entre autres problèmes décrits, mentionnons l'établissement de la nomenclature, qui représente non seulement une étape primordiale dans le processus d'élaboration de l'ouvrage, mais également l'une des plus laborieuses, qui peut difficilement s'appuyer sur des critères bien définis et, surtout, objectifs. Le sujet est abordé dans la « Préface » du *Littre* :

C'est en essayant de dresser le catalogue des mots que l'on reconnaît bien vite qu'une langue vivante est un domaine flottant qu'il est impossible de limiter avec précision. De tous les côtés on aperçoit des actions qui, soit qu'elles détruisent, soit qu'elles construisent, entament le langage traditionnel et le font varier.

Des mots tombent en désuétude; mais, dans plus d'un cas, il est difficile de dire si tel mot doit définitivement être rayé de la langue vivante, et rangé parmi les termes vieillis dont l'usage est entièrement abandonné et qu'on ne comprend même plus. En effet, il faut bien se garder de ce jugement dédaigneux de l'oreille qui repousse tout d'abord un terme inaccoutumé et le rejette parmi les archaïsmes et, suivant l'expression méprisante de nos pères, parmi le langage gothique ou gaulois. Pour se guérir de ce dédain précipité, il faut se représenter que chacun de nous, même ceux dont la lecture est le plus étendue, ne possède jamais qu'une portion de la langue effective. Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps (« Préface » 1863 : VI).

Le passage ci-dessus témoigne de la subjectivité menaçante qui guette le lexicographe au détour de ses décisions. Émile Littré insiste de plus sur le caractère mouvant de la langue qui, à lui seul, rend impossible la recension complète du lexique dans un dictionnaire de langue. Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890 : VIII) tiennent des propos similaires, déclarant d'emblée que « [l]a nomenclature d'un dictionnaire est délicate à établir » et que deux attitudes sont observables chez les lexicographes. Certains « l'étendent outre mesure et acceptent tous les mots sans contrôle, quelle qu'en soit la nature ou la provenance », alors que d'autres « tendent à la restreindre et proscrivent sévèrement les mots anciens comme surannés, les néologismes comme des innovations téméraires, les mots populaires comme entachés de vulgarité ».

Émile Littré mentionne aussi la définition au nombre « des grandes difficultés de la lexicographie ». « Quand on fait un dictionnaire d'une langue morte ou d'une langue étrangère, explique-t-il, la traduction sert de définition; mais, quand il faut expliquer un mot par d'autres mots de la même langue, on est exposé à tomber dans une sorte de cercle vicieux ou explication du même par le même » (« Préface » 1863 : XIX). Alain Rey (1984c : XXVI) souligne pour sa part les difficultés liées à l'orthographe « capricieuse » du français et aux nombreuses variantes et irrégularités qui en découlent, qui viennent compliquer la tâche du lexicographe du fait qu'une hiérarchie doit alors être établie pour rendre compte des différentes graphies d'un mot. Quant aux auteurs du *Dictionnaire général*, ils déplorent la rareté de matériaux historiques qui permettraient de suivre toutes les étapes de l'évolution de la langue française et de reconstituer fidèlement cette évolution dans la rubrique étymologique du dictionnaire (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : XVIII).

6.1.2 *Rôle et utilité du dictionnaire*

L'utilité du dictionnaire de langue et le rôle que celui-ci remplit ou devrait remplir auprès des usagers figurent au nombre des questions évoquées dans certains passages de discours de présentation. Pour Pierre Bayle, préfacier du *Dictionnaire Universel*, l'utilité des dictionnaires ne fait pas de doute; « [l]e public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grand services, ni plus promptement, ni à plus de gens que ceux-là », écrit-il (« Preface » 1690 : s.p.). Cette « favorable disposition du public » envers les dictionnaires serait mesurable, entre autres, au grand nombre de « Dictionnaires ou reimprimez, ou composez depuis quinze ou vingt ans, dont la plus-part ont été, & sont encore d'un debit extraordinaire », ainsi qu'aux fréquentes réimpressions de certains ouvrages. Trois siècles plus tard, le public semble toujours tenir le dictionnaire en haute estime :

Chacun sait que certains ouvrages de référence doivent nécessairement figurer dans un bibliothèque personnelle ou familiale. Parmi ces ouvrages, aucun n'est plus utile qu'un bon dictionnaire de la langue française. De nos jours, l'homme qui veut se cultiver en complétant et en dépassant l'enseignement donné par l'école et l'université ne saurait se priver d'un tel livre. Plus encore qu'une encyclopédie, un dictionnaire est l'instrument primordial du travail intellectuel, puisqu'il n'est pas de pensée rigoureuse sans vocabulaire précis (Girodet 1976 : 9).

Citons également un extrait du « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française*, qui contient un long commentaire sur le rôle du dictionnaire de langue :

Un Dictionnaire de langue vivante doit offrir, 1°. le recueil complet des mots dont l'usage est généralement établi chez la nation qui la parle; 2°. la signification qu'on attache à ces mots, soit dans le discours soit dans les écrits; 3°. les variations et les modifications qu'éprouve cette signification, ou par l'analogie

qui la développe et la multiplie, ou par les métaphores et les figures qui la transportent à des objets nouveaux, ou par des circonstances qui lui prêtent des nuances qu'il est souvent plus aisé de sentir que d'exprimer.

A cette tâche s'en joint une autre non moins importante : celle d'indiquer l'usage que l'on fait de ces mots, considérés sous chacun de ces rapports; d'en régler le choix; de faire connaître les changemens qu'ils subissent dans leurs divers accidens; de marquer les places qu'on leur assigne dans la contexture des phrases, selon les vues de l'énonciation et les besoins variés de l'expression; enfin, de faire sentir les effets qui résultent de leurs rapprochemens, de leurs combinaisons avec d'autres mots, et les nuances qu'ils peuvent leur prêter ou en recevoir.

Si telles sont les principales qualités qu'on a droit d'exiger dans un bon Dictionnaire de langue, on conviendra aisément qu'un ouvrage de cette nature, si peu apprécié dans l'opinion commune, est un des plus difficiles et en même temps des plus utiles que puisse produire la littérature; on sentira même qu'il est impossible, soit à un seul homme, soit à une société de littérateurs, quelque nombreuse et quelque éclairée qu'elle puisse être, d'atteindre complètement le but (« Discours préliminaire » 1820 : 1).

Alain Rey (1967 : XVII) explique pour sa part qu'un dictionnaire « n'est pas un magnétophone qui se contente d'enregistrer » et que son rôle est double : « il consiste à retenir et à classer les emplois les plus fréquents, sans la connaissance desquels il serait impossible de comprendre et de se faire comprendre, et à présenter parmi ceux-ci des exemples qui puissent servir de *modèles* (ce que dit le mot exemple). »

6.1.3 Rôle du lexicographe

À l'occasion, c'est plutôt (ou aussi) sur le rôle du lexicographe que se prononcent les auteurs de discours de présentation. Par exemple, en plus du long passage consacré au rôle du dictionnaire de langue, le « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française* contient une réflexion intéressante sur l'attitude que devrait adopter le lexicographe lors de la sélection des mots à traiter dans son ouvrage :

Le lexicographe ne doit ni proposer, ni inventer des mots et des acceptions nouvelles. Secrétaire de l'usage, il doit s'attacher à le bien connaître, à le suivre dans sa marche et ses variations, à en retracer tous les mouvemens. S'il se borne au langage de la conversation, et néglige celui des bons écrivains, il sera

nécessairement sec et incomplet; s'il admet de préférence le langage de la frivolité, et repousse celui de la raison sérieuse et de l'industrie utile, on n'y reconnaîtra point la langue de la nation, mais seulement le langage de quelques classes particulières. Il faut qu'il recueille dans toutes les classes, dans tous les arts, dans toutes les industries, tout ce qui est approuvé par la raison, par le goût, par l'utilité, tout ce qui rentre dans les règles générales du langage (« Discours préliminaire » 1820 : I).

Alain Rey (1984c : XXI) y va pour sa part d'une réflexion sur l'attitude du lexicographe vis-à-vis de ses devanciers, expliquant que, « [q]uel que soit son effort pour constituer une documentation importante et originale, le lexicographe doit rester modeste, ne jamais négliger les travaux antérieurs — ou parallèles — et reconnaître l'importance des recherches accomplies avant lui ».

6.1.4 Explication de concepts de base du domaine

Les propos tenus par les auteurs de discours de présentation prennent à l'occasion une saveur résolument didactique lorsque, par exemple, ils s'emploient à expliciter et à définir le sens de certains termes du domaine de la lexicographie.

Le concept de « définition » donne ainsi lieu à des remarques plus ou moins étoffées. On explique dans la « Préface » du *Lexis* que « [l]a définition est la traduction, sous une forme concise mais explicite, de tous les traits sémantiques contenus dans le mot » (« Préface » 1975 : XI). Dans le discours de présentation de la première édition du *Petit Robert*, un long passage est consacré à ce thème. On précise d'abord la nature de la définition, « phrase courte destinée à recouvrir exactement et à suggérer ce qu'on appelle le *sens*, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs d'emploi d'une suite de son, de lettres, qu'il s'agisse d'un “mot” ou d'une expression ». Puis, on énumère certaines qualités de la définition :

Une bonne définition doit correspondre, selon la formule consacrée, à *tout le défini* (tout ce qu'on appelle *fonte* est un « alliage de fer et de carbone ») ; *et seulement au défini* (tous les « alliages de fer et de carbone obtenus de telle et telle façon » sont appelés *fonte*).

Non seulement une définition doit être correcte et exacte, mais elle a pour fonction d'éclairer le défini : la notion que recouvre un mot inconnu du lecteur doit être révélée par les termes même de sa définition. C'est aussi parce que la définition est explicative qu'elle est rédigée en langage clair et si possible élégant. Mais ces qualités de clarté et d'élégance doivent passer après l'exigence d'exactitude dans l'analyse (Rey 1967 : XVI).

L'exemple, autre élément clé de l'article du dictionnaire de langue, fait aussi l'objet d'explications dans certains discours de présentation. Alain Rey et Josette Rey-Debove exposent notamment dans la présentation du *Nouveau Petit Robert* en quoi l'exemple forgé se distingue de la citation. « L'exemple est une phrase ou une partie de phrase où figure l'entrée, qui est produite par le lexicographe (exemple forgé) ou empruntée à un auteur, avec mention de son nom, et dans les gros ouvrages comme le *Grand Robert*, avec la référence complète du texte (citation) » (Rey-Debove et Rey 1993 : XVII). Ils précisent par ailleurs que les deux catégories d'exemples remplissent des fonctions communes : « montrer le mot en action, sa place dans la phrase, sa morphologie [...], montrer que le sens du mot est bien compatible avec la définition ». Le thème de l'exemple est aussi traité dans la « Préface » du *Lexis*, mais de façon plus concise. On peut y lire que « [l]es exemples viennent compléter et illustrer la définition. Ils montrent comment le mot s'insère dans le discours » (« Préface » 1975 : XI).

6.2 Les origines et l'évolution de la lexicographie française

« L'historique des prédécesseurs occupe souvent une partie des préfaces », écrit Franz Josef Hausmann (1989a : 221). Effectivement, certains des discours de présentation examinés renferment des passages à saveur historique dans lesquels il est

question tant des origines de la lexicographie française que de l'évolution des dictionnaires français.

À titre d'exemple, nous pouvons citer le *Grand Robert*; Alain Rey consacre trois pages et demi du discours de présentation de l'ouvrage à « la tradition des dictionnaires de langue dans la culture française ». Les grands moments de la lexicographie française y sont relatés : le passage des thésaurus bilingues de la Renaissance, dans lesquels « l'objet à décrire est le grec [...] et le latin [...], alors que le moyen de description est le français », au *Thresor* de Nicot, premier dictionnaire dans lequel le français « prend la première place »; les circonstances entourant la parution des premiers véritables dictionnaires monolingues du français; le mouvement encyclopédiste du XVIII^e siècle, avec la parution de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert et des premiers dictionnaires de Trévoux; le mouvement de « prolifération des dictionnaires à partir du début du XIX^e siècle », de Boiste à Laveaux, en passant par Bescherelle; la parution des deux monuments dictionnairiques qu'ont été le *Littré* et le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse; puis enfin le « désert » lexicographique, qui s'est étendu de 1900 à 1950 environ, avant que ne soient publiés de grands dictionnaires tels que le *Dictionnaire alphabétique et analogique*, le *Grand Larousse de la langue française* et le *Trésor de la langue française*.

6.2.1 Origines et évolution d'un dictionnaire en particulier

Par ailleurs, nous avons pu observer dans certains ouvrages ayant été réédités que les discours de présentation des nouvelles éditions retraçaient parfois l'origine de l'ouvrage en question et faisaient état des innovations et changements apportés au fil des

rééditions. C'est le cas du *Petit Robert*, notamment. Dans le discours de présentation de l'édition de 1993, on relate l'accueil qui fut réservé à la première édition, parue en 1967 :

Il y a plus de 25 ans déjà, le *Petit Robert* faisait sa première apparition, aussitôt saluée par les commentaires de la presse et de ceux qui s'intéressaient à la langue française. [...]

Le *Petit Robert*, publié en 1967, suscita un vif intérêt chez les lecteurs qui, à côté du bon usage garanti par les grands auteurs, retrouvaient leur emploi quotidien du français dans ce qu'il avait de plus actuel et même de plus familier. Il n'est pas indifférent que ce dictionnaire soit sorti à la veille de 1968. Les lecteurs se sont reconnus dans le *Petit Robert* et ont reconnu leur époque; le dictionnaire devenait pour lors un ouvrage vivant, le trésor lexical de chacun, en même temps qu'il décrivait avec un soin scientifique ce que tout francophone souhaitait savoir sur les mots (Rey-Debove et Rey 1993 : IX).

Dans bien des cas, toutefois, on constate que le discours de présentation qui introduit la réédition d'un ouvrage est identique à celui qui se trouvait à l'origine dans la première édition de l'ouvrage. Il en est ainsi dans le *Dictionnaire général*; l'« Introduction » que l'on trouve dans la première édition, parue en 1890, est reproduite intégralement dans la réédition de 1964, par exemple. Même chose dans le *Lexis*; la « Préface » publiée dans la deuxième édition de l'ouvrage, qui date de 1979, est identique à celle que l'on trouve dans la première édition parue quatre ans plus tôt.

6.2.2 Critique des devanciers et/ou des concurrents

Dans de nombreux cas, c'est en procédant à un examen critique des ouvrages des devanciers et/ou des concurrents que les préfaciers évoquent la naissance et l'évolution des dictionnaires du français et mettent en perspective les pratiques des autres lexicographes. Il n'est pas rare, au XVIII^e et au XIX^e siècles, du moins, que les discours de présentation soient le lieu privilégié de critiques formulées à l'endroit de

dictionnaires antérieurs ou concurrents. Dans la « Préface » du premier tome de son dictionnaire, Jean-François Féraud énumère ainsi ce qu'il considère être des lacunes des principaux dictionnaires de son époque :

Le Dictionnaire de TRÉVOUX et le VOCABULAIRE FRANÇOIS ont plutôt pour objet la Nomenclature des Arts et des Sciences, commune à toutes les Langues, que les Règles de la Langue Française en particulier. Du moins, elles n'en sont pas l'objet principal, et l'on ne s'y est pas étudié à en discuter fort au long les principes. L'ACADÉMIE, dans son *Dictionnaire*, s'est abstenue de toute critique; et elle a presque toujours renvoyé aux Gramaires le détail des instructions. Comme Juge Souverain, elle prononce ses Arrêts, sans en énoncer les motifs : et ces arrêts sont les exemples qu'elle donne, ou le silence qu'elle garde. Par les uns, elle avertit de ce qui est bon; par l'autre, elle semble indiquer ce qui ne vaut rien. Elle a eu de bones raisons pour préférer cette méthode, et il ne nous appartient pas de les approfondir. [...] Mais, outre que cette méthode est peu satisfaisante pour les Savans, elle est assez peu utile à ceux, qui ne le sont pas, parce qu'elle suppose une parfaite connaissance de la Gramaire, précédemment acquise. Le Dictionnaire de *Richelet* ne peut qu'égarer ceux, qui le prendraient aujourd'hui pour guide. Le *Richelet Portatif*, quoique rédigé avec beaucoup de soin et de goût, n'est qu'un abrégé trop court et trop concis, pour satisfaire les vœux et les besoins de ceux, qui veulent bien parler et bien écrire en français (« Préface » 1787 : III).

Le « Discours préliminaire » du *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux constitue pour sa part un véritable factum à l'endroit du travail des académiciens. L'auteur dénigre notamment la décision de rejeter les citations d'auteur.

Mais l'Académie française, qui comptait parmi ses membres la plupart des auteurs de cette merveilleuse révolution, n'en profita point pour son Dictionnaire. Persuadée qu'elle était établie pour faire autorité et non pour se soumettre à l'autorité des autres, pour donner des lois et non pour en recevoir, elle ne sentit point que si les grands talens pouvaient tirer quelque secours d'un recueil qui leur présentait les progrès que la langue avait faits avant eux, elle pouvait à son tour puiser dans les ouvrages des bons écrivains de quoi perfectionner et enrichir ce recueil. Elle persista dans sa manière sèche et dictatoriale; et l'on ne trouve dans son Dictionnaire aucune étincelle des nouvelles lumières, aucune trace de la pureté, de l'élégance, de l'harmonie et des autres qualités qui portaient sous ses yeux le langage à un si haut degré de perfection. L'Académie, qui annonçait avec emphase qu'elle allait à l'immortalité, ne put pas même soutenir son Dictionnaire parmi les contemporains (« Discours préliminaire » 1820 : III).

Il vient aussi contester les propos de ceux qui ont affirmé que le *Dictionnaire de l'Académie* était de qualité supérieure à celle de ses concurrents.

On a prétendu qu'au commencement, le Dictionnaire de l'Académie, tout médiocre qu'il était, parut toujours meilleur que ceux que l'on publia dans le temps. Un passage d'une lettre que Racine écrit à Boileau [...] suffira pour détruire cette assertion [...]. « M. de Toureil, dit Racine, est venu présenter ici le Dictionnaire de l'Académie au roi et à la reine d'Angleterre [...]. Il a partout accompagné son présent d'un compliment, et l'on m'assure qu'il a très-bien réussi partout. Pendant qu'on présentait ainsi le Dictionnaire de l'Académie, j'ai appris que Leer, libraire d'Amsterdam, avait aussi présenté au roi et aux ministres une nouvelle édition du Dictionnaire de Furetière, qui a été très-bien venue. Cela a paru un assez bizarre contre-temps pour le Dictionnaire de l'Académie, qui ne me paraît pas avoir autant de partisans que l'autre » (« Discours préliminaire » 1820 : III).

Enfin, l'auteur estime que l'Académie a eu peu d'influence sur la qualité de la langue, et que c'est là une bien bonne chose.

Qu'on ne vienne pas répéter [...] que c'est à l'Académie française, au goût des gens de cour, aux récompenses et aux encouragemens du gouvernement, que la langue française a dû sa clarté, son élégance, sa précision, son harmonie. Elle a dû ces qualités aux grands écrivains qui lui ont donné, des formes nouvelles; à la partie sensée et raisonnable du public français qui a su apprécier le mérite de ces écrivains; aux gens éclairés de la ville qui ont annulé les absurdes jugemens des cabales de cour; aux applaudissemens de la partie saine de la nation qui ont été pour les réformateurs des encouragemens et des récompenses; à Boileau, qui s'est dévoué avec courage à la défense du bon goût, contre le mauvais goût en faveur [...]. Si les protections et les récompenses de Richelieu et de Colbert eussent fait prévaloir le mauvais goût qui présidait à leurs faveurs et à leurs caresses; si la cabale de madame des Houlières [...] eût pris le dessus, Corneille et Racine seraient oubliés; nous n'aurions aujourd'hui pour modèles que la Pucelle de Chapelain, les sermons de l'abbé Cotin, et la Phèdre de Pradon; et la France illustre parmi les nations par les chefs-d'œuvre de sa littérature, serait rejetée au dernier rang des peuples éclairés. Le Dictionnaire de l'Académie, s'il eût acquis sur la majorité de la nation l'influence que quelques gens intéressés se plaisent encore à lui supposer, aurait perpétué cet état humiliant. Heureusement que depuis long-temps, il n'est plus consulté par les gens de lettres que pour se rappeler l'orthographe de quelques mots, ou le genre douteux de quelques substantifs.

Ces gens intéressés répètent encore que le *Dictionnaire de l'Académie* doit être le seul où la nation française et les nations de l'Europe peuvent chercher avec confiance les usages et les lois de notre langue; que chez aucun autre peuple, et

dans aucun autre siècle, il n'a existé un pareil dictionnaire; qu'il ne peut plus en exister pour les langues de l'Europe.

Ces exagérations n'en imposent point aux Anglais, aux Italiens et aux Allemands, qui ont des Dictionnaires infiniment meilleurs que le prétendu Dictionnaire *sans pareil* de l'Académie française; et en France, il me paraît inutile de les réfuter (« Discours préliminaire » 1820 : IIJ-IV).

On s'étonnerait de parcourir la préface d'un répertoire contemporain et d'y relever des critiques, sinon des attaques, aussi directes et si peu nuancées. De fait, les lexicographes ne se permettent plus, de nos jours, de juger aussi ouvertement le travail de leurs pairs, du moins, dans leurs écrits préfaciels⁶⁶. Certains signalent néanmoins à l'occasion les lacunes d'ouvrages concurrents, en s'abstenant toutefois d'identifier nommément ces derniers.

C'est ainsi que l'on mentionne, dans la « Présentation » de la première édition du *Petit Robert*, que même si certains dictionnaires prétendent adopter un ordre d'importance pour présenter les différentes acceptions d'un mot, allant de la plus fréquente à la moins fréquente, « [c]'est, en fait, une tâche impossible, faute de données précises sur la fréquence respective des emplois » (Rey 1967 : XV). On ajoute plus loin que, « [e]n général, les petits dictionnaires ont le tort de présenter les “mots” comme des entités indépendantes les unes des autres. Or, seul l'emploi réel du mot importe, et donc ses rapports avec les autres mots » (Rey 1967 : XIX). Dans la « Préface » du *Lexis*, on peut lire, par ailleurs, que le lexique recensé est « le plus important de tous les dictionnaires de langue de taille équivalente », et que « les sens et acceptions ont été plus développés que dans d'autres dictionnaires » (« Préface » 1975 : VII). Il est question,

⁶⁶ La critique des dictionnaires est l'un des volets reconnus de la métalxicographie, comme le souligne d'ailleurs Franz Josef Hausmann (1989 : 221). De nos jours, elle s'exprime surtout par le biais des écrits scientifiques publiés dans des revues spécialisées ou diffusés lors de rencontres scientifiques.

dans ces passages, de « certains dictionnaires », de « petits dictionnaires », de « dictionnaires de langue de taille équivalente » et d'« autres dictionnaires »; on laisse cependant au lecteur le loisir d'imaginer de quels ouvrages il s'agit.

Dans le même ordre d'idées, on peut lire dans la « Note de l'éditeur » du *Dictionnaire du français vivant* qu'« [i]l existe en France deux ou trois dictionnaires dont les noms viennent immédiatement à l'esprit et dont les qualités ne sont plus à vanter », en insistant par la suite sur le fait que le *Dictionnaire du français vivant* « ne cherche à être ni une encyclopédie illustrée, ni un recueil complet de tous les mots, ni un dictionnaire de noms propres ou de citations littéraires », et qu'il est par conséquent « sans équivalent sur le marché [...] » (« Note de l'éditeur » 1972 : XVII).

Comme on peut le constater à la lecture de ces derniers extraits, les tournures employées par les auteurs de discours de présentation de dictionnaires contemporains sont moins marquées, plus neutres que celles de leurs devanciers. En outre, elles mettent davantage l'accent sur les qualités du dictionnaire qui fait l'objet du discours de présentation que sur les défauts des répertoires concurrents. On vise cependant le même but : convaincre l'utilisateur que l'ouvrage qu'il consulte est le plus adéquat et le plus complet, celui qui saura forcément répondre à ses besoins. L'évolution du discours de présentation observée ici se situe donc sur le plan de la forme, dans la façon de dire et le ton employé.

6.3 Conclusion

Même s'ils accordent une place prépondérante aux thèmes métadictionnaires et, en particulier, à la présentation du contenu de leurs ouvrages, les préfaciers de dictionnaires non institutionnels s'intéressent également, dans une moindre mesure, à des considérations d'ordre métalexographique.

D'une part, ils se penchent sur l'activité lexicographique en tant que telle. C'est ainsi qu'ils proposent dans certains cas une réflexion sur les difficultés inhérentes à toute entreprise lexicographique, soulignant par exemple la complexité que représente une tâche telle que l'établissement de la nomenclature. Ils s'intéressent en outre au rôle et à l'utilité du dictionnaire, et proposent à l'occasion leur vision du rôle du lexicographe. Enfin, ils prennent parfois un ton didactique, s'attachant à expliquer la fonction de la définition lexicographique ou à distinguer les différentes catégories d'exemples que l'on trouve dans les dictionnaires de langue.

D'autre part, certains auteurs de discours de présentation relatent l'histoire de la lexicographie française ou l'histoire de leur dictionnaire. Le plus souvent, ils le font par un examen critique des répertoires produits par leurs devanciers ou leurs concurrents. Nous avons constaté que les lexicographes des XVII^e et XVIII^e siècles et du début du XIX^e siècle formulent leurs critiques de façon ouverte et directe, tandis que les lexicographes de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle adoptent pour leur part une attitude plus nuancée. Ils critiquent aussi leurs concurrents, mais ils le font à mots couverts et il est parfois nécessaire de lire entre les lignes pour décoder les intentions voilées des auteurs.

Le tableau 5 présente une typologie des thèmes métalexigraphiques établie à partir de l'analyse des discours de présentation des répertoires non institutionnels retenus aux fins de l'étude.

Tableau 5. Principaux thèmes métalexigraphiques abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

CONSIDÉRATIONS MÉTALÉXICOGRAPHIQUES	Activité lexicographique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés inhérentes à l'élaboration d'un dictionnaire ▪ Rôle et utilité du dictionnaire ▪ Rôle du lexicographe ▪ Explication de concepts de base du domaine
	Origines et évolution de la lexicographie française <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critique des devanciers et/ou des concurrents

Chapitre 7

Considérations métalinguistiques

Bien que sa fonction soit d'abord et avant tout métadictionnaire, le discours de présentation renvoie néanmoins, par le biais de certains passages isolés, à des thèmes secondaires. Ces derniers relèvent soit d'un discours sur la lexicographie, comme nous venons de l'illustrer au chapitre précédent, soit d'un discours sur la langue, c'est-à-dire d'un discours métalinguistique⁶⁷.

L'histoire de la langue française figure au nombre des thèmes abordés dans certains discours de présentation de dictionnaires⁶⁸. En fait, les remarques sur la langue exprimées par le biais des discours de présentation ont principalement trait à son histoire et à son évolution sur le plan lexical, orthographique et phonétique⁶⁹.

⁶⁷ Nous avons vu dans le chapitre 2 que certains textes péri-dictionnaires ont une fonction strictement métalinguistique. Il en est ainsi du « Dictionnaire grammatical » inclus dans le *Lexis*. Il importe cependant de rappeler que ces textes ne sont pas assimilables au discours de présentation puisqu'ils ne traitent pas en tant que tels du dictionnaire dans lequel ils s'inscrivent. Ils portent essentiellement sur des questions d'ordre linguistique, qui sont extérieures à l'objet même du dictionnaire dans lequel ils figurent.

⁶⁸ Selon Franz Josef Hausmann (1989a : 221), « l'histoire de la langue occupe la première place » parmi les sujets non strictement métalexigraphiques traités par les préfaciers de dictionnaires. Notre étude n'a toutefois pas permis de corroborer cette affirmation. Des exemples de discours de présentation dans lesquels le thème est effectivement développé ont été relevés, mais ils ne sont pas suffisamment nombreux pour que nous puissions affirmer que l'histoire de la langue est un sujet métalinguistique plus fréquent que l'orthographe ou la prononciation, par exemple.

⁶⁹ L'histoire et l'évolution de la langue sont aussi abordées dans d'autres textes péri-dictionnaires à visées strictement métalinguistiques. On n'a qu'à penser, par exemple, au « Traité de la formation de la langue française » qui précède la section dictionnaire du *Dictionnaire général*, au « Discours préliminaire » du *Dochez*, ou encore au « Complément de la préface » du *Littré*.

7.1 L'évolution de la langue française

C'est une réflexion générale sur l'évolution de langue française et, plus précisément, du lexique français, que propose Émile Littré dès la deuxième page de la « Préface » de son dictionnaire, réflexion qui s'articule autour de deux grands thèmes, la création lexicale et l'usure des mots, dont découlent les néologismes et les archaïsmes. Or, ces types d'unités lexicales sont susceptibles de présenter des difficultés de traitement au lexicographe, ce que souligne Littré :

Le passé de la langue conduit immédiatement l'esprit vers son avenir. Il n'est pas douteux que des changements surviennent et surviendront progressivement, analogues à ceux qui, depuis l'origine, ont modifié la langue d'un siècle à l'autre. [...]

On conçoit pourquoi le néologisme naît à fur et à mesure de la durée d'une langue. Sans parler des altérations et des corruptions qui proviennent de la négligence des hommes et de la méconnaissance des vraies formes ou des vraies significations, il est impossible [...] qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe. En effet l'état social change; des institutions s'en vont, d'autres viennent; les sciences font des découvertes; les peuples, se mêlant, mêlent leurs idiomes : de là l'inévitable création d'une foule de termes. D'autre part, tandis que le fond même se modifie, arrivant à la désuétude de certains mots par la désuétude de certaines choses, et gagnant de nouveaux mots pour satisfaire à des choses nouvelles, le sens esthétique [...] sollicite, de son côté, l'esprit à des combinaisons qui n'aient pas encore été essayées. Les belles expressions, les tournures élégantes, les locutions marquées à fleur de coin, tout cela qui fut trouvé par nos devanciers s'use promptement [...]. [...] Il faut donc, par une juste nécessité, que les poètes et les prosateurs innovent. Ceux qui, pour me servir du langage antique, sont aimés des cieux, jettent, dans le monde de la pensée et de l'art, des combinaisons qui ont leur fleur à leur tour, et qui demeurent comme les dignes échantillons d'une époque et de sa manière de sentir et de dire.

Le contre-poids de cette tendance est dans l'archaïsme. L'un est aussi nécessaire à une langue que l'autre. [...] Ce que chaque siècle produit en fait de néologisme est peu de chose à côté de ce trésor héréditaire. Le fonds du langage que nous parlons présentement appartient aux âges les plus reculés de notre existence nationale. Quand une langue, et c'est le cas de la langue française, a été écrite depuis au moins sept cents ans, son passé ne peut pas ne pas peser d'un grand poids sur son présent, qui en comparaison est si court. [...] L'archaïsme, sainement interprété, est une sanction et une garantie (« Préface » 1863 : II-III).

L'« Introduction » du *Dictionnaire général* est aussi riche en passages consacrés à l'évolution de la langue. Comme le rappellent les auteurs, « puisque les mots naissent, se développent et se transforment dans le temps, ils ont une histoire », histoire qui se reflète bien sûr dans le contenu des articles, puisque l'ouvrage se veut un « dictionnaire raisonné de l'usage, pendant trois siècles, des changements que la langue a subis durant cette période et des causes qui ont amené ces changements » (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : I), mais également dans le contenu du discours de présentation. Ce sont ici les reconstitutions étymologiques qui occupent le premier plan, par exemple, celle du mot *roman* :

Roman signifie au moyen âge tout ouvrage écrit en *roman*, c'est-à-dire en langue vulgaire, en français. Plus tard, au XV^e siècle, il désigne les compositions du moyen âge, en vers ou en prose, qui contiennent des histoires fabuleuses. Puis il prend le sens d'histoire fabuleuse composée sur le modèle des anciens romans et spécialement sur le modèle des romans de chevalerie; de là le sens moderne : récit d'aventures imaginaires (Hatzfeld et Darmesteter 1890 : III).

Les nombreux exemples de ce type que renferme l'« Introduction » du *Dictionnaire général* alimentent l'argumentation des auteurs en faveur de la méthode historique mise de l'avant pour classer les acceptions des mots traités. Ils visent à faire la démonstration qu'il s'agit là du mode de traitement le plus logique et efficace. « Rattacher ainsi la langue actuelle à ses origines, ce n'est pas seulement en donner une intelligence plus complète, c'est encore aider à conserver intactes la propriété et la pureté de l'idiome national », écrivent Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890 : XXIII), justifiant la méthode adoptée.

Pour leur part, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* retracent le parcours sinueux qui caractérise l'histoire du lexique français :

C'est le *latin* qui a fourni le plus grand nombre de nos mots, soit par simple évolution, soit par emprunt, soit par dérivation.

Les diverses invasions germaniques (celles des Francs surtout) ont aussi enrichi notre vocabulaire. Quand au *grec*, auquel beaucoup de mots latins remontent eux-mêmes, il nous a donné et continue de nous donner quantité de termes, surtout du langage scientifique. Mais, en dehors de ces langues anciennes, le français a puisé largement et puise encore dans nos différents dialectes (provençal surtout) et dans les langues modernes étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, arabe, etc.), l'une apportant un appoint surtout à notre vocabulaire commercial ou sportif, une autre au vocabulaire artistique, etc.

Il arrive fréquemment qu'un mot soit passé par plusieurs langues ou dialectes avant de faire son apparition en français : c'est le cas de **abbé** qui provient d'une langue orientale ancienne, l'araméen, par l'intermédiaire du grec ecclésiastique et du latin chrétien (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : IX).

Dans le même ordre d'idées, Alain Rey (1984c : XXIII) traite de l'emprunt dans le discours de présentation du *Grand Robert*. « [À] part les emprunts dits "de luxe" [...] lesquels expriment de manière exotique des réalités qui n'en avaient pas besoin, étant déjà désignées par des mots français, il existe de nombreux emprunts nécessaires, qui correspondent à des faits de civilisation intraduisibles — ou mal traduits », explique-t-il notamment. Il cite en exemples les termes japonais empruntés en français, termes qui concernent tant les arts martiaux que la musique, l'art, l'histoire, le vêtement et la nourriture. « De l'emprunt bien intégré au terme étranger simplement cité [...], il existe toute une gamme de mots, qui donnent à la fois la couleur locale aux récits, aux reportages, et l'exactitude conceptuelle aux études », conclut-il.

7.2 L'orthographe et la prononciation

Nous avons constaté au chapitre 5 que l'orthographe et la prononciation figurent parmi les thèmes métadictionnaires abordés dans nombre de discours de présentation de répertoires non institutionnels. Étant donné la grande mouvance qu'a connue l'orthographe française aux XVII^e et XVIII^e siècles, les lexicographes de l'époque

avaient tendance à expliciter avec force détails leurs choix en la matière. Il arrive aussi qu'on s'intéresse aux questions d'orthographe et de prononciation en tant que manifestations du caractère évolutif de la langue, et l'on aborde alors ces thèmes de façon simultanée, sous l'angle du discours métalinguistique.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la « Préface » du premier tome du *Dictionnaire Critique* traite longuement d'orthographe et de prononciation. Jean-François Féraud y expose les principes adoptés en regard de la notation graphique et phonétique — ses propos relèvent alors du discours métadictionnaire —, mais il exprime en outre une perspective générale sur la question, dévoilant par le fait même ses opinions et ses revendications, en matière d'orthographe surtout. Ici, donc, il tient un discours métalinguistique.

L'Orthographe et la *Prononciation* sont deux sœurs de la même mère, et ce devrait être deux sœurs jumelles : elles auraient dû naître en même temps et avoir la plus parfaite ressemblance possible. Les sons, exprimés par la *Prononciation*, sont les images des idées; et les caractères, tracés par l'*Orthographe*, sont les images des sons. Il devrait donc y avoir entr'eux une exacte correspondance. Il est vrai que ce sont des signes arbitraires et des images de convention; mais, dès qu'ils ont été adoptés par l'usage, il est raisonnable qu'ils gardent entr'eux les mêmes rapports. Que si l'on cherche laquelle des deux sœurs doit être soumise à l'aître, il paraîtra évident que ce doit être l'*Orthographe*, dont la *Prononciation* est la sœur aînée; puisque les Langues ont été parlées avant que d'être écrites; que la *Prononciation* tient immédiatement aux idées et que l'*Orthographe* n'y tient que médiatement et par l'entremise de la prononciation. Celle-ci changeant, l'aître doit changer avec elle. Si [...] elle continue à employer les mêmes caractères pour exprimer des sons, qui ont changé, la confusion succède à l'ordre, l'usage se contredit lui-même; et le défaut de correspondance fait naître sans cesse des doutes, des contradictions et multiplie les difficultés. [...]

De tout temps, le plus grand nombre des Gramairiens ont fait des vœux pour voir simplifier notre orthographe, et pour la voir débarrassée des superfluités, qui la surchargent, et des inconséquences, qui la déshonorent. Plusieurs même ont fait des tentatives en ce genre, qui n'ont pas toujours été heureuses; mais qui ne laissent pas d'avoir ouvert et débarrassé en partie la route, que doivent suivre leurs successeurs (« Préface » 1787 : IV-VI).

Émile Littré accorde également une place importante aux thèmes de l'orthographe et de la prononciation dans la « Préface » de son dictionnaire. Il se contente cependant de présenter les différents points de vue qui subsistent à ce sujet.

L'écriture et la prononciation sont, dans notre langue, deux forces constamment en lutte. D'une part il y a des efforts grammaticaux pour conformer l'écriture à la prononciation; mais ces efforts ne produisent jamais que des corrections partielles, l'ensemble de la langue résistant, en vertu de sa constitution et de son passé, à tout système qui en remanierait de fond en comble l'orthographe. D'autre part, il y a, dans ceux qui apprennent beaucoup la langue par la lecture sans l'apprendre suffisamment par l'oreille, une propension très-marquée vers l'habitude de conformer la prononciation à l'écriture et d'articuler des lettres qui doivent rester muettes. Ainsi s'est introduit l'usage de faire entendre l'*s* dans *fi*ls, qui doit être prononcé non pas *fis*, mais *fi*; ainsi le mot *lacs* (un lien), dont la prononciation est *lâ*, devient, dans la bouche de quelques personnes, *lak* et même *laks*. On rapportera encore à l'influence de l'écriture sur la prononciation l'habitude toujours croissante de faire sonner les consonnes doubles : *ap-pe-ler*, *som'-met*, etc. (« Préface » 1863 : XIV)

Enfin, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant* font brièvement allusion à l'évolution de la prononciation française. « La prononciation du français n'est pas une chose plus fixe que le vocabulaire. Elle a évolué au cours des siècles [...]. À une même époque, elle diffère selon les régions et les accents locaux (du Nord, du Midi, etc.) » (Daveau, Cohen et Lallemand 1972 : XI).

7.3 Conclusion

Certains discours de présentation de dictionnaires non institutionnels s'intéressent à des questions d'ordre métalinguistique. Parmi celles-ci, ce sont particulièrement l'histoire de la langue française, l'orthographe et la prononciation qui retiennent l'attention des préfaciers.

Tableau 6. Principaux thèmes métalinguistiques abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

CONSIDÉRATIONS MÉTALINGUISTIQUES	Évolution de la langue française
	Orthographe et prononciation

L'évolution du lexique est un thème qui revient dans certains discours de présentation, notamment ceux des dictionnaires diachroniques tels que le *Littré* et le *Dictionnaire général*. De même, l'emprunt tant aux langues anciennes qu'aux langues étrangères fait, à l'occasion, l'objet de passages métalinguistiques de discours de présentation.

L'orthographe et la prononciation, thèmes abordés sous l'angle métadictionnaire, donnent également lieu à de longs développements métalinguistiques dans certains discours de présentation. Nous avons vu qu'il en est ainsi dans le *Dictionnaire Critique* de Jean-François Féraud, publié à une époque où l'orthographe du français était mouvante, et où les opinions sur la question divergeaient considérablement, certains prônant des réformes qui allaient permettre de rapprocher graphie et prononciation, d'autres s'opposant à la simplification de l'orthographe et préconisant plutôt l'orthographe de souche étymologique.

Troisième partie

Les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*

Chapitre 8

Le *Dictionnaire de l'Académie française*

Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy a été publié en 1694 dans des circonstances particulières, au terme de quelque soixante années de travail marquées par des événements inattendus et des revirements rocambolesques. « Il faudrait tout un volume pour relater la genèse interminable du *Dictionnaire de l'Académie française* », observe Georges Matoré (1968 : 79). N'eût été de l'intérêt manifesté par certains académiciens particulièrement doués pour la lexicographie et, surtout, de la persévérance de ces derniers, ce « dictionnaire malchanceux », pour reprendre l'expression d'Henri Meschonnic (1991 : 143), n'aurait sans doute jamais vu le jour.

Dans ce chapitre introductif à la troisième partie de la présente thèse, nous décrirons d'abord le contexte entourant la publication de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Nous nous intéresserons ensuite à l'accueil qui lui fut réservé en France. Puis, nous présenterons brièvement chacune des éditions de l'ouvrage, en nous intéressant particulièrement aux innovations qu'elles proposent par rapport aux éditions précédentes. Enfin, nous traiterons de l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur la production lexicographique française.

8.1 Contexte entourant la parution de la première édition du dictionnaire

Dès sa création en 1635 par le cardinal de Richelieu⁷⁰, l'Académie française s'est vue confier le mandat de rédiger un dictionnaire qui allait fixer une langue française alors en pleine évolution et la porter à sa perfection par l'établissement d'une norme. Selon Jean-Pol Caput (1986 : 39), il y avait déjà longtemps que Richelieu « était convaincu de la nécessité, pour la France, d'avoir un dictionnaire à jour de l'usage contemporain ». En vertu de ses Statuts et Règlements, l'Académie a donc pour principal mandat « de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (Pellisson et d'Olivet 1858a : 493). Pour remplir ce mandat, l'Académie a non seulement le devoir de composer un dictionnaire, mais également une grammaire, une rhétorique et une poétique. C'est toutefois l'élaboration du dictionnaire qui constitue la principale tâche des académiciens. « L'on peut dire, sans exagération, que l'Académie a été fondée surtout pour faire le Dictionnaire », explique Louis Petit de Julleville (1897a : 150).

Richelieu confia à Jean Chapelain⁷¹ la tâche de dresser le plan du dictionnaire, ce que ce dernier fit en s'inspirant du *Vocabolario degli Accademici della Crusca* publié en

⁷⁰ Richelieu aurait eu l'idée de fonder l'Académie française après avoir appris de l'un de ses fidèles qu'une assemblée de « haut niveau » formée de gens de lettres avait pris l'habitude de se réunir chaque semaine pour parler de grammaire et de mots (Gassier 1906 : 43; Benhamou et Roucher 1997 : 9). L'Académie française est donc issue de l'officialisation de cette assemblée constituée sur le modèle de l'Accademia della Crusca de Florence (Quemada 1983 : 91).

⁷¹ Chapelain était déjà très actif au sein de la compagnie informelle ayant donné naissance à l'Académie, ce qui expliquerait pourquoi il fut choisi pour établir le plan du dictionnaire (Benhamou et Roucher 1997 : 9).

1612 en Italie par l'Académie italienne (François 1959a : 293; Quemada 1998a : 50)⁷². De l'avis de Chapelain, il fallait que le Dictionnaire « fût comme le trésor et le magasin des termes simples et des phrases reçues » (Pellisson et d'Olivet 1858a : 102). Selon les grandes lignes du plan de Chapelain, le dictionnaire serait élaboré en prenant pour base les écrits d'auteurs français reconnus.

[...] pour le dessein du Dictionnaire, il falloit faire un choix de tous les auteurs morts, qui avoient écrit le plus purement en notre langue, et les distribuer à tous les Académiciens, afin que chacun lût attentivement ceux qui lui seroient échus en partage, et que sur des feuilles différentes il remarquât par ordre alphabétique les diction et les phrases qu'il croiroit françaises, cottant le passage d'où il les auroit tirées; que ces feuilles fussent rapportées à la Compagnie, qui, jugeant de ces phrases et de ces diction, recueilloit en peu de temps tous le corps de la langue, et inséreroit dans le Dictionnaire les passages de ces auteurs [...]
(Pellisson et d'Olivet 1858a : 102-103).

Les mots traités y seraient présentés suivant un mode de classement mixte. On suivrait « l'ordre alphabétique des mots simples, soit noms, soit verbes, soit autres, qui méritent le nom de racines », et l'on présenterait à la suite de ces mots « les composés, les dérivés, les diminutifs, et les phrases qui en dépendent ». En faveur des étrangers, « on y pourroit ajouter l'interprétation latine ». De plus, on prendrait soin de marquer « le genre masculin, féminin ou commun de chaque mot ». Concernant l'orthographe, Chapelain propose de s'en tenir « à l'orthographe reçue, pour ne pas troubler la lecture commune et n'empêcher pas que les livres déjà imprimés ne fussent lus avec facilité », mais il précise toutefois « qu'on travailleroit pourtant à ôter toutes les superfluités qui pourroient être retranchées sans conséquence » (Pellisson et d'Olivet 1858a : 103).

⁷² Comme l'explique Alexis François (1959a : 293), le *Vocabolario* se présente comme un vocabulaire de la langue des écrivains italiens du XIII^e siècle, et rares sont les exemples d'auteurs plus récents qui y sont admis. L'ouvrage avait donc, dès sa parution, « un caractère plus ou moins archaïque ».

Les académiciens reçurent avec beaucoup d'intérêt le projet de Chapelain et ils l'acceptèrent sans hésitation⁷³. On s'affaira dès lors à dresser la liste des auteurs dont les écrits seraient dépouillés. « Telle qu'elle fut constituée [...], la liste de ces auteurs comprenait une trentaine de noms pour la prose, une vingtaine pour la poésie. Les écrivains du XVI^e siècle [...] étaient en majorité » (François 1959a : 294). Toutefois, on s'éloigna assez rapidement du plan établi par Chapelain. En effet, avant même que ne commence l'étape du dépouillement des auteurs retenus, le plan fut revu et considérablement modifié⁷⁴. C'est à cette époque, notamment, que fut prise la décision de ne pas inclure de citations dans l'ouvrage.

Chapelain tenait pour le Dictionnaire historique; mais la compagnie [...] recula devant l'immensité du travail que lui imposerait le dépouillement de ces cinquantes auteurs à qui s'ajouteraient ensuite et sans cesse d'illustres contemporains à mesure qu'ils viendraient à mourir. Cette besogne (moins infinie qu'elle ne paraît peut-être à ceux qui n'ont jamais mis la main à rien de semblable) effraya ces beaux esprits, plutôt lettrés qu'érudits, plus grammairiens que philologues (Petit de Julleville 1897a : 155).

La rédaction du dictionnaire commandé par le cardinal de Richelieu fut donc entreprise quelques années après la création de l'Académie, fort probablement en 1638⁷⁵. En principe, tous les académiciens devaient collaborer à l'édification de

⁷³ D'après Charles Beaulieux (1951 : 14-15), le plan aurait au préalable été soumis au cardinal de Richelieu, qui y aurait apporté de nombreux changements.

⁷⁴ Selon Louis Petit de Julleville (1897a : 155), le plan de Chapelain avait été adopté par la Compagnie en février 1638 et il fut modifié dès le mois de mars suivant. Nina Catach (1998 : 71) explique pour sa part que le projet a été revu et modifié au mois d'août 1639, mais elle ne précise pas, toutefois, à quel moment il fut soumis par Chapelain.

⁷⁵ Les auteurs consultés ne s'entendent pas sur la date réelle du début des travaux. Selon Pierre Larousse (1866) et Bernard Quemada (1997b), le travail débuta en 1637. Louis Petit de Julleville (1897a), Émile Gassier (1906) et Jean-Pol Caput (1986) estiment plutôt qu'il commença en 1638. Enfin, Laurent Bray (1990) et Nina Catach (1998) proposent l'année 1639. Chose certaine, l'élaboration du dictionnaire débuta après l'obtention, en 1637, des lettres patentes signées par le roi.

l'ouvrage, dont la direction avait été confiée à Claude Favre de Vaugelas⁷⁶. Dans les faits, cependant, l'assiduité des académiciens laissait à désirer. Selon Louis Petit de Julleville (1897a : 156), « le travail du Dictionnaire, entrepris d'abord avec un certain zèle sur les instances de Richelieu, se refroidit beaucoup après la mort du cardinal, survenue en 1642⁷⁷, et il se ralentit si bien après celle de Vaugelas que l'œuvre même parut peu à peu abandonnée pendant longtemps ».

8.1.1 Quelques facteurs expliquant la durée prolongée des travaux

La mort de Vaugelas en 1650⁷⁸ fut « une véritable catastrophe » pour l'entreprise académique (Matoré 1968 : 81). Dépourvus de l'aide de celui qui était, ni plus ni moins, « l'âme de l'Académie dans le travail du Dictionnaire » (Petit de Julleville 1897a : 157), les académiciens perdirent le peu d'ardeur qu'ils avaient et l'entreprise fut pratiquement abandonnée. En outre, Vaugelas étant mort pauvre et insolvable, ses créanciers saisirent les cahiers du dictionnaire, de même que le reste de ses écrits, dans l'espoir d'en retirer un peu d'argent. Des procédures judiciaires durent être entamées afin de récupérer les fameux cahiers et ce n'est qu'au bout de un an que, en vertu d'une sentence du Châtelet,

⁷⁶ C'est en bonne partie sous l'influence de Vaugelas que fut rejetée l'idée d'inclure des citations d'auteur dans le dictionnaire, comme le relate Alexis François (1959b : 13). « La hantise d'une littérature, d'une langue françaises ayant leurs modèles classiques, nous l'avons vue surgir et se développer dès la Renaissance sous l'influence, en particulier, de l'Italie. Au XVII^e siècle, elle est persistante au point de s'imposer aux fondateurs de l'Académie française, Chapelain en tête; mais presque tout de suite, privée de soutien matériel, elle se heurte au purisme rajeunisseur de Vaugelas pour qui la langue parlée est la première et les bons auteurs ceux du "temps" ».

⁷⁷ D'après certains auteurs, dont Pierre Gaxotte (1965 : 13), le cardinal de Richelieu serait plutôt mort en 1643.

⁷⁸ La plupart des auteurs consultés s'entendent pour situer la mort de Vaugelas en 1650 (Petit de Julleville 1897a; Gassier 1906; Beaulieux 1951; Gaxotte 1965; Benhamou et Roucher 1997). C'est aussi la date qui est mentionnée dans le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* (1982), le *Petit Larousse illustré* (1998) et le *Petit Robert des noms propres* (2000). Cependant, Georges Matoré (1968) et Alain Rey (1978) la situent plutôt en 1653.

l'Académie put récupérer une partie des cahiers, le reste ayant disparu (Pellisson et d'Olivet 1858a : 110).

D'autres facteurs ont contribué au ralentissement des travaux des académiciens. Simone Benhamou et Eugénia Roucher (1997 : 21) font état de la disparité des membres de l'Académie, de « l'indifférence de certains d'entre eux aux problèmes lexicographiques (sinon leur incompetence en matière de langue) » et de « l'hétérogénéité des niveaux culturels, des idées et des options », faisant sans doute allusion ici à certains débats qui, tel celui entourant la citation d'auteur, allaient être repris à l'occasion de chaque nouvelle révision du dictionnaire. Nina Catach (1998 : 72) évoque pour sa part les difficultés intrinsèques découlant de la conception même de la Compagnie : « renouvellement incessant des présents, renouvellement des académiciens eux-mêmes, impossibilité d'un travail suivi, absence de répartition exacte des responsabilités et d'organisation du travail ». Elle rappelle également les déménagements nombreux et les mauvaises conditions de travail qui ont caractérisé les premières années de l'Académie. Sous le protectorat du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire du moment de sa création jusqu'en 1642, l'Académie n'eut pas, en effet, de lieu de rencontre fixe et erra « de Conrart en Desmarets, de Desmarets en Chapelain, de Chapelain en Gomberville » (Gaxotte 1965 : 13). Comme le souligne Émile Gassier (1906 : 60), « [o]n s'est étonné que Richelieu n'eût pas pris le soin de donner à l'Académie un logement régulier et convenable ». Le chancelier Séguier, qui devint protecteur de la Compagnie après la mort de Richelieu, offrit pour sa part aux académiciens de tenir leurs séances de travail à son hôtel (Beaulieux 1951 : 19). À la

mort de Séguier en 1662, le roi Louis XIV fut nommé protecteur et mit à la disposition de la Compagnie deux salles du palais du Louvre.

Vers 1670, quelque vingt ans après la mort de Vaugelas, les académiciens ne montraient plus aucun intérêt pour le dictionnaire et tout laissait croire que l'ouvrage ne verrait jamais le jour. « Les séances étaient souvent interrompues, et attiraient peu de monde », écrit notamment Ferdinand Brunot (1897 : 763). Alain Rey (1978 : 50-51) dépeint la situation comme suit :

[...] sans donner dans la caricature, il faut admettre qu'une étonnante tradition d'incompétence et de paresse était déjà établie. Visiblement, et la lecture des *Registres* l'atteste, on se préoccupait de mondanités, d'intrigues et de flatteries, bien plus que de réaliser, avec la ténacité nécessaire, une tâche longue et ingrate.

Pour tenter de remédier à la situation, Jean-Baptiste Colbert, sous-protecteur de l'Académie sous le protectorat de Louis XIV, « entreprit de réorganiser cette compagnie dans le but de faire achever ce Dictionnaire qui était sur le métier depuis 1639 et dont l'ébauche n'était même pas tout à fait terminée puisque [...] on en était à l'S en juillet 1672 » (Beaulieux 1951 : 22). À l'époque, les académiciens se réunissaient à toute heure du jour et, comme le relate Charles Beaulieux (1951 : 23) citant Tallemant aîné, « les uns venoient de bonne heure, les autres fort tard, les uns y entroient lorsque les autres commençoient à en sortir, et quelquefois tout le tems se passoit à dire des nouvelles ». Colbert proposa donc des heures fixes pour les séances de travail — elles commenceraient à trois heures et se termineraient à cinq heures — et instaura en 1673 un système de jetons de présence pour amener les académiciens à prendre une part plus active aux travaux. Au cours de chacune des séances, quarante jetons d'une valeur de un écu chacun seraient partagés parmi les membres présents. Cette pratique eut, semble-t-

il, un effet à la fois favorable et défavorable. Tel qu'escompté, les académiciens vinrent en plus grand nombre et à l'heure convenue aux séances de travail. En revanche, le partage des jetons semblait les préoccuper davantage que le travail lexicographique proprement dit (Catach 1998 : 73). Certains académiciens, qu'Antoine Furetière surnomma « les jetonniers », se découvrirent à l'époque un intérêt marqué pour le dictionnaire, de là même à en sacrifier leurs vacances annuelles. Toutefois, « [c]e n'était pas le désir de faire avancer le Dictionnaire qui les retenait à Paris » (Beaulieux 1951 : 27), mais bien les jetons ! D'après les Registres de l'Académie, il semble en effet que ces académiciens en apparence dévoués affichaient une attitude différente lorsqu'on leur demandait d'effectuer des travaux en parallèle des séances de travail pour lesquelles ils étaient rétribués.

8.1.2 *Dissidence au sein de l'Académie française*

La lenteur des travaux, mais surtout les divergences d'opinions sur le plan de la méthode employée, eurent pour effet de détourner certains académiciens du projet de dictionnaire. Le grammairien Olivier Patru fut au nombre des dissidents. Opposé au point de vue des « Modernes » (Meschonnic 1991 : 138)⁷⁹ et déçu des nouvelles orientations adoptées par la Compagnie, Patru, qui « voulait que dans le Dictionnaire les jugements et définitions fussent appuyés sur des citations de bons auteurs » (Gassier 1906 : 234), ce qui correspondait au programme initial prévu par Jean Chapelain,

⁷⁹ Les académiciens qui travaillaient à l'époque au projet du dictionnaire étaient divisés en deux factions : d'un côté, les modernes et, de l'autre, les grammairiens (Collinot 1985 : 12). Olivier Patru et Antoine Furetière faisaient partie du deuxième groupe.

délaissa l'entreprise académique pour collaborer au *Dictionnaire François* de Pierre Richelet⁸⁰.

Antoine Furetière figure aussi parmi les hérétiques. Élu à l'Académie en 1662, il en fut exclu en 1685 après avoir fait publier les *Essais d'un Dictionnaire Universel* dans lesquels il présente un projet de dictionnaire personnel (Matoré 1968 : 77). Ce projet aurait pris forme entre 1672 et 1678, alors qu'il travaillait au *Dictionnaire de l'Académie*. Furetière, qui assistait assidûment aux séances de travail sur le dictionnaire, aurait progressivement découvert les lacunes de l'ouvrage, qu'il aurait d'abord tenté de corriger pour le bénéfice de l'Académie. Devant la résistance de certains de ses collègues, il aurait finalement envisagé « de tirer son épingle du jeu par un ouvrage personnel » (Rey 1971 : 54). D'aucuns lui ont prêté des intentions malhonnêtes, affirmant qu'il prenait soin de se présenter aux séances de travail une demi-heure avant tout le monde, ce qui lui permettait de copier le travail effectué au cours de la séance précédente (Larousse 1866 : XII).

Comme nous venons de le constater, les dictionnaires de Richelet et de Furetière émanaient directement du projet de l'Académie. C'est dire que la parution des premiers répertoires monolingues du français, marquée par une véritable « bataille des dictionnaires » (Rey 1978 : 49), est indissociable de la création de l'illustre Compagnie. Compte tenu du privilège royal accordé à l'Académie, en vertu duquel toute production lexicographique monolingue fut interdite en France avant la parution du *Dictionnaire de l'Académie française* et au cours des vingt années suivant celle-ci, les ouvrages de

⁸⁰ Selon André Collinot (1985 : 12), l'équipe du *Dictionnaire François* se serait constituée autour de Patru et aurait travaillé sous son autorité.

Richelet et de Furetière furent publiés à l'étranger, respectivement en Suisse et en Hollande. Introduits clandestinement en France, ils connurent néanmoins un grand succès, comme en témoignent les nombreuses rééditions qui s'ensuivirent et les plagiats dont ils furent l'objet⁸¹.

8.1.3 Réception de la première édition du dictionnaire

Le proverbe « nul n'est prophète en son pays » résume bien l'esprit dans lequel la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* fut reçue. C'est du moins le point de vue de Franz Josef Hausmann (1998a : 137), qui estime que l'ouvrage « ne correspondait pas aux attentes du public parisien. Pour diverses raisons, l'honnête homme ne s'y retrouvait pas. » Il est vrai que les Français réservèrent un accueil plutôt froid et désintéressé au dictionnaire, accueil qui, selon Giovanni Nencioni (1998 : 21), ne convenait pas à une telle œuvre :

Le chef-d'œuvre qu'était le Dictionnaire de l'Académie française n'eut pas, ni en France ni à l'étranger, le succès d'attention et d'opinion que méritaient son originalité de témoin d'une langue nationale vivante, parlée (et écrite) par une société dont il était l'expression fidèle, son engagement théorique, sa conscience de la situation linguistique, culturelle et politique de la France.

Nous avons résumé au début du présent chapitre les déboires auxquels l'Académie eut à faire face lors de l'élaboration de la première édition de son dictionnaire. Envers et contre tout, les académiciens arrivèrent au bout de leurs peines

⁸¹ Selon Laurent Bray (1990 : 1798), le dictionnaire de Richelet aurait connu jusqu'à 65 rééditions et réimpressions. Quant au dictionnaire de Furetière, il fut révisé sous la direction d'Henri Basnage de Beauval en 1701, en 1708 et en 1727. Les jésuites de Trévoux s'inspirèrent aussi de l'ouvrage pour produire le *Dictionnaire universel français et latin*, dit *Dictionnaire de Trévoux*, qui parut jusqu'en 1771 (Bray 1990 : 1801).

après presque soixante ans de dur labeur. Le fruit de ce labeur est une œuvre somptueuse sur le plan de la présentation :

La première édition reflète la gloire de l'époque. Elle est magnifique. Deux volumes in-folio. Le frontispice est gravé sur cuivre. Un buste de Louis XIV, entouré de trois figures allégoriques, la Poétique, la Rhétorique, la Grammaire. Couronné de lauriers par la Poétique et la Grammaire, le buste surmonte une colonne. La Rhétorique, assise, tend vers lui une branche fleurie, en s'appuyant sur un livre ouvert : *Le Dictionnaire de l'Académie française*. Des amours tressent des couronnes de fleurs. Un alphabet gravé sur une tablette est accoté au livre ouvert (Prévost 1935 : 116).

Malgré le faste qui caractérise cette première édition, celle-ci reçut un accueil des plus décevants, du moins de la part du lectorat français.

La gestation, longue et mouvementée, de la première édition du *Dictionnaire* en avait fait un ouvrage de curiosité, discuté et critiqué bien avant qu'il ne voie le jour. Sa parution, loin de calmer les esprits, raviva les vieilles querelles et suscita une « littérature » abondante (Roucher 1997 : 107).

Dès la parution de l'ouvrage, en effet, des critiques « [p]assionnelles, souvent malveillantes, mais visant juste dans leur ensemble » (Roucher 1997 : 107) fusèrent à l'endroit du dictionnaire. « Dans le public, le succès fut fort médiocre. [...] Divers pamphlets parurent, qui contenaient d'assez justes critiques. En général, on paraît avoir reçu l'œuvre si longtemps promise avec une grande froideur et une indifférence presque complète », écrit Ferdinand Brunot (1913 : 41-42). Georges Matoré (1968 : 82) explique pour sa part que « certains académiciens, comme Racine et Boileau, considéraient que l'ouvrage était indigne de l'Académie », et que le public « manifesta pendant longtemps sinon une désapprobation ouverte, du moins des réticences marquées » à son endroit. Bernard Quemada (1972 : 127) qualifie de « relatif échec » cette première édition de l'ouvrage et souligne, quelques années plus tard, que

« [l']Illustre Compagnie ne trouva pas d'emblée son public » (Quemada 1981 : 345). Pour Alain Rey (1978 : 72), « l'insuccès du Dictionnaire de l'Académie française est évident : on en critique la pauvreté, les erreurs, le classement incommode par famille de mots [...]. Ces critiques [...] reflètent les véritables intérêts du public cultivé [...]. »⁸²

En fait, seule l'Académie propose une version des faits différente. Ainsi, on peut lire dans la « Préface » de la septième édition de l'ouvrage que « [l']édition de 1694, si elle ne ferma pas la bouche aux envieux et aux médisants [...], reçut pourtant du public le plus favorable accueil. [...] [E]lle prit immédiatement dans toutes les bibliothèques une place qu'elle n'a pas encore entièrement perdue, malgré tant d'éditions nouvelles » (« Préface » 1878 : II). Comme l'observe Jean Pruvost (1997 : 415), « le plus favorable accueil » n'est sans doute pas la formule la plus objective pour rendre compte de la situation.

8.1.3.1 Principales critiques formulées à l'endroit du dictionnaire

Les qualités du *Dictionnaire de l'Académie française* étaient, semble-t-il, recouvertes par des défauts nettement plus apparents (Rey 1984c : XVIII). Le classement des entrées par racines et dérivés, qui vient « heurter les habitudes du public et dépasser

⁸² L'ouvrage fut reçu avec plus d'engouement à l'extérieur de la France, ce que souligne notamment Franz Josef Hausmann (1998b : 133). « [À] l'accueil très réservé, pour ne pas dire franchement hostile voire railleur des Parisiens, s'opposent, sinon l'enthousiasme, du moins la reconnaissance et la grande satisfaction des étrangers. » En Angleterre, par exemple, il suscita beaucoup d'admiration et fut regardé comme « une œuvre de valeur exceptionnelle; œuvre qui rappelait à tous que l'anglais manquait toujours d'un dictionnaire qui, par son autorité, pourrait purifier et stabiliser l'usage linguistique » (Cowie 1998 : 417). En fait, comme le signale James Arnold-Baker (1998 : 33), l'impression produite à l'époque par l'Académie française « avait été telle que la création d'une académie anglaise sur le modèle français fut envisagée et des écrivains célèbres se firent les défenseurs du projet ». Mais comme on le sait, le projet fit long feu.

les moyens intellectuels de l'honnête homme » (Hausmann 1998a : 133), constitue l'une des principales sources de critiques à l'endroit de l'ouvrage.

Obliger tous ceux qui avaient à s'en servir à faire chaque fois un petit travail grammatical pour rapporter les mots à leurs primitifs, ou les réduire à ne trouver jamais que du deuxième coup, en passant souvent d'un volume à l'autre, c'était exclure le livre de l'usage courant. Les critiques du temps ont eu beau jeu à compter les déconvenues des chercheurs. De *dep* à *det* 300 mots renvoyés, de *im* à *ing* 95! (Brunot 1897 : 766).

C'est aussi le point de vue de Laurent Bray (1990 : 1799), qui estime que « [l']ordonnance érudite du dictionnaire de 1694 en fait un ouvrage difficilement consultable qui est inaccessible au public qu'il vise », ce qui le conduisit tout droit à l'échec.

Par ailleurs, la décision d'exclure les citations d'auteurs, loin de faire l'unanimité au sein même de l'Académie, allait en outre « à l'encontre de l'air du temps » (Hausmann 1998a : 133). En effet, certains prédécesseurs de l'Académie, en France comme à l'étranger — l'Accademia della Crusca et Richelet, notamment —, accordaient une large place à la citation. « L'absence de citations empruntées à de “grands” textes [...] était d'autant plus mal ressentie que les ressources d'un trésor littéraire reconnu ne cessaient de s'accumuler », fait pour sa part observer Bernard Quemada (1981 : 346).

[...] l'absence de citations aurait certainement moins déçu le public français si l'Académie était allée au bout de son raisonnement. Se disant elle-même autorité suprême en matière de langue et ne pouvant décemment citer ses propres membres dans son dictionnaire ni, a fortiori, citer des auteurs contemporains externes et par conséquent inférieurs, l'Académie avait toujours la possibilité de remplir son dictionnaire de phrases-exemples d'une certaine tenue littéraire. Or c'est le contraire qui se produit. L'Académie accueille avec une extrême tolérance une abondante phraséologie parlée et populaire, glanée la plupart du temps dans les dictionnaires antérieurs, bilingues ou spécialisés [...]. Le résultat en est que le dictionnaire censé être fait par les plus grandes gloires littéraires s'avère être le dictionnaire le moins littéraire qui soit (Hausmann 1998a : 134).

Pour Henri Meschonnic (1991 : 144), « la coupure voulue et tenue au maximum, entre les mots et le monde », entre le « dictionnaire de langue et l'encyclopédie », représente l'une des lacunes du *Dictionnaire de l'Académie française*. En limitant la nomenclature à la langue commune, employée par les honnêtes gens, excluant de ce fait les termes des arts et des sciences, les académiciens adoptaient une attitude antithétique aux intérêts de l'époque, tournés vers les connaissances sur le monde. De l'avis de Bernard Quemada (1981 : 345), l'Académie a peut-être mal cerné le public auquel elle destinait son ouvrage.

Dominante chez les hommes de lettres, l'option *grammaticale* dont se réclame le répertoire — purisme fondé sur le bon usage aristocratique — ne trouve pas que des partisans dans les milieux cultivés qui deviennent de plus en plus sensibles à l'innovation, à la modernité, à des contacts variés et ouverts donc, aux enrichissements néologiques qui les accompagnent. La sécheresse des contenus généraux, la limitation de la nomenclature à un ensemble étroit de domaines banalisés allaient à contre-courant des tendances dominantes de la vie contemporaine.

Enfin, parmi les autres lacunes relevées, signalons le manque d'exactitude des définitions (Brunot 1897 : 766) — « des définitions faibles le plus souvent, ou peu exactes ou plus ou moins circulaires » (Caput 1986 : 43) —, l'omission de nombreuses acceptions de mots (Brunot 1897b : 766; Matoré 1968 : 84; Caput 1986 : 43), ainsi que le manque d'unité dans la rédaction (Caput 1986 : 43).

8.2 Les éditions subséquentes

L'accueil plutôt réservé que connut la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* et les nombreuses critiques dont il fut l'objet incitèrent les académiciens à se remettre rapidement au travail afin de réviser le dictionnaire et d'en

corriger les principales lacunes. Depuis, sept refontes complètes ont été menées et une huitième est en cours. Comme le souligne Bernard Quemada (1998b : 326), « [t]outes les éditions n'ont pas eu la même portée. Si certaines sont réputées meilleures que d'autres, chacune donne une image réévaluée de l'usage soigné du français, décrit en fonction des connaissances grammaticales du temps ». Dans les sections qui suivent, nous allons esquisser le portrait des huit refontes qu'a connues le *Dictionnaire de l'Académie française* depuis 1694. Pour ce faire, nous décrirons le cadre général dans lequel s'est déroulé leur préparation et leur parution et nous ferons ressortir l'apport de chacune en regard de l'édition ou des éditions subséquentes.

8.2.1 Deuxième édition (1718)

Malgré le privilège royal accordé à l'Académie et toujours en vigueur après la parution de la première édition de son dictionnaire en 1694, l'activité lexicographique en France était intense au tournant du XVIII^e siècle.

Déjà en 1694, au moment même où, à Fontainebleau, Turreil présentait le *Dictionnaire de l'Académie* au roi et à la reine d'Angleterre [...], Leers, l'éditeur hollandais de Furetière, venait de le devancer en présentant au souverain la deuxième édition du *Dictionnaire Universel* [...]. Celui-ci fut réédité en 1701 et 1702 avec quelques modifications. Quant au *Dictionnaire François* de Richelet, il en était, en 1712, à sa treizième édition ! [...] Entretemps, en 1704, les pères jésuites avaient publié le *Dictionnaire* dit de *Trévoux*, nommé d'après la ville où il fut imprimé, et contenant en grande partie la nomenclature du Furetière enrichie et remaniée (Roucher 1997 : 111).

Sans tarder, les académiciens se remirent donc au travail pour entreprendre, sous la gouverne de François Séraphin Régnier-Desmarais, la première refonte du *Dictionnaire de l'Académie française*. Le travail fut effectué rapidement; en mars 1700, la révision du dictionnaire est pratiquement terminée (Roucher 1997 : 118). On décida alors

d'abandonner le principe du classement par racines, largement contesté, au bénéfice du classement alphabétique. Cette restructuration du contenu du dictionnaire allait bien sûr en retarder la parution. La deuxième édition ne fut finalement publiée qu'en 1718.

Sur le plan de la présentation, la nouvelle édition du dictionnaire diffère peu de celle de 1694. « La deuxième édition ressemble beaucoup à la première. [...] In-folio toujours et imprimé sur deux colonnes, le nouveau dictionnaire conserve le même titre et sensiblement le même aspect » (Prévost 1935 : 118). Les changements apportés au contenu ne sont guère plus marqués. En fait, seul le nouveau mode de classement des entrées est notable. La nomenclature a été légèrement enrichie par l'insertion de termes techniques et scientifiques empruntés au *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille (Roucher 1997 : 119). Par rapport à l'édition de 1694, l'ouvrage compte environ 135 pages de texte de plus (Roucher 1997 : 118).

Par ailleurs, la réorganisation de la nomenclature a donné lieu à une certaine normalisation de l'orthographe, qui « marque en fait les débuts de la constitution de l'orthographe officielle » (Roucher 1997 : 119). Il n'est toutefois pas question de réforme de l'orthographe à cette époque puisque l'Académie préconise les mêmes positions conservatrices qu'en 1694 (Caput 1975 : 26). Enfin, malgré la reprise des discussions concernant l'inclusion de citations dans le dictionnaire, discussions qui se poursuivront d'ailleurs d'édition en édition, l'Académie, convaincue de la valeur pédagogique des exemples forgés, conserve la ligne de conduite adoptée pour la première édition, en faisant néanmoins une légère concession. En fait, « [l']édition de 1718 inclut timidement et sous forme d'exemples quelques brèves citations non signées

telles que “*le pauvre dans sa cabane*” (sv *cabane*) ou “*peque provinciale*” (sv *peque*) qui font penser respectivement à Malherbe et à Molière » (Roucher 1997 : 119).

8.2.2 Troisième édition (1740)

« L'édition de 1740, la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, se place à la fois sous le signe de la continuité et sous celui de l'innovation » (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 145). Continuité du fait que les principales options adoptées en 1694 et reprises en 1718 ont été respectées : le format du dictionnaire est identique, c'est-à-dire deux volumes in-folio (Prévost 1935 : 119), la structure et la présentation des articles sont demeurées inchangées, le contenu de la nomenclature, malgré quelques ajouts, est resté sensiblement le même, et le principe de classement des entrées par ordre alphabétique instauré dans l'édition de 1718 est resté en place (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 145).

Innovation, principalement sur le plan de la notation orthographique. L'abbé Joseph Thoullier d'Olivet, figure de proue de cette troisième édition, fut chargé de concevoir le système orthographique proposé dans l'ouvrage. Le quart des mots traités, soit quelque 5 000 des 20 000 mots, sont touchés par les changements (Cohen 1973 : 224; Caput 1986 : 46; Seguin 1999 : 338).

Alors que les deux premières éditions avaient opté pour une orthographe de type ancien, étymologique, celle de 1740 coupe avec la tradition en prenant résolument le parti des « modernes » dans ce domaine, et une grande partie de la Préface est consacrée à l'explication et à la justification de ce nouveau choix (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 145).

Il faut dire que, dès le XVII^e siècle, l'usage illustre de nombreuses variantes graphiques d'un même mot et reflétait ainsi le mouvement vers une orthographe

rajeunie. Pierre Richelet, qui traite de la question dans l'*Avertissement* du *Dictionnaire François*, propose dans son ouvrage des règles qui sont en faveur de la nouvelle orthographe et qui tendent ainsi à se rapprocher de graphies phonologiques. À l'époque, l'Académie adopte pour sa part une attitude plus conservatrice, rejetant notamment la simplification des consonnes doubles. C'est donc seulement soixante ans plus tard qu'elle emboîte le pas à Richelet et préconise une orthographe modernisée et simplifiée, basée sur un large système d'accentuation, intermédiaire entre l'orthographe ancienne, lourde de son origine étymologique, et l'orthographe phonétique. Entre autres modifications, Marcel Cohen (1973 : 224) signale la suppression de l'*s* non prononcé devant consonne, le remplacement du *y* pour le *i* à la fin des mots, et l'effacement du *t* non prononcé dans les finales. Albert Dauzat (1960 : 381) signale également la suppression de la plupart des lettres parasites, « *bienfaicteur, creu, sçavoir...* deviennent *bienfaiteur, crû, savoir* », et la simplification de quelques consonnes doubles.

8.2.3 Quatrième édition (1762)

Dernière édition publiée sous l'Ancien Régime, « l'édition de 1762 est assurément la meilleure de toutes », estime Georges Matoré (1968 : 106). Elle constitue en outre le premier succès de librairie de l'illustre Compagnie⁸³, ce qui peut s'expliquer notamment par le passage du format in-folio au format in-quarto et, de fait, par un prix d'achat moins élevé (Dessaint 1997 : 188).

⁸³ Ce succès se traduit notamment, selon Michel Dessaint (1997), par les six réimpressions qu'a connues l'ouvrage.

Publiée à une époque de grande activité lexicographique et encyclopédique de laquelle émergent des travaux à portée diachronique et étymologique (Dessaint 1997 : 179), cette quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, dirigée par Charles-Pineau Duclos, est moins puriste que les précédentes (Matoré 1968 : 105; Caput 1986 : 46). Il est vrai qu'elle marque un progrès du point de vue orthographique, progrès qui s'inscrit dans la lignée de la réforme entreprise sous l'impulsion de l'abbé d'Olivet dans l'édition précédente. Les pluriels des noms en *ez* sont ici remplacés par *és* et le *f* a remplacé le *ph* dans quelques mots d'origine grecque, signale Marcel Cohen (1973 : 224).

Mais ce sont surtout les ajouts à la nomenclature qui caractérisent cette édition. Par rapport à l'édition de 1740, la nomenclature de 1762 compte en effet plus de 5 000 nouveaux mots (Seguin 1999 : 316), dont bon nombre de termes techniques (Matoré 1968 : 105; Caput 1986 : 46; Tasker 1997 : 240). De ce point de vue, l'ouvrage reflète donc l'esprit du temps, caractérisé par « un rêve de nouveauté, d'adaptation à la science, d'élargissement de la culture, d'augmentation indéfinie du système lexical » (Seguin 1999 : 316). De l'avis de Robert-Léon Wagner (1967 : 113), cette édition est véritablement la première « à porter témoignage du développement des sciences et des techniques de l'époque ». Pour sa part, Abel-François Villemain, préfacier de la sixième édition, estime que l'édition de 1762 « est seule importante pour l'histoire de notre idiome ». Il signale que « les expressions scientifiques y sont plus nombreuses, les définitions plus précises, les exemples mieux choisis et plus souvent empruntés au style des livres, les idiotismes familiers plus rares » (« Préface » 1835 : XXX).

8.2.4 Cinquième édition (1798)

Selon Liliane Tasker (1997 : 256), « [s]i la cinquième édition occupe assurément une place à part dans l'histoire du *Dictionnaire de l'Académie française*, c'est au contexte historique qu'elle le doit ». Effectivement, la refonte de la quatrième édition du dictionnaire, entamée avant le début de la Révolution sous la direction de Jean Le Rond d'Alembert puis de Jean-François Marmontel⁸⁴, s'est effectuée dans un contexte tout à fait singulier. D'Alembert et Marmontel avaient entrepris le travail en indiquant dans les marges et les interlignes d'un exemplaire de 1762 les additions et les corrections qui leur semblaient nécessaires (Larousse 1866 : VIII). Le travail de refonte est terminé en 1792 (Caput 1986 : 47), mais l'Académie n'eut pas le temps de publier son dictionnaire avant d'être dissoute, en 1793⁸⁵. L'exemplaire annoté par d'Alembert et Marmontel devint dès lors propriété nationale et fut remis à des libraires⁸⁶ qui eurent pour mandat de choisir des gens de lettres pour terminer le travail. La cinquième édition du dictionnaire fut finalement publiée en 1798, « sans le patronage de l'Académie », et « elle ne fut pas reconnue par la Compagnie » (Caput 1986 : 47). En fait, cette édition « ne faisait pas autorité aux yeux de beaucoup de gens » (Bruneau 1968 : 556)⁸⁷.

⁸⁴ Marmontel fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie en 1783. Il remplaça ainsi d'Alembert (Gassier 1906 : 299).

⁸⁵ L'Académie, comme toutes les autres sociétés littéraires dotées par la nation, a été dissoute en 1793, puis reconstituée, avec l'Institut, en 1803 (Grente 1960 : 381; Tasker 1997 : 219).

⁸⁶ Les libraires Smith et Maradan, selon Georges Matoré (1968 : 106) et Jean-Pol Caput (1986 : 47).

⁸⁷ Pierre Larousse (1866 : VIII) est particulièrement acerbe lorsqu'il relate la façon dont fut achevée la cinquième édition. « [L]es libraires n'eurent pas de peine à trouver des littérateurs qui se chargèrent d'achever l'œuvre commencée par d'Alembert et Marmontel; mais ce que l'Académie aurait fait en un demi-siècle, peut-être, fut bâclé en quatre ans, et le nouveau Dictionnaire fut imprimé en l'an VII [1798]. On conçoit aisément que l'Académie française, lorsqu'elle fut reconstituée, n'ait pas voulu reconnaître un travail auquel elle avait si peu de part : il ne faut donc tenir aucun compte de cette édition de 1798 [...] »

Malgré les circonstances particulières dans lesquelles elle fut publiée, et en dépit d'un discours de présentation qui est en rupture totale avec ceux des quatre éditions l'ayant précédée⁸⁸, la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* s'inscrit néanmoins dans la continuité de la quatrième. « Le *Dictionnaire*, préparé par l'Académie de l'Ancien Régime, même révisé et publié dans les premières années de la République par des hommes de lettres qui ne sont pas tous académiciens, reste, dans son ensemble, l'œuvre de l'Académie depuis 1762 », écrit Liliane Tasker (1997 : 220). L'esprit des Lumières, qui déjà pointait à l'Académie au moment de la préparation de la quatrième édition du dictionnaire, est maintenant tout à fait implanté, ce qui se répercute dans le contenu de l'ouvrage.

Sous l'influence de l'Encyclopédie et de l'esprit philosophique, les néologismes et les termes des Arts et des Sciences sont donc largement accueillis dans l'édition de 1798. Ce changement n'est pas qu'attribuable à la Révolution puisqu'une véritable transformation sociale, à laquelle l'Académie française n'a pas échappé, s'est opérée au cours du XVIII^e siècle (Chrétien *et al* 2001 : 10).

On conserve donc sensiblement la même attitude qu'en 1762 relativement au recensement de néologismes et de termes spécialisés, mais, en même temps, on procède à un tri parmi les termes admis dans l'édition antérieure et on en élimine un certain nombre que l'on juge ne pas être entrés dans la langue usuelle (Tasker 1997 : 241).

Enfin, principal élément qui la distingue des précédentes, la cinquième édition est accompagnée d'un supplément de douze pages qui regroupe environ 330 mots de la Révolution. « [L]e Supplément est constitué essentiellement des mots relatifs aux

⁸⁸ Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur cette question dans les chapitres qui suivent.

nouvelles institutions », et « il fait place aussi aux néologismes révolutionnaires évoquant les moments les plus difficiles de cette période encore présente dans les esprits » (Tasker 1997 : 249).

8.2.5 Sixième édition (1835)

En raison des circonstances particulières ayant entouré sa parution, la cinquième édition du dictionnaire ne fit pas l'unanimité et suscita toutes sortes de réactions. Elle fut ignorée par nombre de critiques, considérée par d'autres comme la pire édition du dictionnaire, et son existence légale fut remise en cause (de Vaultier 1997 : 317). On attendait donc impatiemment la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui fut « très favorablement accueillie » (Quemada 1981 : 348) et connut un grand succès. Selon Henri de Vaultier (1997 : 323), cent mille exemplaires de cette édition furent vendus, sans compter les rééditions et les versions abrégées qu'on en proposa.

L'histoire de l'édition de 1835 a été marquée par de nombreux revirements. L'existence de l'Académie était à l'époque précaire et incertaine. Ayant été supprimée en vertu de la Convention, l'Académie ne retrouva son existence autonome et son nom qu'en 1816. La préparation de la nouvelle édition du dictionnaire avait donc été confiée en 1801 à l'Institut National. Or, les membres de l'Institut, des gens de tous horizons — l'Institut était divisé en trois classes, soit les sciences mathématiques et physiques, les sciences morales et politiques, et la littérature et les beaux-arts —, ne voyaient pas nécessairement la sixième édition dans la continuité du programme établi par les précurseurs du dictionnaire et mis de l'avant depuis 1694. En effet, ils penchaient plutôt

du côté d'un projet proposé par Voltaire quelques semaines avant sa mort et dont les orientations historiques et littéraires, reproduites ci-dessous, ne sont pas sans rappeler le plan initial du *Dictionnaire de l'Académie française* proposé par Jean Chapelain :

Le Dictionnaire devra comprendre : 1^{er} le mot. 2^{ème} sa filiation grammaticale. 3^{ème} des observations sur sa prononciation. 4^{ème} les variations de son orthographe en remontant jusqu'au temps de Marot et de Rabelais. 5^{ème} son étymologie prouvée ou très probable. 6^{ème} sa définition. 7^{ème} ses acceptions diverses, tant au propre qu'au figuré, dans le langage familier, oratoire et poétique, justifiées par des exemples tirés des meilleurs écrivains. Les mots des sciences, arts, professions et métiers seront recueillis s'ils sont usuels et s'ils entrent dans le langage familier, le discours soutenu, la poésie. On rappellera les mots vieillis et qu'on pourrait rajeunir, seulement depuis Amyot et Montaigne [...]. Il sera placé, à la suite du Dictionnaire, un vocabulaire des termes radicaux sous chacun desquels seront inscrits tous les mots qui en sont dérivés (de Vaulchier 1997 : 318-319).

Malgré la mort de Voltaire en 1778, on travailla jusqu'en 1819 à une refonte orientée sur les idées du philosophe. Les débats théoriques suscités par l'orientation nouvelle donnée au dictionnaire venaient constamment ralentir le déroulement des travaux. Finalement, devant l'ampleur de la tâche à accomplir — l'introduction de citations et de données étymologiques représente une somme énorme de travail — et, surtout, en raison de la lenteur des travaux, on décida de revenir à l'ancienne approche préconisée par l'Académie. L'édition de 1835 correspond donc, en définitive, au programme d'un dictionnaire synchronique établi dès la première édition du dictionnaire.

« [C]ette sixième édition est, après l'édition de 1762, la meilleure que l'Académie ait produite », déclare Georges Matoré (1968 : 116). Mené sous l'œil attentif du Secrétaire perpétuel de l'époque, Abel-François Villemain, le travail de révision a touché notamment les définitions, ce qui, selon Jean-Pol Caput (1975 : 210),

constitue un progrès remarquable par rapport aux éditions précédentes. D'après Ferdinand Brunot (1968 : 568), de nombreuses définitions ont été revues dans cette édition. « Dans beaucoup de cas, les premières éditions du *Dictionnaire* se contentaient de gloser un mot par un autre mot [...]; l'édition de 1835 a fait un effort pour augmenter le nombre des définitions dignes de ce nom. »

Par ailleurs, on a procédé à un remaniement des exemples et l'on a accordé une plus grande attention au classement de ces derniers, le rendant « plus clair, plus net, et plus logique » (Bruneau 1968 : 563-564). En fait, les critiques formulées à l'endroit de cette édition ont surtout porté sur le vocabulaire recensé. Bien que, comme le signale Henri de Vulchier (1997 : 321), l'ouvrage ait ouvert sa nomenclature aux vocabulaires techniques et scientifiques, il fut néanmoins blâmé pour son « manque d'audace dans le choix des mots » (Caput 1986 : 47). Selon Georges Matoré (1968 : 116), l'ouvrage comporte « trop de termes vieillis et pas assez d'expressions vivantes ».

8.2.6 Septième édition (1878)⁸⁹

Après la parution de la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'idée d'un dictionnaire historique refait surface, plus influente que jamais; c'est Charles Nodier qui, cette fois, en assume la paternité. Les tenants de la citation et de l'étymologie sont ravis. Trente ans durant, ils s'investiront dans la préparation d'un dictionnaire historique de la langue française, répertoire « fondé sur l'histoire des mots et sur les citations textuelles » (Pruvost 1998 : 367). D'après Jean Pruvost (1998 : 366), les comptes rendus des séances de l'Académie tenues entre 1834 et 1875 révèlent que le

⁸⁹ Selon certaines sources, cette édition serait parue en 1877.

projet de dictionnaire historique constitue alors « l'unique tâche lexicographique de l'Académie française, qui pensait ainsi donner une suite moderne et d'avenir au "Dictionnaire de l'usage" ».

Malgré l'intérêt du dictionnaire historique, certains académiciens, dont Charles-Augustin Sainte-Beuve, étaient néanmoins favorables à la réédition d'un dictionnaire de l'usage. Leurs tentatives répétées en vue de lancer le projet de refonte de la sixième édition finirent par porter fruit, et cela, malgré les réticences manifestées par nombre de leurs collègues qui craignaient qu'un tel projet nuise à la préparation du dictionnaire historique (Pruvost 1998 : 366)⁹⁰. Ce n'est finalement qu'en 1867 qu'ils eurent gain de cause et purent se mettre au travail. La réalisation du *Dictionnaire historique* n'en fut pas pour autant abandonnée, du moins, jusqu'à ce qu'on décide d'y mettre un terme en 1894.

De l'avis de Jean Pruvost (1998 : 377-378), le projet du *Dictionnaire historique* a en définitive permis de sauver la tradition de description synchronique caractéristique du *Dictionnaire de l'Académie française* depuis la parution de sa première édition.

En vérité, la mise en chantier du *Dictionnaire historique de la langue française*, puis la « double tâche » correspondant à l'élaboration parallèle du *Dictionnaire de l'usage* et du *Dictionnaire historique* de la langue, n'est pas sans conséquences importantes et, nous semble-t-il, essentielles et heureuses, pour le maintien d'une tradition lexicographique propre aux dictionnaires de l'usage de l'Académie française, fondés sur la permanence des critères retenus.

En effet, au lendemain de la publication de la sixième édition du Dictionnaire de l'usage, l'enthousiasme commun des académiciens pour le « Nouveau dictionnaire », c'est-à-dire le *Dictionnaire historique de la langue française*, a permis d'éviter d'emblée que ne se repose le problème d'une éventuelle transformation du Dictionnaire de l'usage, dans la mesure où celui-ci ne semblait plus devoir être à l'ordre du jour. Il est de fait presque certain que, sans l'élaboration du Dictionnaire historique, le Dictionnaire de l'usage eut été, à tout

⁹⁰ Le secrétaire perpétuel, Abel-François Villemain, comptait notamment parmi les réticents.

le moins, reconstruit avec l'ajout de l'étymologie et la substitution des exemples forgés par des exemples cités, selon la formule chère à Voltaire. La mise en œuvre du dictionnaire historique a en fait drainé tous les partisans de la mention de l'étymologie et des citations, partisans qu'il eut été impossible de ne pas prendre en compte dans le cadre d'un dictionnaire usuel de la langue, au moment même où l'esprit scientifique contemporain et dominant y incitait fortement et l'aurait même justifié.

C'est donc en moins de dix ans que s'est effectuée la refonte de la sixième édition, ce qui explique sans doute qu'on y ait apporté peu de changements par rapport à la sixième. D'après Georges Matoré (1968 : 131), cette édition n'apporte « aucune innovation par rapport à l'édition de 1835, imitée de très près ». C'était aussi le point de vue d'Alain Rey (1990 : 1822), qui soutient que « la 7^e édition n'est guère qu'un recopiage de la 6^e ». Si l'on se fie à ce qui est annoncé dans la « Préface » de la septième édition (« Préface » 1878 : X), celle-ci compte deux mille deux cents nouveaux mots; d'après ce qu'on en dit dans la « Préface » de la huitième édition (« Préface » 1932 : I), ces néologismes sont presque tous de provenance scientifique ou technique.

8.2.7 Huitième édition (1932-1935)

Cinquante-sept ans séparent la parution de la septième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* et celle du dernier volume de la huitième édition⁹¹. Les travaux de refonte de la septième édition furent pourtant entrepris dès 1885. Il faut cependant se rappeler que l'Académie s'employait toujours, à l'époque, à sa double tâche lexicographique : l'élaboration d'un dictionnaire historique et la révision du dictionnaire

⁹¹ On compte aussi cinquante-sept ans entre la parution du dernier volume de la huitième édition (1935) et celle du premier volume de la neuvième (1992). Par ailleurs, vingt-quatre ans séparent la première et la deuxième éditions, vingt-deux ans séparent la deuxième et la troisième éditions ainsi que la troisième et la quatrième éditions, trente-six ans séparent la quatrième édition de la cinquième, trente-sept ans séparent la cinquième de la sixième, et quarante-deux ans séparent la sixième édition de la septième.

de l'usage. D'ailleurs, entre 1885 et 1893, on donne priorité au dictionnaire historique et la plupart des séances de travail sont en fait consacrées à cet ouvrage (Cormier 1997 : 431-432). Le projet de dictionnaire historique est finalement abandonné en 1894, au bénéfice du dictionnaire de l'usage.

C'est donc à partir de 1893 seulement que l'on commença à travailler de façon assidue à la préparation d'une huitième édition du dictionnaire de l'usage. Les tentatives de réformes orthographiques et grammaticales qui marquèrent la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, qui nécessitèrent l'investissement d'un certain nombre d'académiciens, vinrent ralentir un tant soi peu les travaux lexicographiques de la Compagnie. Toutefois, les efforts s'intensifièrent à partir de 1923, après que René Doumic, Secrétaire perpétuel de l'époque, eut mandaté officiellement Alfred Rébelliau pour mener à bien les travaux visant l'élaboration de la huitième édition.

Les développements scientifiques et techniques survenus au tournant du XX^e siècle ont fait entrer massivement dans la langue française des termes spécialisés. L'Académie s'est dès lors retrouvée devant une tâche des plus difficiles : déterminer lesquels de ces néologismes étaient susceptibles de s'implanter dans l'usage courant. En conséquence, un travail considérable est observable sur le plan de la mise à jour de la nomenclature de l'ouvrage. On a retranché de nombreux mots vieilliss qui figuraient dans la nomenclature de la septième édition pour faire place à nombre de mots nouveaux apparus depuis le début du XX^e siècle (Caput 1986 : 48; Picoche et Marchello-Nizia 1996 : 136; Cormier 1997 : 450). Parmi les mots nouveaux qui figurent dans cette édition, on compte notamment des termes de politique, de médecine, de sport ainsi que

des termes scientifiques et philosophiques (Prévost 1935 : 123-124). Selon certains, les efforts de mise à jour de la nomenclature ne sont cependant pas réellement satisfaisants.

Sans rien changer à ses habitudes, la Compagnie suit paresseusement et avec retard l'évolution des vocabulaires. [...] En matière de nomenclature, la norme académique, même adaptée, ne reflétait nullement l'évolution des vocabulaires et ne répondait pas aux besoins (Rey 1990 : 1826).

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée aux définitions, que l'on a revues de façon rigoureuse. On s'est efforcé, entre autres, de remplacer les définitions synonymiques par des définitions plus précises (Cormier 1997 : 450). Enfin, environ 500 modifications orthographiques ont été introduites dans cette nouvelle édition du dictionnaire. On a notamment supprimé des variantes orthographiques acceptées dans les éditions précédentes ainsi que le trait d'union figurant dans certains mots composés (Cormier 1997 : 451).

8.2.8 Neuvième édition (1992-2000)

Le travail de révision de la huitième édition, entrepris dès 1936, est toujours en cours. À ce jour, deux tomes de la neuvième édition sont parus, le premier en 1992, le deuxième en 2000. À une époque où les moyens technologiques mis à la disposition des dictionnaristes sont des plus performants, on peut se demander pourquoi l'Académie a mis si longtemps pour préparer cette neuvième édition du dictionnaire. Il semble que plusieurs facteurs soient en cause. Depuis le début des années 1970, les académiciens « mènent de front le travail sur le dictionnaire et des activités lexicales complémentaires » (Quemada 1997 : 459) : étude de projets de réforme orthographique, rédaction de *Mises en garde contre le mauvais usage* et, surtout, examen minutieux des

créations lexicales récentes, notamment en matière de terminologie spécialisée. En collaboration avec le Comité d'étude des termes techniques français, l'Association des écrivains scientifiques et les Commissions ministérielles de terminologie, les académiciens étudient en effet les dénominations scientifiques, techniques et néologiques, qui « représentent un enjeu déterminant pour la nouvelle édition dans la mesure où leur banalisation impose à un dictionnaire de l'usage, fût-il académique, d'en rendre compte » (Quemada 1997 : 459).

À ces tâches s'ajoutent des obligations coutumières telles que « commémorations, cérémonies [...], expositions, colloques et manifestations culturelles, interventions pour de grandes causes ou certains problèmes d'actualité, donations ou legs, prix et subventions, séances solennelles ou publiques, élections » (Quemada 1997 : 460). Dans un *Rapport sur les travaux du dictionnaire* produit en 1972, Maurice Druon met en lumière certaines difficultés concrètes auxquelles la Compagnie doit faire face. Il explique notamment que les « exigences de l'actualité » empiètent de plus en plus sur les séances de travail hebdomadaires et que, en conséquence, on ne peut consacrer qu'une douzaine d'heures par année au dictionnaire (Quemada 1997 : 461). Il fait également allusion aux difficultés de nature organisationnelle et financière (manque de personnel, de temps et d'argent) qui ont pour effet de ralentir le processus de révision du dictionnaire.

En dépit de toutes ces contraintes, l'Académie effectua une révision en profondeur de la huitième édition de son dictionnaire. Les changements sont manifestes. Les nombreuses marques de domaine que l'on rencontre dans les articles — selon Gabrielle Quemada (1997 : 492), « [l]e nombre d'abréviations portées en tête de la 9^{ème}

édition est plus de trois fois supérieur à celui de l'édition précédente » — témoignent de la mise à jour de la nomenclature. Des 16 500 unités lexicales traitées dans le tome I, on compte 5 900 nouveaux mots ou nouvelles acceptions.

Sur le plan de la microstructure, on observe trois innovations importantes. Premièrement, l'introduction de rubriques étymologiques, « complément didactique rendu nécessaire par l'ignorance quasi générale des langues anciennes » (Quemada 1997 : 471). Ces rubriques « n'ont pas pour effet de transformer l'ouvrage en dictionnaire spécialisé. [...] Placées opportunément en tête de chaque article ce sont des repères conçus comme une amorce du développement qui suit » (Rieu 1995 : 66). Pour la première fois, le *Dictionnaire de l'Académie française* fait une petite place à l'information de nature historique. Deuxièmement, on introduit une perspective littéraire par la mention, à la fin de certains articles, de titres d'œuvre incluant le mot-vedette. « Supplément habile, il contourne la citation, dépasse les traditionnelles frontières littéraires et s'ouvre à une plus vaste culture » (Quemada 1997 : 472). Troisièmement, « une nouvelle organisation des articles a amélioré le classement des sens [...] et permet ainsi des développements plus cohérents » (Rieu 1995 : 65). Alors qu'on présentait auparavant les différentes acceptions d'un mot en partant de la plus générale pour aller vers la plus précise, on prend désormais pour point de départ l'acception la plus ancienne. Suivent ensuite les acceptions contemporaines et, le cas échéant, les sens dérivés et figurés (Quemada 1997 : 473-474). En plus de changer l'ordre de présentation des sens, on a modifié la façon de les introduire. « Une numérotation claire » (Rieu 1995 : 65) remplace les formules telles que « il signifie aussi », « il signifie encore », « il se dit par extension », « il se dit par analogie », « il se

dit figurément », etc., employées depuis le XVII^e siècle dans le but de conserver à l'ouvrage « le caractère d'un entretien avec son lecteur » (« Préface » 1932 : IV).

Somme toute, on peut certainement affirmer que la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, sans rompre totalement avec la tradition instaurée depuis 1694, est celle qui s'en détache le plus nettement. Cette édition « innove de manière notable; le particularisme académique demeure, mais il se fait ici plus proche des exigences lexicographiques de cette fin de siècle », écrit Gabrielle Quemada (1997 : 462).

8.3 Influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur la production lexicographique française

Le *Dictionnaire de l'Académie française*, ouvrage institutionnel édité depuis trois siècles, occupe une place unique dans le paysage lexicographique français.

Il est le seul répertoire européen à avoir suivi, pendant trois siècles et à son rythme, les mouvements de la langue et des idées tout en maintenant, dans neuf éditions successives, l'essentiel de ses premières options. À cet égard, nulle autre réalisation institutionnelle ou privée ne peut lui être comparée (Quemada 1998b : 326).

Le fait qu'il émane d'une autorité officielle et qu'il adopte une visée résolument normative — n'a-t-il pas pour ambition, en effet, d'épurer la langue ? (Petit de Julleville 1897a : 141) — le distingue des autres dictionnaires monolingues du français. Comme l'écrit le préfacier de la septième édition de l'ouvrage (« Préface » 1878 : v), « le dictionnaire de l'Académie a toujours eu, néanmoins, et aura toujours une sorte de caractère officiel qui le distingue des autres ».

En tant que répertoire institutionnel, le *Dictionnaire de l'Académie française* découle de motivations politiques et culturelles. Il vise à assumer des fonctions emblématiques (Quemada 1998c : 464) et l'on peut dire sans exagération qu'il exerce une hégémonie sur nombre de productions lexicographiques non institutionnelles. D'après Bernard Quemada (1967 : 220), rares sont en effet les répertoires lexicographiques produits depuis le XVIII^e siècle qui, d'une façon ou d'une autre, ne s'en réfèrent pas à l'Académie. Malgré les nombreuses et virulentes critiques dont il fut l'objet, particulièrement lors de la parution de sa première édition, le *Dictionnaire de l'Académie* représente depuis ses débuts une référence incontournable pour les lexicographes⁹², ce qui se reflète dans les propos de Jean Le Rond d'Alembert qui, dans l'article « dictionnaire » de l'*Encyclopédie* (d'Alembert 1751-1780 : 964), écrit : « [...] on ne peut nier que le *dictionnaire* de l'académie françoise ne soit, sans contredit, notre meilleur dictionnaire de langue, malgré tous les défauts qu'on lui a reprochés. » Au siècle suivant, Pierre Larousse (1866 : VIII) tient un discours similaire dans la « Préface » du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* :

⁹² Nous traitons essentiellement ici de l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les pratiques lexicographiques en France. Il est clair toutefois que l'ouvrage a eu beaucoup d'influence auprès des dictionnaristes étrangers. Ainsi, selon James Arnold-Baker (1998 : 34-35) « l'exemple du dictionnaire de l'Académie a servi d'inspiration à celui d'Oxford. [...] [L]'Académie et son dictionnaire sont présents dans l'Oxford English Dictionary. » « [L]'Académie française a donné à l'Europe l'exemple d'un travail de lexicographie et de normativité linguistique qui a eu une grande influence », écrit pour sa part Tullio Gregory (1998 : 23) de l'Accademia dei Lincei de Rome. En Allemagne, l'Académie et son dictionnaire ont exercé « une influence profonde sur le débat lexicographique allemand » (Hausmann 1998b : 425), et cela, malgré le fait que la première Académie allemande fut fondée en 1617, c'est-à-dire plus de quinze ans avant l'Académie française. L'ouvrage aurait aussi servi de modèle aux académiciens portugais, comme le rappelle João Malaca Casteleiro (1998 : 29-30) : « [I]e souci de l'Académie française de promouvoir la langue nationale, en veillant à sa pureté, a exercé une grande influence sur les autres académies européennes, y compris l'Académie portugaise. [...] Publié un siècle après la première édition du Dictionnaire de l'Académie française, le dictionnaire portugais a pu profiter de l'expérience lexicographique française. »

[...] les décisions consignées dans le *Dictionnaire de l'Académie* peuvent être l'objet de nos critiques; mais cela n'empêche pas les plus rebelles, quand ils ont des doutes sur une question de grammaire ou de lexicographie, d'être les premiers à consulter l'Académie et d'éprouver une réelle satisfaction quand l'avis pour lequel ils inclinent y trouve sa confirmation.

L'influence de l'œuvre académique sur le travail des dictionnaristes de toutes les époques se manifeste, entre autres, dans le titre de certains répertoires. C'est le cas du dictionnaire publié en 1797 par Claude Marie Gattel, exemple présenté précédemment, mais que nous jugeons pertinent de reprendre ici. Le titre de l'ouvrage débute comme suit : *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française composé sur la dernière édition de l'Abrégé de Richelet par Wailly, entièrement refondue d'après le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, etc. le Dictionnaire [sic] Critique de la Langue Française par Féraud, le Dictionnaire de Grammaire et de Littérature dans l'Encyclopédie Méthodique, etc.* De même, le titre complet du dictionnaire d'Émile Littré commence ainsi : *Dictionnaire de la langue française contenant 1^o pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique; [...].*

Cette influence se traduit également par la mention du *Dictionnaire de l'Académie française* dans de nombreux discours de présentation de dictionnaires. Les nomenclatures de plusieurs dictionnaires sont établies à partir du répertoire académique, comme l'explique Jean-Claude Boulanger (1994a : 32-33) :

Quelle que soit l'époque, les dictionnaires projetés ou publiés entre deux éditions de l'Académie reposent pour la majorité sur une même idée filiatrice, à savoir importer la nomenclature du *DAF* [*Dictionnaire de l'Académie française*] et proposer des aménagements, des améliorations à la méthode du célèbre dictionnaire de la Compagnie.

Les lexicographes « se retranchent derrière la référence de l'Académie pour justifier la nomenclature et les acceptions qu'ils enregistrent » (Quemada 1967 : 219).

C'est le cas d'Émile Littré, qui écrit dans la « Préface » de son dictionnaire :

Quand en 1696 [sic] l'Académie française prit le rôle de lexicographe, elle constitua, à l'aide des dictionnaires préexistants et de ses propres recherches, le corps de la langue usuelle. Ce corps de la langue, elle l'a, comme cela devait être, reproduit dans ses éditions ultérieures, laissant tomber les mots que l'usage avait abandonnés et adoptant certains autres qui devaient à l'usage leur droit de bourgeoisie. On peut ajouter que, dans la dernière édition, qui date de 1835, elle a conservé certains mots plus vieux et plus inusités que d'autres qu'elle a rejetés. Quoi qu'il en soit, ce corps de langue a été rigoureusement conservé dans mon dictionnaire; il n'est aucun mot donné par l'Académie qui ne se trouve à son rang (« Préface » 1863 : VII).

Il n'est pas rare, d'ailleurs, « de voir signaler par un astérisque tous les termes d'un nouveau répertoire qui ne figurent pas dans la dernière édition de l'Académie » (Quemada 1967 : 226). Cette pratique fut notamment mise de l'avant par Émile Littré, mais également par Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, qui prennent soin de préciser dans le discours de présentation du *Dictionnaire général* que « les mots qui ne se trouvent pas dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (édition de 1878) » sont marqués d'un signe particulier.

Les principes lexicographiques établis par la Compagnie ont aussi servi de modèle à Claude Marie Gattel, qui affirme avoir « eu sans cesse sous les yeux le *Dictionnaire de l'Académie*, ceux de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Furetière*, etc. » pendant tout le cours de son travail (« Avertissement » 1797 : II); à Prosper Poitevin, qui avoue ouvertement avoir pris appui sur le *Dictionnaire de l'Académie française* et déclare sans ambages que, « plein de respect pour l'Académie, nous l'avons prise constamment pour guide : c'est sur elle que nous nous sommes appuyé, c'est à sa lumière que nous avons

marché » (« Préface » 1855 : vJ); à Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter (1890 : XXIV), qui citent le *Dictionnaire de l'Académie française* parmi les précieux travaux de leurs devanciers auxquels ils ont eu recours. « Pouvoir disposer de l'usage ainsi répertorié et authentifié par une autorité supérieure » est, pour de nombreux lexicographes, « une solution à la fois commode et protectrice » (Quemada 1967 : 219). Enfin, les auteurs du *Grand Larousse de la langue française* rappellent que la méthode de description adoptée dans leur ouvrage « part, en général, de l'usage actuel, selon la tradition des Dictionnaires Larousse, selon le point de vue du premier *Dictionnaire de l'Académie* » (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : III).

Que penser maintenant des critiques formulées à l'endroit du répertoire académique par nombre de préfaciers de dictionnaires ? À notre avis, on peut également voir derrière celles-ci la manifestation du prestige dont bénéficie le *Dictionnaire de l'Académie française*, vis-à-vis duquel on sent le besoin de se positionner. Les condamnations explicites des méthodes et principes adoptés par les académiciens ne sont que le reflet du poids de l'institution et de la norme qu'elle véhicule. Comme l'explique Chantal Wionnet (1998 : 338), « même si l'Académie est critiquée, tous les dictionnaires qui paraissent après 1694 se réfèrent à elle. Son "autorité" [...] est reconnue. Même ceux qui s'opposent le plus violemment l'admettent comme point d'horizon. » Ainsi, Jean-François Féraud, bien qu'il condamne certaines pratiques des académiciens, n'en reconnaît pas moins l'apport inestimable du fruit de leur travail :

L'ACADÉMIE, dans son Dictionnaire, s'est abstenue de toute critique [...]. Comme Juge Souverain, elle prononce ses Arrêts, sans en énoncer les motifs: et ces arrêts sont les exemples qu'elle donne, ou le silence qu'elle garde. Par les uns, elle avertit de ce qui est bon: par l'aûtre, elle semble indiquer ce qui ne vaut rien. Elle a eu de bones raisons pour préférer cette méthode, et il ne nous appartient pas

de les approfondir. Après les services si importants, qu'elle a rendus et qu'elle rend encore aux Lèvres et à la Langue, ce serait être bien ingrat que de les méconnaître, sous prétexte d'en exiger de plus grands, auxquels peut-être même sa dignité et sa prudence s'opposent (« Préface » 1787 : III).

Autre exemple, la diatribe sur le thème de la définition que propose le préfacier du *Dictionnaire classique* :

Nous ouvrons le Dictionnaire de l'Académie, au mot *chat*, qui est défini ainsi : *animal qui prend les rats et les souris*.

C'est là une mauvaise définition. Il suffit, pour s'en convaincre, d'en faire un syllogisme, qui est comme la pierre de touche de toutes les définitions.

Celui qui prend des rats et des souris est un chat; or, nous prenons des rats et des souris; donc, nous sommes des chats.

Bien d'autres définitions ne sont pas meilleures, et il faut espérer que, dans sa nouvelle édition, l'Académie les aura corrigées (« Préface » 1880 : I).

Ce dernier critique aussi plus loin les principes de notation phonétique mis de l'avant par les académiciens. « On trouvera à tous les mots dont la prononciation est douteuse la prononciation figurée. Nous avons apporté le plus grand soin à cette partie négligée par les autres Dictionnaires, et si incomplète dans le Dictionnaire de l'Académie », écrit-il (« Préface » 1880 : II). Il ne fait pas de doute que ces reproches adressés au répertoire académique traduisent le pouvoir dont il est investi. Qu'il soit perçu comme un modèle à suivre ou, au contraire, comme un exemple à éviter, il est dans tous les cas pris en considération par la communauté lexicographique.

8.4 Conclusion

Le *Dictionnaire de l'Académie française* est une œuvre monumentale, distincte de tous les répertoires lexicographiques du français de par son origine institutionnelle, mais également en raison de sa longévité. Publié pour la première fois à la fin du XVII^e

siècle, il a connu depuis sept refontes complètes, et une huitième est en cours de réalisation. Pourtant, le répertoire académique a suivi un parcours constamment semé d'embûches. Il suffit de se remémorer les tribulations qui ont marqué la préparation de la première édition : déménagements nombreux, conditions de travail difficiles, manque d'organisation, etc. Outre les difficultés matérielles et organisationnelles, d'autres obstacles, plus menaçants encore, ont dû être contournés. Nous pensons bien sûr aux divergences d'opinions qui, régulièrement, sont venues faire entrave au déroulement des travaux lexicographiques de la Compagnie. Les débats entourant la décision de rejeter les citations constituent un exemple des plus équivoques à ce chapitre. Dans certains cas, l'Académie fut à tel point secouée par les désaccords que l'existence même de son dictionnaire fut mise en péril. Rappelons-nous l'épisode du *Dictionnaire historique de la langue française*, qui a bien failli compromettre la refonte du dictionnaire de l'usage.

Par ailleurs, au fil des rééditions de son dictionnaire, l'Académie est restée fidèle à ses principes fondamentaux. Elle a produit un dictionnaire synchronique, qui recense l'usage courant et qui s'appuie sur les sentiments des académiciens lexicographes plutôt que sur ceux de grands auteurs disparus. Chaque nouvelle édition a néanmoins proposé des innovations, dans certains cas assez importantes. Citons l'exemple de l'édition de 1740, qui introduit une orthographe plus moderne que dans les deux éditions l'ayant précédée.

Enfin, le *Dictionnaire de l'Académie française* a exercé pendant de longues années une influence marquée sur les productions lexicographiques françaises, comme en témoignent les titres et discours de présentation de nombreux dictionnaires. Bon nombre de lexicographes des XVIII^e et XIX^e siècles ont senti le besoin de positionner

leurs ouvrages par rapport à celui de l'Académie, qu'ils adoptent ou non les vues de la Compagnie. De nos jours, l'influence du répertoire académique est moins nette. L'ouvrage est consulté par les lexicographes au même titre que tout autre dictionnaire, et son prestige semble s'être quelque peu atténué.

Chapitre 9

Description sommaire des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*

Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, le *Dictionnaire de l'Académie française* fait cavalier seul parmi les dictionnaires de langue monolingues du français du fait qu'il est revu, révisé et publié depuis plus de trois siècles. Son origine institutionnelle le singularise également. Il existe un autre dictionnaire institutionnel en France, moderne celui-là, le *Trésor de la langue française*, mais sa visée historique lui confère une vocation différente de celle du répertoire académique.

Compte tenu qu'il émane d'une institution, le *Dictionnaire de l'Académie française* n'est soumis ni aux pressions du marché, ni aux impératifs commerciaux de rentabilité. Cela se reflète-t-il dans ses discours de présentation ? C'est la question à laquelle nous tenterons de répondre dans les chapitres 10, 11 et 12. Mais avant, il importe de donner un aperçu général des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Dans le présent chapitre, nous nous pencherons ainsi sur la forme des discours de présentation, puis sur leur contenu. Par ailleurs, il a semblé indispensable de situer nos travaux par rapport à l'étude d'envergure menée sous la direction de Bernard Quemada et ayant donné lieu, en 1997, à la parution de l'ouvrage intitulé *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*.

9.1 Présentation de l'étude publiée par Bernard Quemada en 1997

Les travaux d'un certain nombre de chercheurs qui se sont intéressés aux textes périodictionnaires et, en particulier, aux préfaces de dictionnaires, ont été résumés au chapitre 2. L'analyse de ces travaux a permis de tirer la conclusion suivante : les discours de présentation des dictionnaires n'ont pratiquement jamais été étudiés dans leur ensemble, en tant que genre textuel. L'attention des chercheurs s'est portée sur des passages bien circonscrits, par exemple, ceux consacrés au public cible, à l'art de la définition, aux exemples ou aux citations.

À notre connaissance, une seule étude propose une analyse approfondie d'un certain nombre de discours de présentation de dictionnaires. Par *analyse approfondie*, nous entendons une analyse en vertu de laquelle on ne s'intéresse pas uniquement à des thèmes particuliers, mais plutôt aux discours de présentation en entier. L'étude, dirigée par Bernard Quemada et qualifiée de « magistrale » par Maurice Druon (2000 : III), a donné lieu en 1997 à la publication du livre *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*. Les chercheurs suivants y ont collaboré : Susan Baddeley, Simone Benhamou, Liselotte Biedermann-Pasques, Jean Buffin, Monique C. Cormier, Michel Dessaint, Henri de Vaultier, Jean Pruvost, Gabrielle Quemada, Eugénia Roucher et Liliane Tasker.

Comme l'explique Bernard Quemada dans la présentation de l'ouvrage, « [c]e volume consacré aux Préfaces voudrait permettre une meilleure connaissance du projet académique, de ses objectifs, de ses prises de position trop souvent ignorées ou mal interprétées » (Quemada 1997 : IV). L'étude regroupe les discours de présentation des

huit éditions complètes du *Dictionnaire de l'Académie française* publiées à ce jour ainsi que sur ceux du premier fascicule (1986) et du premier volume (1992) de la neuvième édition. Elle renferme également les « Épîtres », « Dédicaces » et « Privilèges » qui figurent dans certaines éditions ainsi que des documents historiques tels des projets de préfaces et des extraits de correspondances. Compte tenu du fait que notre recherche est consacrée en grande partie aux discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, il importe de montrer en quoi elle se distingue de l'étude dirigée par Bernard Quemada.

Dans l'ouvrage *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, le discours de présentation de chaque édition est traité de façon individuelle et autonome. En exergue à celui-ci — chacun des discours est reproduit dans l'ouvrage, comme nous l'avons indiqué plus haut —, on propose une lecture annotée qui prend la forme d'une introduction et de notes complémentaires. Il ne s'agit donc pas d'une analyse critique. L'introduction à la préface vise principalement trois objectifs. Il s'agit premièrement de décrire le contexte dans lequel s'est effectuée la refonte du dictionnaire et, le cas échéant, d'expliquer les circonstances particulières qui en ont marqué le déroulement. Ainsi, le texte que propose Liliane Tasker en guise d'introduction au discours de présentation de la cinquième édition rend compte de la suppression de l'Académie française lors de la Révolution et des conséquences qui s'ensuivirent sur le processus de révision de la quatrième édition du dictionnaire. Dans l'introduction à la « Préface » de la septième édition, Jean Pruvost explique pour sa part de quelle façon le projet du *Dictionnaire historique de la langue française* (1858) est venu mettre en péril l'existence du répertoire académique publié depuis 1694. Deuxièmement, l'introduction

à la préface propose un portrait du préfacier et s'attarde au rôle joué par celui-ci dans l'élaboration de la nouvelle édition du dictionnaire. Susan Baddeley et Liselotte Biedermann-Pasques s'intéressent ainsi à la personnalité de l'abbé Joseph Thoullier d'Olivet, principal artisan de la troisième édition du dictionnaire et instigateur des nouvelles positions sur l'orthographe adoptées par l'Académie. Troisièmement, l'introduction à la préface permet de situer l'édition analysée dans la lignée des éditions antérieures et de montrer en quoi elle s'en rapproche ou s'en distingue. Dans son texte, Eugénia Roucher met ainsi en lumière les changements apportés au dictionnaire lors du passage à la deuxième édition, changements qui se manifestent surtout sur le plan de la présentation de la nomenclature.

Par ailleurs, les notes complémentaires qui suivent chacun des discours de présentation viennent mettre certains thèmes en perspective, apportant souvent un supplément d'information qui facilite la compréhension des propos tenus par les préfaciers. Par exemple, Simone Benhamou et Eugénia Roucher, qui ont analysé la « Préface » de la première édition du dictionnaire⁹³, expliquent dans une note le sens de l'expression *langue commune* à laquelle le préfacier fait allusion. Les annotations que proposent les collaborateurs de l'ouvrage viennent aussi, dans certains cas, mettre en parallèle les principes énoncés dans les préfaces et les réalisations effectives de ces principes dans le contenu du dictionnaire. C'est ainsi que Monique C. Cormier s'est penchée sur le traitement définitoire d'un certain nombre de mots afin de vérifier les dires du préfacier de la huitième édition concernant le travail d'amélioration des

⁹³ Avec le concours de Jean Buffin.

définitions. « Une comparaison de mots choisis au hasard dans la septième et la huitième édition confirme [...] le travail d'amélioration des définitions établies notamment par synonymie », explique-t-elle (Cormier 1997 : 449). De la même façon, Gabrielle Quemada a constaté que le nombre de marques de domaines présentées dans la partie prédictionnaire de la neuvième édition est plus de trois fois supérieur à celui de la huitième édition, ce qui vient notamment mettre en lumière la présence d'un nombre accru de termes scientifiques et techniques dans la nomenclature de l'ouvrage et, partant, vient confirmer les propos de Maurice Druon, préfacier de la neuvième édition.

9.2 Particularités de la présente recherche

Notre étude se distingue de celle dirigée par Bernard Quemada d'au moins deux façons. D'une part, elle ne s'appuie pas sur une analyse isolée de chaque discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, mais bien sur une analyse globale de ces discours. En d'autres termes, notre objectif est de dégager, à partir de l'ensemble des discours de présentation, le canevas général à partir duquel ils sont façonnés. D'autre part, la finalité de notre étude — démontrer que les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* se distinguent des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels —, sous-tend une comparaison entre les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* et les discours de présentation d'ouvrages non institutionnels. Cette perspective comparatiste est assurément l'élément qui distingue le plus notre étude de celle menée par Bernard Quemada et ses collaborateurs.

Les précisions que nous venons d'apporter viennent à notre avis mettre en évidence le caractère original de la présente recherche. Elles font clairement ressortir le fait que celle-ci, loin d'être une réplique des études menées individuellement par les collaborateurs de Bernard Quemada, peut plutôt être envisagée comme une forme de complément à celles-ci.

9.3 La forme des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*

Avant de procéder à une analyse approfondie du contenu des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, nous allons nous pencher sur leurs caractéristiques externes. Pour ce faire, nous employerons les mêmes points d'analyse que ceux que nous avons retenus dans la première partie de la présente thèse, à savoir le nombre de textes qui composent les discours de présentation, les intitulés qui leur sont attribués, le nombre de pages qu'ils contiennent, la façon dont ils sont structurés et l'identité de leurs auteurs.

9.3.1 Nombre de textes

Tel que nous l'avons vu au chapitre 4, les discours de présentation des répertoires à visées commerciales s'articulent autour de un ou de plusieurs textes. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, un seul texte tient lieu de discours de présentation dans huit des neuf éditions étudiées⁹⁴. En fait, seule la neuvième édition compte trois

⁹⁴ Il est important de préciser que, à notre avis, les épîtres au roi que l'on trouve dans les première, deuxième et quatrième éditions du dictionnaire ne relèvent pas du discours de présentation. Bien sûr, on y trouve parfois des allusions ténues au contenu du dictionnaire, mais il reste que leur principale fonction est de rendre publiquement hommage à une personnalité influente, de « faire l'éloge du roi à travers celui de la langue française » (Brévat-Dromzée 1996 : 130).

textes introductifs. Dans le premier tome de cette édition, on reprend le discours de présentation qui figurait dans le premier fascicule du dictionnaire, paru en 1986, et l'on propose en outre un texte inédit daté de 1992 et intitulé « Avertissement ». Dans le deuxième tome (2000), on propose un nouveau texte introductif, intitulé « Avant-propos ». Le fait que six années séparent la parution du premier fascicule et du premier volume du dictionnaire, et que huit années séparent la parution du premier et du deuxième volumes de l'ouvrage, vient sans doute justifier la décision d'inclure un discours de présentation dans chacun. On peut d'ailleurs s'attendre à ce que le troisième tome de cette édition contienne également un texte qui tiendra lieu de discours de présentation.

9.3.2 *Intitulés*

On observe une diversité moins grande dans les intitulés des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* que dans ceux des autres ouvrages examinés. En effet, dans sept des neuf éditions du répertoire académique, le texte qui tient lieu de discours de présentation s'intitule « Préface ». Ce sont les discours de présentation des cinquième et neuvième éditions qui viennent briser cette régularité.

Le discours de présentation de la cinquième édition du dictionnaire, fortement empreint de l'esprit de la Révolution, est en rupture totale avec ceux des éditions précédentes⁹⁵. Pour la première fois, il ne s'intitule pas « Préface », mais plutôt « Discours préliminaire », titre qui, selon Liliane Tasker (1997 : 221), « ne laisse planer aucun doute sur la filiation annoncée, celle du *Discours Préliminaire* de d'Alembert »

⁹⁵ Cette question sera abordée plus en détail à la fin du présent chapitre.

dans l'*Encyclopédie*. Il faut dire que, en plus de porter la marque de la Révolution, la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* est imprégnée de l'esprit philosophique des Lumières, ce qui se reflète dans son discours de présentation et, comme l'observe Liliane Tasker (1997 : 221), dans le titre même de celui-ci. Par ailleurs, les textes qui tiennent lieu de discours de présentation dans la neuvième édition du dictionnaire portent les intitulés suivants : « Préface » (premier tome⁹⁶), « Avertissement » (premier tome) et « Avant-propos » (deuxième tome).

9.3.3 Nombre de pages

Les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, comme ceux des ouvrages non institutionnels examinés dans la deuxième partie du présent travail, contiennent un nombre de pages fort variable. Le plus court est de trois pages (deuxième tome de la neuvième édition), le plus long, de vingt-six pages (sixième édition). Le tableau 7 donne un aperçu global de la situation.

Tableau 7. Nombre de pages des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*

	1 ^{re} éd.	2 ^e éd.	3 ^e éd.	4 ^e éd.	5 ^e éd.	6 ^e éd.	7 ^e éd.	8 ^e éd.	9 ^e éd.
Nombre total de pages	9	5	5	5	10	26	12	4	11½

⁹⁶ Comme nous l'avons indiqué à la section précédente, il s'agit de la « Préface » qui figurait à l'origine dans la premier fascicule du dictionnaire publié en 1986.

Les discours de présentation des cinquième et sixième éditions qui, comme nous le verrons plus loin, se démarquent des autres par leur contenu, comptent aussi parmi les plus longs. Par ailleurs, le discours de présentation de la neuvième édition totalise 11 pages et demi, qui se répartissent en trois textes, chacun comptant respectivement quatre pages, quatre pages et demi et trois pages.

9.3.4 Structure du texte

Un certain nombre de discours de présentation de dictionnaires non institutionnels examinés au cours de notre recherche sont structurés en thèmes et sous-thèmes, ou sections et sous-sections. Des exemples éloquentes ont d'ailleurs été présentés au chapitre 4⁹⁷. On ne trouve rien de tel dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Depuis la première édition du dictionnaire, les discours de présentation, du plus court au plus long, ne comportent aucune division si ce n'est que celle, normale, en paragraphes.

9.3.5 Identité de l'auteur

Hormis celui de la neuvième édition, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* ne sont pas signés. Toutefois, l'identité de leur auteur a pu être établie dans la plupart des cas, mais pas toujours avec certitude. L'histoire de la « Préface » de la première édition du dictionnaire, comme celle du dictionnaire lui-même, connut certains retournements. En fait, la rédaction de la préface et de l'épître

⁹⁷ Nous avons évoqué le lien possible entre la pratique de découpage observée chez les lexicographes ayant publié des dictionnaires depuis la fin du XIX^e siècle et le fait que « la mission des dictionnaires » a pris, à partir de la même époque, « une allure de plus en plus pédagogique » (Boulangier 1986 : 19).

dédicatoire avait, à l'origine, était confiée au Secrétaire perpétuel de l'époque, François Séraphin Régnier-Desmarais. Au moment de l'impression du premier volume du dictionnaire, on aurait cependant profité de l'absence de Régnier-Desmarais pour substituer aux textes qu'il avait rédigés ceux de François Charpentier. Ce dernier, élu à l'Académie en 1651, usa donc d'un stratagème pour faire publier des textes de son propre cru (Benhamou et Roucher 1997 : 20).

Régnier-Desmarais, qui collabora grandement à la première édition du dictionnaire et qui fut en outre chargé de défendre les droits de l'Académie dans l'affaire Furetière, travailla avec la même assiduité à la préparation de la deuxième édition. Traducteur et grammairien, élu à l'Académie en 1670 et nommé Secrétaire perpétuel en 1684 (Gassier 1906 : 247), il serait l'auteur de la « Préface » de la deuxième édition du dictionnaire.

Par ailleurs, le discours de présentation de la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* aurait été rédigé par l'abbé Joseph Thoullier d'Olivet. Grammairien, élu à l'Académie en 1723, d'Olivet « devint aussitôt l'un des membres les plus assidus, et des plus travailleurs » (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 147). Sa contribution appréciable aux travaux lexicographiques de la Compagnie se reflète notamment sur le plan des modifications orthographiques qui furent introduites dans cette édition du dictionnaire. Selon toute vraisemblance, l'abbé d'Olivet aurait également signé la « Préface » de la quatrième édition du dictionnaire. Cependant, des doutes subsistent encore quant à l'identité du préfacier de cette édition. « Émile Gassier [...] affirme que [Charles-Pineau] Duclos est l'auteur de cette préface de 1762 et cette opinion semble faire autorité », explique Michel Dessaint (1997 : 181). En fait, la

« Préface » de la quatrième édition est presque en tout point identique à celle de la troisième. Il paraît donc logique d'en attribuer la paternité à l'Abbé d'Olivet. D'après Michel Dessaint (1997 : 181), il est improbable que l'Abbé d'Olivet ait écrit la « Préface » de la troisième édition du dictionnaire et qu'il ait accepté « de bon gré que son texte soit modifié et “signé” par Duclos », surtout si l'on tient compte du fait que Duclos⁹⁸ et d'Olivet n'étaient pas particulièrement en bons termes, en raison notamment de divergences d'opinions.

En ce qui concerne le « Discours préliminaire » de la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, il aurait été rédigé par Dominique Joseph Garat⁹⁹. Doué d'un talent reconnu d'orateur, Garat fut surtout connu dans le milieu politique, où il fut tour à tour député à l'Assemblée Constituante, ministre de la Justice, ministre de l'Intérieur, ministre de l'Instruction publique, puis ambassadeur à Naples (Tasker 1997 : 222-223). Pour la première fois depuis 1694, le discours de présentation du dictionnaire n'est pas rédigé par un académicien¹⁰⁰. En outre, Garat n'ayant pas participé aux travaux lexicographiques de la Compagnie, « il lui est difficile de discuter des choix lexicographiques qui ont prévalu dans la cinquième édition » (Chrétien *et al.* 2001 : 6).

La « Préface » de la sixième édition du dictionnaire, reconnue pour ses qualités rhétoriques, est l'œuvre d'Abel-François Villemain, membre de la Commission du

⁹⁸ Duclos a été nommé Secrétaire perpétuel de l'Académie en 1755.

⁹⁹ D'après certains auteurs, dont Liliane Tasker (1997), le prénom de Garat serait plutôt Joseph-Dominique.

¹⁰⁰ Garat n'appartenait pas, en effet, à l'ancienne Académie. Comme le relate Liliane Tasker (1997 : 221), « il devint membre de l'Institut en 1795, au titre de l'*Académie des sciences morales et politiques* [...]. [...] Lors de la réorganisation de 1803, il fut élu académicien à la deuxième classe de l'Institut, reconstitution de l'ancienne Académie française sans en porter le nom. » Il fut toutefois exclu de l'Académie lors de la Restauration (Rey 2000 : 805).

Dictionnaire. Reçu à l'Académie en 1821 alors qu'il n'était âgé que de trente ans¹⁰¹, Villemain fut nommé Secrétaire perpétuel en 1835 et occupa cette fonction jusqu'en 1870 (Gassier 1906 : 339-340; Caput 1986 : 119). « Traducteur, critique, auteur de nombreux travaux littéraires, il fut professeur à la Faculté des lettres » et connut également une carrière politique importante au cours de laquelle il fut notamment député, pair de France et ministre de l'Instruction publique (Gassier 1906 : 339-340; Rey 2000 : 2171).

La paternité de la « Préface » de la septième édition du dictionnaire est par ailleurs attribuée à Samuel-Ustazade Sylvestre de Sacy. Reçu à l'Académie en 1854, de Sacy fut pendant vingt ans rédacteur au *Journal des Débats*; il fit partie de la Commission du Dictionnaire pendant plusieurs années. Il occupa également les fonctions de conservateur et d'administrateur de la Bibliothèque Mazarine, puis, en 1865, fut nommé sénateur (Gassier 1906).

Pour ce qui est de la « Préface » de la huitième édition du dictionnaire, elle serait l'œuvre de René Doumic. Élu à l'Académie en 1909, Doumic fut nommé Secrétaire perpétuel en 1923 et, dès lors, s'occupa activement de la publication du dictionnaire. Doumic fut notamment professeur au collège Stanislas (en France), directeur de la revue *Lectures pour tous* chez Hachette, puis directeur de la *Revue des Deux Mondes* (Cormier 1997 : 437).

Enfin, contrairement aux textes anonymes qui tiennent lieu de discours de présentation dans les huit premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*,

¹⁰¹ Selon Henri de Vulchier (1997 : 313), Villemain avait plutôt trente-quatre ans lorsqu'il fut élu à l'Académie.

ceux que l'on trouve dans la neuvième édition portent une signature, celle de l'écrivain Maurice Druon. Reçu à l'Académie en 1966, Druon fut nommé Secrétaire perpétuel en 1986 et conserva cette fonction pendant treize ans. Il démissionna en 1999 et porte depuis le titre de Secrétaire perpétuel honoraire¹⁰².

9.4 Le contenu des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*

Les textes qui relèvent du discours de présentation dans les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* sont « plus souvent de nouveaux textes que des adaptations » (Quemada 1998b : 327). On observe quelques similitudes entre les préfaces de la première et de la deuxième éditions, mais les deux textes sont néanmoins foncièrement différents. En fait, seules les préfaces de la troisième et de la quatrième éditions du dictionnaire sont pratiquement identiques. Comme l'a signalé Michel Dessaint (1997 : 181), les seules différences observables sont « deux paragraphes supprimés de l'une à l'autre, deux autres ajoutés, sur trente-cinq, quelques remaniements, quelques changements de mots ou modifications de leur ordre »¹⁰³.

Par ailleurs, on observe dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* une constance quant aux principaux thèmes traités. D'une édition à l'autre du dictionnaire, les préfaciers abordent sensiblement les mêmes questions et, comme dans les dictionnaires non institutionnels examinés, les thèmes développés

¹⁰² Hélène Carrère d'Encausse a été élue Secrétaire perpétuel en remplacement de Maurice Druon. Comme le souligne Maurice Druon dans l'« Avant-propos » du deuxième tome de la neuvième édition du dictionnaire, elle est la première femme à occuper ce poste.

¹⁰³ C'est d'ailleurs ce qui laisse croire à Michel Dessaint que les deux textes sont du même auteur, en l'occurrence l'abbé d'Olivet.

s'articulent autour de trois axes majeurs : l'axe métadictionnaire, l'axe métalexographique et l'axe métalinguistique. L'axe métadictionnaire prédomine dans la majorité des cas¹⁰⁴. De la même façon que les autres discours de présentation étudiés, ceux du répertoire académique visent principalement à présenter l'ouvrage et son contenu et à justifier les prises de position adoptées en regard des éléments lexicaux traités. En ce sens, leur objectif général est donc le même que celui des discours de présentation de répertoires non institutionnels.

Cependant, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* ne sont pour autant assimilables à ceux des dictionnaires à visées commerciales. En effet, des divergences assez importantes sont observables dans la façon d'aborder certains thèmes, divergences qui, à notre avis, sont en partie attribuables aux origines institutionnelles de l'ouvrage. C'est ce que nous avons l'intention de démontrer dans les chapitres 10, 11 et 12. En somme, ce n'est pas nécessairement en regard des thèmes abordés que les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* se distinguent de ceux des ouvrages non institutionnels, mais plutôt dans leur façon d'aborder certains thèmes.

Signalons que deux textes détonnent dans l'ensemble des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Il s'agit du « Discours préliminaire » de l'édition de 1798 et de la « Préface » de l'édition de 1835. Dans les deux cas, le propos est centré sur des considérations autres que métadictionnaires.

¹⁰⁴ En fait, deux textes s'éloignent de la tendance générale observée. Il en sera question plus loin.

On traite du contenu du dictionnaire ou des conditions entourant son élaboration, par exemple, mais on le fait de façon relativement discrète. Il importe de nous arrêter quelques instants à chacun de ces deux textes.

9.4.1 Le discours de présentation de la cinquième édition

Le « Discours préliminaire » publié en tête de la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* se distingue de plusieurs façons. D'abord par son titre, hiatus dans la série des discours intitulés « Préface ». Ensuite du fait que son auteur, Dominique Joseph Garat, n'a jamais participé aux travaux lexicographiques de la Compagnie et qu'il n'était pas académicien au moment de la parution de l'ouvrage. « À l'inverse des auteurs des préfaces précédentes, Garat n'est pas un lexicographe mais un représentant de l'éloquence épideictique qui s'attache davantage aux figures du discours qu'au détail des définitions », fait remarquer Liliane Tasker (1997 : 223). Enfin, par son contenu même, « discours philosophique et politique plus que lexicographique » (Chrétien *et al.* 2001 : 7). C'est ce dernier point qui va retenir ici notre attention.

En réalité, le propos de Garat est centré sur trois grands thèmes : l'Académie, le genre dictionnaire et, dans une moindre mesure, la langue. Dans les deux premières pages du « Discours préliminaire »¹⁰⁵, Garat s'affaire à présenter sa conception de l'Académie, conception bien singulière qui fait de l'illustre Compagnie « un établissement national et politique, gardien des libertés et de la démocratie » et un lieu de « mouvement révolutionnaire avant-gardiste » (Chrétien *et al.* 2001 : 7 et 9). Selon lui, l'Académie française a contribué « au changement de l'esprit monarchique en esprit

¹⁰⁵ Notons que le texte complet compte dix pages.

républicain ». En « caressant les Rois », elle a « ébranlé le trône : ce n'étoit pas le but qu'on lui avoit marqué, ni celui qu'elle avoit; c'est celui qu'elle a rempli ». « Cette espèce de démocratie littéraire étoit donc déjà, en petit, un exemple de la grande démocratie politique » (« Discours préliminaire » 1798 : II). En somme, Garat « justifie les actions de l'Académie dans les termes de la République », tentant ainsi de légitimer son existence aux yeux du peuple et des révolutionnaires (Chrétien *et al.* 2001 : 8).

Le discours que tient Garat sur le genre dictionnaire est, lui aussi, particulier. La façon dont il envisage les « problèmes lexicographiques que pose un dictionnaire est avant tout historique, philosophique et politique », observe Liliane Tasker (1997 : 223), qui ajoute :

Il ne faut donc pas s'étonner de l'absence de références précises aux problèmes examinés dans les préfaces précédentes. Il [Garat] ignore les mises au point sur l'orthographe, la prononciation, les marques d'usage, les exemples. Il effleure à peine, en les citant pour mémoire, sans les examiner « les étymologies et les analogies [...] ces tropes, qui font sortir avec éclat tous les traits et tous les contours de la pensée », ne s'attachant à la valeur et à la justesse des mots que du point de vue des idées, reflétant par là les préoccupations dominantes d'une période où la langue était d'abord un enjeu politique.

Le « Discours préliminaire » est ainsi pratiquement exempt de considérations métadictionnaires, et c'est précisément sur ce plan qu'il se distingue des autres discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Seuls quelques passages sont consacrés au répertoire académique, notamment au travail collégial qui en est à l'origine¹⁰⁶. De façon générale, Garat traite des dictionnaires en termes métalexigraphiques, s'attachant à leur rôle et à la manière dont ils l'assument. Sous la

¹⁰⁶ Ces passages seront étudiés plus loin, au chapitre 10.

plume de Garat, le dictionnaire devient un instrument de pouvoir. Plus exactement, il constitue le véhicule idéal du pouvoir qu'exerce la langue sur la raison du peuple.

C'est une vérité universellement reconnue aujourd'hui; la cause la plus générale et la plus dangereuse de nos erreurs, de nos mauvais raisonnemens, est dans l'abus continuel que nous faisons des mots.

[...]

Quand tous les grands Écrivains [...] s'accorderoient dans le même emploi des mots, ils sont en trop petit nombre; et leur convention, très-propre à en préparer de plus étendues, seroit loin encore d'être une convention nationale. C'est pourtant cet accord, c'est cette convention de tous avec tous, qui est indispensable, pour qu'un Peuple s'entende toujours dans la circulation de ses mots et de ses idées; pour que ce commerce de tous les esprits serve aux progrès et à la richesse de tous. [...]

Qu'est-ce qui peut donner à tous les mots d'une Langue cette empreinte, qui en fixe et qui en constate la valeur, non pour quelques Écrivains seulement, mais pour tous ceux qui parlent et qui écrivent dans cette Langue? Qui définira les mots pour toute une Nation, de manière que cette Nation sanctionne ces définitions en les adoptant, et ne s'en écarte point dans l'usage des mots?

Je réponds qu'un bon Dictionnaire peut, seul, donner à une Nation ces lois de la parole, plus importantes, peut-être, que les lois même de l'organisation sociale [...] (« Discours préliminaire » 1798 : V-VI).

La langue représente le troisième thème abordé par Garat. L'auteur du « Discours préliminaire » propose notamment une réflexion sur l'évolution des langues, réflexion ayant une portée métalinguistique et sur laquelle nous reviendrons donc au chapitre 12. En terminant, compte tenu des particularités du texte de Garat, il ne faudra pas s'étonner du fait qu'il est peu cité dans les chapitres qui suivent.

9.4.2 Le discours de présentation de la sixième édition

La « Préface » de la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* est de nos jours unanimement reconnue comme un chef-d'œuvre du genre. Signée par Abel-François Villemain, « cette Préface fut diversement appréciée en son temps », rappelle cependant Henri de Vaultier (1997 : 312) :

Nombreux furent les commentaires négatifs de critiques déçus qu'un esprit de [l]a trempe [de Villemain] eût produit un morceau d'éloquence, là où l'on attendait un argumentaire solide et méthodique qui justifiât les conceptions académiques. [...] S'ils en critiquaient les idées ou la vacuité, tous ces déçus admettaient cependant — avec quelque condescendance —, la qualité stylistique de cette « brillante dissertation due à une plume éloquente et facile », comme l'écrit ce critique du *Moniteur Universel* signant A. Z.

Le thème fondamental de la « Préface » est l'histoire de la langue française. En ce sens, le texte de Villemain tient davantage du discours métalinguistique que du discours métadictionnaire. L'auteur « étudie longuement les étapes de formation de la langue française » (de Vaulchier 1997 : 314), rappelant notamment l'instabilité ayant marqué ses débuts. « [D]e siècle en siècle, les mêmes choses avaient besoin d'être réécrites dans le français nouveau, qui devenait bien vite vieux et chenu. En recopiant un manuscrit de notre langue, souvent on le traduisait à demi », fait ainsi observer Villemain (« Préface » 1835 : VIII). « Notre idiome, poussé en tous sens par les modes étrangères de la cour, le travail des savants, la libre confusion des dialectes populaires, était tantôt *italianisé*, tantôt *latinisé*, et tantôt *gasconnait* », poursuit-il (« Préface » 1835 : VIII). Il aborde par ailleurs des thèmes tels que la pureté de la langue et sa « corruption » inévitable, qui survient « lorsqu'un idiome, longtemps parlé, longtemps écrit, a épuisé les combinaisons les plus naturelles de l'art de s'exprimer », et qui est entraîné par « l'inertie sociale, comme les révolutions, les idées nouvelles, comme le défaut d'idées » (« Préface » 1835 : IX).

Parallèlement à l'histoire de la langue, Villemain retrace l'histoire du *Dictionnaire de l'Académie française*, s'efforçant de justifier les principes méthodologiques adoptés par la Compagnie lors de la réalisation de la première édition

du dictionnaire (de Vaulchier 1997 : 314). Il rappelle notamment pourquoi l'Académie a traditionnellement rejeté les termes spécialisés et les archaïsmes de son répertoire, et s'intéresse par ailleurs à la question du rejet des citations. Le texte de Villemain comporte donc également, dans une moindre mesure, des passages à vocation métadictionnaire et métalexigraphique.

Des extraits de la « Préface » de la sixième édition seront cités dans les chapitres 10, 11 et 12. Toutefois, étant donné la propension de l'auteur à traiter surtout d'histoire de la langue dans son texte, c'est principalement au chapitre 12, qui porte sur les considérations métalinguistiques, que nous y ferons référence.

9.5 Conclusion

Les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* ont fait l'objet d'une étude réalisée sous la direction de Bernard Quemada. Tel que nous l'avons expliqué, la présente recherche s'en distingue principalement du fait qu'elle sous-entend la confrontation des écrits préfaciels du répertoire académique et de dictionnaires non institutionnels.

Sur le plan de la forme, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* sont similaires aux textes que l'on trouve dans les dictionnaires non institutionnels. Comme ces derniers, leurs caractéristiques externes varient. Ils s'expriment par le biais de un ou de plusieurs textes et le nombre de pages qui leur est consacré varie considérablement — le texte le plus court compte trois pages, le plus long en compte vingt-six. Par ailleurs, ils ne portent pas tous le même intitulé et sont soit signés, soit non signés. Cependant, une constance se dégage nettement de l'ensemble

des discours de présentation du répertoire académique : ils comportent généralement un seul texte, ils s'intitulent le plus souvent « Préface », et, dans la majorité des cas, ils ne portent pas de signature. En outre, ils se présentent tous comme des textes continus, non divisés en sections et sous-sections séparées par des intertitres.

Sur le plan du fond, on constate que les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie*, comme ceux des dictionnaires à visées commerciales, ont d'abord une fonction métadictionnaire¹⁰⁷. Les chapitres qui suivent permettront de mettre en lumière le fait que les thèmes qu'ils abordent correspondent de très près à ceux traités dans les répertoires non institutionnels. Nous avons cependant laissé entendre que, même s'ils présentent de grandes similitudes avec ceux des ouvrages à visées commerciales, les écrits préfaciels du *Dictionnaire de l'Académie française* sont teintés d'un discours institutionnel qui se reflète particulièrement en regard de la façon d'aborder certains thèmes. Dans les chapitres qui suivent, nous illustrerons les particularités des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*.

¹⁰⁷ Comme nous l'avons évoqué, seuls deux textes se détachent de l'ensemble sur ce plan, à savoir le « Discours préliminaire » de la cinquième édition et la « Préface » de la sixième édition.

Chapitre 10

Considérations métadictionnaires

À l'exception du « Discours préliminaire » de l'édition de 1798 et de la « Préface » de l'édition de 1835, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* sont construits sur la base de considérations métadictionnaires et présentent des similitudes certaines avec les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels. En y regardant de plus près, on constate toutefois qu'ils s'en distinguent sur un ou plusieurs aspects.

Afin de faire nettement ressortir les particularités des discours de présentation du répertoire académique, nous employerons la typologie des thèmes métadictionnaires établie au chapitre 5, à partir de laquelle nous avons procédé à l'analyse des discours de présentation des ouvrages non institutionnels. Le présent chapitre sera ainsi construit autour de quatre grands thèmes : le public visé, le contenu du dictionnaire, le processus d'élaboration du dictionnaire et la réception du dictionnaire.

10.1 Le public visé

Une majorité de discours de présentation de répertoires non institutionnels font état du public auquel le dictionnaire est destiné. Nous avons montré que cette pratique, observable dès le XVII^e siècle — Richelet fait en effet allusion au destinataire de son dictionnaire —, s'est amplifiée avec le temps, devenant particulièrement marquée au XX^e siècle.

La même tendance est-elle observable dans le *Dictionnaire de l'Académie française* ? Certainement pas. En fait, les références au public visé sont pratiquement absentes des discours de présentation du répertoire académique; seuls les préfaciers de la première et de la deuxième éditions du dictionnaire jettent un faible éclairage sur le public auquel l'ouvrage est destiné. Dans la « Préface » de l'édition de 1694, qui compte neuf pages, un court paragraphe est consacré à la question :

Le Dictionnaire de l'Académie ne sera pas moins utile, tant à l'esgard des Estrangers qui aiment nostre Langue¹⁰⁸, qu'à l'esgard des François mesmes qui sont quelquefois en peine de la veritable signification des mots, ou qui n'en connoissent pas le bel usage, & qui seront bien aises d'y trouver des esclaircissemens à leurs doutes (« Préface » 1694 : s. p.).

Le préfacier de l'édition de 1718 tient des propos similaires. Des cinq pages que compte son texte, il n'alloue que quelques lignes à la question du public visé :

Les Estrangers qui aiment nostre Langue, & qui se font un honneur de la sçavoir, verront qu'on n'a rien négligé de tout ce qui peut diminuer la peine qu'ils avoient à l'apprendre, & ceux des François qui la sçavent le mieux, ne laisseront pas d'y trouver des Décisions utiles sur plusieurs difficultez qui les embarrassent quelquefois en parlant & en escrivant (« Préface » 1718 : s. p.).

On chercherait en vain dans les discours de présentation des autres éditions du dictionnaire une description du destinataire ou une allusion au public visé, et cela, y compris dans les huitième et neuvième éditions. Il ne fait pas de doute dans notre esprit que l'attitude de l'Académie, si différente de celle des autres lexicographes, est en lien avec le statut particulier de son dictionnaire. Comme nous l'avons laissé entendre au

¹⁰⁸ D'après Simone Benhamou et Eugénia Roucher (1997 : 42), la référence aux étrangers « se fonde sur le rayonnement de la langue française au XVII^e siècle dans les milieux cultivés de tous les pays du nord de l'Europe ».

chapitre 5, l'insistance avec laquelle les dictionnaristes non institutionnels s'attachent à décrire le public auquel ils destinent leurs ouvrages découle fort probablement de la combinaison de deux facteurs. D'une part, la diffusion accrue que connaît le dictionnaire depuis une centaine d'années, diffusion née, entre autres, des besoins engendrés par une plus grande scolarisation, en fait un objet de consommation courante dans toutes les classes de la société, d'où la nécessité de rejoindre ce public de plus en plus nombreux. D'autre part, le nombre de dictionnaires publiés depuis la deuxième moitié du XX^e siècle a créé un climat de concurrence qui exerce de fortes pressions sur les producteurs de dictionnaires et qui les incite à se démarquer des concurrents.

D'après Henri Meschonnic (1991 : 59-60), la démarche des lexicographes s'est transformée sous l'influence du nouveau marché des dictionnaires et de la demande sociale et pédagogique.

[O]n dirait que les faiseurs et éditeurs de dictionnaires expriment plus que ceux du passé la hantise d'un public, dont ils se font à l'avance une représentation telle qu'ils paraissent plus souhaiter lui convenir que le susciter. Ce qui n'est pas le critère de l'œuvre : l'œuvre fait son public. Elle ne cherche pas à se conformer à un public connu d'avance. Ni Furetière, ni Bayle, ni Diderot, ni Littré, ni Larousse, Pierre, ne se sont apparemment d'abord posé la question de leur public. Ils ont fait ce qu'ils voulaient faire, dans une relative solitude, et incertitude du succès.

Les lexicographes d'autrefois souhaitaient certainement susciter l'intérêt du public, mais ils ne semblaient assujettis — ou ne s'assujettissaient — à aucune pression particulière de sa part. Une telle attitude est difficilement envisageable de nos jours. « Au XVIII^e siècle, publier un dictionnaire était un apostolat; au XIX^e siècle, c'est une affaire commerciale, et, à ce qu'il semble, une bonne affaire : la clientèle a prodigieusement augmenté, et ses besoins sont devenus très variés », écrit Ferdinand

Brunot (1968 : 541). Toute entreprise lexicographique privée se doit désormais de poser au préalable la question du public auquel l'ouvrage est destiné, d'où cette « hantise » du public (Meschonnic 1991 : 59), qui se traduit par de longs développements sur le thème du destinataire dans le discours de présentation de certains dictionnaires. En corollaire, derrière l'idée de courtiser le public, peuvent se cacher des considérations commerciales et une mainmise sur un ou des créneaux de diffusion.

N'étant pas soumise aux desideratas commerciaux qui caractérisent aujourd'hui le marché du dictionnaire, l'Académie adopte plutôt une attitude similaire à celle d'autres pionniers de la lexicographie qui, tels Pierre Richelet, Antoine Furetière et Émile Littré, ont bâti leurs œuvres sur la base de convictions personnelles (politiques, sociales, philosophiques ou linguistiques) en vue de répondre à des besoins culturels ou scientifiques, sans prendre pour point de départ les attentes d'un public potentiel. Le *Dictionnaire de l'Académie française* n'a pas été créé pour répondre aux besoins d'un public particulier, mais bien pour répertorier « la partie la plus "saine" de la langue » (Quemada 1997b : v), pour établir une norme, pour agir comme « greffier de l'usage » (Goosse 1998). En ce sens, il s'adresse à tous les locuteurs du français et il paraît donc inutile de décrire un public cible dans le discours de présentation de l'ouvrage.

10.2 Le contenu du dictionnaire

Malgré les continuelles divergences d'opinions au sein de l'illustre Compagnie, le *Dictionnaire de l'Académie française* a toujours présenté une vision synchronique de la langue française. Il eut été difficile de faire autrement étant donné que l'ouvrage devait, en principe, être le premier dictionnaire monolingue du français et qu'il visait à

fixer une norme, c'est-à-dire à enregistrer le bon usage du temps et à le proposer pour modèle. Chaque édition constitue d'ailleurs le portrait fidèle d'un état de langue donné — une synchronie—, et le chaînage de toutes les éditions du dictionnaire produit « le plus authentique des [ouvrages] diachroniques » (Quemada 1997 : 462).

Bien que l'Académie s'en soit tenue au même programme lexicographique depuis la toute première édition de son répertoire, respectant les principales options linguistiques et idéologiques établies au XVII^e siècle, cela ne signifie pas pour autant qu'elle se soit retranchée à une vision surannée de la langue.

Si les neuf éditions [du Dictionnaire de l'Académie] sont fondées sur des principes homogènes, chacune d'elles est différente aussi, car les révisions successives n'ont pas été de même nature et elles n'ont pas eu la même portée. [...] Avec leurs limites, additions et corrections, elles traduisent ainsi, non seulement l'évolution de la langue, mais les changements du monde et des idées (Quemada 1997b : II).

Les discours de présentation du recueil académique rendent compte, en effet, du souci qu'a la Compagnie de refléter les changements sociaux et linguistiques et montrent que l'Académie a su « adapter son dictionnaire sans trahir ses choix » (Benhamou et Roucher 1997 : 21).

La description du contenu du dictionnaire occupe une part importante des propos métadictionnaires tenus par les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française*. Ces derniers prennent généralement soin d'exposer et de justifier les choix de la Compagnie en regard des éléments de la macrostructure et de la microstructure. De plus, ils accordent une attention marquée aux questions d'orthographe et, dans cette optique, ils exposent habituellement les principes orthographiques adoptés.

10.2.1 La macrostructure

En ce qui a trait au contenu macrostructurel, nous avons vu que les discours de présentation examinés au chapitre 5 s'articulent autour de trois sous-thèmes : la sélection des entrées, le nombre d'entrées et le mode de classement des entrées. Dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, seuls deux sous-thèmes prédominent : la sélection des entrées et le mode de classement adopté. Le nombre d'entrées est mentionné à une seule occasion, de façon accessoire, dans l'« Avant-propos » du deuxième tome de la neuvième édition du dictionnaire. Nous reviendrons sur ce dernier point plus loin.

10.2.1.1 Sélection des entrées

Contrairement aux auteurs de dictionnaires non institutionnels, qui aspirent à une utopique exhaustivité de contenu — il serait sans doute plus juste de dire qu'ils prétendent proposer à l'usager un contenu exhaustif —, l'Académie n'a jamais caché son intention de restreindre le contenu de son dictionnaire au « français soigné, filtré suivant les canons esthétiques et culturels de la société cultivée du temps » (Quemada 1997b : II). Dès la « Préface » de la première édition de son dictionnaire, elle révèle sans détour ses visées restrictives, admettant s'être « retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poètes l'employent ». C'est en vertu de cette approche que la Compagnie rejette les termes des arts et des sciences, à l'exception de ceux qui sont réellement entrés dans la langue commune, les « termes d'emportement ou qui blessent la Pudeur », que les

« honnestes gens évitent [d']employer dans leurs discours », ainsi que les « vieux mots qui sont entierement hors d'usage » (« Préface » 1694 : s. p.).

Les catégories de mots qui donnent lieu à des explications dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* sont pratiquement les mêmes que celles sur lesquelles les autres lexicographes fournissent des justifications. Il est question d'archaïsmes et de mots vieilliss, de mots vulgaires, de néologismes, de régionalismes, de termes techniques et scientifiques, de mots étrangers, etc. On note toutefois une nette propension, de la part de l'Académie, à trois catégories de mots en particulier : les termes techniques et scientifiques, les néologismes ainsi que les archaïsmes et mots vieilliss.

10.2.1.1.1 Les termes spécialisés

L'Académie justifie dans la « Préface » de la première édition de son dictionnaire sa prise de position à l'endroit des termes « des Arts & des Sciences ». Ce faisant, elle positionne son dictionnaire par rapport à celui d'Antoine Furetière. C'est principalement sur le plan du traitement des termes spécialisés, en effet, que se distinguent les deux ouvrages.

C'est dans cet estat où la Langue Françoisse se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire; & pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entierement hors d'usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours [...]. [...]

L'Académie en bannissant de son Dictionnaire les termes des Arts & des Sciences, n'a pas creu devoir estendre cette exclusion jusques sur ceux qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées [...](« Préface » 1694 : s. p.).

Le thème reste présent dans les discours de présentation des éditions suivantes et, jusqu'en 1740, il reflète une constance quant à la façon d'envisager le traitement des termes spécialisés. On peut lire dans la « Préface » de la deuxième édition que « [p]our ce qui est des termes d'Art, l'Académie a cru ne devoir admettre dans son Dictionnaire que ceux qui sont extrêmement connus & d'un grand usage, à moins qu'ils ne soient amenez par le mesme mot de la langue, qui a dans la langue une signification differente » (« Préface » 1718 : s. p.).

À partir de l'édition de 1740, les passages consacrés au traitement des termes spécialisés illustrent une attitude plus réceptive de la part de la Compagnie, attitude qui se justifie par la diffusion accrue que connaissent ces termes dans l'usage courant. Citons, à titre d'exemples, les extraits de préfaces des éditions de 1740 et de 1762.

Le Public ne manquera pas de remarquer qu'il se trouve dans la nouvelle Edition, un bien plus grand nombre de termes d'art & de science, que dans les deux précédentes. Nous ne nous sommes pas écartez néanmoins de la règle générale que nos Prédécesseurs s'étoient prescrite, de n'admettre que ceux des termes qui sont d'un usage si général, qu'ils peuvent être regardez comme faisant partie de la Langue commune, ou qui sont amenez par un mot de cette Langue. Mais depuis environ soixante ans qu'il est ordinaire d'écrire en Français sur les arts & sur les sciences, plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient connus autrefois que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire, à des mots qui sont aujourd'hui dans la bouche de tout le monde? (« Préface » 1740 : s. p.)

Les sciences & les arts ayant été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire à des mots qui sont aujourd'hui d'un usage presque général? Nous avons donc cru devoir admettre dans cette nouvelle Edition, les termes élémentaires des sciences, des arts, & même ceux des métiers, qu'un homme de lettres est dans le cas de trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent (« Préface » 1762 : III).

Sans se prononcer de façon explicite sur l'accueil réservé aux termes techniques et scientifiques, le préfacier de la septième édition aborde brièvement la question de leur traitement, insistant sur le soin apporté à les définir de façon précise, ce qui laisse donc sous-entendre que l'ouvrage en renferme une certaine proportion.

Les termes de sciences et d'arts étaient entrés en plus grand nombre dans l'usage. Au caractère précis et méthodique des définitions qui s'y rapportent, on reconnaîtra souvent le soin qu'ont bien voulu donner à cette portion du travail de l'Académie plusieurs membres des autres classes de l'Institut, et quelques artistes célèbres. Des avis de tout genre ont été recueillis pour une tâche pénible, qui embrasse indirectement tant de connaissances diverses, et où tant d'erreurs sont faciles (« Préface » 1878 : XXXII).

Par ailleurs, on peut lire dans la « Préface » de la huitième édition que « [l']infiltration dans l'usage commun de ces termes spéciaux, très lente d'abord, s'accéléra forcément à partir du XVIII^e siècle, à mesure que le goût des sciences se répandait dans la société » (« Préface » 1932 : I). Sans verser dans l'encyclopédisme, l'Académie souhaite rendre compte de cette évolution dans son dictionnaire. Il s'agit d'une volonté qui est également clairement exprimée dans le discours de présentation de la neuvième édition de l'ouvrage. Après avoir longuement discuté de l'essor des sciences et des techniques et de la « fabuleuse prolifération de vocables » qui en découle, Maurice Druon (1986 : III) explique que dans l'ensemble des termes techniques, l'Académie n'ouvre la porte « qu'à ceux qui, du langage du spécialiste, sont passés par nécessité dans le langage courant, et peuvent donc être tenus pour réellement usuels ». Il reprend le même thème en 1992, dans le texte visant à introduire le premier tome de la neuvième édition :

L'Académie [...] n'a pas cru devoir écarter des termes et acceptions qui, étant d'usage dans des professions de plus en plus nombreuses, entrent rapidement dans l'usage tout court.

Elle l'a fait sans excès, mais sans parcimonie. Comment n'aurait-elle pas reconnu que la médecine, l'informatique, les communications, pour ne citer qu'elles, en transformant les habitudes de vie modifiaient du même coup le langage ? (Druon 1992 : VI)

Les exemples cités dans les pages qui précèdent montrent que les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française*, comme ceux des dictionnaires à visées commerciales, se prononcent sur la question du traitement des termes spécialisés. Cependant, l'orientation générale de leurs propos est différente, du moins, si l'on considère seulement les éditions récentes du dictionnaire. Les préfaciers de dictionnaires non institutionnels contemporains ont tendance à insister sur le nombre important de termes spécialisés répertoriés. Par exemple, le préfacier du *Lexis* met l'accent sur la « large place » accordée « aux vocabulaires des sciences et des techniques, et souvent à des termes d'un haut degré de technicité, dans tous les domaines qui occupent une place essentielle dans la civilisation contemporaine » (« Préface » 1975 : VI). En revanche, Maurice Druon (1986 : III), préfacier de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, explique que, « parmi les termes techniques », seuls « ceux qui, du langage du spécialiste, sont passés par nécessité dans le langage courant, et peuvent donc être tenus pour réellement usuels » ont été retenus dans l'ouvrage. D'un côté, dans le dictionnaire non institutionnel publié depuis le début du XX^e siècle, on tente de convaincre l'utilisateur que la nomenclature du dictionnaire est des plus complètes; de l'autre, dans le répertoire institutionnel publié depuis la même époque, on fait état des limites de la nomenclature, qui s'en tient essentiellement à la

représentation de l'usage courant et qui, de ce fait, ne prétend pas rendre compte de façon exhaustive de tous les domaines de spécialisation.

10.2.1.1.2 Les néologismes

Le traitement des néologismes donne lieu à des explications relativement détaillées de la part des préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française*. De façon générale, les passages consacrés à cette question dénotent un changement de point de vue au fil des siècles. L'attitude relativement accueillante des XVIII^e et XIX^e siècles fait place, au XX^e siècle, à une attitude plus méfiante.

On peut lire dans la « Préface » de l'édition de 1718 que l'Académie n'a pas cru devoir exclure de son dictionnaire « certains mots, à qui la bizarrerie de l'usage, & peut-estre celle de nos moeurs a donné cours depuis quelques années [...]. Dès qu'un mot s'est une fois introduit dans nostre Langue, il a sa place acquise dans le Dictionnaire [...] » (« Préface » 1718 : s. p.). Plus d'un siècle plus tard, dans la « Préface » de l'édition de 1878, on déclare que, « [b]ien loin [...] de faire un mauvais accueil aux mots de création nouvelle, l'Académie leur a ouvert les portes toutes grandes, vérification faite de leurs titres, et n'en a pas introduit moins de deux mille deux cents dans son dictionnaire [...] ». On ajoute qu'il s'agit de « mots de toute sorte, [...] des termes nouveaux de philosophie, d'archéologie, de philologie, ou des expressions empruntées à l'économie politique, à l'industrie, à l'agriculture » (« Préface » 1878 : x). Les propos du préfacier témoignent cependant du fait que l'Académie « a eu aussi ses sévérités » quant au traitement des néologismes :

Parmi les mots de formation récente elle a exclu sans pitié ceux qui lui ont paru mal composés, contraires à l'analogie et au génie de la langue. Trop souvent on

ne forge un mot nouveau que pour ne pas se donner la peine de chercher le mot ancien qui valait mieux. On ne crée un terme général et vague, qui s'applique à toutes les nuances d'une idée, que pour ne pas démêler la nuance dont il s'agit et lui appliquer le mot propre [...] (« Préface » 1878 : X).

Dans l'édition 1932-1935, on souligne pour la première fois les difficultés que pose le traitement lexicographique des néologismes. Dans l'afflux de mots nouveaux issus, entre autres, du développement des sciences et des techniques, « il en est beaucoup dont l'existence ne peut être qu'éphémère », explique le préfacier, qui poursuit :

Les uns disparaîtront avec les objets, eux-mêmes éphémères, qu'ils représentent; d'autres, qui se sentent de l'improvisation, seront remplacés par des dénominations plus exactes; d'autres enfin ne dépasseront pas le domaine où ils sont nés et, n'étant compris et employés que par des initiés, n'ont point chance de pénétrer dans l'usage commun. C'est ce départ qu'a essayé de faire l'Académie dans la préparation de cette nouvelle édition. Travail minutieux, qui ne pouvait être exécuté à la hâte, et qui exigeait un double effort d'adaptation au mouvement moderne et de prudence avisée (« Préface » 1932 : I-II).

Malgré cette « prudence avisée », il était néanmoins indispensable, selon l'auteur de la « Préface » de la huitième édition, « d'enregistrer des façons de parler, qui, bien que formées de fraîche date, sont déjà familières à tout le monde » (« Préface » 1932 : II). La même attitude prudente transparait des propos tenus dans le discours de présentation de la neuvième édition. On affirme être « assez rigoureux à l'égard des néologismes, dont beaucoup ne doivent leur apparition qu'à l'ignorance ou l'oubli de bons termes existant depuis fort longtemps », et l'on s'avoue « généralement impitoyables » si ces néologismes sont formés « d'une manière qui insulte au génie de la langue » (Druon 1986 : IV). Dans l'« Avant-propos » de 2000, on soutient que « [l]a méfiance vis-à-vis des modes éphémères et des néologismes disgracieux s'est accrue » (Druon 2000 : II).

Le discours sur les néologismes tenus par l'Académie dans les préfaces de son dictionnaire s'apparente à celui des autres dictionnaristes. En effet, la tendance générale est à la circonspection dans la recension des néologismes, et cela, afin d'éviter de retenir des mots qui ne sont que le reflet de modes passagères et qui, de ce fait, sont susceptibles de disparaître rapidement de l'usage. Il ne faut pas perdre de vue que les lexicographes sont soumis à des contraintes matérielles et qu'ils doivent par conséquent restreindre le contenu de leurs ouvrages, même s'ils l'avouent rarement de façon explicite.

10.2.1.1.3 Les archaïsmes et les mots vieilliss

Le traitement des archaïsmes et des mots vieilliss a donné lieu à de longs développements dans la plupart des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Compte tenu de l'orientation synchronique qu'elle a souhaité attribuer à son répertoire dès 1694, l'Académie a toujours fait preuve d'une attitude assez méfiante à l'endroit de ces catégories de mots, ce qui se dégage, notamment, des propos tenus dans la « Préface » de la troisième édition de son dictionnaire.

[...] l'Académie a toujours cru qu'elle doit se restreindre à la Langue commune, telle qu'on la parle dans le monde, & telle que nos Poètes & nos Orateurs l'emploient. Ainsi nous n'avons pas fait entrer dans le Dictionnaire tous les mots dont on ne se sert plus, & qu'on ne trouve aujourd'hui que dans les Auteurs qui ont écrit avant la fin du seizième siècle. Si l'on y a placé ceux de ces mots qui peuvent être encore de quelque usage, ce n'est qu'en les qualifiant de termes vieux, ou de termes qui vieillissent (« Préface » 1740 : s. p.).

On sait que, lors de la préparation de l'édition de 1878, certains académiciens ont remis en question l'orientation synchronique de l'ouvrage. Leurs réflexions ont donné lieu au projet de dictionnaire historique auquel l'Académie s'est consacrée pendant une

trentaine d'années. L'écho de ces réflexions se répercute d'ailleurs dans le discours de présentation de l'édition de 1878.

L'Académie, [...] en prenant l'usage pour règle, n'entend pas le restreindre à l'usage du jour actuel, de l'heure présente, comme pouvaient le faire les contemporains de nos premiers classiques, lorsque la langue et la littérature ne faisaient que commencer à prendre une forme fixe. L'usage n'avait pas alors un passé solide; il en a un aujourd'hui dont il faut tenir compte. [...] L'usage, en un mot, tel que le comprend l'Académie, embrasse les trois grands siècles qui ont marqué notre littérature d'une si forte empreinte, le dix-septième, le dix-huitième et le nôtre. Combien de fois, depuis quelques années surtout, a-t-on vu un mot que l'on croyait vieilli et presque éteint, renaître plus jeune! On ne parlait plus guère, il y a soixante ans, que la langue de Voltaire. De nos jours, la langue du dix-septième siècle a repris une juste faveur; ceux mêmes qui ne l'écrivent pas, l'admirent (« Préface » 1878 : IX-X).

L'extrait ci-dessus témoigne des divergences d'opinions qui se sont manifestées au sein de l'Académie relativement à la question des mots vieillis et semble indiquer que les partisans du dictionnaire historique ont eu une certaine influence sur les travaux des académiciens chargés de la révision de la sixième édition. On pourrait aussi voir dans ces propos le reflet de la tendance généralisée « [d]es dictionnaires du début du XIX^e siècle (Boiste, par exemple) [qui] ont archaïsé de manière abusive, sans se soucier de savoir si les termes anciens qu'ils mentionnaient présentaient le moindre intérêt actuel » (Matoré 1968 : 219).

On revient en 1932 à une position qui se rapproche davantage de celle ayant prévalu aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est-à-dire à une attitude peu accueillante vis-à-vis des mots sortis de l'usage, position qui se justifie sans doute en partie par des contraintes d'ordre strictement matériel.

S'il était indispensable d'enregistrer des façons de parler, qui, bien que formées de fraîche date, sont déjà familières à tout le monde, il ne l'était pas moins de faire disparaître celles qui, depuis 1878, sont tombées en désuétude, soit par le

caprice de la mode, soit parce qu'elles représentaient des objets périmés ou des idées qui n'ont plus cours. Qui regrettera l'absence dans le Dictionnaire de l'Académie d'*apocrisiaire*, *abluer*, *brouetteur*, *carabinade*, *carnosité*, *champarter*, *computiste*, *congiaire*, *délitescence*, *échansonnerie*, *escopetterie*, *excusation*, etc.? De même en a-t-il été pour un certain nombre d'expressions figurées ou proverbiales qui aujourd'hui ne seraient plus comprises de personne. [...] L'Académie a grand souci de ne pas appauvrir la langue et de lui conserver ses qualités de saveur et de pittoresque: toutefois elle a dû, — quoique souvent à regret, — rayer des expressions qui, sorties de l'usage, n'appartiennent plus qu'à l'histoire de la langue (« Préface » 1932 : II).

Même si cela n'est pas exprimé explicitement par le préfacier de l'édition de 1932-1935, on peut penser, à l'instar de Monique C. Cormier (1997 : 450), « que bien des mots de la septième édition ont été rejetés [de la huitième] pour faire place aux nombreux mots nouveaux apparus notamment dans le premier quart du XX^e siècle ». Enfin, on se borne à mentionner dans le discours de présentation de la neuvième édition que « [c]ertains mots, bien qu'ils ne soient plus employés, ont été conservés à seule fin qu'on en puisse trouver la signification quand on les rencontre dans des textes classiques », et l'on précise que ces mots « sont signalés par la mention “anciennement” ou “vieilli” » (Druon 1992 : IV).

En regard des mots vieillis et des archaïsmes, le discours que tient l'Académie ne diffère pas véritablement de celui des autres préfaciers de dictionnaires synchroniques. L'Académie a généralement tendance à rejeter ces catégories de mots compte tenu de l'approche synchronique qu'elle privilégie. C'est aussi l'attitude qu'adoptent les lexicographes non institutionnels, comme en font foi, par exemple, les propos des auteurs du *Grand Larousse de la langue française* :

Le souci d'enregistrer le lexique de la langue vivante conduit à [...] réduire l'enregistrement du vocabulaire de la langue du passé. Les termes relevant de techniques dépassées et abandonnées depuis longtemps sont éliminés. La langue

du passé demeure, évidemment, quand les formes et les emplois sont permanents et intégrés dans la langue actuelle (Guilbert, Lagane et Niobey 1971 : II).

10.2.1.2 Nombre d'entrées

Depuis le début du XX^e siècle, il n'est pas rare de trouver une mention relative à la taille de la nomenclature dans les discours de présentation de dictionnaires. S'agit-il d'un argument de vente ? Selon Josette Rey-Debove et Alain Rey, cela ne fait pas de doute.

Aucun dictionnaire de langue n'est complet au sens où il contiendrait tous les mots de la langue décrite. L'ensemble des mots utilisés en français relève d'un autre ordre de grandeur, qui d'ailleurs ne saurait être précisé. [...]

Si la notion de complétude n'a aucun sens, celle du nombre de mots traités n'a aucune pertinence. On peut enfler à volonté la nomenclature d'un dictionnaire général de la langue en puisant dans les répertoires de mots rares. La surenchère quantitative, souvent utilisée comme argument de vente des dictionnaires généraux, touche l'aspect le plus formel de la nomenclature. Or, une bonne nomenclature de dictionnaire est une structure, et non une simple liste d'entrées [...]; quel que soit le nombre de mots, elle se construit sur un axe de fréquences, du plus courant au moins courant (Rey-Debove et Rey 1993 : X-XI).

En mentionnant le nombre de mots traités, on souhaite convaincre l'utilisateur qu'il trouvera assurément ce qu'il cherche dans un dictionnaire qui compte un si grand nombre d'entrées. Il s'agit là, bien entendu, d'un argument qui répond aux pressions concurrentielles auxquelles sont soumis les dictionnaristes de notre époque.

Il n'est pas étonnant de constater que les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* gardent le silence sur le nombre d'entrées que comptent les différentes éditions de l'ouvrage. N'ayant pas à subir les pressions du marché, l'Académie n'est pas tenue de se positionner par rapport aux autres dictionnaires sur le plan de l'étendue du lexique recensé. En fait, seul Maurice Druon fournit des

indications sur la taille de la nomenclature de la neuvième édition du dictionnaire. Dans l'« Avant-propos » qui introduit le deuxième tome de l'ouvrage, il explique en effet que le premier tome, « sur dix-sept mille entrées, comprend cinq mille cinq cents mots nouveaux », et que le deuxième tome « n'en compte pas moins de quatre mille, sur les quelque onze mille cinq cents qu'il contient ». Comme on peut le remarquer, toutefois, ce n'est pas tant sur le nombre total d'entrées qu'insiste Maurice Druon, mais bien sur le nombre de nouveaux mots qui ont été insérés dans chacun des tomes de l'ouvrage. La mention de l'importance de la nomenclature ne sert ici, à notre avis, que de point de comparaison en vue d'évaluer la proportion de nouveaux mots que comprend le dictionnaire. De toute évidence, l'intention de Maurice Druon n'est pas la même que celle du préfacier du *Lexis*, par exemple, lorsqu'il déclare que « [l]e lexique recensé est ainsi dans le *Lexis* le plus important de tous les dictionnaires de langue de taille équivalente. Il s'élève à plus de 70 000 termes (que l'on compare aux 45 000 mots de langue du *Nouveau Petit Larousse*) » (« Préface » 1975 : VII).

10.2.1.3 Classement des entrées

La première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* se distingue des éditions suivantes sur un plan précis : le mode de classement des entrées. Au XVII^e siècle, l'Académie opta pour un mode de classement par racines, « disposition plus savante, plus agréable au lecteur curieux de connaître l'histoire généalogique des mots, et d'en suivre jusqu'à nos jours les générations successives » (« Préface » 1878 : II). L'Académie souhaitait aussi, ce faisant, adopter « une route nouvelle qui ne fust point frayée par des gents du commun » (citation des Registres de l'Académie dans Catach

1998 : 77). Dans le discours de présentation de l'édition de 1694, l'Académie décrit le système adopté, se limitant toutefois à de minces justifications quant à sa décision d'opter pour un tel système.

Comme la Langue Française a des mots Primitifs, & des mots Derivez & Composez, on a jugé qu'il seroit agreable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racines, c'est à dire de ranger tous les mots Derivez & Composez après les mots Primitifs dont ils descendent, soit que ces Primitifs soient d'origine purement Française, soit qu'ils viennent du Latin ou de quelqu'autre Langue. On s'est pourtant quelquefois dispensé de suivre cet ordre dans quelques mots, qui sortant d'une mesme souche Latine, ont fait des branches assez differentes en François pour estre mis chacun à part; & on s'en est aussi dispensé dans quelques autres mots dont le Primitif Latin n'a point formé de mot Primitif en François, ou a esté aboli par l'usage, & dont par consequent les Derivez & Composez sont en quelque façon independans les uns des autres; comme les mots construire & destruire qui viennent du mot Latin *struere*, qui n'a point passé en François (« Préface » 1694 : s. p.).

Dans l'édition de 1718, où l'ordre alphabétique est venu remplacer le classement par racines, on évoque les difficultés que posait à l'usager le classement par racines pour expliquer cette décision.

La premiere Edition avoit esté disposée par Racines, c'est-à-dire, en rangeant tous les mots derivez ou composez après les mots dont ils descendent; mais cet ordre qui dans la speculation avoit esté jugé le plus instructif, s'est trouvé très incommode dans la pratique.

Il est aisé de se représenter l'impatience d'un Lecteur, qui après avoir cherché un mot dont il a besoin, *Absoudre* par exemple, au commencement du premier Volume, où naturellement il doit estre, y trouve pour toute instruction qu'il faut aller à la fin du second Volume chercher le mot *Soudre*, dont il n'a pas besoin, mais qui est le primitif de celui qu'il cherche. Dans cette nouvelle Edition les mots ont esté rangez avec un très grand soin dans l'ordre de l'alphabet; en sorte qu'il n'y en a point que l'on ne trouve d'abord, et sans aucune peine (« Préface » 1718 : s. p.).

Le thème du classement des entrées est très brièvement abordé dans les préfaces des troisième et quatrième éditions du dictionnaire. On précise que l'ordre alphabétique « a été observé comme dans la précédente; & si quelques mots ont changé de place, c'est

que la manière de les écrire ayant été changée, il étoit devenu nécessaire de les tirer du rang où ils étoient, pour les mettre dans un autre » (« Préface » 1740 : s. p.; « Préface » 1762 : v). Le sujet ne revient pas dans les éditions subséquentes de l'ouvrage, si ce n'est que dans les passages à fonction métalexigraphique qui retracent l'histoire des différentes éditions du répertoire.

Concernant le présent thème, le discours de l'Académie ne diffère pas de celui des autres lexicographes. La tendance est en effet de justifier l'adoption de tout mode de classement des entrées qui n'est pas alphabétique et qui, de fait, s'écarte de la pratique lexicographique la plus répandue.

10.2.2 La microstructure

Les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française*, à l'instar de ceux de dictionnaires non institutionnels, présentent et commentent le contenu microstructurel de leur ouvrage. Ils proposent tantôt des descriptions générales, se contentant d'énumérer les différentes rubriques qui composent les articles, tantôt des descriptions plus détaillées relativement à certaines rubriques en particulier. Citons, à titre d'exemples, un extrait de la « Préface » de la première édition du dictionnaire, qui donne un aperçu général du contenu des articles, ainsi qu'un extrait de la « Préface » de la troisième édition :

Outre la Definition ou Description de chaque mot, on y a adjousté les Synonymes [...]. On a mis aussi les Epithetes qui conviennent le mieux au Nom substantif, & qui s'y joignent naturellement, soit en bien, soit en mal, & ensuite les Phrases les plus receuës, & qui marquent le plus nettement l'Employ du mot dont il s'agit (« Préface » 1694 : s. p.).

Avant de définir un mot, on a donné presque toujours ses synonymes, ou les mots qui paroissent signifier la même chose. [...]

Après les synonymes vient la définition du mot. Pour achever d'en expliquer la signification, on ajoute les exemples les plus propres à bien faire comprendre quel est son vrai sens, & avec quels autres termes il se plaît, pour ainsi dire, à être joint (« Préface » 1740 : s. p.).

À ces descriptions sommaires s'ajoutent généralement des indications plus précises relativement à certains sous-thèmes, comme c'est le cas dans les discours de présentation de répertoires non institutionnels examinés. Les exemples et la prononciation sont les sous-thèmes les plus fréquemment abordés et les plus longuement étayés par les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française*.

10.2.2.1 Les exemples

Depuis 1694, la décision de l'Académie de ne pas inclure de citations dans son dictionnaire a fait couler beaucoup d'encre. Cette décision fut justifiée dans la première édition par le fait que l'ouvrage ayant été commencé et achevé dans le siècle le plus florissant de la langue française, « c'est pour cela qu'il ne cite point, parce que plusieurs de nos plus celebres Orateurs & de nos plus grands Poètes y ont travaillé, & qu'on a creu s'en devoir tenir à leurs sentimens » (« Préface » 1694 : s. p.). Le thème revient dans les discours de présentation de la troisième et de la quatrième éditions :

Après les synonymes vient la définition du mot. Pour achever d'en expliquer la signification, on ajoute les exemples les plus propres à bien faire comprendre quel est son vrai sens, & avec quels autres termes il se plaît, pour ainsi dire, à être joint. Des phrases composées exprès pour rendre sensible toute l'énergie d'un mot, & pour marquer de quelle manière il veut être employé, donnent une idée plus nette & plus précise de la juste étendue de sa signification, que des phrases tirées de nos bons Auteurs, qui n'ont pas eu ordinairement une pareille vûe en

écrivain. Voilà une des raisons qui ont porté l'Académie à ne point emprunter ses exemples des livres imprimés (« Préface » 1740 : s. p.)¹⁰⁹.

La « Préface » de la huitième édition ne comporte pas d'allusion au débat sur la citation. On précise simplement que, « [p]our éclairer les définitions, le Dictionnaire, dans ses éditions successives, a multiplié les exemples destinés à montrer par des contextes variés les différents emplois syntaxiques du mot défini ». On ajoute qu'« [u]n assez grand nombre de ces exemples ont vieilli : on les a remplacés par des phrases d'un tour plus moderne. Souvent aussi, le nombre des exemples a été jugé excessif; on l'a diminué pour ne garder que ceux qu'on estimait essentiels » (« Préface » 1932 : III).

L'opposition entre exemples forgés et citations est à nouveau à l'ordre du jour dans le discours de présentation de la neuvième édition. On peut d'abord lire dans la « Préface » datée de 1986 :

Certains [exemples] pourront surprendre par leur simplicité et même leur extrême banalité. Ce n'est pas involontaire. Presque toujours leur présence est destinée à mettre en évidence une construction grammaticale, une règle d'accord, ou l'emploi des prépositions convenables. [...] Pour cette raison, le *Dictionnaire*, par tradition, ne comporte pas de citations, ni ne fait presque jamais référence nominale à des auteurs. Par discrétion aussi; les citations, s'il y en avait, seraient par la force des choses empruntées, pour un grand nombre, à des membres disparus ou présents de la Compagnie (Druon 1986 : IV).

Le thème est abordé à nouveau dans l'« Avertissement » du premier tome de la neuvième édition; on explique que la « tradition qui veut que nous ne fassions pas appel à des citations, et que nous forgions nous-mêmes nos exemples d'emplois et de constructions » a été respectée, mais que l'on a cru bon « de mentionner, pour certains

¹⁰⁹ Ce passage figure également dans la « Préface » de la quatrième édition; seuls quelques mots en ont été changés.

mots, des titres d'œuvres célèbres où ils apparaissent, et qui leur ont conféré une illustration » (Druon 1992 : vi)¹¹⁰.

Le discours sur les exemples tenu par les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* s'apparente en partie à celui des préfaciers de dictionnaires non institutionnels. De la même façon que ces derniers, l'Académie indique le genre d'exemples retenu, en l'occurrence les exemples forgés, et expose les motifs de sa décision. Là où l'Académie se distingue, c'est dans la façon dont elle fournit ses justifications. Nous avons vu au chapitre 5 que la plupart des préfaciers dont les écrits ont été étudiés situent leurs choix en matière d'exemples par rapport à leurs devanciers ou à leurs concurrents, entre autres, par rapport à l'Académie. De leur côté, les auteurs des discours de présentation du répertoire académique ne recourent à aucun élément de comparaison. Autrement dit, ils ne situent pas leur décision par rapport à celle des dictionnaristes qui font usage de la citation dans leurs ouvrages.

10.2.2.2 La prononciation

La question de la prononciation est discutée dans certains discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Rappelons que, dans le *Dictionnaire François*, Pierre Richelet avait pris soin de fournir des indications sur la prononciation de certains mots « lorsqu'ils ne se prononcent pas comme ils s'écrivent »

¹¹⁰ Soulignons qu'il est également question de citations et d'exemples dans les discours de présentation de la sixième et de la septième éditions. Toutefois, c'est sous l'angle métalexigraphique que l'on traite alors de la question. On raconte l'histoire des premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* et, ce faisant, on résume les grandes lignes du débat entourant l'introduction d'exemples forgés et l'on explique pourquoi l'Académie opta pour cette façon de faire en 1694. Nous reviendrons donc sur la question dans le chapitre 11.

(« Avertissement » 1680 : s. p.). Pour sa part, l'Académie justifie sa position par rapport à la mention d'indications phonétiques dans la « Préface » de la première édition de son dictionnaire.

L'Académie seroit donc entrée dans un détail tres-long & tres-inutile, si elle avoit voulu s'engager en faveur des Estrangers à donner des regles de la Prononciation. Quiconque veut sçavoir la veritable Prononciation d'une Langue qui luy est estrangere, doit l'apprendre dans le commerce des naturels du pays; Toute autre methode est trompeuse, & pretendre donner à quelqu'un l'Idée d'un son qu'il n'a jamais entendu, c'est vouloir donner à un aveugle l'Idée des couleurs qu'il n'a jamais veuës.
Cependant l'Académie n'a pas negligé de marquer la Prononciation de certains mots lors qu'elle est trop esloignée de la maniere dont ils sont escrits, & l'S en fournit plusieurs exemples [...] (« Préface » 1694 : s. p.).

On tient sensiblement le même discours dans la « Préface » de la troisième édition :

Comme elle auroit été obligée d'entrer dans des détails très-long, si en faveur des Estrangers, elle avoit voulu donner les règles de la prononciation, elle a jugé qu'il lui convenoit de s'en dispenser. Véritablement, quiconque veut savoir la prononciation d'une Langue étrangère, doit l'apprendre dans le commerce de ceux dont elle est la Langue naturelle. Toute autre voie égare trop souvent. Nous ne laissons pas de marquer quelles sont les diverses prononciations des vingt-trois lettres de l'Alphabet François, & même quelle est la prononciation de certains mots, lorsqu'elle est éloignée de la manière de les écrire. Nous avertissons par exemple, qu'on prononce *Cangrène*, quoiqu'on écrive *Gangrène*, & *Pan*, quoiqu'on écrive *Paon* (« Préface » 1740 : s. p.).

Enfin, le préfacier de la huitième édition rappelle que « [l]a prononciation a peu occupé l'Académie », qu'elle n'est indiquée « que dans un petit nombre de cas », et que l'Académie « persiste à croire, avec ses prédécesseurs, que le seul moyen d'apprendre la bonne prononciation est d'écouter ceux qui prononcent bien et de s'habituer à prononcer comme eux » (« Préface » 1878 : XI). La question de la prononciation, assez peu développée sur le plan du discours métadictionnaire, l'est davantage sous l'angle métalinguistique, comme nous le montrerons au chapitre 12.

10.2.2.3 L'information de nature grammaticale

À sa création, l'Académie eut pour mandat de rédiger un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. « Dès le départ, l'Académie renonça à rédiger une poétique et une rhétorique et la priorité fut donnée au dictionnaire », rappelle Jean-Pol Caput (1986 : 13). Pour ce qui est de la grammaire, l'Académie fit quelques tentatives, mais celles-ci restèrent plutôt vaines. « [O]n attendit d'avoir terminé le dictionnaire avant de se lancer dans l'aventure de la grammaire. C'est donc seulement à l'extrême fin du [XVII^e] siècle que l'on se pencha sur la question » (Tritter 1999 : 117). Quand on commença à s'y intéresser, on se rendit vite compte qu'il était difficile de réaliser un tel ouvrage de façon collective. C'est François Séraphin Régnier-Desmarais, celui-là même qui avait mené à bien la première édition du dictionnaire, qui fut désigné pour travailler à la préparation d'une grammaire. Comme le rappelle Maurice Druon (2000 : II), la première grammaire de l'Académie, « due à la plume de Régnier-Desmarais, et publiée au début du XVII^e siècle, fut jugée comme une “production bien imparfaite” »¹¹¹. Une autre grammaire fut publiée par l'Académie en 1932, mais elle « n'eut guère de succès » (Druon 2000 : II).

Les préoccupations grammaticales de la Compagnie se dégagent, semble-t-il, du contenu du *Dictionnaire de l'Académie française*. Alexis François (1959b : 187) écrit à ce sujet qu'on peut considérer le lexique « entendu au sens originel de dictionnaire » comme le complément de la grammaire, et vice-versa, et que « [l]es deux choses se trouvent étroitement mêlées, d'une façon voilée, dans le Dictionnaire de l'Académie ».

¹¹¹ La grammaire portait d'ailleurs le nom de son auteur, et non celui de l'Académie française (Leroy-Turcan 1998 : 100).

Selon Isabelle Leroy-Turcan (1998 : 100), le *Dictionnaire de l'Académie française* fait office de « Grammaire du bon usage de la société cultivée, au moins aux XVII^e et XVIII^e siècles ». En fait, les propos tenus dans les discours de présentation de certaines éditions du dictionnaire reflètent les préoccupations grammaticales de l'Académie et montrent que le contenu de l'ouvrage est effectivement riche en informations de nature grammaticale.

Ainsi, on précise dans la « Préface » de la première édition (1694 : s. p.) que l'on a pris soin d'indiquer « après chaque Verbe le Participe passif qui en est formé ». On ajoute que « quand ce Participe ne s'emploie pas en d'autres sens que son Verbe, on s'est contenté de mettre qu'il a les significations de son Verbe sans en donner d'exemple; Mais quand il a quelqu'autre usage ou un sens moins estendu, on a eu soin de le remarquer. » Les mêmes explications sont fournies dans la « Préface » de la deuxième édition (1718 : s. p.) ainsi que dans celle de la troisième édition. Dans cette dernière, on justifie également le traitement des réduplicatifs :

Il a paru qu'il n'étoit pas nécessaire de rapporter le réduplicatif de chaque verbe, lorsque ce réduplicatif ne signifie que la réitération de la même action, comme *Reparler*, qui ne veut dire, que *Parler* une seconde fois. Mais lorsqu'un verbe qui n'est que réduplicatif dans un sens, a un autre sens dans lequel il ne l'est point, comme *Redire* qui signifie souvent autre chose que *Dire* une seconde fois, on lui donne place dans son rang alphabétique.

Toujours dans la « Préface » de la troisième édition (1740 : s. p.), il est précisé que l'on a ajouté « aux verbes irréguliers, les temps de leurs conjugaisons qui sont en usage, afin d'épargner à ceux qui se serviront du Dictionnaire, la peine d'aller les chercher dans des Grammaires ». La « Préface » de la quatrième édition (1762 : v) reprend sensiblement le même passage.

Enfin, le préfacier de la huitième édition justifie pour sa part le choix des termes grammaticaux employés dans l'ouvrage, termes qui sont inspirés d'une nomenclature officiellement autorisée dans l'enseignement du français (Cormier 1997 : 451).

Pour ce qui est des termes grammaticaux, l'Académie ne pouvait manquer d'adopter la nomenclature employée depuis 1910 dans toutes les écoles de France. Aussi bien la terminologie de l'édition de 1877, qui n'est autre que celle de la célèbre grammaire de Noël et Chapsal, laissait à désirer en certaines de ses parties. Ainsi, pour désigner les êtres et les choses, elle usait de deux termes: *noms* et *substantifs*. Outre qu'il est d'une mauvaise méthode d'employer une double dénomination pour une seule catégorie de mots, il faut convenir que, quelque définition qu'on donne du terme *substantif*, aucune n'est accessible à l'intelligence des enfants. Dans la catégorie des verbes, le terme de *verbe actif* s'appliquait à deux faits grammaticaux d'ordre différent. Il s'opposait clairement à *verbe passif*, mais obscurément à *verbe neutre*. [...]

C'est en accord avec la nomenclature nouvelle que l'Académie a remplacé, en tête de chacun des articles concernant les êtres et les choses, substantif (*s.*) par nom (*n.*), et dans les articles concernant les verbes, *verbe actif* (*v. a.*), *verbe neutre* (*v. n.*) par *verbe transitif* (*v. tr.*), *verbe intransitif* (*v. intr.*). Elle a substitué la dénomination *complément* à celle de *régime* et celles de *passé simple*, *passé composé* à celles de *passé défini*, *passé indéfini* (« Préface » 1932 : III).

La grammaire figure également au nombre des thèmes métalinguistiques abordés dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Il en sera donc question à nouveau au chapitre 12.

10.2.3 Les textes péri-dictionnaires autres que le discours de présentation

Les dictionnaires non institutionnels examinés dans le cadre de la présente thèse contiennent non seulement un texte à fonction métadictionnaire qui tient lieu de discours de présentation¹¹², mais également des textes à fonction métalinguistique tels

¹¹² Comme nous l'avons vu, ils contiennent tous au moins un texte de cette nature. Dans certains dictionnaires, la combinaison de deux textes ou plus forme le discours de présentation de l'ouvrage.

que des listes de suffixes et de préfixes, des textes portant sur l'histoire de la langue française ou des tableaux de conjugaisons des verbes ainsi que, plus rarement, des textes à fonction encyclopédique tels que des tableaux des principales monnaies ou des listes d'éléments chimiques, et des textes à fonction commerciale tels que des encarts publicitaires visant à faire la promotion d'ouvrages publiés par un éditeur particulier.

Contrairement à la plupart des dictionnaires non institutionnels, le *Dictionnaire de l'Académie française* ne contient ni textes à fonction métalinguistique, ni textes à fonction encyclopédique. Étant donné qu'il découle d'intentions institutionnelles, il ne contient pas non plus de textes à visées commerciales. Le contenu péri-dictionnaire du *Dictionnaire de l'Académie française* se limite en fait au discours de présentation et au tableau des symboles et abréviations employés dans l'ouvrage. En conséquence, les discours de présentation de l'ouvrage ne font référence à aucun texte péri-dictionnaire. Unique exception : la septième édition du dictionnaire, dans laquelle ont été reproduites les préfaces de toutes les éditions précédentes, ce qu'on prend soin de signaler dans la

« Préface » :

L'édition de 1835, la dernière qui ait paru jusqu'ici, est encore dans les mains du public [...]. Plusieurs des membres de l'Académie actuelle sont les successeurs immédiats de ceux auxquels on la doit. Tout le monde sait que la savante et ingénieuse préface qui ouvre le dictionnaire, est l'œuvre de l'homme illustre que l'Académie avait alors pour secrétaire perpétuel, M. Villemain.

L'Académie ne pouvait manquer de la reproduire à la tête de cette nouvelle édition. Qui aurait pu, en effet, se flatter de faire mieux, ou à quoi bon répéter, sous une forme moins agréable et moins parfaite, ce qui avait été si bien dit? Cette pensée conduisait naturellement à une autre. Pourquoi ne pas joindre à la préface de M. Villemain toutes les préfaces antérieures, et former de cet ensemble un curieux monument littéraire, une sorte d'histoire progressive de ce dictionnaire, toujours refait et jamais achevé tant que la langue française sera une langue vivante? (« Préface » 1878 : IV-V).

Par ailleurs, notons que, dans la « Préface » de la première édition du dictionnaire, il est question du *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, préparé par Thomas Corneille sous l'égide de l'Académie.

L'Académie n'ayant pas jugé à propos de donner place dans son Dictionnaire aux termes particulièrement attachés aux Sciences & aux Arts pour les raisons qui ont été dites, quelques Académiciens ont cru qu'ils feroient un ouvrage utile & agreable d'en composer un Dictionnaire à part: Et comme ils l'ont fait avec beaucoup de soin, il y a lieu de croire que le Public sera content de leur travail (« Préface » 1694 : s. p.).

Ce court paragraphe, qui tient lieu de conclusion à la « Préface », remplit à notre avis une fonction similaire à celle des passages de discours de présentation qui, dans les dictionnaires non institutionnels, présentent le contenu de textes péri-dictionnaires à vocation métalinguistique ou encyclopédique. Nous avons établi au chapitre 5 que c'est notamment pour signaler aux usagers la présence dans le dictionnaire de textes présentés en périphérie du noyau central et pour mettre en lumière l'utilité de ces textes que les auteurs de discours de présentation les évoquent dans leurs écrits. On peut penser que, de la même façon, le préfacier de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* tient à signaler au public l'existence du *Dictionnaire des Arts et des Sciences* et, par la même occasion, à insister sur le fait que l'ouvrage émane de l'Académie.

Par ailleurs, nous avons également postulé que les préfaciers de dictionnaires, en décrivant le contenu des textes péri-dictionnaires et en insistant sur le fait que ces derniers constituent un complément aux articles, souhaitent justifier l'inclusion de ces textes dans leur ouvrage. En présentant le *Dictionnaire des Sciences et des Arts* par le biais de la « Préface » de la première édition de son dictionnaire de l'usage, l'Académie

semble pour sa part vouloir légitimer sa décision d'exclure les termes des arts et des sciences de ce dernier.

On peut également considérer que c'est dans la même optique que le préfacier de la cinquième édition du dictionnaire a pris soin, à la fin du « Discours préliminaire » qui introduit cette dernière, d'écrire quelques mots sur le « Supplément des mots de la Révolution »¹¹³. Il explique notamment qu'il était « indispensable d'ajouter à ce Dictionnaire les mots que la Révolution et la République ont ajoutés à la Langue », et que « des Hommes-de-Lettres, que l'Académie Française auroit reçus parmi ses Membres, et que la Révolution a comptés parmi ses partisans les plus éclairés » se sont chargés de la préparation du « Supplément » (« Discours préliminaire » 1798 : X). Notons toutefois que le contenu du « Supplément » n'est pas décrit en tant que tel.

10.2.4 Les principes orthographiques adoptés

La question de l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les autres productions lexicographiques françaises a été abordée à quelques reprises déjà. Nous avons montré que nombre de dictionnaristes de différentes époques se sont appuyés sur le travail des académiciens, notamment pour établir la nomenclature de base de leurs ouvrages. En fait, « [d]ès le début du XVIII^e siècle, il est aisé d'identifier les ouvrages qui se rattachent d'une manière déclarée à la lignée académique, soit par leurs titres, soit par leurs préfaces » (Quemada 1967 : 219). C'est aussi sur le plan de l'orthographe que s'est manifestée l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française*, et cela, tant en

¹¹³ Rappelons que le « Supplément » compte douze pages et qu'environ 330 mots y sont traités (Tasker 1997 : 250).

lexicographie que dans d'autres secteurs. « Pour l'orthographe, le Dictionnaire de l'Académie est l'étalon officiel, sur lequel se règlent et l'enseignement et l'imprimerie : le jour où elle croira devoir la réformer, elle sera suivie sans difficulté », écrit Gaston Paris (1901a : 251). Bernard Quemada (1983 : 111-112) explique pour sa part :

Dans la vaste production dictionnaire du XVIII^e siècle, les choix orthographiques de l'Académie représentent une référence constante. Seul le Dictionnaire de Richelet, paru en 1680 mais réédité jusqu'à la Révolution, donne une orthographe plus réformée. L'ensemble de la production des Dictionnaires et des Vocabulaires orthographiques de moindre format et de prix plus modeste reprend les graphies « autorisées » de l'Académie et, en les diffusant, affirme l'autorité de la référence académique auprès d'un public plus vaste [...]. À la veille de la Révolution, l'orthographe de la quasi-totalité des dictionnaires est donc conforme à celle de l'édition la plus récente de l'Académie, et leurs diverses rééditions suivent avec beaucoup de vigilance les modifications recommandées par l'illustre Compagnie.

Son dictionnaire représentant l'archétype de la « bonne orthographe », l'Académie se doit d'exposer ses vues sur la question, ce qu'elle fait par le biais des discours de présentation.

À la fin du XVII^e siècle, les tenants de l'ancienne orthographe sont ravis de l'attitude conservatrice adoptée par l'Académie, qui explique longuement sa position dans la « Préface » de son dictionnaire, critiquant au passage les tentatives des réformateurs :

L'Académie s'est attachée à l'ancienne Orthographe receüe parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots. C'est pourquoy elle a creu ne devoir pas autoriser le retranchement que des Particuliers, & principalement les Imprimeurs ont fait de quelques lettres, à la place desquelles ils ont introduit certaines figures qu'ils ont inventées, parce que ce retranchement oste tous les vestiges de l'Analogie & des rapports qui sont entre les mots qui viennent du Latin ou de quelque autre Langue. Ainsi elle a écrit les mots *Corps*, *Temps*, avec un *P*, & les mots *Teste*, *Honneste*, avec une *S*, pour faire voir qu'ils viennent du Latin *Tempus*, *Corpus*, *Testa*, *Honestus*. Et si un mesme mot se trouve escrit dans le Dictionnaire de deux manieres differentes, celle dont il sera escrit en lettres Capitales au commencement de l'Article est la

seule que l'Académie approuve. Il est vray qu'il y a aussi quelques mots dans lesquels elle n'a pas conservé certaines Lettres Caracteristiques qui en marquent l'origine, comme dans les mots *Devoir*, *Fevrier*, qu'on escrivoit autrefois *Debvoir* & *Febvrier*, pour marquer le rapport entre le Latin *Debere*, & *Februarius*. Mais l'usage l'a décidé au contraire; Car il faut reconnoistre l'usage pour le Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots. C'est l'usage qui nous mene insensiblement d'une maniere d'crire à l'autre, & qui seul a le pouvoir de le faire (« Préface 1694 : s. p.).

Le passage ci-dessus reflète néanmoins une certaine ouverture au changement de la part de l'Académie. En fait, comme l'observe Bernard Quemada (1983 : 110), la position de la Compagnie en est une de « compromis ». Fondée sur l'ancienne orthographe, elle fait néanmoins « modestement place à certaines innovations déjà très répandues comme l'élimination de nombreuses consonnes, la généralisation des marques graphiques du timbre vocalique, ou la réduction d'hiatus disparus ».

La Compagnie conserve la même attitude dans la deuxième édition de son dictionnaire. « Quant à l'Orthographe, l'Académie dans cette nouvelle édition, comme dans la précédente, a suivi en beaucoup de mots l'ancienne maniere d'crire, mais sans prendre aucun parti dans la dispute qui dure depuis si long-temps sur cette matiere », peut-on lire dans le discours de présentation de cette édition. Le préfacier présente ensuite les règles observées quant à la graphie des mots comportant des lettres muettes :

Tout ce que l'Académie a cru devoir faire au sujet des lettres, dont les unes se prononcent, les autres ne se prononcent pas, c'est que quand une lettre se prononce ordinairement dans les mots où elle se trouve, on a remarqué ceux où elle ne se prononce pas; & au contraire, comme l's ne se prononce pas dans le plus grand nombre des mots où elle est jointe avec un autre consonne, comme *hospital*; on a marqué ceux où elle se prononce, comme *hospitalité*, & cela a paru plus convenable que d'entreprendre une reformation d'ortographe : car on auroit beau dire aux hommes qu'il leur sera plus commode de retrancher un grand nombre de lettres inutiles, & d'en substituer d'autres qui exprimeront plus exactement la prononciation, leurs yeux & leurs oreilles sont accoustumez à un certain arrangement de lettres, & à de certains sons attachez à cet arrangement. Il ne faut pas compter qu'une habitude de cette nature puisse se détruire par des

raisonnements ni par des methodes, & le peu de succès de toutes celles qu'on a proposées jusqu'à present ne doit pas donner envie d'en inventer de nouvelles (« Préface » 1718 : s. p.).

Il rappelle, par ailleurs, que l'Académie n'estime pas à propos de procéder à une simplification de l'orthographe et qu'elle considère plutôt que « le plus seur est de s'en rapporter à l'usage, qui, à la vérité, ne connoist pas tousjours les methodes ni les regles; mais qui n'est pas aussi tousjours si déraisonnable qu'on se l'imagine » (« Préface » 1718 : s. p.).

C'est aussi en invoquant l'usage, plus précisément « l'usage généralement reçu » qui, de toute évidence, s'est transformé, que l'Académie introduit dans la troisième édition de son dictionnaire des modifications orthographiques importantes, qui ouvrent la voie à la graphie actuelle « par la généralisation des accents intérieurs [...], la disparition des faux hiatus, la régularisation de l'emploi du *y* » (Quemada 1983 : 111). L'abbé d'Olivet, principal initiateur du nouveau système orthographique adopté par la Compagnie et préfacier de la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, propose les explications suivantes :

Si l'ignorance et la paresse mettent en vogue quelquefois certaines manières d'écrire, quelquefois c'est la raison qui les établit. On les adopte, soit pour adoucir la prononciation de quelque mot, soit afin de n'être pas réduit à se servir d'un même caractère pour exprimer des sons différens, ou de caractères différens, pour exprimer le même son.

L'Académie s'est [...] vûe contrainte à faire dans cette nouvelle Edition, à son orthographe, plusieurs changemens qu'elle n'avoit point jugé à propos d'adopter, lorsqu'elle donna l'Edition précédente. Il n'y a guère moins d'inconvéniens dans la pratique, à retenir obstinément l'ancienne orthographe, qu'à l'abandonner légèrement pour suivre de nouvelles manières d'écrire, qui ne font que commencer à s'introduire. Si l'Académie avoit persévéré dans sa première résolution, les Etrangers & même les François, auroient-ils pu se servir commodément d'un Dictionnaire où plusieurs mots auroient été écrits autrement qu'il ne le sont communément aujourd'hui, & par conséquent placez ailleurs que dans les endroits où l'on iroit naturellement les chercher. L'on ne doit point en

matière de Langue, prévenir le Public, mais il convient de le suivre, en se soumettant, non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement reçu. Nous avons donc supprimé dans plusieurs mots les lettres doubles qui ne se prononcent pas. Nous en avons ôté le *B*, le *D*, l'*H*, & l'*S* inutiles. Dans les mots où l'*S* marquoit l'allongement de la syllabe, nous l'avons remplacée par un accent circonflexe. Nous avons encore mis un *I* simple à la place de l'*Y*, par-tout où il ne tient pas la place d'un double *I*, ou ne sert pas à conserver la trace de l'étymologie. Si l'on ne trouve pas une entière uniformité dans ces retranchemens; si nous avons laissé dans quelques mots la lettre superflue que nous avons ôtée dans d'autres, par exemple, si nous avons conservé dans *Méchanique*, l'*H* inutile que nous avons ôtée de *Monacal*; c'est que l'usage le plus commun, en ôtant l'*H* de *Monacal*, l'a laissée dans *Méchanique* (« Préface » 1740 : s. p.).

Les mêmes propos sont repris pratiquement tels quels dans la « Préface » de la quatrième édition. Un court paragraphe, formulé comme suit, a toutefois été ajouté en guise d'introduction aux explications relatives à l'orthographe.

L'Académie n'ignore pas les défauts de notre orthographe; mais on entreprendroit en vain d'assujettir la Langue à une orthographe systématique, dont les règles fondées sur des principes invariables, demeurassent toujours les mêmes. L'usage qui, en matière de Langue, est plus fort que la raison, auroit bientôt transgressé ces lois (« Préface » 1762 : V-VJ).

Dans la « Préface » de la septième édition, on précise que « [p]eu de changements ont été apportés dans l'orthographe ». On réaffirme en outre le parti pris volontairement libéral de la Compagnie en la matière; « [s]'il y a un point sur lequel l'Académie ait cru devoir garder une grande réserve, écrit-il, c'est celui-là ». On passe ensuite en revue les quelques innovations introduites dans l'édition de 1878 : retranchement « de quelques lettres doubles », suppression, dans les mots tirés du grec, d'« une des lettres étymologiques, quand cette lettre ne se prononce pas », remplacement de l'accent aigu par l'accent grave « dans les mots : piège, siège, collège, et dans les mots analogues », remplacement du tréma par l'accent grave « dans les mots poème,

poète, etc. », et enfin, suppression du trait d'union « [d]ans beaucoup de mots composés de deux autres que l'usage a réunis » (« Préface » 1878 : XI).

On traite également d'orthographe dans la « Préface » de la huitième édition du dictionnaire, mais de façon plus générale, sans faire référence explicitement à l'édition en cause. Comme dans la « Préface » de l'édition précédente, on insiste sur le fait que l'Académie ne se sent pas tenue de faire montre d'autoritarisme en matière d'orthographe.

L'Académie, qui ne cesse de rappeler qu'elle ne prétend ni régenter le vocabulaire, ni légiférer en matière de syntaxe, ne se reconnaît pas davantage le droit de réformer l'orthographe. Non certes qu'elle professe un attachement irraisonné et aveugle pour le système graphique institué par les premiers auteurs du Dictionnaire. Lorsqu'en 1637 la Compagnie décida de composer un « trésor » de la langue française, entre les deux manières en usage alors d'écrire les mots, elle choisit la plus savante, la plus compliquée, celle qui pouvait intéresser seulement les lettrés du temps. Par la suite, elle s'aperçut de son erreur, car lorsqu'il s'agit de préparer la quatrième édition, celle qui parut en 1762, l'abbé d'Olivet fut chargé de simplifier cette orthographe pédantesque et de débarrasser les mots des lettres superflues dont on les avait encombrés par souci d'indiquer leur étymologie latine. [...] Mais l'Académie, dans les éditions suivantes, se refusa à pousser plus loin la réforme. Depuis lors, la tradition orthographique s'est établie, et, en dépit de ses imperfections, s'est imposée à l'usage. C'est d'après elle qu'ont été imprimés des milliers de livres, qui ont répandu dans l'univers entier l'admiration pour les chefs-d'œuvre de notre littérature. La bouleverser serait, pour un bien mince profit, troubler des habitudes séculaires, jeter le désarroi dans les esprits. L'Académie se serait fait un scrupule de substituer à un usage, qui a donné des preuves si éclatantes de sa vitalité, un usage nouveau, qui mécontenterait la plus grande partie du public et ne satisferait certainement pas ceux qui en proclament le pressant besoin (« Préface » 1932 : III-IV).

Enfin, il est question d'orthographe dans l'« Avertissement » qui introduit le premier volume de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française française*. Maurice Druon insiste d'abord sur la constance qui a caractérisé les décisions de l'Académie en regard des innovations orthographiques proposées.

Dès la deuxième édition de son *Dictionnaire*, c'est-à-dire en 1718, l'Académie évoquait dans la préface, au sujet de l'orthographe, « la dispute qui dure depuis si long-temps ». Et elle déclarait à la suite : « L'usage, qui en matière de langue est plus fort que la raison, introduit peu à peu une manière d'écrire toute nouvelle, l'ancienne nous échappe tous les jours, et comme il ne faut point se presser de la rejeter, on ne doit pas non plus faire de trop grands efforts pour la retenir. »

C'est la règle que l'Académie a depuis lors généralement suivie, même lorsque, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, cédant précisément à l'usage, elle a changé à deux reprises l'orthographe de plusieurs milliers de mots (Druon 1992 : VII).

Il donne ensuite un aperçu des changements orthographiques mineurs apportés dans la neuvième édition :

Cette fois, nous n'avons inscrit à titre définitif que les modifications qui visaient principalement à harmoniser l'accentuation de certains mots, tels *allègement*, *allègrement*, etc., avec leur prononciation habituelle.

[...] nous avons indiqué, chaque fois que l'usage nous paraissait hésitant, l'existence ou la possibilité de deux graphies (*évènement*, *événement*).

En ce qui regarde les *recommandations* du Conseil supérieur de la langue française, publiées en décembre 1990 par le *Journal officiel*, l'Académie leur a donné son aval, mais en demandant qu'elles « soient soumises à l'épreuve du temps ».

C'est pourquoi ces recommandations ont été reprises en fin de volume; le lecteur pourra s'y reporter aisément, grâce à un signe typographique (◇) qui suit, dans le corps de l'ouvrage, les mots qui en sont l'objet. [...]

Il nous sera permis d'espérer que la publication de ce premier tiers de notre vocabulaire, et l'ensemble des dispositions que nous avons prises, aideront à ramener sur l'orthographe une attention souvent trop défaillante, à tous les degrés des études. Les mots ont un visage, qu'il convient de respecter. Et nul ne saurait contester qu'une juste orthographe, notamment dans les accords grammaticaux, éclaire le sens des phrases et participe à la précision de la pensée (Druon 1992 : VII).

Comme on peut le constater, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* se distinguent des discours de présentation de dictionnaires non institutionnels par la façon d'aborder le thème de l'orthographe. Dans ces derniers, l'importance accordée aux questions d'orthographe est, la plupart du temps, bien relative. Soit les préfaciers se contentent de préciser que l'orthographe mise de l'avant

dans l'ouvrage est conforme à la norme académique, soit ils évacuent tout simplement la question.

En revanche, dans la plupart des éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'orthographe constitue un sujet sur lequel les préfaciers sentent le besoin de s'expliquer. Conscients de la mission prescriptive attribuée à la Compagnie par le public et, surtout, par les autres lexicographes, ils rappellent que l'Académie n'a jamais pris « aucun parti dans la dispute qui dure depuis si long-temps sur cette matiere » (« Préface » 1718 : s. p.), qu'elle a toujours gardé une grande réserve sur la question de l'orthographe (« Préface 1878 : XI) et qu'elle « ne se reconnoît pas [...] le droit de réformer l'orthographe » (« Préface » 1832 : III). À la lecture des passages consacrés à l'orthographe dans les discours de présentation du dictionnaire, force est de reconnaître, à l'instar de Bernard Quemada (1983 : 111), que l'Académie ne professe aucune doctrine particulière, « si ce n'est de s'opposer aux réformateurs systématiques (qu'elle comptait parfois dans ses rangs) et de donner préférence aux usages raisonnables plutôt que raisonnés ». Par ailleurs, les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* insistent sur le fait que, en matière d'orthographe, la Compagnie s'en est tenue à la seule observation de l'usage. « Car il faut reconnoistre l'usage pour le Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots. C'est l'usage qui nous mene insensiblement d'une maniere d'ecrire à l'autre, & qui seul a le pouvoir de le faire », peut-on lire, par exemple, dans la « Préface » de la première édition (« Préface » 1694 : s. p.).

10.2.5 Les innovations proposées

Pour gagner leur part d'un marché sans cesse croissant, les auteurs de dictionnaires doivent proposer au public des produits novateurs par rapport à ceux de leurs devanciers et, surtout, de leurs concurrents immédiats. En outre, lorsqu'ils produisent une nouvelle édition d'un ouvrage, ils doivent montrer en quoi celle-ci innove par rapport à l'édition précédente, et cela, dans le but de convaincre le public de la nécessité de se procurer cette nouvelle édition. Comme nous l'avons illustré au chapitre 5, le discours de présentation constitue le lieu tout indiqué pour fournir des explications sur la nature des innovations proposées et pour faire ressortir les avantages que comporte le nouveau dictionnaire mis sur le marché ou la nouvelle édition d'un ouvrage déjà connu du public.

En raison de son statut institutionnel, le *Dictionnaire de l'Académie française* détient une autorité à laquelle nul autre dictionnaire ne peut prétendre. Nombre de discours de présentation de dictionnaires, rédigés à diverses époques, rendent compte de la grande influence de l'Académie en matière de lexicographie, ce dont nous avons traité au chapitre 8. C'est vraisemblablement en raison de son statut particulier que l'Académie n'a pour sa part jamais senti la nécessité de positionner son dictionnaire par rapport à ceux de ses devanciers ou de ses contemporains. Dans les discours de présentation du répertoire académique, en effet, on ne trouve aucune référence explicite à d'autres dictionnaires¹¹⁴.

¹¹⁴ Seule exception : une remarque concernant le *Littré* dans la « Préface » de l'édition de 1878. Nous en traiterons plus loin.

Pourtant, compte tenu des circonstances particulières ayant entouré la parution de la première édition du dictionnaire, notamment, on aurait pu s'attendre à relever dans la « Préface » de celle-ci quelques allusions aux dictionnaires de Pierre Richelet et d'Antoine Furetière. Or, il n'en est rien. On se contente d'une brève allusion aux dictionnaires des langues grecque et latine, « qui n'ont point esté composez dans les bons siecles », ce qui n'est pas le cas du *Dictionnaire de l'Académie française*, et c'est là le principal avantage de l'ouvrage « sur tous les Dictionnaires de ces deux Langues celebres de l'Antiquité » (« Préface » 1694 : s. p.). De la même façon, dans la « Préface » de la deuxième édition, on soutient qu'« il n'y a aucun Dictionnaire de Langues mortes ni de Langues vivantes » dans lequel on ait pris « tant de soin & d'exactitude » à traiter les différentes significations d'un mot (« Préface » 1718 : s. p.).

En fait, au lieu de situer son travail par rapport à l'ensemble des productions lexicographiques caractéristiques de l'époque où paraît une nouvelle édition de son dictionnaire, l'Académie se réfère essentiellement aux éditions antérieures de son propre répertoire. Le préfacier de la deuxième édition explique, par exemple, que ceux qui voudront la comparer à la première édition « connoistront aisément combien celle-cy est differente ». Il prend soin, d'ailleurs, de faire ressortir les différences les plus marquantes :

On en a changé toute la forme, on y a adjousté beaucoup de mots, on a retouché & esclairci presque toutes les Définitions, & l'on peut dire que ce que l'on donne aujourd'hui au Public, est plustost un Dictionnaire nouveau qu'une nouvelle Edition de l'ancien (« Préface » 1718 : s. p.).

Dans le même esprit, le préfacier de la troisième édition précise que les changements apportés dans celle-ci « ne sont guère moins importans » que ceux qui ont

marqué le passage de la première à la deuxième édition. « Nous y avons perfectionné les définitions des mots, & nous avons tâché de marquer encore plus précisément l'étendue de leur signification, en ajoutant de nouveaux exemples », ajoute-t-il (« Préface » 1740 : s. p.). Il insiste en outre sur le fait que le public « ne manquera pas de remarquer qu'il se trouve dans la nouvelle Edition, un bien plus grand nombre de termes d'art & de science, que dans les deux précédentes » (« Préface » 1740 : s. p.).

Par ailleurs, si l'on se fie aux dires du préfacier de la quatrième édition, c'est par l'ajout d'un « très-grand nombre de mots qui appartiennent, soit à la Langue commune, soit aux arts & aux sciences » qu'elle se distingue des précédentes. Le préfacier signale aussi « un changement assez considérable » sur le plan de l'orthographe, soit la différenciation de la voyelle I et de la consonne J ainsi que de la voyelle U et de la consonne V (« Préface » 1762 : v).

L'auteur du discours de présentation de la sixième édition soutient que celle-ci constate et réunit « les changements, les accroissements que le besoin et l'usage ont consacrés dans notre langue depuis quarante ans ». Il ajoute que rien n'a été négligé pour « épurer » et « compléter » le recueil. « Les mots ont été expliqués avec plus d'étendue, dans toutes les variétés de leur sens; les exemples de locutions et de phrases multipliés avec choix, et empruntés à toutes les nuances du langage écrit » (« Préface » 1835 : XXXII).

Dans la « Préface » de la septième édition, on insiste sur les nombreux ajouts — de lignes, de pages, de néologismes, de locutions nouvelles — qui font sa spécificité par rapport à l'édition précédente :

Peu de mots suffiront pour faire connaître les avantages de cette septième édition. [...] Le nombre des pages semble à peu près le même dans l'édition de 1835 et dans celle-ci, ce qui n'empêche pas, si l'on veut compter les lignes, que la nouvelle édition n'en contienne vingt-huit mille de plus, et davantage peut-être, à raison de la hauteur plus considérable des pages. On est arrivé ainsi à une augmentation de cent trente pages environ [...].

Bien loin, d'ailleurs, de faire un mauvais accueil aux mots de création nouvelle, l'Académie leur a ouvert les portes toutes grandes, vérification faite de leurs titres, et n'en a pas introduit moins de deux mille deux cents dans son dictionnaire : mots de toute sorte, les uns appartenant à l'usage ordinaire et dont plusieurs n'ont été omis, sans doute, dans le dictionnaire de 1835 que par oubli [...]. [...]

Outre les additions de mots nouveaux et de locutions nouvelles, mille changements ont été faits dans l'intérieur même des articles qu'il serait impossible d'énumérer ici. Des articles entiers ont été remaniés d'un bout à l'autre [...] (« Préface » 1878 : IX-X).

Pour sa part, le préfacier de la huitième édition précise qu'une attention particulière a été accordée aux définitions, tant celles ayant trait aux « acquisitions récentes du vocabulaire » que celles d'« un très grand nombre de mots que l'édition de 1878 avait laissés définis d'une façon imparfaite ». Il ajoute que l'édition de 1878, comme les éditions précédentes, « indique trop souvent la signification d'un mot par le procédé de la synonymie » (« Préface » 1932 : II).

Enfin, Maurice Druon, auteur de l'« Avertissement » qui précède le premier tome de la neuvième édition du dictionnaire, explique que « [I]a plus importante des innovations regarde l'origine des mots » puisque, en effet, « pour la première fois dans l'histoire du Dictionnaire de l'Académie, [...] la définition de chaque nom ou terme sera précédée d'indications étymologiques » (Druon 1992 : v). Dans l'« Avant-propos » du deuxième tome de l'ouvrage, il résume les principaux éléments qui marquent la refonte de la huitième édition :

[...] accroissement très important de la nomenclature, introduction d'indications étymologiques, organisation numérotée, à la fois historique et logique, du contenu

des rubriques, traitement systématique des domaines, souci de signaler les évolutions de l'orthographe, remarques normatives, mention des titres d'œuvres célèbres qui ont illustré un vocable (Druon 2000 : I-II).

Il importe en terminant de souligner que le fait de signaler les innovations de son dictionnaire en prenant uniquement pour point de comparaison l'édition ou les éditions antérieures de celui-ci n'est peut-être pas un comportement typique de l'Académie. On peut croire, en effet, que les auteurs de discours de présentation qui introduisent une nouvelle édition de leur dictionnaire tiennent des propos similaires. Nous avons d'ailleurs observé une telle attitude dans les discours de présentation du *Petit Robert*, dont trois éditions ont été examinées¹¹⁵. En fait, étant donné que le corpus de dictionnaires non institutionnels analysé dans le cadre de nos travaux comprenait peu de rééditions d'un même ouvrage, nous préférons ne pas tirer de conclusions sur la base de l'examen de ce simple échantillon. Seules des recherches plus poussées, à partir d'un vaste échantillon de rééditions de différents dictionnaires, permettraient de vérifier si l'attitude des lexicographes non institutionnels qui proposent de nouvelles éditions de leurs dictionnaires va dans le même sens que celle de l'Académie.

10.3 Le processus d'élaboration du dictionnaire

Nous avons vu au chapitre 5 que les préfaciers de dictionnaires non institutionnels livrent à l'occasion leurs réflexions sur le processus d'élaboration ayant donné naissance à leurs ouvrages. Ils font état, dans certains cas, des difficultés

¹¹⁵ Rappelons toutefois que, dans certains cas, le discours de présentation d'une réédition correspond en tout point à celui de l'édition originale. C'est le cas dans le *Lexis*, par exemple. La « Préface » de l'édition de 1979 est en effet identique à celle de l'édition originale parue en 1975.

auxquelles ils ont été confrontés, mentionnent à l'occasion les ouvrages sur lesquels ils se sont appuyés pour réaliser leur dictionnaire, et soulignent parfois l'apport particulier de certains collaborateurs. Ces thèmes sont présents dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, mais ils sont abordés sous un angle différent, comme nous le verrons dans les pages qui suivent.

10.3.1 Ampleur de la tâche à accomplir et difficultés qui en découlent

Les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* témoignent du travail colossal que représente l'élaboration d'un dictionnaire et des difficultés inhérentes à une telle tâche. Mais ils témoignent surtout des problèmes qu'a connus l'Académie à ses débuts et des difficultés qui découlent de la façon dont elle procède pour réaliser son dictionnaire. Au discours métadictionnaire se superpose ici un discours institutionnel.

10.3.1.1 Justifications quant à la lenteur des travaux

La lenteur ayant caractérisé la préparation de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* et les critiques qui s'ensuivirent ont été évoquées au chapitre 8. Comme le rappelle Maurice Druon dans la « Préface » de la neuvième édition, « [l]es doléances et les plaisanteries que suscitent les lenteurs du *Dictionnaire* sont presque aussi anciennes que l'Académie elle-même » (Druon 1986 : 1). Il n'est pas étonnant, compte tenu de la situation, que l'on ait cru bon de justifier ces lenteurs dans le discours de présentation de la première édition de l'ouvrage.

L'Académie auroit souhaité de pouvoir satisfaire plustost l'impatience que le Public a tesmoignée de voir ce Dictionnaire achevé; Mais on comprendra aisément qu'il n'a pas esté en son pouvoir de faire une plus grande diligence, si on fait reflexion sur les divers accidens tant publics que particuliers qui ont traversé les premieres années de son établissement, & sur la maniere dont elle a esté obligée de travailler (« Préface » 1694 : s. p.).

Ce bref passage sert d'introduction à deux pages d'explications dans lesquelles sont évoqués les principaux facteurs ayant eu pour effet de retarder le travail des académiciens. Il est d'abord question des longs délais nécessaires à l'obtention des lettres patentes, lettres qui « quoy qu'expediées en 1635 ne furent enregistrées au Parlement qu'au mois de Juillet de l'année 1637 », ce qui tenait l'Académie « comme en suspens, & rendoit en quelque sorte son estat douteux » (« Préface » 1694 : s. p.). On mentionne ensuite les conditions difficiles qui caractérisèrent les premières années d'existence de l'Académie et au cours desquelles la Compagnie « n'ayant point de lieu fixe ne s'assembloit que rarement dans les maisons de quelques particuliers de son Corps ». Le cardinal de Richelieu avait eu le projet « de luy faire bastir une Maison pour y tenir ses Conferences. Mais les dernieres années de sa vie ne furent pas assez tranquilles pour luy permettre d'executer sa resolution [...] » (« Préface » 1694 : s. p.). On rappelle par ailleurs que le travail sur le dictionnaire fut retardé du fait que « [l]es exercices des Académiciens, n'avoient pas même esté bien reglez dans les commencemens. Ils s'occupèrent d'abord à faire des discours d'Eloquence qu'ils apportoient tour à tour, & qui n'avoient aucune relation au Dictionnaire ». Puis, on évoque la mort de Vaugelas et le fait que « son travail n'estant point dans la methode qu'on a suivie depuis, il fallut recommencer après sa mort ce qu'il avoit fait pour conserver l'uniformité du plan que l'Académie avoit arrêté ». Enfin, on pointe du doigt

les méthodes de travail qui caractérisent les « Compagnies en general », et « l'Académie en particulier, où tous ceux qui la composent disent successivement leur avis sur chaque mot & ou la diversité des opinions apporte necessairement de grands retardemens » (« Préface » 1694 : s. p.).

« Les railleries sur le retard de la première édition ne sont pas encore, en 1718, effacées des mémoires », rappelle Eugénia Roucher (1997 : 136), et c'est probablement pour cette raison que Régnier-Desmarais prit soin de justifier dans le discours de présentation de la deuxième édition le temps consacré à la refonte de l'édition de 1694. Étant donné que c'est « plustost un Dictionnaire nouveau qu'une nouvelle Edition de l'ancien » qu'on présente au public, « il ne faut pas s'estonner que ce travail ait occupé durant tant d'années les séances de l'Académie », explique le préfacier de la deuxième édition, qui ajoute par ailleurs :

[...] & quoiqu'on ne puisse bien juger de tout le temps qu'il a deu couster, à moins que d'y avoir esté employé soy-mesme, les personnes raisonnables sentiront assez que rien ne convenoit moins à un Ouvrage de cette nature, que d'estre fait avec rapidité.
Si quelque chose peut contribuer à mettre un Dictionnaire dans toute la perfection dont il est susceptible, c'est d'y travailler avec cette lenteur tant recommandée par les Anciens; lenteur qui n'exclud point la diligence, mais qui est absolument necessaire pour tout ce qui demande de l'exactitude & de la precision
(« Préface » 1718 : s. p.).

Le thème revient à l'occasion dans les discours de présentation des éditions suivantes, mais essentiellement pour rappeler les conditions difficiles que connurent les premiers académiciens. Par conséquent, il n'est plus abordé sous l'angle métadictionnaire, mais plutôt sous l'angle métalexigraphique. En fait, seul Maurice Druon fait quelques allusions à certains facteurs ayant eu pour effet de retarder

la préparation de la neuvième édition. Il explique notamment que le travail de la Commission du dictionnaire « n'a pas été allégé par l'obligation qu'elle a [...] d'être représentée dans les commissions ministérielles et à la Commission générale de terminologie et de néologie, et de rendre, au nom de l'Académie, des avis en dernier ressort » (Druon 2000 : III). Il rappelle que l'Académie a dû en outre « se distraire de ses objets essentiels pour intervenir dans l'inutile mais ardent débat sur la féminisation » (Druon 2000 : III). La lenteur des travaux lexicographiques de la Compagnie est ici justifiée par la diversité des tâches assignées à une institution telle que l'Académie française.

10.3.2 Sources d'inspiration

« [L]es dictionnaires se définissent les uns par rapport aux autres, et puisent le plus souvent leur matière — et leur originalité — dans ce que les autres ont laissé », écrit Chantal Wionnet (1998 : 331). Le *Dictionnaire de l'Académie française* a servi de matière à de nombreux lexicographes de toutes les époques¹¹⁶, comme en témoignent les discours de présentation cités dans les chapitres précédents. D'ailleurs, il n'est sans doute pas exagéré d'affirmer que le *Dictionnaire de l'Académie française* est l'ouvrage qui a eu le plus d'influence sur les travaux des lexicographes français.

De son côté, l'Académie garde le silence sur ses sources d'inspiration. En réalité, seules les préfaces de la septième et de la neuvième éditions laissent entendre que les académiciens adoptent les mêmes façons de faire que les autres lexicographes,

¹¹⁶ Y compris en lexicographie bilingue. En effet, Abel Boyer (1699) dit s'être servi du *Dictionnaire de l'Académie française* pour l'élaboration de son dictionnaire bilingue (français-anglais, anglais-français).

c'est-à-dire qu'ils s'inspirent aussi des travaux de leurs prédécesseurs. Citons d'abord le passage de la « Préface » de la septième édition dans lequel on aborde la question :

Quel est l'auteur de dictionnaire qui ne se soit pas servi du dictionnaire de l'Académie française, et, par un juste retour, combien de fois l'Académie française, pour approcher le plus près possible de la perfection, n'a-t-elle pas fait son profit, sans plagiat de tout ce qu'elle trouvait, dans les autres dictionnaires, de corrections indiquées, d'oublis réparés, de leçons précieuses? Parmi ces dictionnaires qui lui ont été si utiles, l'Académie se plaît à nommer ici celui d'un savant confrère, M. Littré. Elle avait trop souvent consulté et mis à contribution cet immense et unique travail pour ne pas en appeler l'auteur dans son sein (« Préface » 1878 : III).

Il est intéressant de noter que l'Académie évoque « les autres dictionnaires » sans toutefois les identifier nommément, à l'exception du *Littré*, ouvrage dans lequel elle puise abondamment, du moins, selon Gaston Paris (1901a : 249), qui a fait partie de la Commission du Dictionnaire.

Le choix des mots et des sens et la désignation, quand il y a lieu, de leur caractère archaïque, trivial, etc., sont ce qu'il y avait et ce qu'il y a encore de plus délicat dans le travail de l'Académie. À l'origine, elle y procéda uniquement d'après le sentiment de ses membres; aujourd'hui, c'est encore ce sentiment qui la guide, moins exclusivement toutefois, car elle a toujours sous les yeux le dictionnaire de Littré, qui lui fournit des exemples tirés d'auteurs justement estimés, et ces exemples influent sur les décisions.

Compte tenu du grand succès qu'a connu le *Littré*, on peut penser que l'Académie, en reconnaissant s'en être inspirée pour préparer la septième édition de son dictionnaire, ne souhaite pas que rendre hommage à l'œuvre d'Émile Littré. En fait, la

mention du *Littre* vient honorer la Compagnie, qui prend soin de rappeler que son auteur est au nombre des Immortels¹¹⁷.

Citons par ailleurs les propos de Maurice Druon, qui écrit dans la « Préface » de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* qu'il existe « de nombreux et souvent excellents ouvrages de lexicographie [...] qui répondent à tous les besoins divers et particuliers » et que « les académiciens ne manquent pas d'y avoir recours » (Druon 1986 : 1). Aucun ouvrage précis n'est cependant mentionné. De plus, cette simple remarque de Maurice Druon ne permet pas d'évaluer l'apport des répertoires lexicographiques consultés par les académiciens dans la réalisation de leur travail.

Même si, mis à part ceux de la septième et de la neuvième éditions, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* sont muets sur la question des dictionnaires consultés, il ne faudrait pas croire que la Compagnie travaille en vase clos et qu'elle ne tient pas compte des travaux produits par d'autres équipes de lexicographes. Cette perspective est peu vraisemblable si l'on considère le fait que les académiciens qui participent à l'élaboration du dictionnaire proviennent de tous les horizons et qu'ils s'improvisent lexicographes par la force des choses. Ils ont donc tout intérêt à tirer profit du travail de lexicographes professionnels. C'est d'ailleurs ce qu'ils font si on en croit les propos de Gaston Paris (1901a : 246-247), qui raconte comment l'Académie s'y prend pour préparer une nouvelle édition de son dictionnaire :

¹¹⁷ Il semble toutefois que la participation de Littré aux travaux lexicographiques de la Compagnie ait été peu significative. Selon Alain Rey, en effet, « Littré n'a pas joué un rôle actif dans l'élaboration du *Dictionnaire de l'Académie française* pour lequel il n'avait d'ailleurs pas une admiration particulière. On peut aisément le comprendre, si l'on compare son dictionnaire avec celui de l'Académie » (« La lexicographie d'hier et la lexicographie de demain » 1983 : 442). Qui plus est, Littré est tombé très malade peu de temps après son entrée à l'Académie, ce qui eut également pour effet de limiter sa contribution à l'ouvrage (« La lexicographie d'hier et la lexicographie de demain » 1983 : 442).

Quand elle prépare une nouvelle édition, elle prend, naturellement, l'édition précédente pour base; elle ajoute des mots nouveaux, qui lui sont indiqués par les autres dictionnaires ou qui lui sont suggérés par quelqu'un de ses membres; elle retranche ceux qui, au sentiment des membres présents, paraissent être sortis de l'usage; elle fait de même pour les définitions, les significations, les locutions, les exemples. Mais au début, elle n'avait pour point de départ que les dictionnaires antérieurs, où manquaient beaucoup de mots usités et où foisonnaient les mots surannés, où les définitions étaient souvent flottantes, les sens et les locutions incomplètement énumérés, les exemples peu nombreux et peu sûrs. La tâche personnelle des premiers académiciens fut considérable et ardue.

Aussi, bien que la « Préface » de la huitième édition du répertoire académique ne fasse mention d'aucune source d'inspiration précise, le *Dictionnaire général* aurait servi de source, de modèle même, lors de l'élaboration de cette édition. Selon Paul Imbs (« La lexicographie d'hier et la lexicographie de demain » 1983 : 442), l'ouvrage préparé sous la direction d'Adolphe Hatzfeld et d'Arsène Darmesteter aurait été « constamment sur le bureau du principal animateur, c'est-à-dire de M. Mistler, secrétaire perpétuel [...] de l'Académie française ».

On peut conclure que l'Académie, à l'instar des lexicographes non institutionnels, a fort probablement toujours pris en considération les principaux répertoires monolingues du français. Ces derniers ont, à toutes les époques, servi de fondations à l'édifice lexicographique de la Compagnie. Alors que la plupart des préfaciers de dictionnaires non institutionnels n'hésitent pas, au XVIII^e et au XIX^e siècles, notamment, à mentionner leurs sources d'inspiration dans les discours de présentation de leurs ouvrages, l'Académie préfère pour sa part ne pas aborder la question. « Le Dictionnaire de l'Académie est celui de l'usage, simplement et suprêmement, le dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres. Telle est l'ambition mesurée mais persévérante, qui guide les

académiciens français.» (Druon 1986 : 1). En tant que représentante de la norme, comment l'Académie pourrait-elle justifier, en effet, qu'elle s'inspire des travaux d'autres lexicographes pour établir cette norme ?

10.3.3 Principaux collaborateurs

De tout temps, les travaux du *Dictionnaire de l'Académie française* ont été réalisés sous la gouverne d'un académicien ou d'un petit groupe d'académiciens. Ainsi, on reconnaît l'apport incontestable de Régnier-Desmarais aux deux premières éditions de l'ouvrage. De même, la troisième édition reflète indéniablement les vues de l'abbé d'Olivet, surtout en ce qui concerne les innovations orthographiques qu'elle propose.

Toutefois, en dépit de la contribution remarquable d'académiciens qui, tels Régnier-Desmarais et d'Olivet, se sont montrés particulièrement dévoués à la cause du dictionnaire, l'Académie s'est toujours montrée discrète sur l'identité des artisans du dictionnaire. Eugénia Roucher rappelle à ce propos que Castel de Saint-Pierre, en reconnaissance du travail de Régnier-Desmarais, avait proposé qu'il soit précisé dans le titre de la deuxième édition de l'ouvrage que celle-ci avait été préparée « par les soins de M. l'Abbé Regnier Secrétaire de l'Académie » (Roucher 1997 : 110). Cet honneur ne lui fut cependant pas rendu; on ne trouve en effet aucune mention du nom de l'académicien dans le titre de l'ouvrage ni dans le discours de présentation.

10.3.3.1 De la collégialité académique

En réalité, plutôt que de souligner les contributions individuelles, l'Académie insiste sur la nature collective de son ouvrage. Elle le fait parfois par des allusions détournées. C'est le cas dans la « Préface » de la première édition du dictionnaire, où la

décision de rejeter les citations d'auteurs est justifiée par le fait que « plusieurs de nos plus celebres Orateurs & de nos plus grands Poètes » ont travaillé à l'élaboration du dictionnaire, et « qu'on a creu s'en devoir tenir à leurs sentimens » (« Préface » 1694 : s. p.). Dans d'autres cas, l'Académie prône directement et explicitement les avantages de la collégialité. Le paragraphe d'ouverture de la « Préface » de l'édition de 1740 constitue sans doute l'exemple le plus éloquent à ce chapitre :

S'IL y a quelque ouvrage qui demande d'être exécuté par une Compagnie, c'est le Dictionnaire d'une Langue vivante. Comme il doit donner l'explication des sens différens des mots qui sont en usage, il faut que ceux qui entreprennent d'y travailler, ayent une multitude & une variété de connoissances, qu'il est comme impossible de trouver rassemblées dans une même personne (« Préface » 1740 : s. p.)¹¹⁸.

Le passage cité ci-dessus rappelle « la caractéristique première du *Dictionnaire de l'Académie française* : c'est un ouvrage collectif et non l'œuvre d'un individu » (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 145). D'après Simone Benhamou et Eugénia Roucher (1997 : 50), l'Académie, en insistant sur la réalisation collective de son dictionnaire, critique indirectement ses deux principaux rivaux, Pierre Richelet et Antoine Furetière, « dont les ouvrages reflètent le sentiment d'un seul individu sur la langue ».

Citons par ailleurs un autre exemple, tiré du « Discours préliminaire » de la cinquième édition, dans lequel on insiste longuement sur les bénéfices du travail d'équipe.

¹¹⁸ La « Préface » de la quatrième édition reprend la même formulation. Le seul changement apporté dans ce paragraphe est le suivant : le verbe *demander* fait place au verbe *devoir*. La première phrase du paragraphe se lit donc comme suit dans la « Préface » de l'édition de 1762 : « S'IL y a quelque ouvrage qui doit être exécuté par une Compagnie, c'est le Dictionnaire d'une Langue vivante. »

On a nié que ce fût un avantage pour un Dictionnaire d'être composé par trente ou quarante Coopérateurs; on a prétendu qu'un Dictionnaire, comme tout autre ouvrage, ne peut être très-bon que lorsqu'il a été conçu et exécuté par un seul homme.

[...]

Il n'y a presque pas de mot dans une Langue qui ne soit pris dans une multitude d'acceptions différentes; d'analogie en analogie, un mot passe d'acceptions en acceptions [...]. Dans le même mot il y a mille expressions; et un Dictionnaire n'est bien fait, que lorsque ces mille expressions sont saisies et rassemblées autour du mot qui en est devenu le signe.

Est-ce un seul homme, étranger nécessairement à tant d'usages du même mot, qui les connoîtra tous? Et n'est-il pas plus raisonnable d'attendre cette connoissance de trente ou quarante hommes, dont les études, les travaux et les talens sont partagés entre tous ces Arts et toutes ces Sciences; qui ont rencontré cent fois toutes ces acceptions des mots dont l'origine commune, en s'effaçant de nuance en nuance, finit souvent par entièrement se perdre?

Quarante hommes, éclairés dans beaucoup de genres, peuvent être regardés, en quelque sorte, comme les Représentans d'une Nation, chargés par elle de recueillir et de sanctionner toutes les acceptions qu'elle donne à tous les mots. On ne peut pas supposer, que cette espèce de mission universelle soit donnée à un seul homme, toujours incapable de la remplir, par cela même qu'il est seul (« Discours préliminaire » 1798 : VIII-IX).

Il faut dire que la notoriété du *Dictionnaire de l'Académie française* repose en grande partie sur « la somme de plusieurs compétences réunies » (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 145), qui confère « de l'autorité à ses décisions » (Benhamou et Roucher 1997 : 50) et garantit l'ouvrage « contre les effets de mode et les apports trop subjectifs » (Baddeley et Biedermann-Pasques 1997 : 145). Pourtant, comme le fait remarquer Gaston Paris (1901a : 249), « [l']Académie, quand elle travaille au Dictionnaire, est loin d'être au complet; ses membres apportent à l'œuvre un intérêt fort inégal : ce sont à peu près toujours les mêmes, en petit nombre, qui y participent activement ». Par conséquent, « la variété de la composition, qui est le trait le plus original de la compagnie, n'y trouve pas son expression complète ».

10.3.3.2 Quelques remerciements discrets

On observe un changement d'attitude de la part de l'Académie dans le discours de présentation de la sixième édition de son dictionnaire, où l'on rend crédit à des collaborateurs externes ayant apporté une contribution ponctuelle à l'ouvrage. On peut ainsi lire que « plusieurs membres des autres classes de l'Institut, et quelques artistes célèbres » ont été consultés pour le travail de définition des termes des arts et des sciences, « entrés en plus grand nombre dans l'usage » (« Préface » 1835 : XXXII). Aucun des collaborateurs externes n'est cependant identifié nommément.

C'est dans la « Préface » de la septième édition du dictionnaire que sont formulés pour la première fois des remerciements à l'endroit de quelqu'un ayant participé aux travaux lexicographiques de la Compagnie. Ces remerciements sont adressés à un collaborateur externe, le « zélé et savant auxiliaire qui a tant aidé la commission du dictionnaire dans ses travaux préparatoires, M. Léo Joubert », journaliste et homme de lettres. C'est aussi la première fois que l'on nomme une personne en particulier dans le discours de présentation de l'ouvrage. Selon Jean Pruvost (1997 : 427), le nom de Léo Joubert ne figure pas « dans les différents registres de l'Académie où sont évoqués les collaborateurs éventuels de l'Académie ainsi que leur rétribution », et c'est sans doute « le caractère gracieux de sa collaboration » qui lui vaut l'hommage d'être nommé dans la « Préface ».

On formule également des remerciements particuliers, cette fois à l'endroit de trois personnes, dans la « Préface » de la huitième édition, dont le dernier paragraphe se lit comme suit :

L'Académie adresse ses remerciements à M. Alfred Rébelliau, de l'Institut, secrétaire de la Commission du Dictionnaire, qui a mis au service du travail de révision sa longue expérience et la sûreté du goût le plus délicat, ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs, M. Léopold Sudre, le savant grammairien, et Mlle Dorez (« Préface » 1932 : IV).

Alfred Rébelliau, membre de l'Académie des sciences morales, participa d'abord à titre d'auxiliaire et de secrétaire aux travaux de la Commission du Dictionnaire. En 1923, il fut mandaté par le Secrétaire perpétuel René Doumic pour diriger le travail de révision et de préparation de l'ouvrage. Léopold Sudre contribua également au travail de révision et à la préparation du manuscrit du premier tome du dictionnaire. Quant à Jeanne Dorez, elle fut copiste pour la Commission du Dictionnaire (Cormier 1997 : 435).

Le discours de présentation de la neuvième édition renoue avec la tradition antérieure à 1878, qui souligne l'effort collectif plutôt qu'individuel. Maurice Druon fait état, dans la « Préface » de 1986, du travail de la Commission du Dictionnaire, « composée d'une dizaine de membres élus » (Druon 1986 : IV). Il précise que la Commission « dispose de l'aide du Service du Dictionnaire, service peu nombreux mais très compétent, qui effectue toutes les recherches, compilations et rédactions préliminaires », et exprime sa gratitude « aux grands spécialistes, membres souvent d'autres classes de l'Institut, auxquels nous nous adressons pour préciser nos définitions, dans les disciplines où ils font autorité » (Druon 1986 : IV). Il reprend des propos similaires dans l'« Avant-propos » du deuxième tome de cette édition :

Si tous les académiciens français participent, peu ou prou, au gré de leur inclination et à proportion de leur assiduité, à l'admission des mots et à leur définition, le plus lourd du travail repose, en tout cas pour cette édition, sur la Commission du Dictionnaire, présidée par le Secrétaire perpétuel, et qui rassemble douze membres élus par leurs pairs. Secondée par un service

d'universitaires particulièrement compétents et dévoués, agrégés ès lettres et ès sciences, qui assurent les recherches, les propositions d'entrées, les vérifications et les corrections, c'est cette Commission qui a la responsabilité de la rédaction définitive et de la publication. On pourrait l'appeler la Commission des scrupules (Druon 2000 : III).

Il va sans dire que, au chapitre de la mention des collaborateurs, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* se distinguent de ceux des répertoires non institutionnels. Ils présentent généralement le répertoire académique comme une œuvre impersonnelle, issue d'une synthèse de points de vue et de réflexions, fruit d'un labeur institutionnel et partant, empreinte d'une autorité incontestable. À l'inverse, les discours de présentation de dictionnaires non institutionnels révèlent de façon explicite l'apport particulier de personnes dont les noms sont clairement évoqués. Comme les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, ils montrent aussi, ce faisant, que le labeur lexicographique n'a rien de solitaire. Toutefois, l'entreprise lexicographique est alors identifiée à un groupe de personnes bien réelles, et non à une entité abstraite telle que l'Académie qui, de surcroît, est auréolée du prestige de sa renommée.

10.4 La réception du dictionnaire

Les lexicographes dont nous avons scruté les écrits dans la deuxième partie de notre étude anticipent parfois l'accueil qui sera réservé à leur dictionnaire. Par la voie des discours de présentation qu'ils rédigent, ils font état de leurs appréhensions aussi bien que de leurs attentes. Ils préparent le terrain, devançant les critiques les plus prévisibles. La même attitude s'observe du côté de l'Académie, comme le montre

l'extrait ci-dessous, tiré de la sixième page de la « Préface » de la première édition du dictionnaire :

Après tous ces soins que l'Académie a pris pour conduire cet Ouvrage à sa perfection, & mettre la Langue Française en estat de conserver sa Pureté, il est à craindre qu'en rendant compte au Public de son travail, quelques-uns ne l'accusent d'avoir fait trop de cas, & de s'estre trop occupée de ces Minuties Grammaticales qui composent le fonds du Dictionnaire. Mais ce qu'ils appellent Minuties, est à le bien prendre la partie de la Litterature la plus necessaire (« Préface » 1694 : s. p.).

Toujours dans la première édition, à la neuvième et dernière page de la « Préface », on fait à nouveau allusion à la réception de l'ouvrage par le public, et on invite ce dernier à faire part de ses avis et commentaires :

Cependant quelque soin que l'Académie ait apporté à ce travail, il est bien difficile qu'il ne luy soit eschappé quelques fautes; Mais comme elle ne s'en est chargée que dans la pensée de contribuer à la Perfection de la Langue, elle recevra avec plaisir tous les avis qu'on voudra bien luy donner, & s'en servira dans les Editions suivantes de ce Dictionnaire, afin de le rendre plus utile & de répondre plus dignement à l'attente du Public (« Préface » 1694 : s. p.).

Le préfacier de la deuxième édition du dictionnaire formule le souhait que « cette nouvelle Edition » ne soit « pas receuë moins favorablement que celle qui fut publiée en 1694 » (« Préface » 1718 : s. p.), alors que celui de la sixième édition évoque l'impossible perfection des dictionnaires, s'appuyant sur les propos du lexicographe anglais Samuel Johnson :

Le célèbre Johnson, au moment de publier son Dictionnaire si estimé, désespérait du succès, dans la pensée qu'il était impossible qu'un ouvrage semblable ne renfermât pas « quelques fautes graves, et quelques choquantes méprises, dont il serait aisé de rire. » Nulle attention scrupuleuse, nul concours de lumières ne peut assurer tout à fait contre ce danger. Ce qui importe, c'est qu'on ait approché de la grande exactitude, si nécessaire dans un tel travail, et qui en est la perfection relative (« Préface » 1835 : XXXII).

Le préfacier de la septième édition abonde dans le même sens que son prédécesseur et reconnaît qu'un dictionnaire « n'est jamais une œuvre parfaite. Des oublis et des omissions, il y en a toujours. On en avait relevé dans le dictionnaire de 1835, on en relèvera dans celui-ci » (« Préface » 1878 : IX).

Enfin, Maurice Druon affirme dans la « Préface » de la neuvième édition que celle-ci, « comme ses devancières, n'est pas à l'abri de tout reproche ». Il poursuit : « Les académiciens sont rompus, depuis trois siècles et demi, à subir les critiques et à en tirer profit, lorsqu'elles sont exprimées de bonne grâce » (Druon 1986 : IV).

10.5 Conclusion

Les propos métadictionnaires tenus par les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* sont, de par leur nature, similaires à ceux des préfaciers de dictionnaires non institutionnels et s'articulent autour des mêmes grands thèmes, à quelques différences près, comme on peut le constater en consultant le tableau 8. Cependant, la perspective générale qui s'en dégage est teintée du poids de l'institution. Dotée du mandat d'épurer la langue française, soutenue par l'État et auréolée du prestige de ses membres, l'Académie exerce ses activités lexicographiques sans subir les pressions du marché, à l'abri de la concurrence.

Tableau 8. Principaux thèmes métadictionnaires abordés dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*

CONSIDÉRATIONS MÉTADICIONNAIRES	Contenu du dictionnaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Macrostructure ▪ Microstructure ▪ Principes orthographiques adoptés ▪ Innovations proposées
	Processus d'élaboration du dictionnaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ampleur de la tâche à accomplir et difficultés qui en découlent ▪ Collégialité académique
	Réception du dictionnaire

Alors que la plupart des préfaciers de dictionnaires non institutionnels prennent soin de décrire le public visé par leurs ouvrages — ils le font parfois de façon très détaillée, comme on a pu le voir dans les exemples cités au chapitre 5 —, les auteurs des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* sont généralement muets sur la question. Garant de la norme, le *Dictionnaire de l'Académie française* ne vise aucun groupe d'utilisateurs en particulier; il s'adresse à l'ensemble des Français.

Comparativement aux arguments des dictionnaristes non institutionnels, le plus souvent présentés sur le ton de la persuasion — le but ultime n'est-il pas de vendre un produit jugé supérieur aux autres ? —, l'argumentation des préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* est généralement plus neutre, moins tendancieuse. Ces derniers, au lieu de donner l'illusion que le répertoire présente un contenu exhaustif, avouent sans détour qu'il se limite à une partie du lexique français dont l'étendue n'est pas précisée. Ils n'ont pas, par ailleurs, à convaincre l'utilisateur de la pertinence d'inclure des textes

péridictionnaires de différentes natures dans l'ouvrage puisque ce dernier n'en contient pas.

N'ayant pas à conquérir une clientèle prédéfinie, l'Académie n'est pas tenue de positionner son dictionnaire par rapport aux autres qui se trouvent sur le marché. Au fil des éditions, l'unique point de comparaison évoqué par les préfaciers reste l'édition ou les éditions précédentes du dictionnaire. C'est par rapport à celles-ci que l'on situe les innovations proposées, par exemple, ou que l'on explique les modifications orthographiques apportées.

Enfin, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* donnent au lecteur l'impression que la Compagnie exerce ses activités lexicographiques en autarcie. Les Quarante se suffisent à eux-mêmes; ils n'ont pas à consulter les travaux d'autres dictionnaristes ni à solliciter de concours extérieur. La collégialité avouée qui caractérise leur façon de travailler confère force et autorité à leurs décisions.

Chapitre 11

Considérations métalexigraphiques

L'analyse des discours de présentation des dictionnaires non institutionnels retenus aux fins de l'étude a révélé que ceux-ci traitent à l'occasion de sujets liés à la pratique lexicographique. Ils proposent tantôt une réflexion sur l'activité lexicographique en tant que telle, sur ses principes et objectifs, tantôt des repères qui permettent de suivre la naissance et l'évolution de la lexicographie française ou l'histoire d'un dictionnaire en particulier.

Le *Dictionnaire de l'Académie française* ne fait pas exception. Ses discours de présentation proposent également de nombreuses réflexions sur la pratique lexicographique et permettent de suivre l'histoire des dictionnaires. Par souci de parallélisme, le présent chapitre est découpé de la même façon que le chapitre 6, qui a pour objet les considérations métalexigraphiques dans les dictionnaires non institutionnels.

11.1 L'activité lexicographique

Les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* lèvent le voile sur certaines facettes de l'activité lexicographique et signalent à l'occasion les problèmes qui y sont liés. Ils laissent également transparaître la conception académique du dictionnaire ainsi que le rôle de « greffiers de l'usage », pour reprendre les mots d'André Goosse (1998 : 235), que les académiciens ont revendiqué au fil des siècles.

11.1.1 Difficultés inhérentes à la réalisation d'un dictionnaire

L'élaboration d'un dictionnaire, même s'il s'agit d'un dictionnaire institutionnel, n'est pas une tâche exempte de difficultés. « La confection d'un dictionnaire, surtout quand il doit être de référence pour des centaines de millions d'utilisateurs d'une langue de par le monde, est une marche de longue haleine, où chaque pas rencontre une embûche, une rigole, un caillou », écrit Maurice Druon (2000 : 1) dans l'« Avant-propos » du deuxième tome de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Nous avons vu au chapitre précédent que les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* évoquent divers facteurs pour justifier la lenteur de leurs travaux. Il s'agit, dans la plupart des cas, de facteurs externes, non liés à la tâche lexicographique : déménagements fréquents, décès de certains académiciens, mauvaise organisation du travail, etc. (Brunot 1966 : 36-37; Rey 1978 : 50; Catach 1998 : 72). Mais il leur arrive également de faire état de difficultés qui se rattachent directement au quotidien du lexicographe.

Abel François Villemain fait allusion, dans la « Préface » de la sixième édition du dictionnaire, à l'utopique idée de recenser « tous les mots des sciences et de la vie d'un peuple » dans un dictionnaire. « [U]n tel Dictionnaire serait la plus lente des œuvres difficiles; et, à une époque même, cette œuvre deviendrait impossible par l'extension presque infinie des notions qu'elle suppose » (« Préface » 1835 : xv). Il rappelle que les premiers académiciens, avec un « singulier et naïf enthousiasme » qui se manifestait, notamment, lorsqu'ils promettaient de rendre « immortels tous les mots et toutes les syllabes consacrés à la gloire de leur auguste protecteur », en l'occurrence Louis XIV, « firent peu et lentement ». Il ne pouvait en être autrement compte tenu du

fait que, à l'époque où Richelieu « avec cette précipitation impérieuse qui veut tout mûrir en un moment, avait commandé le Dictionnaire de la langue, on ne savait encore où prendre cette langue » (« Préface » 1835 : XII).

En regard des difficultés inhérentes à leur travail de lexicographe, les académiciens ont surtout livré leurs réflexions sur la complexité qui résulte de l'acte définitoire, sujet développé par le préfacier de la première édition du dictionnaire, qui souligne d'emblée que l'Académie « a donné la Definition de tous les mots communs de la Langue dont les Idées sont fort simples; & cela est beaucoup plus mal-aisé que de définir les mots des Arts & des Sciences dont les Idées sont fort composées » (« Préface » 1694 : s. p.). Il poursuit, toujours sur ce thème :

[...] il est bien plus aisé, par exemple, de définir le mot de *Telescope*, qui est une *Lunette à voir de loin*, que de définir le mot de *voir*; Et l'on esprouve mesme en définissant ces termes des Arts & des Sciences, que la Definition est toujours plus claire que la chose définie; au lieu qu'en définissant les termes communs, la chose définie est toujours plus claire que la Definition. Ainsi quoy qu'Aristote ait fait une définition excellente quand il a défini l'homme *Animal Raisonnable*, il est constant neantmoins que le mot *Homme* nous represente mieux ce qu'il signifie que cette définition. On en peut dire autant de ces verbes *parler*, *marcher*, *estre* [...], qui font mieux sentir par eux-mesmes ce qu'ils signifient, que toutes les définitions qu'on en peut faire. Cela donneroit peut-estre sujet de croire qu'inutilement l'Académie s'est donné la peine de chercher les définitions des termes simples, qu'on avouë estre toujours accompagnées d'obscurité; Mais quand on considerera qu'il n'y a presque point de mot dans la Langue qui ne reçoive différentes significations, & qu'il est impossible d'en donner des idées claires & distinctes, sans avoir estably quelle est la principale & quelles sont les autres, & en quoy elles different, tant à l'égard du sens propre que du sens figuré ce qui ne s'apprend que par la Definition; on reconnoitra en mesme temps l'utilité d'un travail qui a eu pour but d'expliquer la Nature & la Propriété des mots dont nous nous servons pour exprimer nos pensées, & l'on sçaura gré à l'Académie de ne s'estre point rebutée de toutes les difficultez qui ont pu se rencontrer dans l'execution de ce dessein (« Préface » 1694 : s. p.).

Dans le même esprit, le préfacier de la deuxième édition explique que l'Académie a accordé une attention particulière « à expliquer, à déterminer, et à bien

faire sentir la véritable signification de chaque mot par des Définitions exactes & par des Exemples: c'est-là peut-être ce qu'il y a de plus important dans un Dictionnaire; mais c'est aussi ce qu'il y a de plus difficile à bien exécuter » (« Préface » 1718 : s. p.). Il ajoute que « rien n'est plus pénible que d'avoir à déterminer sur un même mot les idées diverses & souvent tout opposées, qu'il doit exciter en nous, suivant les différentes manières dont il peut être lié avec tous les autres mots de la même Langue » (« Préface » 1718 : s. p.).

L'auteur du discours de présentation de la sixième édition met aussi en lumière les problèmes de la définition :

Définitions, étymologies, citations textuelles, voilà ce qu'on demande au glossaire complet d'une langue. Mais sur le premier point, la tâche est impossible [...]. Il y a beaucoup de mots qu'on ne saurait définir, parce qu'on ne peut les interpréter par une idée plus claire que celle qu'ils portent avec eux. Ce sont ces mots que Pascal appelle *primitifs*, et qu'il compare aux premières choses sur lesquelles opère la géométrie, et qu'elle n'explique pas, *espace*, *temps*, *mouvement*, etc. De même pour une foule d'autres mots qui tiennent à la racine même de nos connaissances, et qui nous sont intelligibles par la lumière naturelle : nous pouvons les traduire, les sous-interpréter, les décrire en quelque sorte; mais nous ne les définissons pas; ou nous risquons de tomber dans une classification arbitraire qui changera, ou dans une dénomination vague qui ne dit rien. [...]

Toutefois, après ces termes fondamentaux, à l'égard desquels la définition ne peut être qu'une assertion scientifique ou une glose assez grossière, il est une foule d'autres mots, exprimant des complications ou des nuances que la définition analyse et démêle. Le soin apporté à ce travail est la partie la plus difficile d'un dictionnaire (« Préface » 1835 : XXIII).

Le préfacier de la septième édition soutient pour sa part que la définition représente la « tâche de toutes la plus difficile et la plus ingrate » pour le lexicographe. Selon lui, peu importe la façon dont sont formulées les définitions, « qu'on essaye de les faire avec de simples synonymes » ou « qu'on les enferme dans de courtes phrases »,

celles-ci « demeurent toujours incomplètes par la force même des choses, quelque soin qu'on y apporte » (« Préface » 1878 : VI-VII).

11.1.2 Rôle et utilité du dictionnaire

À l'instar des préfaciers de dictionnaires non institutionnels, ceux du *Dictionnaire de l'Académie française* livrent à l'occasion leurs réflexions sur le rôle que joue, ou que devrait jouer, un dictionnaire de langue. « L'utilité des Dictionnaires est universellement reconnue », déclare ainsi le préfacier de la première édition. « Tous ceux qui ont étudié les Langues Grecque & Latine [...] n'ignorent pas le secours qu'on tire de ces sortes d'Ouvrages pour l'intelligence des Auteurs qui ont écrit en ces Langues, & pour se mettre soy-mesme en estat de les parler & de les écrire » (« Préface » 1694 : s. p).

Dans la deuxième édition, on propose, dès l'ouverture de la « Préface », une réflexion sur le genre dictionnaire. « Ce n'est pas avoir une idée parfaite d'un Dictionnaire, que de ne concevoir sous ce nom qu'un Recueil de tous les mots d'une Langue avec leur simple explication », peut-on lire en effet au tout premier paragraphe du texte (« Préface » 1718 : s. p.). L'auteur présente ensuite sa vision du dictionnaire tel qu'il devrait idéalement être conçu :

Il ne suffit [...] pas qu'un Dictionnaire contienne tous les mots d'une Langue & leur explication : il doit encore sur chaque mot en particulier en faire sentir tous les divers usages, déterminer s'il est du stile soustenu, ou du stile familier; si on l'employe en escrivant, ou s'il n'est que de la conversation; si les gens polis s'en servent, ou s'il n'est que dans la bouche du Peuple: enfin il doit suppléer autant qu'il est possible à tout ce qu'on ne pourroit acquerir qu'avec beaucoup de peine par la lecture d'un grand nombre de Livres, & par le sejour de plusieurs années dans le Pays dont on veut apprendre la Langue (« Préface » 1718 : s. p.).

Le préfacier de la cinquième édition explique pour sa part que deux catégories de dictionnaires existaient à la création de l'Académie. Les premiers, « à l'usage des Enfants et des Savans », étaient destinés à l'apprentissage d'une « Langue ancienne ou étrangère », ouvrages dans lesquels on trouve « à côté l'un de l'autre, les mots équivalens ou correspondans de la Langue qu'on sait, et de la Langue qu'on étudie » (« Discours préliminaire » 1798 : III). Les seconds, qui s'adressaient « surtout aux *Gens de Province*, qui avoient l'ambition d'écrire et de parler comme à Paris, et aux *Puristes* de tous les Pays », étaient utiles pour « acquérir la certitude de parler et d'écrire sa propre Langue avec pureté et élégance » puisqu'ils proposaient « tous les mots de votre Langue en ordre alphabétique, avec la définition de leur *valeur*, de leur *sens*, avec des exemples de l'usage qu'on en fait dans les bons Livres et dans le beau monde » (« Discours préliminaire » 1798 : III-IV). « Depuis, les Langues ont été considérées sous des points de vue plus philosophiques; et les bons Dictionnaires, qui sont les archives des Langues, sont devenus des ouvrages plus difficiles et plus importants », poursuit-il (« Discours préliminaire » 1798 : IV). Il soutient qu'un bon dictionnaire doit désormais à la fois devenir « un dépôt de tous les mots de la Langue » et en faire « la revue » :

En déterminant les acceptions que l'usage le plus général leur a données, il prononce ou il indique le jugement qu'il faut porter de cet usage: il apprend à distinguer les cas où l'usage a eu raison, et les cas où il a eu tort. [...] [T]out un Peuple apprendra, dans un tel Dictionnaire, à fixer sa Langue sans la borner; à la fixer, dis-je, non dans des limites qu'on ne peut pas plus donner à la Langue d'un Peuple qu'à sa raison et à ses connoissances, mais dans les routes où elle pourra toujours s'avancer, en acquérant toujours de nouvelles richesses sans en perdre jamais aucune (« Discours préliminaire » 1798 : V).

Enfin, il conclut « qu'un Dictionnaire, pour exercer cette espèce d'autorité législative, doit être fait par des hommes qui auront, à la fois, l'autorité des lumières auprès des

esprits éclairés, et l'autorité de certaines distinctions littéraires auprès de la Nation entière » (« Discours préliminaire » 1798 : v). Le *Dictionnaire de l'Académie française* représente donc, de ce point de vue, le prototype du « bon dictionnaire » selon Dominique Joseph Garat, préfacier de la cinquième édition.

Dans le discours de présentation de la sixième édition, on s'attache également à décrire le rôle fondamental du dictionnaire, qui doit « [s]aisir et embrasser, parmi les âges successifs d'une langue, ce dernier âge de formation régulière et fixe, reproduire fidèlement ce dernier cadre, dont les divisions et l'ordre ne changent plus, quoiqu'il s'y place encore des termes nouveaux » (« Préface » 1835 : IX).

Enfin, le préfacier de la septième édition traite du rôle du dictionnaire, mais plus spécifiquement du rôle du *Dictionnaire de l'Académie française*. « Tout ce que le dictionnaire de l'Académie pouvait faire de bien il l'a fait », écrit-il (« Préface » 1878 : XI). Il ajoute que le *Dictionnaire de l'Académie française* « n'a pas [...] fixé la langue; fixer une langue, c'est impossible! Il l'a contenue, modérée, réglée dans ses changements. Il ne l'a pas polie dans le sens un peu despotique que le cardinal de Richelieu attachait à ce mot; les langues ne se polissent pas par contrainte et de vive force » (« Préface » 1878 : XI).

11.1.3 Rôle de lexicographe

Par ailleurs, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* traduisent nettement, dans certains cas, la vision qu'a l'Académie de son rôle de lexicographe. Il s'agit d'un rôle que l'on présente comme relativement passif, assujéti à l'usage, que l'on veut observer et non influencer. « [I]l faut reconnoître l'usage pour le

Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots. C'est l'usage qui nous mene insensiblement d'une maniere d'crire à l'autre, & qui seul a le pouvoir de le faire », peut-on lire dans la « Préface » de la première édition du dictionnaire (« Préface » 1694 : s. p.). Le préfacier de cette édition prend soin également de démentir certaines perceptions du rôle de l'Académie qu'il considère erronées :

Il s'estoit glissé une fausse opinion parmy le peuple dans les premiers temps de l'Academie, qu'elle se donnoit l'autorité de faire de nouveaux mots, & d'en rejeter d'autres à sa fantaisie. La publication du Dictionnaire fait voir clairement que l'Academie n'a jamais eu cette intention; & que tout le pouvoir qu'elle s'est attribué ne va qu'à expliquer la signification des mots, & à en declarer le bon & le mauvais usage, aussi bien que des Phrases & des façons de parler de la Langue qu'elle a recueillies; Et elle a esté si scrupuleuse sur ce point, qu'elle n'a pas mesme voulu se charger de plusieurs mots nouvellement inventez, ni de certaines façons de parler affectées, que la Licence & le Caprice de la Mode ont voulu introduire depuis peu (« Préface » 1694 : s. p.).

De son côté, l'auteur du discours de présentation de la septième édition soutient que jamais l'Académie française « n'a prétendu exercer sur la langue un droit de souveraineté et d'empire; jamais elle ne s'est arrogé un vain pouvoir législatif sur les mots qu'elle reçoit tout faits du public qui parle bien et des auteurs qui écrivent purement » (« Préface » 1878 : v). Il ajoute :

Il y a, il est vrai, un bon et un mauvais usage [...]. Les uns parlent et écrivent bien, les autres écrivent et parlent mal. Chaque profession a son jargon, chaque famille, et presque chaque individu, ce qu'avec un peu d'exagération on pourrait appeler son patois. En réalité, le bon usage est l'usage véritable puisque le mauvais n'est que la corruption de celui qui est bon. C'est donc au bon usage que s'arrête l'Académie, soit qu'elle l'observe et le saisisse dans les conversations et dans le commerce ordinaire de la vie, soit qu'elle le constate et le prenne dans les livres : familier, populaire même, dans le premier cas; propre à tous les genres de style, depuis le plus élevé jusqu'au plus simple, dans le second (« Préface » 1878 : v-vi).

Il conclut qu'il n'appartenait pas à l'Académie « de traiter la langue en sujette » (« Préface » 1878 : XI), ce qui montre clairement, encore une fois, le souci de l'Académie de se référer d'abord à l'usage.

Cette même préoccupation est mise en lumière par le préfacier de la huitième édition, qui insiste sur le fait que « [l']Académie est restée fidèle à son principe qui est de faire [...] un dictionnaire de l'usage » et ajoute :

Elle constate et enregistre le bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont souci d'écrire purement le français. En consacrant cet usage, elle le défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité, etc. Ainsi elle modère l'écoulement de la langue, et lui permet, tout en se modifiant sans cesse à la manière des organismes vivants, de rester elle-même et de garder intacts les traits qui sont sa marque et son âme (« Préface » 1932 : IV).

Enfin, Maurice Druon (1986 : I-II), dans la « Préface » de la neuvième édition du dictionnaire, rend compte également du rôle d'observateurs de l'usage que s'imposent les académiciens :

[...] l'usage demande du temps à s'établir, et du temps encore à se constater. Le langage subit des modes saisonnières. Des expressions nées de la dernière pluie s'en iront avec la sécheresse suivante. Des vocables inventés une année seront désuets l'an d'après. Il faut attendre pour reconnaître ceux qui continuent d'avoir « cours public » parce que répondant à un besoin véritable, de même qu'il faut être attentif à ce que les termes apparus soient de formation correcte, afin d'empêcher que la mauvaise monnaie ne chasse la bonne. C'est à quoi s'emploient ces « gens éclairés » ou supposés tels qui composent, aujourd'hui comme jadis, l'Académie.

11.1.4 Concepts de base du domaine

Nous avons vu au chapitre 6 que certains lexicographes contemporains prennent soin de définir et d'expliquer des concepts lexicographiques centraux tels ceux de définition et d'exemple, et que leurs propos traduisent alors des visées clairement didactiques. Bien que de tels concepts figurent aussi dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, ils y sont très rarement définis ou explicités. Parmi les rares cas relevés, citons un extrait de la « Préface » de la septième édition du dictionnaire, dans lequel on précise le rôle de l'exemple dans l'article de dictionnaire.

Les exemples, en plaçant successivement un mot sous tous ses jours, corrigent et rectifient ce que la définition a d'incertain et de trop vague dans ses termes généraux, et conduisent, en quelque sorte, naturellement l'esprit d'un sens au sens voisin par une gradation insensible. [...] Les exemples sont la vraie richesse et la partie la plus utile du dictionnaire. C'est là qu'avec un peu de patience le lecteur est toujours sûr de trouver ce qu'il cherche, soit qu'il ait des doutes sur la justesse et la propriété d'un terme, soit que le sens même d'une expression lui échappe (« Préface » 1878 : VII).

De même, la notion de synonyme donne parfois lieu à des explications. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, le synonyme est partie intégrante de bon nombre d'articles et vient compléter la définition, comme on l'explique dans la « Préface » de la première édition :

Outre la Definition ou Description de chaque mot, on y a adjousté les Synonymes, c'est à dire les mots qui sont de mesme signification; sur quoy on croit devoir avertir que le Synonyme ne respond pas tousjours exactement à la signification du mot dont il est Synonyme, & qu'ainsi ils ne doivent pas estre employez indifferemment l'un pour l'autre » (« Préface » 1694 : s. p.).

On prend soin, dans l'extrait cité ci-dessus, d'expliciter ce qu'on entend par synonymes, « c'est à dire les mots qui sont de mesme signification ». Dans le même esprit, on

précise, dans la « Préface » de la quatrième édition, que les synonymes présentés avant la définition correspondent à « des mots qui paroissent signifier la même chose » (« Préface » 1762 : IV)¹¹⁹.

11.2 Les origines et l'évolution de la lexicographie française

Il est possible de suivre l'histoire de la lexicographie française à travers les discours de présentation de certains dictionnaires. C'est le cas, notamment, dans le *Grand Robert*, dont la « Préface » raconte la naissance des dictionnaires monolingues français et retrace les grandes lignes de leur évolution au fil des siècles. Les préfaces du *Dictionnaire de l'Académie française* s'en tiennent quant à elles à l'histoire de la lexicographie académique, donnant ainsi une image du paysage lexicographique français à la fois restreinte et légèrement déformée. En retraçant les origines et l'évolution du répertoire académique, elles traitent également, en filigrane, de l'histoire de l'Académie elle-même.

Ainsi, le préfacier de la cinquième édition rappelle l'optique dans laquelle l'Académie fut créée : « Richelieu [...] institua l'Académie Française pour veiller à la pureté de la Langue, pour en faire le Dictionnaire : Richelieu ne songeoit à faire ni des Monarchistes, ni des Républicains; il songeoit à faire des Puristes » (« Discours préliminaire » 1798 : III). Dans le paragraphe initial de la « Préface » de la septième édition, on s'intéresse aussi à la création de l'Académie :

¹¹⁹ Des notions de linguistique, par exemple la notion de *participe actif*, sont aussi définies dans les discours de présentation du répertoire académique. Comme il s'agit de considérations métalinguistiques, il n'en sera pas question ici, mais plutôt au chapitre 12.

L'Académie française comptait déjà deux siècles d'existence lorsqu'elle fit paraître, en 1835, la dernière édition de son dictionnaire. En effet, les lettres patentes qui l'instituent et lui donnent la forme qu'elle a encore aujourd'hui, signées de Louis XIII et visiblement dictées par le cardinal de Richelieu, sont du mois de janvier 1635. Le parlement, il est vrai, par des motifs peu dignes de sa gravité, en différa la vérification et l'enregistrement de deux années, malgré les ordres du roi et les pressantes instances du cardinal. L'arrêt d'enregistrement est du 10 juillet 1637, avec cette jalouse et un peu puérile restriction : que ceux de ladite Académie ne connaîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue françoise et des livres qui seront par eux faits, ou par autres personnes qui le désireront et voudront. Mais déjà l'Académie se réunissait régulièrement, et, parmi les travaux que lui avait prescrits le cardinal, s'occupait, avant tout, d'un dictionnaire de la langue française : Vaugelas en fut le premier rédacteur (« Préface » 1878 : I).

Il est ensuite question des circonstances particulières ayant entouré la parution de la première édition du dictionnaire. Le préfacier évoque notamment le sentiment de doute manifesté par plusieurs quant à la parution de l'ouvrage tant attendu.

Le public s'impatientait un peu de ce long retard; les envieux et les médisants affectaient de répandre que ce fameux dictionnaire ne paraîtrait jamais, ou, pour le moins, qu'une génération s'éteindrait encore avant qu'on en vît le premier exemplaire. [...] Dans l'Académie même quelques-uns semblaient douter que l'œuvre arrivât jamais à un point de perfection qui permît d'en faire jouir le public. Plusieurs fois, en effet, le travail commencé, et déjà même imprimé en partie, avait été suspendu, puis repris et soumis à de nombreuses revisions [...] (« Préface » 1878 : II).

Il fait en outre référence, au passage, à l'affaire Furetière et signale que ce dernier fut exclu de l'Académie « pour avoir enrichi son propre dictionnaire de ce qu'il avait pu dérober à celui de ses confrères » (« Préface » 1878 : II).

De son côté, Maurice Druon (1986 : II) rappelle dans la « Préface » de la neuvième édition du dictionnaire que l'Académie constitue la « [s]eule institution fondée pour exercer magistrature sur le langage » et qu'elle « assume sa charge de diverses façons, mais d'abord par l'établissement du *Dictionnaire* ».

11.2.1 Origines et évolution du Dictionnaire de l'Académie française

Sur le plan des considérations métalexicographiques et, plus particulièrement, des réflexions sur la naissance et l'évolution de la lexicographie française, c'est donc uniquement à l'histoire du *Dictionnaire de l'Académie française* que s'intéressent les préfaciers de l'ouvrage. Dans certains cas, ils exposent et commentent les principes adoptés par leurs prédécesseurs. Ainsi, le préfacier de la troisième édition, avant d'exposer les particularités de celle-ci, rappelle les différences marquantes entre les deux premières éditions de l'ouvrage :

Quand l'Académie travailloit à la première Edition de son Dictionnaire, laquelle parut en mil six cent quatre-vingt-quatorze, nos Prédécesseurs crurent qu'il seroit instructif d'y ranger les mots par racines [...]. On crut encore devoir s'attacher à l'orthographe qui pour lors étoit généralement reçûe, & qui servoit à faire reconnoître l'étymologie des mots.

La seconde Edition du Dictionnaire parut en mil sept cent dix-huit, mais sous une forme si différente de la première, qu'on peut dire qu'alors l'Académie donna plutôt un Dictionnaire nouveau, qu'une nouvelle Edition de l'ancien. [...] les mots y avoient été rangez par racines: mais cet ordre qui dans la spéculation avoit paru le plus convenable, se trouva d'un usage fort incommode. Les mots furent donc rangez dans la nouvelle Edition suivant leur ordre alphabétique, ensorte qu'il n'y en eut plus aucun, qu'on ne put trouver d'abord & sans peine: mais l'on y suivit à peu près l'orthographe de la première Edition (« Préface » 1740 : s. p.).

Les mêmes explications sont reprises dans la « Préface » de la quatrième édition du dictionnaire, où l'on présente également les particularités de la troisième édition par rapport aux précédentes :

Les changemens faits dans la troisième [édition] qui parut en mil sept cent quarante, sont d'une autre nature, mais ils ne sont guère moins importans. On y a perfectionné les définitions des mots; on a tâché de marquer encore plus précisément l'étendue de leur signification, en ajoutant de nouveaux exemples; on a mis aux verbes irréguliers les temps de leurs conjugaisons qui sont en usage, afin d'épargner à ceux qui consulteront le Dictionnaire, la peine d'aller les chercher dans des Grammaires (« Préface » 1762 : v).

Comme on peut le constater, ces extraits témoignent de l'évolution du répertoire académique et mettent en lumière les innovations qui ont marqué chaque nouvelle édition. Dominique Joseph Garat, auteur du « Discours préliminaire » de la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, insiste pour sa part sur la pérennité du répertoire académique :

[...] commencé à l'époque précisément où la Langue Française commençoit elle-même les grands progrès qui devoient lui donner ses plus beaux caractères et sa perfection, il [le Dictionnaire de l'Académie] n'a jamais été interrompu un moment; il a assisté à tous ces progrès; il en a tenu note en y concourant; il a été un témoin et il est devenu un monument fidèle de toutes ces variations fugitives qui ne laissent aucuns souvenirs, si on ne les marque pas à l'instant même où ils se succèdent et passent; c'est qu'enfin il a été fini à l'instant où la Monarchie finissoit elle-même; et que par cela seul, il sera pour tous les Peuples et pour tous les Siècles la ligne ineffaçable qui tracera et constatera, dans la même Langue, les limites de la Langue Monarchique et de la Langue Républicaine.

Chez aucun autre Peuple et dans aucun autre Siècle, il n'a existé un pareil Dictionnaire: il ne peut plus en exister pour les Langues de l'Europe; elles n'ont pas reçu, sans doute, tous leurs accroissemens; mais elles ont reçu tous leurs caractères. Des Dictionnaires pourront bien dire où ces Langues sont arrivées: mais ils ne pourront plus les accompagner, en quelque sorte, dans le chemin qu'elles ont suivi; ils ne pourront pas les aider dans tous leurs accroissemens et dans leur formation (« Discours préliminaire » 1798 : X).

Les préfaces de la sixième et de la septième éditions du dictionnaire sont particulièrement riches en réflexions historiques sur le *Dictionnaire de l'Académie française*. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 9, la « Préface » rédigée par Abel François Villemain pour introduire la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* s'intéresse surtout à l'histoire de la langue française. Toutefois, l'histoire du répertoire académique fait aussi partie des thèmes traités par Villemain, ce dont témoignent maints passages de ce long texte de vingt-trois pages. La « Préface » s'ouvre sur un hommage à la longévité de l'ouvrage :

L'Académie fait aujourd'hui paraître la sixième édition d'un Dictionnaire commencé il y a deux siècles, et devenu le dépôt des formes durables et des variations de notre langue, pendant l'intervalle où elle a été le mieux parlée, et où elle a pris un empire presque universel en Europe (« Préface » 1835 : I).

Villemain décrit ensuite l'optique générale dans laquelle les travaux sur le dictionnaire ont été entamés peu après la création de l'Académie et rappelle que les académiciens se sont d'abord occupés « du choix des auteurs qui avaient écrit le plus purement notre langue, et dont les passages seraient insérés dans le Dictionnaire ». La liste d'auteurs dressée « était, ce semble, incomplète et peu raisonnée » (« Préface » 1835 : XII), écrit Villemain, qui ajoute :

Mais quand la liste eût été mieux faite, elle devait toujours offrir un grand défaut dans le plan de l'Académie. C'eût été le trésor d'une langue qui avait en partie cessé, au moment où il s'agissait de la recueillir et de la proposer pour modèle. La liste des autorités pour la langue poétique n'était pas moins surannée. [...] (« Préface » 1835 : XII-XIII).

La suite est connue : une fois la liste des auteurs établie, les académiciens se rendirent compte de l'ampleur qu'allait représenter le seul dépouillement des ouvrages de ces auteurs. C'est alors que l'« on résolut de revenir à l'usage, et de composer le Dictionnaire, non des auteurs, mais de la langue. Cette méthode était alors la meilleure et la seule possible », explique Villemain (« Préface » 1835 : XIII).

De son côté, Sylvestre de Sacy (« Préface » 1878 : I) brosse d'abord dans la « Préface » de la septième édition un portrait d'ensemble des six premières éditions du dictionnaire :

Six éditions de ce dictionnaire ont paru dans cet espace de deux cents ans, la plus féconde et la plus glorieuse époque de notre littérature, toutes successivement corrigées, remaniées, refondues même quelquefois après de longues et mûres délibérations, par des travailleurs d'un mérite souvent modeste, mais riches

d'expérience et fins connaisseurs en fait de langue, auxquels s'adjoignaient plus fréquemment qu'on ne le pense, outre la Fontaine, le plus assidu des académiciens, un Corneille, un Boileau, un Racine, un Bossuet, et plus tard, les grands écrivains et les penseurs du dix-huitième siècle, Voltaire en tête, qui, de Ferney, avait toujours l'oeil sur l'Académie.

Il s'intéresse ensuite à chacune des éditions en particulier, passant en revue les principales innovations qu'elles comportent. Ainsi, il rappelle que « la première réforme que l'Académie fit elle-même à son dictionnaire, dès la seconde édition, [...] fut-elle de substituer à l'ordre par racines l'ordre purement alphabétique, qu'elle n'a jamais abandonné depuis » (« Préface » 1878 : II). Il traite ensuite des troisième et quatrième éditions, qui proposent « peu de changements » par rapport à l'édition de 1718 compte tenu que cette dernière, « sans rien innover quant aux principes, avait amélioré et complété l'œuvre des premiers académiciens » (« Préface » 1878 : III). Il ajoute que ces éditions « ne se distinguent guère [...] [des précédentes] que par un nombre toujours croissant de locutions et de mots empruntés aux sciences » (« Préface » 1878 : III). Sur la cinquième édition, le préfacier est peu loquace; il évoque la disparition de l'Académie « sous la main implacable de la révolution », et fait part de son point de vue sur le « Discours préliminaire » qui introduit cette édition, le décrivant comme une « préface fortement empreinte de l'esprit du temps, pleine de prétention à la philosophie et à la profondeur », qui « reste l'œuvre toute personnelle de celui qui l'a faite ». Il se contente par ailleurs de déclarer, concernant la sixième édition, qu'elle « est encore entre les mains du public, qui s'en sert depuis quarante-deux ans », et que de nombreux académiciens ayant travaillé à l'élaboration de la septième édition « sont les successeurs immédiats » de ceux qui ont préparé la sixième (« Préface » 1878 : IV). « La préface de la septième édition (1878) souligne la continuité du dictionnaire et réaffirme les

principes de l'Académie », observe Yannick Portebois (1998 : 88). Effectivement, le préfacier de la septième édition souligne le fait que l'Académie a su conserver, au fil des siècles et des éditions, les options fondamentales établies dès son origine :

[...] il y a un point sur lequel l'Académie n'a pas varié : l'idée que, dès l'origine, elle s'était faite du dictionnaire, l'objet qu'elle se proposait d'atteindre en le composant, les limites dans lesquelles elle entendait le renfermer, les principes, en un mot, règle fondamentale de son œuvre, et comme le moule dans lequel devait être jeté un travail destiné, à mesure qu'il se prolongerait, à être toujours nouveau quant aux détails, toujours le même quant à l'esprit et au but. Après deux siècles d'expérience on est en droit de l'affirmer aujourd'hui : C'est bien toujours le vieux dictionnaire de l'Académie qui se continue d'époque en époque, et sous toutes les dates, de Bossuet et de Racine à Voltaire, de Voltaire à Chateaubriand, de Richelieu à Louis XIV, de Louis XIV à la Convention, de la Convention jusqu'à nous; et lorsqu'on voit un corps qui a compté dans son sein, pendant le cours de deux cents ans, tant d'hommes de mérite et tant d'hommes illustres, s'attacher à la même tradition, persévérer dans les mêmes principes, n'est-il pas d'une certitude à peu près absolue que ces principes sont les plus sages et les meilleurs possibles, et que c'est par leur constante et religieuse application qu'il a été permis de considérer le dictionnaire de l'Académie comme le répertoire authentique de la langue française? (« Préface » 1878 : v)

La « Préface » de la huitième édition s'ouvre également sur un rappel historique concernant le *Dictionnaire de l'Académie française*. « Quatre rééditions du Dictionnaire de l'Académie, publié pour la première fois en 1694, ont paru au XVIII^e siècle, deux seulement au XIX^e. La dernière date de 1877 », explique-t-on d'emblée. On prend soin de souligner, à la fin du texte, que « l'esprit du Dictionnaire » n'a pas changé depuis 1694 : « [l']objet précis du Dictionnaire est de présenter l'état actuel de la meilleure langue française et de fixer un moment de son histoire » (« Préface » 1932 : iv).

Enfin, Maurice Druon résume brièvement, dans la « Préface » de la neuvième édition, le parcours du répertoire académique depuis ses débuts :

La première édition du *Dictionnaire* parut en 1694, soit quelque soixante ans après la fondation de l'Académie. Les mots, dans chaque lettre, étaient disposés

par familles, selon leurs racines. Un quart de siècle plus tard fut publiée une édition où tous les mots étaient rangés par ordre alphabétique. Trois révisions lui succédèrent, au cours du XVIII^e siècle, à intervalles respectifs de vingt-deux, vingt-deux encore et trente-six ans. Le XIX^e siècle vit paraître deux éditions, la sixième, qui avait demandé trente-sept ans, et la septième, qui en avait requis quarante-trois.

La huitième édition réclama cinquante-sept ans de préparation. Elle parut en 1935, dans l'année du tricentenaire. Il y a de cela cinquante ans (Druon 1986 : II-III).

11.2.2 Critique des devanciers et/ou des concurrents

Les préfaciers de dictionnaires non institutionnels examinent à l'occasion d'un œil critique le travail de leurs devanciers. De leur côté, les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* se prêtent rarement à un tel exercice. Lorsqu'ils le font, c'est de façon discrète et allusive.

Ainsi, malgré la querelle des dictionnaires ayant marqué la fin du XVII^e siècle et de laquelle est née la célèbre trilogie formée du *Dictionnaire François* de Richelet, du *Dictionnaire Universel* de Furetière et de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, et malgré le fait que le *Dictionnaire de l'Académie française* ait été le troisième élément de la trilogie en question, on ne trouve pas d'allusions explicites aux dictionnaires de Richelet et de Furetière dans la « Préface » de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. On peut croire, cependant, que l'Académie réprovoie, à mots voilés, les pratiques de ses devanciers. Par exemple, lorsqu'elle insiste sur la réalisation collective de son ouvrage, elle profite de l'occasion pour « critiquer indirectement Richelet et Furetière dont les ouvrages reflètent le sentiment d'un seul individu sur la langue » (Benhamou et Roucher 1997 : 50). De même, en déclarant qu'« il est bien plus aisé [...] de définir le mot de *Telescope*, qui est une *Lunette à voir de*

loin, que de définir le mot de *voir* » (« Préface » 1694 : s. p.), l'Académie reprend l'argument formulé par Furetière dans son second *Factum* et « répond implicitement aux critiques de celui-ci contre le dictionnaire de l'Académie » (Benhamou et Roucher 1997 : 44). Enfin, en justifiant ses positions sur des questions telles que la citation, les termes des arts et des sciences ainsi que l'orthographe, positions qui s'opposent tantôt aux pratiques de Richelet, tantôt à celles de Furetière, on peut aussi penser que l'Académie porte un jugement sur le travail de ses devanciers.

On trouve une allusion — clairement formulée cette fois — au travail de Furetière dans la « Préface » de la sixième édition du dictionnaire, c'est-à-dire presque cent cinquante ans après la fameuse querelle des dictionnaires ayant marqué le dernier quart du XVII^e siècle. Le préfacier explique que le répertoire académique contient une nomenclature restreinte qu'il eût été facile de gonfler en y incluant des termes spécialisés. Il poursuit : « on sait que cette idée même fut l'occasion du schisme et des critiques de Furetière, qui en profitant du travail de l'Académie, l'ensevelit dans un Dictionnaire universel des sciences et des arts » (« Préface » 1835 : XIX).

Enfin, le préfacier de la septième édition fait aussi référence à Furetière et avance que les termes des sciences, « tombés promptement en désuétude avec la science même d'alors, [...] ont entraîné dans leur chute le dictionnaire de Furetière » (« Préface » 1878 : VI).

11.2.2.1 Critique des éditions antérieures du *Dictionnaire de l'Académie française*

La plupart des auteurs de discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* s'efforcent de montrer que chaque nouvelle édition s'inscrit dans la lignée des

précédentes et qu'elle respecte de ce fait les principes mis de l'avant dans l'édition de 1694. Par exemple, on peut lire dans la « Préface » de la septième édition que « ce n'est pas un nouveau dictionnaire qu'elle [l'Académie] a entendu faire et qu'elle publie, mais une nouvelle édition du dictionnaire traditionnel, avec toutes les corrections, [...] toutes les additions qu'elle a jugées nécessaires, ou qu'elle a crues bonnes et utiles » (« Préface » 1878 : VIII-IX).

Certains préfaciers se permettent néanmoins de formuler des critiques, parfois dures, à l'endroit du travail de leurs devanciers. Le préfacier de la deuxième édition, discutant de la question du classement des entrées, explique que le classement par racines adopté dans la première édition, « qui dans la speculation avoit été jugé le plus instructif, s'est trouvé très incommode dans la pratique » (« Préface » 1718 : s. p.). Il ajoute :

Il est aisé de se représenter l'impatience d'un Lecteur, qui après avoir cherché un mot dont il a besoin, *Absoudre* par exemple, au commencement du premier Volume, où naturellement il doit estre, y trouve pour toute instruction qu'il faut aller à la fin du second Volume chercher le mot *Soudre*, dont il n'a pas besoin, mais qui est le primitif de celui qu'il cherche (« Préface » 1718 : s. p.).

L'auteur du « Discours préliminaire » de la cinquième édition exprime pour sa part un jugement sévère sur les académiciens ayant travaillé notamment à la première édition de l'ouvrage, allant jusqu'à mettre en doute leurs compétences en la matière.

A sa naissance et long-temps après, l'Académie Française fut composée de trois espèces d'hommes [...]. C'étoient, en très-grand nombre, de beaux-esprits, comme Cotin, qui, n'ayant point de pensées, cherchoient des tours, et en trouvoient de ridicules; et un grand nombre d'Amateurs des Lettres plutôt que de Littérateurs, qui, n'écrivant point eux-mêmes, se constituoient lecteurs et juges de tout ce qu'on écrivoit, comme Conrard, et cinq à six hommes supérieurs, de ces génies éminens qui créent, pour

leur Langue et pour leur Nation, les modèles de la Poésie et de l'Éloquence; comme les Corneille et les Bossuet.

De ces trois espèces d'Académiciens, les derniers, ces esprits créateurs, ont été, peut-être, ceux qui ont le moins travaillé au Dictionnaire, et qui y étoient les moins propres. [...]

Les beaux-esprits, ces singes maladroits du talent et du génie, aussi dépourvus du don de sentir que de l'art de définir, étoient trop occupés à défigurer et à gâter la Langue dans leurs sonnets et dans leurs sermons, pour travailler beaucoup à la fixer dans un Dictionnaire. Ils s'en mêloient peu; et c'est ce qu'ils faisoient de mieux pour cet ouvrage.

Tout le travail du Dictionnaire étoit donc presque entièrement abandonné à ces Amateurs des Lettres qui n'écrivoient rien, et qui prononçoient sur tous les écrits; qui, tout fiers d'être Académiciens, ne manquoient pas une séance et une discussion, se faisoient tour-à-tour, entre eux, Directeurs et Secrétaires de l'Académie, et croyoient diriger et faire la Langue comme ils faisoient et dirigeoient le Dictionnaire (« Discours préliminaire » 1798 : VI-VII).

Au terme de cette longue explication, il conclut que, « à cette époque, le Dictionnaire de l'Académie Française ne pouvoit pas être très-bon; il ne pouvoit pas non plus être très-mauvais: il fut médiocre; et c'est ce qu'il pouvoit être » (« Discours préliminaire » 1798 : VI-VII).

Enfin, les propos du préfacier de la huitième édition du dictionnaire laissent poindre quelques critiques à l'endroit des éditions antérieures, critiques qui sont cependant formulées à mots couverts, sans insistance. Par exemple, lorsqu'il explique que, dans la huitième édition, les noms propres, historiques et mythologiques ainsi que les désignations géographiques ont été traités conformément « à une règle établie déjà par les éditions précédentes, mais qui s'y trouve imparfaitement appliquée » (« Préface » 1932 : II). De même lorsqu'il décrit la façon dont les articles consacrés aux verbes étoient présentés dans les éditions précédentes¹²⁰ et qu'il déclare qu'« il importait de

¹²⁰ Dans les éditions précédentes du dictionnaire, les articles consacrés aux verbes étoient divisés en trois parties : forme active, forme pronominale et participe passé (« Préface » 1932 : III).

renoncer à cette méthode périmée, qui avait en outre l'inconvénient de provoquer des redites » (« Préface » 1932 : III). Enfin, le préfacier précise que « des remaniements d'articles ont été opérés chaque fois qu'on a cru indispensable de donner aux différentes acceptions un ordre plus clair ou plus méthodique » (« Préface » 1932 : III), ce qui laisse entendre que l'ordre de présentation des différentes acceptions des mots n'était pas irréprochable dans les éditions antérieures.

11.3 Conclusion

Dans l'ensemble, on peut affirmer que les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* accordent une place plus importante aux réflexions métalexigraphiques que ne le font ceux des dictionnaires non institutionnels. Cependant, ils traitent sensiblement des mêmes thèmes généraux, c'est-à-dire, d'une part, de l'activité lexicographique et, d'autre part, des origines et de l'évolution des dictionnaires.

Tableau 9. Principaux thèmes métalexigraphiques abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

CONSIDÉRATIONS MÉTALÉXICOGRAPHIQUES	Activité lexicographique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés inhérentes à l'élaboration d'un dictionnaire ▪ Rôle et utilité du dictionnaire ▪ Rôle de lexicographe ▪ Explication de concepts de base du domaine
	Origines et évolution du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critique des éditions antérieures du dictionnaire

À l'instar des préfaciers de dictionnaires non institutionnels, ceux du *Dictionnaire de l'Académie française* ne cachent pas les difficultés inhérentes au travail lexicographique. En fait, ils font surtout état des difficultés liées à l'acte définitoire. Par ailleurs, ils expliquent plus rarement les concepts clés qu'ils évoquent dans leurs écrits et, sur ce plan, leur discours peut paraître moins didactique que celui des préfaciers de dictionnaires non institutionnels.

Malgré ces ressemblances qui ressortent *a priori*, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* sont néanmoins particuliers dans la mesure où les considérations métalexicographiques qu'ils renferment sont presque exclusivement centrées sur l'Académie et sur ses travaux et qu'elles occultent, de ce fait, toute production lexicographique qui n'est pas l'œuvre de l'illustre Compagnie. Ainsi, lorsqu'il est question du rôle du dictionnaire, ce n'est pas un dictionnaire pris dans l'absolu, qui, la plupart du temps, est évoqué, mais bien le *Dictionnaire de l'Académie française* lui-même. De la même façon, lorsqu'on s'intéresse au rôle du lexicographe, on se penche d'abord et avant tout sur les pratiques des académiciens.

Cette tendance s'observe tout particulièrement lorsqu'il est question de la naissance et de l'évolution de la lexicographie française : dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'histoire de la lexicographie française se résume à l'histoire de la lexicographie académique. Les préfaces du répertoire académique proposent une vue panoramique de celui-ci : elles retracent son histoire, qui se mêle à celle de l'institution dont il émane, elles commentent son évolution, marquée par des innovations discrètes, et elles soulignent la constance avec laquelle les académiciens de toutes les époques ont respecté les principes mis de l'avant

par leurs prédécesseurs. À l'occasion, les préfaciers du dictionnaire se permettent en outre de formuler des critiques à l'endroit de leurs prédécesseurs, mais il faut alors entendre, par *prédécesseurs*, les académiciens ayant travaillé à l'élaboration d'éditions antérieures du dictionnaire et non les dictionnaristes concurrents. Ils ne s'intéressent pas, ou si peu, au travail des lexicographes non institutionnels; seules quelques insinuations pourraient être interprétées comme des critiques à l'endroit de ces derniers. On trouve bien quelques commentaires sur le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière, mais ces derniers sont formulés plus d'un siècle après sa mort et la parution de la première édition de son ouvrage.

Chapitre 12

Considérations métalinguistiques

Comme nous l'avons précisé au chapitre 7, les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels abordent à l'occasion des thèmes purement linguistiques. Ils s'intéressent notamment à l'histoire de la langue française ainsi qu'aux questions d'orthographe et de prononciation. Il s'agit là de sujets qui sont également discutés dans certaines préfaces du *Dictionnaire de l'Académie française* et, particulièrement, dans la « Préface » de la sixième édition, consacrée presque en entier à des considérations d'ordre métalinguistique.

12.1 L'évolution de la langue française

Dans l'ensemble, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* ne se préoccupent guère de l'histoire ni de l'évolution de la langue française. En fait, ils en traitent le plus souvent de façon implicite, lorsqu'ils abordent, par exemple, des questions métadictionnaires telles que le traitement des néologismes ou des archaïsmes, phénomènes lexicaux qui traduisent la mouvance de la langue¹²¹. Seuls les discours de présentation de la cinquième et de la sixième éditions accordent une attention plus particulière à l'histoire et à l'évolution de la langue française.

¹²¹ Ainsi, lorsqu'on explique dans la « Préface » de la quatrième édition du dictionnaire (1762 : s. p.) que les sciences et les arts ont « été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant » et que « [e]n conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune », on témoigne de l'évolution de la langue française.

Dans le « Discours préliminaire » de la cinquième édition, Dominique Joseph Garat tient des propos philosophiques sur l'évolution des langues. Il explique :

Une Langue, comme l'esprit du Peuple qui la parle, est dans une mobilité continuelle : dans ce mouvement, qui ne peut jamais s'arrêter, elle perd des mots, elle en acquiert. Quelquefois ses pertes l'enrichissent, et ses acquisitions la défigurent: quelquefois ses pertes sont réellement des pertes, et ce qu'elle acquiert n'est pas une richesse : quelquefois elle se perfectionne également par les mots qu'elle adopte, et par les mots qu'elle rejette. Dans le premier cas, le bien et le mal se compensent; dans le second, il n'y a que du mal; dans le troisième, il n'y a que du bien (« Discours préliminaire » 1798 : v).

Abel François Villemain, auteur de la « Préface » de la sixième édition, présente pour sa part « un long plaidoyer, presque amoureux, en faveur du français » (Portebois 1998 : 88). Sans reprendre les explications données au chapitre 9 concernant la « Préface » de la sixième édition, rappelons toutefois que Villemain y fait état de l'universalité de la langue française, « propagée par la politique et les lettres », langue « que savent maintenant tous les peuples, et dont l'action subsiste et se renouvelle sans cesse », et qui « ne saurait être désormais étrangère à aucun homme civilisé » (« Préface » 1835 : 1). Il décrit « les phases successives de régulation de la langue française, en cherchant à saisir le moment où la langue, après une longue période d'instabilité, s'est formée et fixée à l'époque classique » (de Vulchier 1997 : 364), évoquant au passage la corruption de la langue, qui « n'est pas toujours sensible pour les contemporains, pour ceux qui l'opèrent et l'éprouvent », mais qui, avec le recul, est notable (« Préface » 1835 : x).

12.1.1 Du beau langage au bon langage

L'auteur du « Discours préliminaire » de la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie* propose une longue réflexion sur l'évolution des modèles qui, au fil des siècles, ont été considérés comme normes de référence en matière de langue française. Avec le temps, explique-t-il, on s'est rendu compte « qu'il ne falloit pas consulter le beau langage du beau monde, comme une autorité qui décide ou tranche tout » (« Discours préliminaire » 1798 : IV). « [L]e beau monde pense et parle souvent très-mal; [...] laisse périr les étymologies et les analogies; [...] ferme les yeux aux sillons de lumière que tracent les mots dans leur passage du sens propre au sens figuré », ajoute Dominique Joseph Garat. Le beau langage est « formé des fantaisies du beau monde, qui sont très-bizarres », alors que le « bon langage » se compose « des vrais rapports des mots et des idées, qui ne sont jamais arbitraires ». C'est pourquoi, conclut Garat, « la vraie Langue d'un Peuple éclairé n'existe réellement que dans la bouche et dans les écrits de ce petit nombre de personnes qui pensent et parlent avec justesse; qui attachent constamment les mêmes idées aux mêmes mots [...] » (« Discours préliminaire » 1798 : IV).

Dans le même esprit, l'auteur de la « Préface » de la sixième édition s'intéresse à l'influence du « langage de la cour » sur l'usage :

On conçoit sans peine que cette cour, qui semblait avoir transformé en élégance et en bon goût toute la vigueur des grandes familles du seizième siècle, eût beaucoup d'influence sur l'esprit de la nation, et qu'on se piquât d'en imiter les usages. De là cette déférence des critiques du temps pour ce qu'ils appellent le langage de la cour (« Préface » 1835 : XVI).

Comme il le fait remarquer, le langage de la cour fut, à une autre époque, accusé « d'être pauvre, dédaigneux, courtisanesque, et d'avoir nui au génie même de nos écrivains ». « [L]e goût de Versailles était celui d'une élite d'esprits nobles et cultivés », écrit-il, mais il y manquait « le battement de cœur d'un grand peuple » (« Préface » 1835 : XVI).

Il consacre par ailleurs plus de deux pages de la « Préface » à l'influence de Port-Royal « sur les mœurs, les écrits, la langue », rappelant que l'« action isolée d'un homme de génie n'a pas ce pouvoir » puisque, « pour modifier l'usage [...] il faut l'influence d'une opinion qui a de nombreux organes, et qui tour à tour agit, parle, écrit, et intéresse par ses combats et ses souffrances. Ce fut le sort et le privilège de *Port-Royal* ». Selon Villemain, « Port-Royal donna le goût d'une diction sérieuse et nourrie, qui rapprochait la langue française des sources antiques d'où elle est sortie » (« Préface » 1835 : XVII).

12.2 L'orthographe et la prononciation

Contrairement à l'histoire de la langue française, thème peu développé dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'orthographe et la prononciation représentent des thèmes chers à certains préfaciers du dictionnaire¹²². Alors que ces thèmes sont le plus souvent traités en simultanée dans les discours de présentation examinés au chapitre 7, ils donnent généralement lieu, dans ceux du *Dictionnaire de l'Académie française*, à des passages distincts.

¹²² Nous avons vu au chapitre 10 que les préfaciers du répertoire académique prennent généralement soin d'explicitier les positions de l'Académie sur le plan de l'orthographe adoptée et qu'ils signalent notamment toute innovation orthographique apportée dans l'ouvrage. De même, ils justifient leur décision de ne pas indiquer systématiquement la prononciation des mots en entrée. Ils abordent donc également les thèmes de l'orthographe et de la prononciation sous l'angle métadictionnaire.

12.2.1 L'orthographe

D'après ce qu'on en dit dans les discours de présentation de son dictionnaire, l'Académie s'est toujours gardée de prendre ouvertement position dans le débat parfois houleux entourant l'orthographe¹²³. « La doctrine orthographique de l'Académie se fonde sur le concept d'*usage* », explique Yannick Portebois (1998 : 73). En prenant l'usage pour guide, l'Académie estime ne pas prendre les devants en matière d'orthographe. Elle observe plutôt les tendances les plus marquées et ce sont celles qu'elle reflète ensuite dans son dictionnaire.

Malgré l'attitude réservée qu'elle affiche le plus souvent vis-à-vis de l'orthographe, l'Académie manifeste néanmoins ses opinions en la matière dans les discours de présentation de son dictionnaire. Ainsi, le préfacier de la première édition exprime le point de vue de la Compagnie quant aux réformes proposées « depuis plus de cent cinquante ans par plusieurs particuliers qui ont fait des regles que personne n'a voulu observer » (« Préface » 1694 : s. p.). Il qualifie ces réformes d'« inutiles », même s'il admet que leurs instigateurs n'ont pas manqué « de raisons apparentes pour deffendre leurs opinions qui sont toutes fondées sur ce principe, Qu'il faut que l'Escriture represente la Prononciation ». Or, rappelle-t-il, la langue française n'est pas la seule dont l'orthographe ne correspond pas exactement à la prononciation :

Il en estoit de mesme dans la Langue Latine où l'on escrivoit souvent des lettres qui ne se prononçoient point. [...] Ce qui fait voir que l'Escriture ne represente pas tousjours parfaitement la Prononciation; Car comme la Peinture qui represente les Corps, ne peut pas peindre le mouvement des Corps, de mesme

¹²³ Dans les faits, l'Académie prend néanmoins position. Ainsi, en optant pour l'orthographe ancienne dans la première édition de son dictionnaire, elle rejette les réformes proposées à l'époque, ce qui, en soi, constitue une certaine forme de prise de position.

l'Escriture qui peint à sa maniere le Corps de la Parole, ne sçauroit peindre entierement la Prononciation qui est le mouvement de la Parole (« Préface » 1694 : s. p.).

Le préfacier de la deuxième édition fait montre d'un peu plus d'ouverture en regard de l'évolution de l'orthographe. Il admet « que l'ancienne maniere d'écrire estoit fondée en raison », mais rappelle que « l'usage, qui en matiere de langue est plus fort que la raison, introduit peu à peu une maniere d'écrire toute nouvelle » (« Préface » 1718 : s. p.).

Dans la « Préface » de la troisième édition, on évoque les réserves avec lesquelles sont généralement accueillies les modifications orthographiques et qui ont pour effet de ralentir tout processus de réforme :

[...] les hommes faits ont de la répugnance à changer quelque chose dans celle [l'orthographe] qu'ils se sont formée dès leur première jeunesse, soit sur les leçons d'un maître plus âgé qu'eux, soit par la lecture des livres imprimez depuis plusieurs années. D'ailleurs, il leur en coûteroit une attention pénible pour être toujours conformes aux règles d'une orthographe, qu'ils n'auroient adoptée que dans un âge avancé. Ils prennent donc le parti de conserver celle à laquelle ils sont accoutumez; & ils la gardent, quoique la génération qui vient après eux, en suive déjà une différente. Ce n'est qu'après qu'ils ne sont plus, que les changemens [...] qu'ils avoient refusé d'adopter, se trouvent généralement reçûs (« Préface » 1740 : s. p.).

Sylvestre de Sacy propose pour sa part dans la « Préface » de la septième édition une réflexion sur les liens qui unissent l'orthographe et la prononciation :

On a souvent proposé [...] de régler l'orthographe sur la prononciation, tout au moins de la rapprocher de la prononciation le plus possible, d'en faire une sorte de prononciation sensible à l'œil. Rien de plus séduisant au premier aspect qu'une pareille idée; rien de plus chimérique à un sérieux examen. Cette réforme radicale de l'orthographe, qui donc aurait le droit de l'imposer à tous, ou assez de crédit pour la faire universellement adopter? qui oserait se croire autorisé à porter un pareil trouble dans les habitudes de ceux qui lisent et qui écrivent? L'orthographe et la prononciation sont deux choses essentiellement distinctes; elles n'ont ni la même origine ni le même but. L'orthographe est pour les yeux, la prononciation

pour l'oreille. L'orthographe est la forme visible et durable des mots; la prononciation n'en est que l'expression articulée, que l'accent qui varie selon les temps, les lieux et les personnes. L'orthographe conserve toujours un caractère et une physionomie de famille qui rattachent les mots à leur origine et les rappellent à leur vrai sens, que la prononciation ne tend que trop souvent à dénaturer et à corrompre. Une révolution d'orthographe serait toute une révolution littéraire; nos plus grands écrivains n'y survivraient pas (« Préface » 1878 : VIII).

Ce faisant, il exprime sans détours les vues de la Compagnie sur la question de la réforme de l'orthographe, vues conservatrices qui s'opposent en somme aux réformes visant à rapprocher l'orthographe de la prononciation. Il laisse aussi entendre qu'il n'est pas du ressort de l'Académie d'imposer une réforme radicale de l'orthographe, et réaffirme de ce fait le rôle discret que les Quarante préfèrent jouer en la matière.

En terminant sur la question de l'orthographe, mentionnons que, malgré le fait que son contenu soit largement métalinguistique, la « Préface » de la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* est muette sur tout ce qui a trait à l'orthographe. Il s'agit là, selon Henri de Vulchier (1997 : 377), d'un silence éloquent. En effet, bien que cette édition ait apporté des modifications à l'orthographe¹²⁴, « Villemain évite, vraisemblablement par prudence, d'évoquer ce sujet — toujours brûlant à toutes les époques —, au moment où il divisait particulièrement l'opinion, même à l'Académie », explique Henri de Vulchier (1997 : 377). Aux conservateurs qui, tel Charles Nodier, prônent « la vieille orthographe » (Portebois 1998 : 334) s'opposent alors les partisans de l'orthographe dite « de Voltaire » (de Vulchier 1997 : 377).

¹²⁴ Selon Jean-Louis Tritten (1999 : 218), « [c']est par là que ce dictionnaire a été le plus intéressant. On peut même dire que les quelques réformes proposées par le dictionnaire ont fait l'effet d'un coup de tonnerre. »

12.2.2 La prononciation

De tout temps, l'Académie s'en est tenue au même principe concernant la prononciation et sa représentation dans le dictionnaire, principe qu'elle a explicité à quelques occasions dans les discours de présentation de son dictionnaire, comme nous l'avons vu au chapitre 10. Mais c'est surtout sous l'angle métalinguistique qu'elle a fait part de ses positions sur la question. « Quiconque veut sçavoir la véritable Prononciation d'une Langue qui luy est estrangere, doit l'apprendre dans le commerce des naturels du pays; [...] pretendre donner à quelqu'un l'Idée d'un son qu'il n'a jamais entendu, c'est vouloir donner à un aveugle l'Idée des couleurs qu'il n'a jamais veuës », déclare sans détours le préfacier de la première édition du dictionnaire (« Préface » 1694 : s. p.). Il explique ensuite quelques principes de base quant à la prononciation du français, et poursuit :

[...] la Prononciation & l'Orthographe ne s'accordent pas tousjours, & [...] c'est de la Vive Voix seule qu'on peut attendre une parfaite connoissance de la Prononciation des Langues vivantes, & qu'on n'appelle Vivantes que parce qu'elles sont encore animées du son & de la voix des Peuples qui les parlent naturellement; au lieu que les autres Langues sont appellées Mortes, parce qu'elles ne sont plus parlées par aucune Nation, & n'ont plus par consequent que des Prononciations arbitraires au deffaut de la Naturelle & de la véritable qui est totalement ignorée.

Le préfacier de la troisième édition s'intéresse particulièrement à la question de l'évolution de la prononciation. « Il est comme impossible que dans une Langue vivante, la prononciation des mots reste toujours la même », affirme-t-il (« Préface » 1740 : s. p.). Il insiste en outre sur l'importance de suivre cette évolution : « [d]ès qu'une nouvelle manière de prononcer un mot s'est généralement établie, on est obligé de se conformer en le prononçant, à l'usage reçu dans le monde. On auroit l'air antique;

on s'exposeroit à de fréquens reproches, si l'on s'obstinoit à conserver la prononciation qui a vieilli. »

« On n'apprend pas la prononciation dans un dictionnaire », soutient pour sa part Sylvestre de Sacy. « La bonne prononciation, c'est dans la compagnie des gens bien élevés [...] qu'il faut s'y façonner [...]. Quant aux étrangers, ils ne l'apprendront qu'en parlant la langue dont ils veulent se rendre l'usage familier avec ceux qui la parlent de naissance et qui la parlent bien » (« Préface » 1878 : VII-VIII).

12.3 Quelques notions de grammaire

Les questions grammaticales donnent lieu, dans certains discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, à des explications relativement détaillées, dans lesquelles se glissent à l'occasion des réflexions métalinguistiques. C'est le cas, par exemple, dans la « Préface » de la première édition, où l'on prend soin de définir les concepts de « participe passif » et de « participe actif » :

Les Participes passifs ont les deux genres & se declinent comme les autres Noms *aimé, aimée. Les Personnes aimées*. Il n'en est pas de mesme des Participes actifs qui n'ont point de genre & qui sont indeclinables. On appelle Participes actifs ceux qui se terminent en *ant*, comme *changeant, donnant, faisant*; [...] Ces mesmes Participes actifs tiennent aussi lieu de Gerondifs quand ils sont construits avec la particule *en*, *En changeant souvent on devient inconstant; En donnant on se fait honneur*. Ils font aussi la mesme fonction sans cette particule, *il luy dit changeant de discours*. Enfin ces Participes deviennent aussi Adjectifs Verbaux, & alors ils ont les deux genres & se construisent selon le genre & le nombre du Substantif auquel ils sont joints; *Il y a des esprits changeants, des couleurs changèantes* [...] (« Préface » 1694 : s. p.).

Le même passage est repris dans la « Préface » de la deuxième édition, à quelques différences près. On ajoute par ailleurs des explications relatives aux différentes catégories de verbes distinguées dans l'ouvrage :

En general il y a plusieurs sortes de Verbes, le Verbe Actif, le Verbe Passif, le Verbe Neutre, & le Verbe Neutre Passif. [...] on appelle *Verbe Passif*, le Verbe composé de l'auxiliaire *estre*, & du Participe Passif, *aimer* est l'Actif, & *estre aimé* est le Passif, ou tient lieu de Passif.

Le Verbe Neutre est celui qui n'a aucun regime, comme *partir*, *dormir*, *veiller*, *tascher*, *exceller*, *marcher*.

Et le Verbe Neutre Passif est celui qui se construit avec le Pronom personnel sans le regir, ou qui n'exerce son regime que sur le mesme Pronom qui le regit, comme *se repentir*, *se souvenir*, *je me repens*, *je me souviens*; car on ne dit point, *je repens moy*, *je souviens moy*.

Il y a une autre nature de Verbes que le Dictionnaire de l'Académie a compris dans le nombre des Verbes Neutres Passifs, parce-qu'ils se construisent de mesme avec le Pronom personnel, avec cette différence que le Pronom personnel est regi par le Verbe. *Se promener*, *s'establis*, *s'appliquer*, &c.

Dans ces Verbes, le Pronom *Se* est un veritable Accusatif regi par le Verbe. L'Académie ne les a pourtant pas distinguez des veritables Neutres Passifs, parce qu'ils ont la mesme construction, & qu'on ne peut pas dire, *Je promene moy*, *j'establi moy*, *j'applique moy* (« Préface » 1718 : s. p.).

La grammaire qu'elle devait préparer n'étant toujours pas publiée, l'Académie profite ainsi des discours de présentation de son dictionnaire pour s'acquitter de son devoir. Soulignons que seules les préfaces des deux premières éditions de l'ouvrage donnent lieu à ce genre d'explications métalinguistiques. Dans les autres éditions, l'Académie se limite à rendre compte du type d'information grammaticale fournie dans le dictionnaire et tient alors sur la grammaire des propos essentiellement métadictionnaires.

12.4 Conclusion

Les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, comme ceux des dictionnaires non institutionnels examinés dans la première partie de la thèse, renferment des passages consacrés à des questions d'ordre linguistique.

Tableau 10. Principaux thèmes métalinguistiques abordés dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels

CONSIDÉRATIONS MÉTALINGUISTIQUES	Évolution de la langue française
	Orthographe
	Prononciation
	Quelques notions de grammaire

À l'exception de ceux de la cinquième et de la sixième éditions, ils traitent rarement de façon explicite d'histoire ou d'évolution de la langue française. Ce n'est pas non plus un thème des plus fréquents dans les discours de présentation des répertoires non institutionnels. Par contre, la majorité des préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* s'intéressent aux questions d'orthographe¹²⁵. Alors que la plupart des préfaciers de dictionnaires non institutionnels traitent d'orthographe sous l'angle métadictionnaire seulement, ceux du *Dictionnaire de l'Académie française*, en plus d'aborder la question sous cet aspect, s'attachent aussi à la traiter de façon plus générale, sous un angle linguistique. Malgré l'apparente neutralité des propos qu'elle tient alors, l'Académie n'en témoigne pas moins de ses opinions plutôt conservatrices en matière d'orthographe. Le discours métalinguistique tenu sur l'orthographe porte donc l'empreinte de l'institution dont il émane. On peut en dire autant du discours sur la prononciation, qui, bien que métalinguistique dans son essence, n'en reflète pas moins les vues de l'Académie sur la question. Enfin, les discours de présentation des deux

¹²⁵ Ici encore, toutefois, la septième édition fait exception puisqu'elle garde le silence sur le sujet.

premières éditions du répertoire académique se démarquent des autres discours étudiés dans la mesure où ils tiennent des propos didactiques sur des éléments de grammaire (notions de *participe actif*, de *participe passif*, etc.).

Conclusion générale

La présente thèse visait deux objectifs principaux. Il s'agissait, d'une part, d'établir une typologie des thèmes abordés dans les discours de présentation des dictionnaires de langue monolingues français. D'autre part, il s'agissait de déterminer si cette typologie, établie à partir des discours de présentation d'ouvrages non institutionnels publiés entre 1680 et 1993, pouvait s'appliquer aux discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, ouvrage institutionnel publié depuis 1694. Nous souhaitons ainsi faire ressortir les similitudes et les différences observées entre les discours de présentation de répertoires lexicographiques non institutionnels et ceux du répertoire académique. Nous avons voulu vérifier l'hypothèse selon laquelle les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, en raison des origines institutionnelles de l'ouvrage, diffèrent de ceux des dictionnaires non institutionnels.

Avant d'aborder la question du discours de présentation, il nous a semblé important de situer l'objet d'étude général, c'est-à-dire le dictionnaire de langue, que nous avons distingué d'un type de répertoire apparenté, le dictionnaire encyclopédique. Nous avons établi que les deux catégories de répertoires diffèrent quant au programme d'information mis de l'avant. Dans un dictionnaire de langue, on s'attache prioritairement à fournir une information linguistique sur le signe présenté en entrée, information qui porte sur ses particularités phonétiques, morphologiques, sémantiques, syntaxiques ou syntagmatiques. Dans un dictionnaire encyclopédique, on s'intéresse plutôt à l'objet ou à la réalité dont le signe linguistique est la représentation. Nous avons

cependant montré qu'il existe des chevauchements entre les deux catégories d'ouvrages, ce que nombre de chercheurs ont mis en lumière avant nous.

Nous avons ensuite voulu situer le discours de présentation parmi l'ensemble des textes répertoriés dans les dictionnaires de langue. Dans cette optique, nous avons montré que le contenu de la majorité des dictionnaires de langue non institutionnels va au-delà d'un regroupement d'articles ordonnés par ordre alphabétique et dissimule en fait une véritable structure textuelle. Le noyau de cette structure correspond à la section dictionnaire proprement dite, c'est-à-dire au regroupement des articles. En périphérie de ce noyau — ou, plus rarement, à l'intérieur de celui-ci —, gravitent des textes de nature hétérogène que nous avons désignés *textes péri-dictionnaires*. Ces derniers se trouvent le plus souvent dans les sections pré-dictionnaire et post-dictionnaire et, à l'occasion, dans une section intradictionnaire. Par ailleurs, la structure dégagée correspond à tous les types de dictionnaires de langue examinés, peu importe leur format ou le nombre de volumes ou de tomes qu'ils comptent. Nous avons en outre constaté que les textes péri-dictionnaires n'ont pas tous la même fonction. Certains visent à présenter le contenu du dictionnaire, d'autres portent sur des questions d'ordre linguistique ou encyclopédique, et d'autres encore tiennent plutôt du discours commercial. C'est ainsi qu'ont été distingués les textes à fonction métadictionnaire, les textes à fonction métalinguistique, les textes à fonction encyclopédique et les textes à fonction commerciale.

Présenté dans la section prédictionnaire¹²⁶, le discours de présentation, de par ses visées, a d'abord et avant tout une fonction métadictionnaire. Il a pour but, entre autres, d'expliquer le projet du dictionnaire en regard des objectifs qui en sont à l'origine, de présenter et de justifier les approches théoriques et méthodologiques mises de l'avant, ainsi que de décrire les contenus de la macrostructure et de la microstructure de l'ouvrage. À ces propos de nature métadictionnaire viennent cependant se greffer, dans nombre de cas, des considérations d'ordre métalexographique ou métalinguistique. Par exemple, certains préfaciers de dictionnaires expriment leur point de vue sur les pratiques de leurs devanciers ou de leurs concurrents, ce qui correspond à des considérations d'ordre métalexographique. D'autres s'intéressent à des sujets métalinguistiques tels que l'histoire ou l'évolution de la langue française.

Nous avons ensuite voulu dresser une typologie des thèmes abordés dans les discours de présentation des dictionnaires. Comme nous l'avons fait remarquer, il n'existe pas, à ce jour, de telle typologie. Cela est dû en partie au fait que les chercheurs qui se sont intéressés aux préfaces et autres textes qui tiennent lieu de discours de présentation ont centré leurs études non pas sur des textes entiers, mais plutôt sur des passages consacrés à des thèmes précis. Parmi ces thèmes, mentionnons le traitement de la citation d'auteur, l'art de la définition, la norme et le traitement des termes spécialisés. La typologie que nous proposons est par conséquent originale. Elle s'appuie sur l'analyse des discours de présentation de vingt et un dictionnaires non institutionnels publiés depuis le XVII^e siècle. En vertu de cette analyse, nous avons premièrement pu

¹²⁶ Il en est ainsi dans tous les dictionnaires examinés dans le cadre de la présente thèse.

constater que la plupart des préfaciers de dictionnaires s'intéressent aux mêmes sujets dans leurs textes. Deuxièmement, nous avons pu établir que les propos tenus dans les discours de présentation se canalisent autour de huit grands thèmes. Parmi ceux-ci, on compte quatre thèmes métadictionnaires : le public visé, le contenu du dictionnaire, le processus d'élaboration du dictionnaire et la réception du dictionnaire. On compte en outre deux thèmes métalexicographiques, soit l'activité lexicographique et l'histoire de la lexicographie française. Enfin, on compte deux principaux thèmes métalinguistiques, c'est-à-dire l'évolution de la langue ainsi que l'orthographe et la prononciation.

C'est donc à partir de la typologie établie que nous avons analysé les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* dans le but de vérifier notre hypothèse de travail. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressée à la forme des discours de présentation du répertoire académique et nous avons constaté qu'elle s'apparente à celle des discours de présentation d'ouvrages non institutionnels. Dans les deux catégories de dictionnaires (dictionnaires non institutionnels et dictionnaire académique), le discours de présentation peut s'exprimer par le biais de un ou de plusieurs textes. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, une tendance est toutefois très nette : toutes les éditions, à l'exception de la neuvième, contiennent un seul texte qui relève du discours de présentation. Par ailleurs, les discours de présentation du répertoire académique, comme ceux des autres dictionnaires examinés, comptent un nombre de pages variable et ne portent pas tous le même intitulé. Ils ne portent généralement pas de signature, à l'exception du discours de présentation de la neuvième édition. Dans les dictionnaires non institutionnels, les deux tendances s'observent

également. Enfin, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* se présentent comme des textes suivis, c'est-à-dire qu'ils ne comportent ni sections, ni sous-sections identifiées comme telles à l'aide de sous-titres. On peut en conclure que, sur le plan de la forme, les discours de présentation académiques ne présentent pas de différences marquantes lorsqu'on les compare à ceux des répertoires non institutionnels.

D'après le résultat de nos observations, c'est plutôt sur le plan du fond que des différences sont notables. Malgré le fait qu'ils s'articulent autour des mêmes trois grands axes discursifs — l'axe métadictionnaire, l'axe métalexigraphique et l'axe métalinguistique —, et qu'ils traitent sensiblement des mêmes thèmes généraux, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* se démarquent néanmoins de ceux que l'on trouve dans les répertoires non institutionnels.

En regard des considérations métadictionnaires, on constate un écart certain entre la teneur des discours de présentation du répertoire académique et ceux d'ouvrages non institutionnels. Le discours sur le public visé — ou plutôt l'absence de discours —, est à ce titre des plus éloquent. Investie de l'autorité d'instituer une norme, l'Académie n'a pas à répondre aux attentes d'un public potentiel. Elle n'obéit qu'à sa seule mission de légitimer l'usage. Son dictionnaire n'a pas été conçu pour une catégorie d'utilisateurs en particulier; il est destiné à l'ensemble des francophones ou des étrangers qui s'intéressent à la langue française et qui souhaitent la bien parler et la bien écrire. En conséquence, les préfaciers du répertoire académique ne mentionnent pas à quel public l'ouvrage est consacré, ce que font, par ailleurs, une majorité de préfaciers de dictionnaires non institutionnels.

Nous avons également pu constater que, dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, les propos ayant trait au contenu de l'ouvrage sont généralement formulés sur un ton plus neutre, moins persuasif, que dans les discours de présentation de dictionnaires non institutionnels. D'abord, les préfaciers du répertoire académique ne prétendent pas que l'ouvrage décrit la langue dans son ensemble, mais avouent sans ambages qu'il se restreint à la langue soignée et cultivée. Ensuite, lorsque paraît une nouvelle édition, ils ne situent pas les innovations proposées en prenant pour point de comparaison d'autres dictionnaires existants, prédécesseurs ou concurrents, mais toujours en faisant référence uniquement aux éditions précédentes du répertoire académique lui-même. Enfin, alors que les dictionnaristes du XX^e siècle ont pris l'habitude de donner dans les discours de présentation qu'ils rédigent une indication du nombre d'entrées traitées, l'Académie n'a pas suivi ce mouvement. N'ayant pas à se soumettre aux desideratas commerciaux qui caractérisent le marché du dictionnaire depuis une centaine d'années, elle n'est pas tenue d'avoir recours à ce type d'argument commercial. L'Académie n'a ni à se tailler une part du marché des dictionnaires, ni à séduire une clientèle prédéfinie.

La façon d'aborder le thème de l'orthographe est par ailleurs particulière dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. De façon générale, on y accorde une importance plus grande que dans les discours de présentation d'ouvrages non institutionnels. En outre, on ne se limite pas à rendre compte des principes orthographiques adoptés. On prend soin également de justifier les décisions prises à cet égard, et l'on insiste sur le fait que les choix orthographiques de la Compagnie s'appuient sur l'observation de l'usage. En d'autres termes, l'Académie

désavoue le rôle prescriptif que certains ont voulu lui conférer en matière d'orthographe et profite des passages consacrés à ce thème pour réaffirmer sa mission discrète, celle de constater l'usage et d'en rendre compte dans son dictionnaire.

Des particularités ont également pu être observées en ce qui a trait au discours académique sur le processus d'élaboration du dictionnaire. Alors que nombre de préfaciers de dictionnaires mentionnent les sources à partir desquelles ils ont travaillé, rendant ainsi crédit à leurs devanciers ou à leurs concurrents, les préfaciers du *Dictionnaire de l'Académie française* gardent généralement le silence sur la question. Seules les préfaces de la septième et de la neuvième éditions du dictionnaire font discrètement allusion à la consultation de sources dictionnairiques autres que celles émanant de l'Académie. D'où cette impression qui se dégage des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*, laissant croire au lecteur que l'Académie travaille en autarcie et qu'elle ne tient compte que des travaux effectués par les académiciens ayant travaillé aux éditions antérieures du dictionnaire. En réalité, une telle façon de faire est peu probable. Ici, le silence ne va pas de soi; il semble délibéré. L'Académie, protectrice de la norme, peut difficilement justifier qu'elle s'appuie sur des travaux qui ne bénéficient pas d'une forme de prestige institutionnel, et c'est fort probablement pourquoi elle préfère garder le silence.

Par ailleurs, l'Académie insiste sur le travail collégial qui est à l'origine de son dictionnaire et qui, de fait, singularise l'ouvrage par rapport aux entreprises privées. Elle fait valoir, en effet, que cette façon de travailler a l'avantage de donner de l'autorité à ses décisions. Une décision entérinée par quarante personnes n'a-t-elle pas plus de valeur qu'une décision prise par une seule personne ou un nombre restreint de

personnes ? C'est du moins la certitude que semblent vouloir insuffler au lecteur les préfaciers du répertoire académique. Le fait de ne pas identifier nommément les académiciens qui ont collaboré activement aux travaux du dictionnaire — on sait qu'ils sont généralement peu nombreux, en réalité, à prendre une part active aux travaux — vient renforcer l'image que l'on se fait du répertoire académique, œuvre qui émane d'une institution, non d'un petit groupe d'individus.

Enfin, le discours que tient l'Académie sur la réception de son dictionnaire ne diffère pas, lui, de ceux des autres dictionnaristes. Dans tous les cas, on veut soit préparer l'accueil de l'ouvrage par le public et la critique, soit répondre à des critiques qui semblent prévisibles.

En regard des considérations métalexigraphiques, nous avons aussi pu observer certaines variations entre les propos de l'Académie et ceux des lexicographes dont les écrits ont été étudiés dans la deuxième partie de la présente thèse. De la même façon qu'en ce qui concerne les considérations d'ordre métadictionnaire, les variations observées n'ont pas trait aux thèmes en tant que tels, mais plutôt à la façon dont ceux-ci sont abordés. Comme les dictionnaristes non institutionnels, l'Académie propose une réflexion sur l'activité lexicographique et laisse à l'occasion entrevoir les difficultés qui y sont liées. Elle s'intéresse également au rôle et à l'utilité du dictionnaire et met ainsi en lumière la double vocation qu'elle attribue à son répertoire, puisque ce n'est pas du genre dictionnaire dont il est question dans la plupart des cas, mais bien du répertoire académique. Ce dernier doit recenser les mots en usage, mais il doit aussi statuer sur cet usage. En d'autres termes, la conception académique du rôle du

dictionnaire est que ce dernier doit à la fois rendre compte de l'usage et discriminer le bon et le mauvais usage. En somme, les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* laissent clairement transparaître la perception qu'a l'Académie de son rôle de lexicographe. Thèmes peu développés par les dictionnaristes non institutionnels, le rôle du dictionnaire et le rôle du lexicographe sont au cœur des considérations métalexigraphiques de la Compagnie. En tant qu'institution, l'Académie doit non seulement justifier sa mission, mais également montrer que celle-ci se reflète dans son dictionnaire.

Quant au deuxième grand thème métalexigraphique, à savoir l'histoire de la lexicographie française, nous avons aussi noté que les propos de l'Académie se démarquent de ceux des autres lexicographes. Ainsi, l'histoire de la lexicographie française se réduit, dans les discours de présentation académiques, à l'histoire du *Dictionnaire de l'Académie française*. C'est uniquement à travers la lorgnette académique que l'on s'intéresse aux pratiques des prédécesseurs, et l'on entend donc par *prédécesseurs* les académiciens ayant travaillé à l'élaboration d'éditions antérieures du répertoire académique. On ne fait allusion qu'exceptionnellement aux travaux d'autres lexicographes.

Sur le plan des considérations métalinguistiques, il existe certaines différences entre les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* et ceux des répertoires non institutionnels, mais ces différences sont moins marquées que sur les plans métadictionnaire et métalexigraphique. Du côté de l'Académie comme du côté des autres lexicographes, on s'intéresse assez peu à l'histoire et à l'évolution de la

langue. Nous avons cependant pu remarquer que l'Académie accorde une attention plus grande aux questions d'orthographe, questions qui, dans les discours de présentation des dictionnaires non institutionnels, sont surtout traitées sous l'angle métadictionnaire. En outre, malgré le fait que les considérations métalinguistiques, de par leur nature, reflètent une certaine neutralité, il n'en demeure pas moins que les passages consacrés à l'orthographe dans les discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* traduisent l'approche plutôt conservatrice de la Compagnie en matière d'orthographe. Enfin, l'Académie tient à l'occasion des propos didactiques sur la grammaire dans les préfaces de son dictionnaire, ce que les lexicographes non institutionnels ne font généralement pas. On peut voir dans cette particularité le souci de l'Académie de remplir pleinement le rôle qui lui a été dévolu à son origine.

En plus de mettre en lumière les particularité des discours de présentation du *Dictionnaire de l'Académie française* et de montrer qu'ils adoptent souvent un ton institutionnel, la présente étude vient répondre au souhait formulé par Franz Josef Hausmann (1989a) de voir décrire le contenu des préfaces de dictionnaires de façon systématique.

La présente étude nous a permis de constater que le genre discours de présentation pourrait donner lieu à de nombreux autres travaux de recherche. Il serait intéressant d'analyser les discours de présentation des dictionnaires encyclopédiques français à l'aide de la typologie établie dans la présente thèse afin de déterminer dans quelle mesure les propos des préfaciers des dictionnaires encyclopédiques s'apparentent à ceux des préfaciers des dictionnaires de langue. Le même exercice serait possible à

partir d'un corpus de dictionnaires monolingues généraux de langues autres que le français. Les travaux de Betty Kirkpatrick (1989) laissent croire, notamment, que les préfaciers des dictionnaires monolingues anglais n'abordent pas nécessairement les mêmes thèmes que leurs homologues français. Par ailleurs, on pourrait procéder à l'analyse des discours de présentation de dictionnaires non institutionnels afin d'étudier l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les productions lexicographiques françaises tant générales qu'encyclopédiques ainsi que sur les productions lexicographiques bilingues. Comme nous l'avons brièvement souligné dans la présente thèse, les discours de présentation des dictionnaires de langue non institutionnels témoignent souvent de cette influence, et l'on peut supposer qu'il en est ainsi des discours de présentation des dictionnaires encyclopédiques français, des dictionnaires bilingues français-anglais/anglais-français, et même des dictionnaires monolingues anglais ou espagnols, par exemple, ce que laissent entendre James Arnold-Baker (1998), Tony Cowie (1998) et Pedro Alvarez de Miranda (1998).

Nous avons expliqué que le *Dictionnaire de l'Académie française* se distingue des autres dictionnaires de langue par le fait qu'il est le seul ouvrage à être publié depuis les débuts de la lexicographie française, mais également par ses origines institutionnelles, qui se reflètent, comme nous l'avons montré, dans ses discours de présentation. Étant donné que le parcours lexicographique de la langue espagnole s'apparente à celui de la langue française, il serait tout à fait possible d'étudier les discours de présentation du *Diccionario de la lengua castellana reducido a un tomo*

para su más fácil uso, répertoire publié depuis 1780 par la Real Academia Española¹²⁷ et qui, en 1992, en était à sa vingt et unième édition. Une telle étude viserait à vérifier si les origines institutionnelles du *Diccionario* transparaissent dans ses discours de présentation.

Enfin, malgré le fait qu'elle ait porté principalement sur les discours de présentation, la présente recherche a néanmoins permis d'effleurer certains sous-thèmes qui pourraient aussi faire l'objet d'études plus approfondies. Nous avons notamment fait un survol des différentes catégories d'écrits périodictionnaires que l'on rencontre dans les dictionnaires de langue monolingues du français, catégories qui vont du texte métadictionnaire au texte commercial, en passant par le texte métalinguistique et le texte encyclopédique. Ce genre de textes mériterait que l'on s'y attarde plus longuement, ce qui permettrait de procéder à des analyses comparatives fort intéressantes. Il serait intéressant, par exemple, d'examiner un corpus de dictionnaires encyclopédiques monolingues français afin de vérifier s'ils contiennent aussi des textes périodictionnaires et, le cas échéant, d'analyser ces textes en vue d'établir s'ils remplissent des fonctions similaires aux textes périodictionnaires que renferment les dictionnaires de langue. On pourrait également envisager de réaliser une recherche similaire à partir d'un corpus de dictionnaires anglais, espagnols, italiens, etc., sur le modèle de l'étude menée par Margaret Cop (1989)¹²⁸. On peut en effet se demander si l'inclusion de textes présentés en périphérie des articles dans les dictionnaires de langue

¹²⁷ L'ouvrage est un abrégé du *Diccionario de autoridades*, publié en 1739 par l'Académie espagnole.

¹²⁸ Rappelons que Margaret Cop (1989) s'est intéressée aux textes métalinguistiques et encyclopédiques dans les dictionnaires monolingues américains, français et russes. L'étude est cependant sommaire et le thème mériterait à notre avis d'être développé plus en détail.

est une pratique propre aux lexicographes français ou s'il s'agit d'une pratique que partagent d'autres communautés de lexicographes. Les dictionnaires bilingues pourraient également être examinés dans le cadre d'une étude sur les textes périodictionnaires.

En terminant, nous aimerions insister sur le fait que c'est grâce à de telles études qu'il sera possible d'asseoir la place de la métalexigraphie comme secteur de recherche à part entière, et nous souhaitons, par notre contribution, avoir apporté notre pierre à l'édifice.

Bibliographie

I. Monographies, articles et autres textes

- ALVAREZ DE MIRANDA, Pedro (1998) : « La Real Academia Española et l'Académie française », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 403-415.
- ARNOLD-BAKER, James (1998) : « James Arnold-Baker, Oxford University Press », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 33-35.
- ARVEILLER, R. (1968) : « Compte rendu. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Société du Nouveau Littré, Paris, 1967. Un vol. in-8°, XXXII + 1971 pp. », *Le français moderne*, 36^e année, n° 4, Paris, Éditions d'Artrey, p. 340-344.
- BADDELEY, Susan et Liselotte BIEDERMANN-PASQUES (1997) : « Troisième édition. 1740. Préface. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 143-176.
- BAINVILLE, Jacques (1935) : « L'Académie pendant la Révolution », *Trois siècles de l'Académie française par les Quarante (1635-1935)*, Paris, Firmin-Didot, p. 45-59.
- BAKER, Sheridan (1972) : « The Sociology of Dictionaries and the Sociology of Words », Howard D. Weinbrot (Ed.), *New Aspects of Lexicography. Literary Criticism, Intellectual History, and Social Change*, Carbondale and Edwardsville, Southern Illinois University Press, p. 138-151.
- BARROUX, Robert (1954) : « Dictionnaire », Georges Grente (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le dix-septième siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. 350-351.
- BEAUJOT, Jean-Pierre (1989) : « Dictionnaire et idéologies », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 79-88.

- BEAULIEUX, Charles (1951) : « La gestation de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française », *Observations sur l'orthographe de la langue française. Transcriptions, commentaire et fac-similé du manuscrit de Mézeray, 1673, et des critiques des commissaires de l'Académie, précédés d'une Histoire de la gestation de la 1^{re} édition du Dictionnaire de l'Académie française (1639-1694)*, Paris, Honoré Champion, p. 13-89.
- BENHAMOU, Simone et Eugénia ROUCHER (avec le concours de Jean BUFFIN) (1997) : « Première édition. 1694. Épître, Préface, Privilège, Pièces annexes. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 7-104.
- BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte (1992) : *Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne (impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques)*, Tübingen, Max Niemeyer, 514 p.
- BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte (1998) : « Les théories orthographiques de l'Académie et leur mise en pratique (1673; 1694-1992) », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 111-126.
- BLOCH, Oscar (1933) : « La lexicologie française depuis le début du XVI^e siècle jusqu'à nos jours », *Le français moderne*, vol. 1, n° 2, Paris, Éditions D'Artrey, p. 117-132.
- BLOCH, Oscar (1935) : « Quatrième partie. Lexicologie et dialectologie », Albert Dauzat (dir.), *Où en sont les études de français. Manuel général de linguistique française moderne*, Paris, Bibliothèque du français moderne, p. 141-155.
- BOULANGER, Jean-Claude (1985) : « À propos du concept de 'régionalisme' », *Lexique*, n° 3, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 125-146.
- BOULANGER, Jean-Claude (1986) : *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, coll. « Lexicographica », Series maior, n° 13, Tübingen, Max Niemeyer, IX + 166 p.
- BOULANGER, Jean-Claude (1989) : « Lexicographie et politique langagière : l'exemple français des avis officiels », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 46-62.

- BOULANGER, Jean-Claude (1994a) : « Le paysage lexicographique français entre 1878 et 1932. Portrait d'une culture d'époque », *Cahiers de lexicologie*, n° 65, fasc. 2, Paris, Didier Érudition, p. 29-45.
- BOULANGER, Jean-Claude (1994b) : « L'aménagement du lexique spécialisé dans le dictionnaire de langue. Du prélexicographique au microstructurel », Pierre Martel et Jacques Maurais (dir.), *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Max Niemeyer, p. 253-268.
- BOULANGER, Jean-Claude (2000) : *Les proprionymes dans trois dictionnaires de l'époque classique*, 6^e Colloque international Français du Canada – Français de France, Magog (Québec), 26-29 septembre 2000, 27 p. [À paraître]
- BOULANGER, Jean-Claude et Marie-Claude L'HOMME (1991) : « Les technoclectes dans la pratique dictionnaire générale. Quelques fragments d'une culture », *Meta*, vol. 37, n° 1, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 23-40.
- BOYER, Abel (1699) : *The Royal Dictionary. In Two parts. First French and English. Second English and French. The French taken out of the dictionaries of Richelet, Furetière, Tachart, the great dictionary of the French Academy, and the remarks of Vaugelas, Menage, and Bouhours. The English collected chiefly out of the best dictionaries and the works of the greatest Masters of the English tongue... For the use of His Highness the Duke of Gloucester*, 2 parties, London, R. Clavet, non paginé.
- BRAY, Laurent (1988) : « Notes sur la genèse des dictionnaires portatifs français. L'exemple du *Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, 1756* », Barbara Von Gemmingen et Manfred Höfler (dir.), *La lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle. Colloque international de lexicographie tenu à l'Institut de Langues et Littératures Romanes, Université de Düsseldorf, du 23 au 26 septembre 1986*, Paris, Librairie Klincksieck, p. 95-112.
- BRAY, Laurent (1990) : « La lexicographie française des origines à Littré », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 2, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 1788-1818.
- BRÉVOT-DROMZÉE, Claude (1994) : « Le dictionnaire de l'Académie et les quarante "Pénélope" », *Communication et langages*, n° 102, Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture, p. 34-41.
- BRÉVOT-DROMZÉE, Claude (1996) : « La mise en scène du *Dictionnaire de l'Académie dédié au Roy (1694)* : "dire d'avance" par la *Preface* », *Études françaises*, vol. 32, n° 1, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 129-137.

- BRUNEAU, Charles (1955) : *Petite histoire de la langue française. Tome premier. Des origines à la Révolution*, Paris, Librairie Armand Colin, XII + 284 p.
- BRUNEAU, Charles (1961a) : *Petite histoire de la langue française. Tome second. De la Révolution à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 410 p.
- BRUNEAU, Charles (1961b) : « Réflexions sur les dictionnaires de français moderne et contemporain », *Lexicologie et lexicographie françaises et romanes. Orientations et exigences actuelles. Strasbourg, 12-16 novembre 1957*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, p. 13-20.
- BRUNEAU, Charles (1968) : « L'époque romantique », Ferdinand Brunot (dir.), *Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome XII*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 541-580.
- BRUNOT, Ferdinand (1897) : « La langue de 1600 à 1660 », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome IV. Dix-septième siècle. Première partie : 1601-1660*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 674-790.
- BRUNOT, Ferdinand (1908) : « La langue de 1660 à 1700 », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome V. Dix-septième siècle. Deuxième partie : 1661-1700*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 722-814.
- BRUNOT, Ferdinand (1909) : « La langue française au XVIII^e siècle », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VI. Dix-huitième siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 819-892.
- BRUNOT, Ferdinand (1913a) : « La langue française », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VII. Dix-neuvième siècle. Période romantique (1800-1850)*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 795-804.
- BRUNOT, Ferdinand (1913b) : « La langue française. De 1815 à nos jours », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VIII. Dix-neuvième siècle. Période romantique (1850-1900)*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 704-884.
- BRUNOT, Ferdinand (1966) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome IV, La langue classique (1660-1715)*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 25-49.
- BRUNOT, Ferdinand (dir.) (1968) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome XII*, Paris, Librairie Armand Colin, 593 p.

- CAPUT, Jean-Pol (1972) : *La langue française. Histoire d'une institution*, tome I, Paris, Larousse, 320 p.
- CAPUT, Jean-Pol (1975) : *La langue française. Histoire d'une institution*, tome II, Paris, Larousse, 288 p.
- CAPUT, Jean-Pol (1986) : *L'Académie française*, coll. « Que sais-je ? », n° 2322, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- CARDAHI, Choucri (1966) : *Regards sous la coupole. Histoire et petite histoire de l'Académie française*, Jounieh [Liban], Mame, XII + 443 p.
- CASTRIES, Duc de (1985) : *La Vieille Dame du Quai Conti. Une histoire de l'Académie française*, Nouvelle édition mise à jour, Paris, Librairie académique Perrin, 483 p.
- CATACH, Nina (1989) : « L'orthographe dans le dictionnaire monolingue », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 501-508.
- CATACH, Nina (1992) : *L'orthographe*, quatrième éd. corrigée, coll. « Que sais-je ? », n° 685, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- CATACH, Nina (1998) : « Histoire et importance de la première édition du Dictionnaire de l'Académie », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 69-88.
- CHAURAND, Jacques (1977) : *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Paris, Bordas, p. 89-93.
- CHAURAND, Jacques (dir.) (1999) : *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 808 p.
- CHEVALIER, Jean-Claude (1998) : « Le Dictionnaire de l'Académie (Ac 1694) et la grammaire », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 295-307.
- CHRÉTIEN, Annie, Hélène GAUTHIER, Monique C. CORMIER et Jean-Claude BOULANGER (2001) : « Le projet de l'Académie française à travers les préfaces de deux éditions de son dictionnaire : 1694 et 1798 », *International Journal of Lexicography*, vol. 14, n° 2, Oxford, Oxford University Press, 15 p. [Sous presse]

- COHEN, Marcel (1973) : *Histoire d'une langue : le français (des lointaines origines à nos jours)*, 4^e édition revue et mise à jour, Paris, Éditions sociales, 513 p.
- COLLIGNON, Lucien et Michel GLATIGNY (1978) : *Les dictionnaires. Initiation à la lexicographie*, Paris, CEDIC, 206 p.
- COLLINOT, André (1985) : « L'ouverture des dictionnaires. Remarques sur les titres et préfaces des dictionnaires français du XVII^e siècle », *Lexique*, n^o 3, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 11-27.
- COLLINOT, André et Francine MAZIÈRE (1997) : *Un prêt à parler : le dictionnaire*, coll. « Linguistique nouvelle », Paris, Presses universitaires de France, 226 p.
- COP, Margaret (1989) : « Linguistic and Encyclopedic Information Not Included in the Dictionary Articles », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 761-767.
- CORBEIL, Jean-Claude (1998) : « Les marques d'usage comme technique de description des aspects connotatifs du lexique », Louis Mercier et Claude Verreault (dir.) (avec la collaboration de Hélène Cajolet-Laganière et Geneviève Prévost), *Les marques lexicographiques en contexte québécois. Actes de la Table ronde tenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 29-50.
- CORBIN, Danielle (1983) : « Le monde étrange des dictionnaires (4) : La créativité lexicale, le lexicographe et le linguiste », *Le dictionnaire. Actes du Colloque Franco-Néerlandais, 28-29 avril 1981*, Maison Descartes, Amsterdam, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 43-68.
- CORBIN, Danielle et Pierre CORBIN (1980) : « Le monde étrange des dictionnaires (1) : Les "marques d'usages" dans le *Micro Robert* », *Synonymies. Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, n^o 4, Université de Lille III, Presses Universitaires de Lille, p. 237 à 324.
- CORBIN, Pierre (1989a) : « Les marques stylistiques/diastratiques dans le dictionnaire monolingue », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 673-680.
- CORBIN, Pierre (1989b) : « Lire les dictionnaires. Pour la constitution en champs de recherches de la lecture critique des textes lexicographiques français contemporains », *Lexiques*, Amr Helmy Ibrahim (dir.), coll. « Recherches et applications », Paris, Hachette, p. 31-41.

- CORBIN, Pierre (1991) : « Le maquis lexicographique. Aperçus sur l'activité lexicographique monolingue dans le domaine français à la fin du XX^e siècle », *Le Français aujourd'hui*, n° 94, p. 6-26.
- CORMIER, Monique C. (1997) : « Huitième édition. 1932-1935. Préface. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 429-451.
- CORMIER, Monique C., Aline FRANCŒUR et Jean-Claude BOULANGER (2001) : « Quelques stratégies du discours de l'absence dans les dictionnaires du français », *Romanistik in Geschichte und Gegenwart*, vol. 7, n° 1, Hambourg, Helmut Busque Verlag, 16 p. [sous presse]
- COWIE, Tony (1998) : « La lexicographie anglo-saxonne et le Dictionnaire de l'Académie », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 417-424.
- D'ALEMBERT, Jean Le Rond (1751-1780) (1966) : « Dictionnaire », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, Nouvelle impression en facsimilé de la première édition de 1751-1780, Stuttgart, Friedrich Frommann Verlag, vol. 4, p. 958-970.
- DAUZAT, Albert (1960) : « Dictionnaires au XVIII^e siècle », Georges Grente (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le dix-huitième siècle. A-K*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. 381-382.
- DESSAINT, Michel (1997) : « Quatrième édition. 1762. Épître, Préface, Privilège. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 177-215.
- DRUON, Maurice (1989) : « Dictionnaire de l'Académie : une magistrature de l'usage », *Lexiques*, Amr Helmy Ibrahim (dir.), coll. « Recherches et applications », Paris, Hachette, p. 73-74.
- DUBOIS, Jean et Claude DUBOIS (1971) : *Introduction à la lexicographie. Le dictionnaire*, coll. « Langue et langage », Paris, Larousse, 217 p.
- DUBOIS, Jean *et al.* (1994) : *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, coll. « Trésors du français », Paris, Larousse, LX + 514 p.
- FORCE, Duc de la (1935) : « La fondation de l'Académie française », *Trois siècles de l'Académie française par les Quarante (1635-1935)*, Paris, Firmin-Didot, p. 1-21.

- FRANCŒUR, Aline, Monique C. CORMIER, Jean-Claude BOULANGER et André CLAS (2000) : « Le discours de présentation du dictionnaire : reflet d'une évolution à travers les âges », *Cahiers de lexicologie*, n° 71, fasc. 2, Paris, Larousse, 23 p. [sous presse]
- FRANÇOIS, Alexis (1959a) : *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*, tome I, Genève, Alexandre Jullien, XVIII + 410 p.
- FRANÇOIS, Alexis (1959b) : *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*, tome II, Genève, Alexandre Jullien, 306 p.
- FUMAROLI, Marc (1986) : « La Coupole », Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome II, vol. 3, Paris, Gallimard, p. 321-388.
- GALISSON, Robert et Daniel COSTE (dir.) (1976) : *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 612 p.
- GASSIER, Émile (1906) : *Les cinq cents Immortels. Histoire de l'Académie française 1634-1906*, Paris, Henri Jouve, 491 p.
- GAXOTTE, Pierre (1965) : *L'Académie française*, Paris, Hachette, 119 p.
- GILLET, Louis (1954) : « Académie », *Dictionnaire des lettres françaises. Le dix-septième siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. 44-56.
- GOOSSE, André (1998) : « L'Académie "greffier de l'usage" », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 229-235.
- GREEN, Jonathon (1996) : *Chasing the Sun. Dictionary Makers and the Dictionaries They Made*, New York, Henry Holt and Company, XV + 510 p.
- GREGORY, Tullio (1998) : « Tullio Gregory, Accademia dei Lincei, Rome », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 23-24.
- GRENTE, Georges (dir.) (1971) : « Dictionnaires », *Dictionnaire des lettres françaises. Le dix-neuvième siècle. A-K*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. 318-319.
- GRIMALDI, Élisabeth (1993) : « La formulation de la norme dans les Préfaces des grands dictionnaires de langue française du XIX^e siècle », *Encyclopédies et dictionnaires français. (Problèmes de norme(s) et de nomenclature). Actes de la 2^{ème} Table ronde de l'APRODEL*, Venelles [Provence], 12-13 juin 1992, coll.

« Langue et langage », n° 3, Aix-en-Provence, Centre Dumarsais, Publications de l'Université de Provence, p. 123-139.

GUILBERT, Louis (1969) : « Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains », *Langue française*, n° 2, Paris, Larousse, p. 4-20.

GUILBERT, Louis (1973) : « Discours, lexique, dictionnaire », *Meta*, vol. 18, n° 1-2, numéro spécial, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 201-224.

HAUSMANN, Franz Josef (1989a) : « Pour une histoire de la métalexicographie », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 216-224.

HAUSMANN, Franz Josef (1989b) : « Component Parts and Structures of General Monolingual Dictionaries: A Survey », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 328-360.

HAUSMANN, Franz Josef (1998a) : « La réception de la première édition : grandeurs et misères », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 133-138.

HAUSMANN, Franz Josef (1998b) : « La lexicographie institutionnelle en Allemagne du XVII^e au XIX^e siècle », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 425-429.

HAUSMANN, Franz Josef, Oskar REICHMANN, Herbert Ernst WIEGAND et Ladislav ZGUSTA (dir.) (1989) : *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, LII + p. 1-1056.

HAUSMANN, Franz Josef, Oskar REICHMANN, Herbert Ernst WIEGAND et Ladislav ZGUSTA (dir.) (1990) : *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, XXIV + p. 1057-2338.

HAUSMANN, Franz Josef, Oskar REICHMANN, Herbert Ernst WIEGAND et Ladislav ZGUSTA (dir.) (1991) : *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, XXIX + p. 2339-3355.

HEINICH, Nathalie (1989) : « Académie », Peter F. Baumberger (dir.), *Encyclopædia Universalis*, corpus 1, Paris, Encyclopædia Universalis, p. 84-89.

- HELGORSKY, Françoise et Gérard ANTOINE (1989) : « Française (langue) », Peter F. Baumberger (dir.), *Encyclopædia Universalis*, corpus 9, Paris, Encyclopædia Universalis, p. 784-791.
- IMBS, Paul (1971) : « Préface », *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, tome premier, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, p. IX-XLVII.
- KIRKPATRICK, Betty (1989) : « User's Guide in Dictionaries », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 754-761.
- « La lexicographie d'hier et la lexicographie de demain. Table ronde avec la participation de MM. A. Goosse, P. Imbs, G. Matoré, B. Quemada, A. Rey et J.-M. Zemb » (1983) : *Actes du Colloque Émile Littré 1801-1881. Paris, 7-9 octobre 1981*, Paris, Éditions Albin Michel, p. 423-445.
- LANDAU, Sidney I. (1989) : *Dictionaries. The Art and Craft of Lexicography*, Cambridge, Cambridge University Press, XIV + 370 p.
- LARA, Luis Fernando (1989) : « Dictionnaire de langue, encyclopédie et dictionnaire encyclopédique : le sens de leur distinction », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 280-287.
- LAROUSSE, Pierre (1866) : « Préface », *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. Français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., etc. comprenant : la langue française; la prononciation; les étymologies; la conjugaison de tous les verbes irréguliers; les règles de grammaire, les innombrables acceptions et les locutions familières et proverbiales; l'histoire; la géographie; la solution des problèmes historiques; la biographie de tous les hommes remarquables, morts ou vivants; la mythologie; les sciences physiques, mathématiques et naturelles; les sciences morales et politiques; les pseudo-sciences; les inventions et découvertes; etc., etc., etc.. Parties neuves : les types et les personnages littéraires; les héros d'épopées et de romans; les caricatures politiques et sociales; la bibliographie générale; une anthologie des allusions françaises, étrangères, latines et mythologiques; les beaux-arts et l'analyse de toutes les œuvres d'art*, tome premier, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, p. V-LXXXVI.
- LEHMANN, Alise et Françoise MARTIN-BERTHET (1998) : *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, coll. « Lettres Sup », Paris, Dunod, XV + 201 p.

- LEROY-TURCAN, Isabelle (1998) : « Les grammairiens du XVII^e siècle et la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 89-109.
- MALACA CASTELEIRO, João (1998) : « João Malaca Casteleiro, Academia das Ciências, Lisbonne », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 29-31.
- MATORÉ, Georges (1968) : *Histoire des dictionnaires français*, coll. « La langue vivante », Paris, Larousse, 278 p.
- MATORÉ, Georges (1983a) : « Brève revue des dictionnaires d'aujourd'hui », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 35, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », p. 87-97.
- MATORÉ, Georges (1983b) : « Littré et les écrivains des XIX^e et XX^e siècles », *Actes du Colloque Émile Littré 1801-1881. Paris, 7-9 octobre 1981*, Paris, Éditions Albin Michel, p. 417-422.
- MATORÉ, Georges (1985) : « La lexicographie après Littré », Gérald Antoine et Robert Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, p. 605-614.
- MAZIÈRE, Francine (1985) : « Le dictionnaire déshabillé par ses préfaces », *Lexique*, n° 3, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 33-45.
- MESCHONNIC, Henri (1991) : *Des mots et des mondes. Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier, 311 p.
- MULLER, Charles (1981) : « Le dictionnaire de Littré et la norme », *Actes du Colloque Émile Littré 1801-1881. Paris, 7-9 octobre 1981*, Paris, Éditions Albin Michel, p. 407-415.
- NENCIONI, Giovanni (1998) : « Giovanni Nencioni, Président de l'Accademia della Crusca, Florence », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 17-21.
- NIKLAS-SALMINEN, Aino (1997) : *La lexicologie*, coll. « Cursus », Paris, Armand Colin/Masson, 187 p.

- PARIS, Gaston (1901a) : « Un nouveau dictionnaire de la langue française. Première partie », *Revue des deux mondes*, LXXI^e année, cinquième période, tome cinquième, Paris, Bureau de la Revue des deux mondes, p. 241-269.
- PARIS, Gaston (1901b) : « Un nouveau dictionnaire de la langue française. Dernière partie », *Revue des deux mondes*, LXXI^e année, cinquième période, tome cinquième, Paris, Bureau de la Revue des deux mondes, p. 802-828.
- PELLISSON, Paul Fontanier et Pierre-Joseph-Thoulier, abbé d'OLIVET (1858a) (1989) : *Histoire de l'Académie française. Avec une introduction, des éclaircissements et des notes par M. Ch.-L. Livet*, vol. I, Genève, Slatkine Reprints, XXIII + 526 p.
- PELLISSON, Paul Fontanier et Pierre-Joseph-Thoulier, abbé d'OLIVET (1858b) (1989) : *Histoire de l'Académie française. Avec une introduction, des éclaircissements et des notes par M. Ch.-L. Livet*, vol. II, Genève, Slatkine Reprints, 574 p.
- PERRET, Michèle (1998) : *Introduction à l'histoire de la langue française*, coll. « Campus », Paris, Éditions Sedes, 191 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (1897a) : « Fondation de l'Académie française », Louis Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome IV. Dix-septième siècle. Première partie : 1601-1660*, Paris, Librairie Armand Colin, p. 135-185.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1897b) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome IV. Dix-septième siècle. Première partie : 1601-1660*, Paris, Librairie Armand Colin, 798 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1908) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome V. Dix-septième siècle. Deuxième partie : 1661-1700*, Paris, Librairie Armand Colin, 822 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1909) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VI. Dix-huitième siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, 900 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1913a) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VII. Dix-neuvième siècle. Période romantique (1800-1850)*, Paris, Librairie Armand Colin, 873 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1913b) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VIII. Dix-neuvième siècle. Période romantique (1850-1900)*, Paris, Librairie Armand Colin, 928 p.

- PICOCHE, Jacqueline (1992) : *Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Nouvelle édition revue et mise à jour, coll. « Nathan-Université », Paris, Nathan, 191 p.
- PICOCHE, Jacqueline et Christiane MARCHELLO-NIZIA (1996) : *Histoire de la langue française*, 4^e édition revue et corrigée, Paris, Nathan, p. 334-338.
- PORTEBOIS, Yannick (1998) : *Les saisons de la langue. Les écrivains et la réforme de l'orthographe de l'Exposition universelle de 1889 à la Première Guerre mondiale*, Bibliothèque de Grammaire et de linguistique, n° 3, Paris, Honoré Champion, 578 p.
- PRÉVOST, Marcel (1935) : « Le dictionnaire », *Trois siècles de l'Académie française par les Quarante (1635-1935)*, Paris, Firmin-Didot, p. 115-132.
- PRUVOST, Jean (dir.) (1995) : *Les dictionnaires de langue. Méthodes et contenus. Actes du Colloque 1994 La Journée des dictionnaires*, Cergy-Pontoise, Centre de recherche Texte/Histoire, Université de Cergy-Pontoise, 133 p.
- PRUVOST, Jean (1997) : « Septième édition. 1878. Préface. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », Paris, Honoré Champion, p. 379-427.
- PRUVOST, Jean (1998) : « Le "double travail" de l'Académie française au XIX^e siècle : le *Dictionnaire historique de la langue française* et le *Dictionnaire de l'usage* », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 365-380.
- QUEMADA, Bernard (1967) : *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier, 683 p.
- QUEMADA, Bernard (1972) : « Du glossaire au dictionnaire : deux aspects de l'élaboration des énoncés lexicographiques dans les grands répertoires du XVII^e siècle », *Cahiers de lexicologie*, n° 20, fasc. 1, Paris, Didier Érudition, p. 97-128.
- QUEMADA, Bernard (1981) : « La tradition lexicographique avant et autour de Littré », *Actes du Colloque Émile Littré 1801-1881, Paris, 7-9 octobre 1981*, Paris, Éditions Albin Michel, p. 335-356.
- QUEMADA, Bernard (1983) : « Les réformes du français », István Fodor et Claude Hagège (dir.), *Language Reform. History and Future/La réforme des langues. Histoire et Avenir/Sprachreform. Geschichte und Zukunft*, vol. III, Hamburg, Buske Verlag, p. 79-117.

- QUEMADA, Bernard (1987) : « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie*, n° 51, fasc. 2, Paris, Didier Érudition, p. 229-242.
- QUEMADA, Bernard (1989) : « Dictionnaire », Peter F. Baumberger (dir.), *Encyclopædia Universalis*, corpus 7, Paris, Encyclopædia Universalis, p. 107-110.
- QUEMADA, Bernard (dir.) (1997a) : *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, XI + 564 p.
- QUEMADA, Bernard (1997b) : « Présentation », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. I-XI.
- QUEMADA, Bernard (1998a) : « La lexicographie du français au XVII^e siècle », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 41-68.
- QUEMADA, Bernard (1998b) : « À propos d'une édition commentée des préfaces de l'Académie », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 325-329.
- QUEMADA, Bernard (1998c) : « Le Trésor de la langue française (TLF). Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 463-473.
- QUEMADA, Bernard (dir.) (avec la coll. de Jean Pruvost) (1998d) : *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, 535 p.
- QUEMADA, Gabrielle (1997) : « Neuvième édition. 1986-1992. Préface et Avertissement. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 453-508.
- REY, Alain (1977) : *Le lexique. Images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, Armand Colin, 307 p.
- REY, Alain (1978) : « Introduction. Antoine Furetière imagier de la culture classique », *Le Dictionnaire Universel d'Antoine Furetière. Préface par Pierre Bayle. Illustré par Callot, Abraham Bosse et les plus grands graveurs du XVII^e siècle, choisis par Claude Helft. Précédé d'une biographie de son auteur et d'une analyse de*

l'ouvrage par Alain Rey. Suivi d'une bibliographie, d'un index thématique, et d'un index des principaux auteurs cités, Paris, Société du Nouveau Littre/Le Robert, p. 6-95.

- REY, Alain (1982) : *Encyclopédies et dictionnaires*, coll. « Que sais-je ? », n° 2000, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.
- REY, Alain (1983) : « La lexicographie française : rétrospective et perspectives », *Lexique*, n° 2, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 11-24.
- REY, Alain (1984a) : « Académie française », J.-P. de Beaumarchais, Daniel Couty et Alain Rey (dir.), *Dictionnaire des littératures de langue française. A-F*, Paris, Bordas, p. 3-4.
- REY, Alain (1984b) : « Dictionnaire », J.-P. de Beaumarchais, Daniel Couty et Alain Rey (dir.), *Dictionnaire des littératures de langue française. A-F*, Paris, Bordas, p. 638-641.
- REY, Alain (1988) : « À propos d'un vide lexicographique et de l'encyclopédisme dans les dictionnaires français, entre le *Dictionnaire général* et le *Robert* (1900-1960) », *La lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle, Colloque international de lexicographie, Université de Düsseldorf, Düsseldorf (Allemagne), 23 au 26 septembre 1986*, coll. « Actes et colloques », n° 27, Paris, Librairie Klincksieck, p. 191-204.
- REY, Alain (1990) : « La lexicographie française depuis Littré », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 2, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 1818-1843.
- REY, Alain (dir.) (2000) : *Le Petit Robert des noms propres*, nouvelle édition refondue et augmentée, Paris, Dictionnaires Le Robert, pag. mult.
- REY-DEBOVE, Josette (1971) : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague, Mouton, 329 p.
- REY-DEBOVE, Josette (1982) : « Le métalangage dans les dictionnaires du XVIII^e siècle (Richelet, Furetière, Académie) », *Actes du colloque international de lexicographie, Wolfenbüttel, 9-11 octobre 1979*, coll. « Wolfenbüttel Forschungen », n° 18, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, p. 137-147.
- REY-DEBOVE, Josette (1989) : « La métalangue lexicographique : formes et fonctions en lexicographie monolingue », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 305-312.

- RIEU, Denis (1995) : « La neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* », Jean Pruvost (dir.), *Les dictionnaires de langue. Méthodes et contenus. Actes du Colloque 1994 La Journée des dictionnaires*, Cergy-Pontoise, Centre de recherche Texte/Histoire, Université de Cergy-Pontoise, p. 63-66.
- ROUCHER, Eugénia (1997) : « Deuxième édition. 1718. Épître, Préface, Privilège. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 105-141.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (1999) : « La langue française au XIX^e siècle. Scléroses, altérations, mutations, de l'Abbé Grégoire aux tolérances de Georges Leygues (1790-1902) », Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, p. 379-504.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1999) : « La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles », Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, p. 227-375.
- SVENSÉN, Bo (1993) : *Practical Lexicography. Principles and Methods of Dictionary-Making*, New York, Oxford University Press, XIII + 285 p.
- TASKER, Liliane (1997) : « Cinquième édition. 1798. Discours préliminaire et Pièces annexes. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 217-307.
- TRITTER, Jean-Louis (1999) : *Histoire de la langue française*, coll. « Universités – Lettres », Paris, Ellipses, 352 p.
- Trois siècles de l'Académie française par les Quarante (1635-1935)* (1935) : Paris, Firmin-Didot, 530 p.
- VAN HOOFF, Henri (1994) : *Petite histoire des dictionnaires*, coll. « Bibliothèque des Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain », n° 77, Louvain-la-Neuve, Peeters, 129 p.
- VAULCHIER, Henri de (1997) : « Sixième édition. 1835. Préface. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française : 1694-1992*, coll. « Lexica », n° 1, Paris, Honoré Champion, p. 309-378.
- WAGNER, Robert-Léon (1967) : *Les vocabulaires français I. Définitions, les dictionnaires*, Paris, Didier, 187 p.

WAGNER, Robert-Léon (1970) : *Les vocabulaires français II. Les tâches de la lexicologie synchronique, glossaires et dépouillements, analyse lexicale*, Paris, Didier, 183 p.

WIONNET, Chantal (1998) : « Le discours sur l'Académie : entre rejet et convoitise », Bernard Quemada (dir.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*, coll. « Lexica », n° 2, Paris, Honoré Champion, p. 331-340.

ZGUSTA, Ladislav (1971) : *Manual of Lexicography*, The Hague/Paris, Mouton, 360 p.

ZGUSTA, Ladislav (1988) : *Lexicography Today. An Annotated Bibliography of the Theory of Lexicography*, coll. « Lexicographica », Series maior, n° 18, Tübingen, Max Niemeyer, XV + 349 p.

ZGUSTA, Ladislav (dir.) (1992) : *History, Languages, and Lexicographers*, coll. « Lexicographica », Series maior, n° 41, Tübingen, Max Niemeyer, 155 p.

II. Dictionnaires examinés

BESCHERELLE, Henri Jeune (1880) : *Dictionnaire classique de la langue française, le plus exact et le plus complet de tous les ouvrages du ce genre et le seul où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française suivi d'un dictionnaire géographique, historique, biographique et mythologique*, Paris, Bloud et Barral, Libraires-éditeurs.

DAVEAU, Maurice, Marcel COHEN et Maurice LALLEMAND (1972) : *Dictionnaire du français vivant*, Paris, Bordas.

Dictionnaire de l'Académie française (1877-1878) : Septième édition, Paris, Librairie de Firmin Didot et C., 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie française (1932-1935) : Huitième édition, Paris, Hachette, 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie française (1992) : Neuvième édition, tome I, A-ENZ, Paris, Imprimerie nationale.

Dictionnaire de l'Académie française (2000) : Neuvième édition, tome II, ÉOC-MAP, Paris, Librairie Arthème Fayard/Imprimerie nationale.

Le Dictionnaire de l'Académie françoise, dedié au Roy (1694) : Première édition, Paris, Vve de J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie françoise (1740) : Troisième édition, Paris, J.-B. Coignard, 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie françoise (1762) : Quatrième édition, Paris, Vve Brunet, 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie françoise, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même. (Augmenté d'un Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution) (1798) : Cinquième édition, Paris, J. Smits et C., 2 vol.

DOCHEZ, Louis (1860) : *Nouveau dictionnaire de la langue française contenant : la définition de tous les mots en usage, leur étymologie, leur emploi par époques; leur classification par radicaux et dérivés, les modifications qu'ils ont subies, les idiotismes expliqués, développés et rangés par ordre chronologique, de nombreux exemples choisis dans les auteurs anciens et modernes et disposés de manière à offrir l'histoire complète du mot auquel ils se rattachent*, Paris, Librairie ecclésiastique et classique de Ch. Fouraut.

DUBOIS, Jean *et al.* (1966) : *Dictionnaire du français contemporain*, Paris, Larousse.

DUBOIS, Jean (dir.) (1975) : *Dictionnaire de la langue française. Lexis*, Paris, Larousse.

FÉRAUD, Jean-François (1787) (1994) : *Dictionnaire Critique de la Langue Française [1787]*, reproduction fac-similé, Tübingen, Max Niemeyer, 3 tomes.

FURETIÈRE, Antoine (1690) (1978) : *Dictionnaire Universel contenant generalement tous les Mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts, sçavoir La Philosophie, Logique, & Physique; la Medecine, ou Anatomie; Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Mineraux, Metaux & Pierreries, & les noms des Drogues artificielles : La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances : Les Mathematiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre; la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpentage, & les Sections coniques; l'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Geographie; la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes; l'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & Perspective; l'Architecture civile et militaire, la Pyrotechnie, Tactique, & Statique : Les Arts, la Rhetorique, la Poësie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manege, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, la Peche, l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plus-part des Arts mechaniques : Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Mesures & Monnoyes; les Etymologies des mots, l'invention des choses, &*

l'Origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues : Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples de phrases & de constructions. Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers.

GATTEL, Claude Marie (1797) : *Nouveau dictionnaire portatif de la langue françoise, composé sur la dernière édition de l'Abrégé de Richelet par Wailly, entièrement refondue d'après le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, etc. le Dictionnaire Critique de la Langue Françoise par Féraud, le Dictionnaire de Grammaire et de Littérature dans l'Encyclopédie méthodique, etc. On y a joint 1.° Un extrait des Synonymes François par Girard, Beauzée, Roubaud, etc. 2.° Une Méthode de prononciation aussi facile que sûre appliquée à tous les mots de la Langue. 3.° Les mots nouveaux et les autres changemens introduits dans la Langue par la Révolution Françoise. 4.° Un Vocabulaire Géographique, augmenté des noms Latins de chaque lieu, Lyon, Bruyset aîné et Comp.° Imprimeurs-Libraires.*

GIRODET, Jean (1976) : *Logos. Grand dictionnaire de la langue française*, Paris, Bordas, 3 vol.

GUERARD, Françoise (dir.) (1980) : *Dictionnaire Hachette de la langue française*, Paris, Hachette.

GUILBERT, Louis, René LAGANE et Georges NIOBEY (dir.) (1971) : *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Paris, Librairie Larousse, 7 vol.

HATZFELD, Adolphe et Arsène DARMESTETER (avec le concours d'Antoine Thomas) (1890) : *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Précédé d'un traité de la formation de la langue et contenant : 1^o la prononciation figurée des mots; 2^o leur étymologie; leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du traité qui les expliquent, et l'exemple le plus ancien de leur emploi; 3^o leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement; 4^o des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités*, Paris, Delagrave, 2 vol.

Institut de France (1835) : *Dictionnaire de l'Académie française*, avec une préface de M. Villemain, Sixième édition, Paris, Firmin-Didot frères, 2 vol.

LAVEAUX, Jean-Charles (1820) : *Nouveau dictionnaire de la langue française où l'on trouve 1^o. Le Recueil de tous les Mots de la Langue usuelle, dont un grand nombre ne se trouve point dans les autres Dictionnaires, avec leurs définitions, et des exemples propres à en indiquer l'usage et la construction; — 2^o. Les Étymologies nécessaires pour l'intelligence de ces mots, tirées des langues anciennes ou*

étrangères; — 3°. Un grand nombre d'Acceptions non indiquées ni définies jusqu'à présent, justifiées par des passages d'auteurs classiques, et auxquelles ces passages servent en même temps de fondement et d'exemples; — 4°. L'explication détaillée des Synonymes; — 5°. Des Remarques sur la Prononciation et l'Orthographe, lorsqu'elles s'écartent des règles générales; — 6°. La Solution des principales Difficultés grammaticales; — 7°. Les Noms des Outils et Instrumens des Arts et des Métiers, avec l'indication de leurs usages divers; — 8°. Les Termes des Arts et des Sciences, avec les définitions ou les descriptions des objets qui sont soumis aux procédés des uns et aux spéculations des autres; — 9°. La Critique de plusieurs Mots recueillis ou insérés mal à propos dans quelques Dictionnaires modernes, etc., etc., Paris, Deterville et Lefèvre.

LITTRÉ, Émile (1863-1873) : *Dictionnaire de la langue française contenant 1° Pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique; 2° Pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée et, quand il y a lieu, discutée; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue; 3° Pour la signification des mots : les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres; les synonymes principalement considérés dans leurs relations avec les définitions; 4° Pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent; 5° Pour l'étymologie : la détermination et du moins la discussion de l'origine de chaque mot établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc*, Paris, Librairie Hachette et cie, 4 vol.

Nouveau Dictionnaire de l'Académie française (1718) : Deuxième édition, Paris, J.-B. Coignard, 2 vol.

POITEVIN, Prosper (1855) : *Dictionnaire de la langue française. Glossaire raisonné de la langue écrite et parlée présentant l'explication des étymologies, de l'orthographe et de la prononciation, les acceptions propres, figurées et familières, la conjugaison de tous les verbes irréguliers ou défectueux, les principales synonymies, les gallicismes, les locutions populaires et proverbiales, enfin la solution de toutes les difficultés grammaticales. Appuyé de remarques, de jugements littéraires et d'exemples empruntés aux écrivains les plus illustres des deux derniers siècles et aux littérateurs contemporains les plus célèbres et précédé d'un Tableau synoptique de l'Académie française depuis l'époque de sa création*, troisième édition, Paris, Librairie de F. Chamerot, Éditeur.

REY, Alain et Josette REY-DEBOVE (dir.) (1977) : *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.

REY, Alain (dir.) (1985) : *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Deuxième édition entièrement revue et enrichie, Paris, Le Robert, 9 vol.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (dir.) (1993) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert.

RICHELET, Pierre (1680) (1970) : *Dictionnaire François contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées, Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Regime des Verbes : avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences le tout tire de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, réimpression de l'édition de Genève [1680], Genève, Slatkine Reprints.

ROBERT, Paul (1959-1965) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littré, 6 vol.

ROBERT, Paul (1967) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré.

III. Discours de présentation étudiés

« Avant-propos » (1966) : Jean Dubois *et al.*, *Dictionnaire du français contemporain*, Paris, Larousse, p. III-V.

« Avertissement » (1797) : Claude Marie Gattel, *Nouveau dictionnaire portatif de la langue françoise, composé sur la dernière édition de l'Abrégé de Richelet par Wailly, entièrement refondue d'après le Dictionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, etc. le Dictionnaire Critique de la Langue Françoise par Féraud, le Dictionnaire de Grammaire et de Littérature dans l'Encyclopédie méthodique, etc. On y a joint 1.° Un extrait des Synonymes François par Girard, Beauzée, Roubaud, etc. 2.° Une Méthode de prononciation aussi facile que sûre appliquée à tous les mots de la Langue. 3.° Les mots nouveaux et les autres changemens introduits dans la Langue par la Révolution Françoise. 4.° Un Vocabulaire Géographique, augmenté des noms Latins de chaque lieu*, Lyon, Bruyset aîné et Comp.° Imprimeurs-Libraires, p. I-IX.

« Avertissement » (1680) (1970) : Pierre Richelet, *Dictionnaire François contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées, Burlesques, la Prononciation des Mots les plus*

difficiles, le Genre des Noms, le Regime des Verbes : avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences le tout tire de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise, réimpression de l'édition de Genève [1680], Genève, Slatkine Reprints, s. p.

« Avertissement » (1787) (1994) : Jean-François Féraud, *Dictionnaire Critique de la Langue Française* [1787], tome second, reproduction fac-similé, Tübingen, Max Niemeyer, p. III-XJ.

BONNARD, Henri (1971) : « Introduction à la partie "grammaire et linguistique" », Louis Guilbert, René Lagane et Georges Niobey (dir.), *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Paris, Librairie Larousse, vol. 1, p. VI.

BOUMENDIL-LUCOT, Alette (1985) : « Principes généraux de la transcription phonétique », Alain Rey (dir.), *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Deuxième édition entièrement revue et enrichie, Paris, Le Robert, p. XLIV-XLVI.

DAVEAU, Maurice, Marcel COHEN et Maurice LALLEMAND (1972) : « Le Dictionnaire du français vivant », Maurice Daveau, Marcel Cohen et Maurice Lallemand, *Dictionnaire du français vivant*, Paris, Bordas, p. VII-XIV.

« Discours préliminaire » (1798) : *Dictionnaire de l'Académie françoise, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même. (Augmenté d'un Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution*, Cinquième édition, Paris, J. Smits et C., I-X.

« Discours préliminaire » (1820) : Jean-Charles Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française où l'on trouve 1°. Le Recueil de tous les Mots de la Langue usuelle, dont un grand nombre ne se trouve point dans les autres Dictionnaires, avec leurs définitions, et des exemples propres à en indiquer l'usage et la construction; — 2°. Les Étymologies nécessaires pour l'intelligence de ces mots, tirées des langues anciennes ou étrangères; — 3°. Un grand nombre d'Acceptions non indiquées ni définies jusqu'à présent, justifiées par des passages d'auteurs classiques, et auxquelles ces passages servent en même temps de fondement et d'exemples; — 4°. L'explication détaillée des Synonymes; — 5°. Des Remarques sur la Prononciation et l'Orthographe, lorsqu'elles s'écartent des règles générales; — 6°. La Solution des principales Difficultés grammaticales; — 7°. Les Noms des Outils et Instrumens des Arts et des Métiers, avec l'indication de leurs usages divers; — 8°. Les Termes des Arts et des Sciences, avec les définitions ou les descriptions des objets qui sont soumis aux procédés des uns et aux spéculations des autres; — 9°. La Critique de plusieurs Mots recueillis ou insérés mal à propos dans quelques Dictionnaires modernes, etc., etc.*, Paris, Deterville et Lefèvre, p. I-VIII.

- DOCHEZ, Louis (1860) : « Avertissement de l'auteur », Louis Dochez, *Nouveau dictionnaire de la langue française contenant : la définition de tous les mots en usage, leur étymologie, leur emploi par époques; leur classification par radicaux et dérivés, les modifications qu'ils ont subies, les idiotismes expliqués, développés et rangés par ordre chronologique, de nombreux exemples choisis dans les auteurs anciens et modernes et disposés de manière à offrir l'histoire complète du mot auquel ils se rattachent*, Paris, Librairie ecclésiastique et classique de Ch. Fouraut, p. 5-6.
- DRUON, Maurice (1986) (1992) : « Préface », *Dictionnaire de l'Académie française*, Neuvième édition, p. I-IV.
- DRUON, Maurice (1992) : « Avertissement », *Dictionnaire de l'Académie française*, Neuvième édition, tome I, A-ENZ, Paris, Imprimerie nationale, p. V-VII.
- DRUON, Maurice (2000) : « Avant-propos », *Dictionnaire de l'Académie*, Neuvième édition, tome II, ÉOC-MAP, Paris, Librairie Arthème Fayard/Imprimerie nationale, p. I-IV.
- « Errata raisonné » (1787) (1994) : Jean-François Féraud, *Dictionnaire Critique de la Langue Française [1787]*, tome troisième, reproduction fac-similé, Tübingen, Max Niemeyer, p. III-XII.
- GIRODET, Jean (1976) : « Préface », Jean Girodet, *Logos. Grand dictionnaire de la langue française*, Paris, Bordas, vol. 1, p. IX-X.
- GUERARD, Françoise (dir.) (1980) : « Note de l'éditeur », *Dictionnaire Hachette de la langue française*, Paris, Hachette, s. p.
- GUILBERT, Louis, René LAGANE et Georges NIOBEY (dir.) (1971) : « Préface », *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Paris, Librairie Larousse, vol. 1, p. I-V.
- HATZFELD, Adolphe et Arsène DARMESTETER (1890) : « Introduction », Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter (avec le concours d'Antoine Thomas), *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Précédé d'un traité de la formation de la langue et contenant : 1^o la prononciation figurée des mots; 2^o leur étymologie; leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du traité qui les expliquent, et l'exemple le plus ancien de leur emploi; 3^o leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement; 4^o des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités*, Paris, Delagrave, vol. 1, p. I-XXIV.

- LEROND, Alain (1971) : « La partie historique des articles », Louis Guilbert, René Lagane et Georges Niobey (dir.), *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Paris, Librairie Larousse, vol. 1, p. VII-VIII.
- « Logos. Grand dictionnaire de la langue française » (1976) : Jean Girodet, *Logos. Grand dictionnaire de la langue française*, Paris, Bordas, vol. 1, p. XI-XIII.
- LUCOT, Alette et Josette REY-DEBOVE (1967) : « Principes généraux de la transcription phonétique », Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, p. XXIV-XXV.
- LUCOT-SARIR, Alette (1993) : « La transcription phonétique du Nouveau Petit Robert », Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert, XIX-XXI.
- « Note de l'éditeur » (1972) : Maurice Daveau, Marcel Cohen et Maurice Lallemand, *Dictionnaire du français vivant*, Paris, Bordas, p. XVII.
- PARIS, Paulin (1860) : « Discours préliminaire », Louis Dochez, *Nouveau dictionnaire de la langue française contenant : la définition de tous les mots en usage, leur étymologie, leur emploi par époques; leur classification par radicaux et dérivés, les modifications qu'ils ont subies, les idiotismes expliqués, développés et rangés par ordre chronologique, de nombreux exemples choisis dans les auteurs anciens et modernes et disposés de manière à offrir l'histoire complète du mot auquel ils se rattachent*, Paris, Librairie ecclésiastique et classique de Ch. Fouraut, p. 7-11.
- « Préface » (1690) (1978) : Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel contenant généralement tous les Mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts, sçavoir La Philosophie, Logique, & Physique; la Medecine, ou Anatomie; Pathologie, Terapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Minéraux, Métaux & Pierreries, & les noms des Drogues artificielles : La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances : Les Mathématiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre; la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpentage, & les Sections coniques; l'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Geographie; la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes; l'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & Perspective; l'Architecture civile et militaire, la Pyrotechnie, Tactique, & Statique : Les Arts, la Rhetorique, la Poësie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manege, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, la Peche, l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plus-part des Arts mechaniques : Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Mesures & Monnoyes; les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'Origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues : Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent*

les mots, expliquez avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples de phrases & de constructions. Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, s. p.

« Préface » (1694) : *Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, tome premier, Paris, Vve de J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, s. p.

« Préface » (1718) : *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française*, Deuxième édition, Paris, J.-B. Coignard, s. p.

« Préface » (1740) : *Dictionnaire de l'Académie française*, Troisième édition, Paris, J.-B. Coignard, s. p.

« Préface » (1762) : *Dictionnaire de l'Académie française*, Quatrième édition, Paris, Vve Brunet, III-VII.

« Préface » (1835) : Institut de France, *Dictionnaire de l'Académie française*, avec une préface de M. Villemain, Sixième édition, Paris, Firmin-Didot frères, p. VII-XXXII.

« Préface » (1855) : Prosper Poitevin, *Dictionnaire de la langue française. Glossaire raisonné de la langue écrite et parlée présentant l'explication des étymologies, de l'orthographe et de la prononciation, les acceptions propres, figurées et familières, la conjugaison de tous les verbes irréguliers ou défectueux, les principales synonymies, les gallicismes, les locutions populaires et proverbiales, enfin la solution de toutes les difficultés grammaticales. Appuyé de remarques, de jugements littéraires et d'exemples empruntés aux écrivains les plus illustres des deux derniers siècles et aux littérateurs contemporains les plus célèbres et précédé d'un Tableau synoptique de l'Académie française depuis l'époque de sa création*, troisième édition, Paris, Librairie de F. Chamerot, Éditeur, p. V-VII.

« Préface » (1863) : Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française contenant 1° Pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique; 2° Pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée et, quand il y a lieu, discutée; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue; 3° Pour la signification des mots : les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres; les synonymes principalement considérés dans leurs relations avec les définitions; 4° Pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent; 5° Pour l'étymologie : la détermination et du moins la discussion de l'origine de chaque mot établie par la comparaison des mêmes formes dans le*

français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc, Paris, Librairie Hachette et cie, vol. 1, p. I-XXXIX.

« Préface » (1877-1878) : *Dictionnaire de l'Académie française*, Septième édition, Paris, Librairie de Firmin Didot et C., p. I-XII.

« Préface » (1880) : Henri Bescherelle Jeune, *Dictionnaire classique de la langue française, le plus exact et le plus complet de tous les ouvrages du ce genre et le seul où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française suivi d'un dictionnaire géographique, historique, biographique et mythologique*, Paris, Bloud et Barral, Libraires-éditeurs, p. I-II.

« Préface » (1932-1935) : *Dictionnaire de l'Académie française*, Huitième édition, Paris, Hachette, p. I-IV.

« Préface » (1975) : Jean Dubois (dir.), *Dictionnaire de la langue française. Lexis*, Paris, Larousse, p. VI-XII.

« Préface » (1787) (1994) : Jean-François Féraud, *Dictionnaire Critique de la Langue Française [1787]*, tome premier, reproduction fac-similé, Tübingen, Max Niemeyer, p. J-XV.

REY, Alain (1967) : « Présentation du dictionnaire », Paul Robert (dir.), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, p. IX-XXI.

REY, Alain (1977) : Alain Rey et Josette Rey-Debove (dir.), *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, p. IX-XXXI.

REY, Alain (1984c) : « Préface de la deuxième édition par Alain Rey », Alain Rey (dir.), *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, deuxième édition entièrement revue et enrichie, Paris, Le Robert, p. XVII-XLII.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (1993) : « Le Nouveau Petit Robert », Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert, IX-XIX.

ROBERT, Paul (1962) : « Préface », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littré, vol. 5, s. p.

- ROBERT, Paul (1963) : « Préface », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littré, vol. 4, s. p.
- ROBERT, Paul (1964) : « Préface », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littré, vol. 6, s. p.
- ROBERT, Paul (1965a) : « Introduction », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littré, vol. 1, p. III-VII.
- ROBERT, Paul (1965b) : [Postface du 1^{er} volume], *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littré, vol. 1, p. 1079.
- ROBERT, Paul (1967) : « Préface », Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, p. VII-VIII.
- ROBERT, Paul (1977) : « Préface de l'édition 1977 », Alain Rey et Josette Rey-Debove (dir.), *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, p. VII.